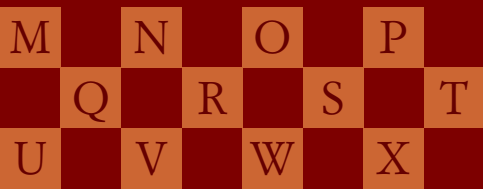


EUGÈNE-FRANÇOIS VIDOCQ

Dictionnaire
argot-français



ÉDITIONS DU BOUCHER

CONTRAT DE LICENCE — ÉDITIONS DU BOUCHER

Le fichier PDF qui vous est proposé est protégé par les lois sur les copyrights & reste la propriété de la SARL Le Boucher Éditeur. Le fichier PDF est dénommé « livre numérique » dans les paragraphes qui suivent.

Vous êtes autorisé :

— à utiliser le livre numérique à des fins personnelles.

Vous ne pouvez en aucun cas :

— vendre ou diffuser des copies de tout ou partie du livre numérique, exploiter tout ou partie du livre numérique dans un but commercial ;

— modifier les codes sources ou créer un produit dérivé du livre numérique.

© 2002 — Éditions du Boucher
16, rue Rochebrune 75011 Paris
site internet : www.leboucher.com
courriel : contacts@leboucher.com
téléphone & télécopie : (33) (0)1 47 00 02 15
conception & réalisation : Georges Collet
couverture : *ibidem*
ISBN : 2-84824-026-1



Avertissement

Les entrées précédées d'un astérisque renvoient au *Jargon, ou Langage de l'argot moderne...*; voir ABBAYE RUFFANTE, *p. 4*.

Les entrées précédées de deux astérisques renvoient aux ballades en langage argotique de Villon; voir ARGUCHE (fin de l'article, *p. 6*).

Certains termes d'argot ne font pas l'objet d'une entrée particulière mais sont expliqués dans un article plus générique, c'est le cas de toutes les entrées mises entre crochets par l'éditeur.

Nous avons respecté le classement des articles de l'édition originale, il n'est pas toujours strictement alphabétique.

Abréviations

adj. : adjectif

adv. : adverbe

p. p. : pronom personnel

s. : substantif

s. f. : substantif féminin

s. m. : substantif masculin

v. : verbe

v. a. : verbe actif

v. n. : verbe neutre

v. p. : verbe passif

A

ABADIS *s. f.* Foule, multitude, rassemblement.

ABAT-RELUI *s. m.* Abat-jour.

ABBAYE DE MONTE-À-REGRET ou **DE MONTE-À-REBOURS** *s. f.* Nos romanciers modernes, Victor Hugo même, qui, dans *Le Dernier Jour d'un condamné*, paraît avoir étudié avec quelque soin le langage *bigorne*, donnent ce nom à la guillotine, quoiqu'il soit bien plus ancien que la machine inventée par Guillotin, et qu'il ne s'applique qu'à la potence ou à l'échafaud.

Celui qui jadis était condamné à passer tous ses jours à la Trappe ou aux Camaldules, ne voyait pas sans éprouver quelques regrets se refermer sur lui les portes massives de l'abbaye. La potence était pour les voleurs ce que les abbayes étaient pour les gens du monde; l'espoir n'abandonne qu'au pied de l'échafaud celui qui s'est fait à la vie des prisons et des bagnes; les portes d'une prison doivent s'ouvrir un jour, on peut s'évader du bagne; mais lorsque le voleur est arrivé au centre du cercle dont il a parcouru toute la circonférence, il faut qu'il dise adieu à toutes ses espérances, aussi a-t-il nommé la potence l'*Abbaye de Monte-à-Regret*.

* **ABBAYE RUFFANTE** *s. f.* Four chaud. Ce mot appartient au vieux langage argotique, il est précédé d'un astérisque ainsi que tous ceux qui sont empruntés à un petit ouvrage très rare, publié au commencement du seizième siècle, et qui est intitulé : *Le Jargon, ou Langage de l'argot moderne, comme il est à présent en usage parmi les bons pauvres; tiré et recueilli des plus fameux argotiers de ce temps; composé par un pilier de boutanche qui maquille en molanche, en la vergne de Tours; à Troyes, et se vend à Paris, chez Jean Musier, marchand libraire, rue Petit-Pont, à l'image Saint-Jean.*

ABÈQUER *v. a.* Nourrir un enfant ou quelqu'un gratuitement.

ABÈQUEUSE *s. f.* Nourrice.

ABLOQUIR *v. a.* Acheter à prix d'argent; se dit aussi pour acquérir.

ABLOQUISEUR-EUSE *s.* Celui qui achète ou qui acquiert.

ABOULAGE ACRÉ *s. f.* Abondance.

ABOULER *v. a.* Venir.

ABOULER DE MACQUILLER *v. a.* Venir de faire une chose ou une autre.

ABOYEUR *s. m.* Celui qui dans une prison est chargé d'appeler les prisonniers demandés au parloir.

ABREUVOIR À MOUCHES *s. f.* Grande plaie d'où coule le sang; ce terme est passé dans la langue populaire; je le trouve dans le *Vocabulaire de Vailly*, édition de 1831.

ACCENT (FAIRE L') *v. p.* Voir ci-après ARÇON (FAIRE L').

ACCROCHE-CŒURS *s. m.* Favoris.

ACHAR' *s. m.* Acharnement.

AGRÉ-ÉE *adj.* Fort-e.

AFFRANCHI-IE *adj.* Être corrompu, connaître et pratiquer une ou plusieurs des nombreuses manières de voler. (*Affranchir des Latins.*)

AFFRANCHIR *v. a.* Corrompre, apprendre à quelqu'un les ruses du métier de fripon; ainsi l'on dira : *affranchir un sinve avec de l'auber*, corrompre un honnête homme avec de l'argent, l'engager à taire la vérité; *affranchir un sinve pour grincher*, faire un fripon d'un honnête homme.

AFFURAGE *s. m.* Bénéfice, profit.

AFFURER *v. a.* Gagner. (Vient probablement de *fur*, voleur.)

* **AFLUER** *v. a.* Tromper.

AIDANCE *s. m.* Service.

AIGUILLE *s. f.* Clé. Terme dont se servent les voleurs de campagne.

AILE *s. m.* Bras.

AILE (SOUS L') *adv.* Sous le bras.

ALARMISTE *s. m.* Chien de garde.

ALENTOIR *adv.* Alentour, aux environs.

ALTÈQUE *adj.* Beau, bon, excellent. (*Altur*), d'où dérive le mot *altier*, changé en *altèque*.

ALLUMER *v. a.* Regarder attentivement.

* **AMADOU** *s. m.* Les argotiers du temps passé nommaient ainsi une drogue dont ils se frottaient pour devenir jaunes et paraître malades.

* **AMBYER** *v. a.* Fuir.

ANDOUILLE *s. m.* Homme qui a peu de vigueur, qui est indolent, sans caractère.

* **ANGLUCE** *s. f.* Oie.

ANGUILLE *s. f.* Ceinture.

À NIORT (ALLER) *v. a.* Nier un fait.

ANTIFLER *v. a.* Marier.

ANTONNE *s. f.* Église. Terme des voleurs parisiens.

ANTROLLER *v. a.* Emporter.

APÔTRE *s. m.* Doigt.

AQUIGER *v. a.* Battre, blesser. On *aquige* aussi les cartes pour les reconnaître au passage, et les filer au besoin.

ARBALÈTE *s. f.* Croix que les femmes portent au col.

* **ARBALÈTE DE CHIQUE, D'ANTONNE, DE PRIANTE** *s. f.* Croix d'église.

ARCASIEN ou **ARCASINEUR** *s. m.* Celui qui écrit des *lettres de Jérusalem*. (Voir ce mot, *p. 81.*)

ARCAT *s. m.* Le fait d'écrire une *lettre de Jérusalem*.

ARCHE DE NOÉ *s. f.* Académie.

ARCHI-SUPPÔT DE L'ARGOT *s. m.* (Voir CAGOUX, *p. 16.*)

ARÇON (FAIRE L') *v. p.* Faire le signal qui sert aux voleurs, et plus particulièrement aux assassins de profession, pour se reconnaître entre eux. Ce signal se fait de cette manière : le bruit d'un crachement et simuler un C sur la joue droite et près du menton, avec le pouce de la main droite. On fait aussi l'*arçon* pour avertir celui qui se dispose à *travailler* (à voler), de ne pas commencer,

attendu qu'il est observé ou en danger d'être saisi.

ARGANEAU ou **ORGANEAU** *s. m.*
Anneau de fer placé au milieu de la chaîne qui joint entre eux les forçats suspects.

ARGOTIER *s. m.* Celui qui parle argot, *sujet du grand Coësré.* (Voir ce mot, *p. 28.*)

ARGUEMINES *s. f.* Mains. Terme des voleurs flamands.

ARGUCHE *s. m.* Argot.

Jargon des voleurs et des filous, qui n'est compris que par eux seuls; telle est du moins la définition du *Dictionnaire de l'Académie*. Cette définition ne me paraît pas exacte; *argot*, maintenant, est plutôt un terme générique destiné à exprimer tout jargon enté sur la langue nationale, qui est propre à une corporation, à une profession quelconque, à une certaine classe d'individus; quel autre mot, en effet, employer pour exprimer sa pensée, si l'on veut désigner le langage exceptionnel de tels ou tels hommes: on dira bien, il est vrai, le jargon des petits-maîtres, des coquettes, etc., etc., parce que leur manière de parler n'a rien de fixe, d'arrêté, parce qu'elle est soumise aux caprices de la mode; mais on dira l'argot des soldats, des marins, des voleurs, parce que, dans le langage de ces derniers, les choses sont exprimées par des mots et non par une inflexion de voix, par une manière différente de les dire; parce qu'il faut des mots nouveaux pour exprimer des choses nouvelles.

Toutes les corporations, toutes les professions ont un jargon (je me sers de ce mot pour me conformer à l'usage général), qui sert aux hommes qui composent chacune d'elles à s'entendre

entre eux; langage animé, pittoresque, énergique comme tout ce qui est l'œuvre des masses, auquel très souvent la langue nationale a fait des emprunts importants. Que sont les mots propres à chaque science, à chaque métier, à chaque profession, qui n'ont point de racines grecques ou latines, si ce ne sont des mots d'argot? Ce qu'on est convenu d'appeler la langue du palais, n'est vraiment pas autre chose qu'un langage argotique.

Plus que tous les autres, les voleurs, les escrocs, les filous, continuellement en guerre avec la société, devaient éprouver le besoin d'un langage qui leur donnât la faculté de converser librement sans être compris; aussi, dès qu'il y eut des corporations de voleurs, elles eurent un langage à elles, langage perdu comme tant d'autres choses.

Il n'existe peut-être pas une langue qui ait un point de départ connu; le propre des langues est d'être imparfaites d'abord, de se modifier, de s'améliorer avec le temps et la civilisation; on peut bien dire telle langue est composée, dérive de telles ou telles autres; telle langue est plus ancienne que telle autre, mais je crois qu'il serait difficile de remonter à la langue primitive, à la mère de toutes; il serait difficile aussi de faire pour un jargon ce qu'on ne peut faire pour une langue; je ne puis donc assigner une date précise à la naissance du langage argotique, mais je puis du moins constater ces diverses époques, c'est l'objet des quelques lignes qui suivent.

Le langage argotique n'est pas de création nouvelle; il était aux quatorzième, quinzième et seizième siècles celui des mendiants et gens de mauvaise vie, qui, à ces diverses époques, infestaient la bonne ville de Paris, et trouvaient dans

les ruelles sombres et étroites, alors nommées cour des Miracles, un asile assuré. Il n'est cependant pas possible d'en rien découvrir avant l'année 1427, époque de la première apparition des Bohémiens à Paris, ainsi l'on pourrait conclure de là que les premiers éléments de ce jargon ont été apportés en France par ces enfants de la basse Égypte, si des assertions d'une certaine valeur ne venaient pas détruire cette conclusion.

Sauval (*Antiquités de Paris*, t. I) assure que des écoliers et des prêtres débauchés ont jeté les premiers germes du langage argotique. (Voir CAGOUX ou ARCHI-SUPPÔT DE L'ARGOT, p. 16.)

L'auteur inconnu du *Dictionnaire argotique* dont il est parlé ci-dessus (voir ABBAYE RUFFANTE, p. 4), et celui de la lettre adressée à M. D***, insérée dans l'édition des poésies de Villon, 1722, exemplaire de la Bibliothèque royale, pensent tous deux que le langage argotique est le même que celui dont convinrent entre eux les premiers merciers et marchands porte-balles qui se rendirent aux foires de Niort, de Fontenay et des autres villes du Poitou. Le Dr Fourette (*Livre de la vie des gueux*) est du même avis; mais il ajoute que le langage argotique a été enrichi et perfectionné par les *cagoux* ou *archi-suppôts* de l'argot, et qu'il tient son nom du premier *Coësré* qui le mit en usage; *Coësré*, qui se nommait *Ragot*, dont, par corruption, on aurait fait argot. L'opinion du Dr Fourette est en quelque sorte confirmée par Jacques Tahureau, gentilhomme du Mans, qui écrivait sous les règnes de François I^{er} et de Henri II, qui assure que de son temps le roi ou le chef d'une association de gueux qu'il nomme *Belistres*, s'appelait *Ragot*. (Voir *Dialogues de Jacques Tahureau*, gentilhomme du

Mans, à Rouen, chez Martin Lemesgissier, près l'église Saint-Lô, 1589, exemplaire de la Bibliothèque royale, n° 1208.)

La version du Dr Fourette est, il me semble, la plus vraisemblable; quoi qu'il en soit, je n'ai pu, malgré beaucoup de recherches, me procurer sur le langage argotique des renseignements plus positifs que ceux qui précèdent. Quoique son origine ne soit pas parfaitement constatée, il est cependant prouvé que primitivement ce jargon était plutôt celui des mendiants que celui des voleurs. Ces derniers, selon toute apparence, ne s'en emparèrent que vers le milieu du dix-septième siècle, lorsqu'une police mieux faite et une civilisation plus avancée eurent chassé de Paris les derniers sujets du dernier roi des argotiers.

La langue gagna beaucoup entre les mains de ces nouveaux grammairiens; ils avaient d'autres besoins à exprimer; il fallut qu'ils créassent des mots nouveaux, suivant toujours une échelle ascendante; elle semble aujourd'hui être arrivée à son apogée; elle n'est plus seulement celle des tavernes et des mauvais lieux, elle est aussi celle des théâtres; encore quelques pas et l'entrée des salons lui sera permise.

Les synonymes ne manquent pas dans le langage argotique, aussi on trouvera souvent dans ce *Dictionnaire* plusieurs mots pour exprimer le même objet (et cela ne doit pas étonner, les voleurs étant dispersés sur toute l'étendue de la France, les mots, peuvent avoir été créés simultanément). J'ai indiqué, toutes les fois que je l'ai pu, à quelle classe appartenait l'individu qui nommait un objet de telle ou telle manière, et quelle était la contrée qu'il habitait ordinairement;

ARICOTAGE

un travail semblable n'a pas encore été fait.

Quoique la syntaxe et toutes les désinences du langage argotique soient entièrement françaises, on y trouve cependant des étymologies italiennes, allemandes, espagnoles, provençales, basques et bretonnes; je laisse le soin de les indiquer à un philologue plus instruit que moi.

Le poète Villon a écrit plusieurs ballades en langage argotique, mais elles sont à peu près inintelligibles; voici, au reste, ce qu'en dit le célèbre Clément Marot, un de ses premiers éditeurs: « Touchant le jargon, je le laisse à exposer et corriger aux successeurs de Villon en l'art de la pince et du croc. »

Le lecteur trouvera marqué d'un double astérisque les mots extraits de ces ballades dont la signification m'était connue.

ARICOTAGE *s. m.* Le supplice de la roue.

ARICOTER *v. a.* Rompre.

ARICOTEUR *s. m.* Le bourreau. Celui qui rompt.

ARLEQUINS *s. m.* Morceaux de viande de diverses sortes, provenant de la deserte des bonnes tables et des restaurateurs, qui se vendent à un prix modéré dans plusieurs marchés de Paris. Ce mot est passé dans la langue populaire.

ARNACHE *s. m.* Tromperie.

ARNACHE (À L'). En trompant de toute manière.

ARNELLERIE *s. m.* Rouennerie (marchandise).

ARNELLE *s.* Rouen.

ARPAGAR *s.* Arpajon.

ARPIONS *s. m.* Pieds.

ARQUEPINCER *v. a.* Saisir vivement.

ARSONNEMENT *s. m.* Masturbation.

ARSONNER (S') *v. p.* Se masturber.

* **ARTIE** *s. m.* Pain.

* **ARTIE DU GROS GUILLAUME** *s. m.* Pain noir.

* **ARTIE DE MEULAN** *s. m.* Pain blanc.

ASPIC *s. m.* Médisant, calomniateur.

ASPIQUERIE *s. m.* Médisance, calomnie.

ASTICOT *s. m.* Vermicelle.

ATOUSER *v. a.* Encourager.

ATOUT *s. m.* Estomac.

ATOUT (AVOIR DE L') *s. m.* Être courageux, hardi.

ATTACHE *s. m.* Boucle.

* **ATTRIMER** *v. a.* Prendre.

ATTRIQUER *v. a.* Acheter des effets volés.

AUBER *s. m.* Argent monnayé.

AUMÔNIER. Voir DÉTOURNEUR, *p. 35*.

AUTAN *s. m.* Grenier.

AUTOR (D') *s. f.* D'autorité.

AVALER LE LURON *v. a.* Communier.

AVALE TOUT CRU. Voir DÉTOURNEUR, *p. 35*.

AVALOIR *s. m.* Gosier.

AVERGOTS *s. m.* Œufs.

AVOIR DU BEURRE SUR LA TÊTE *v. p.* Être couvert de crimes; proverbe argotique des voleurs juifs; ils disent en hébreu: « Si vous avez du beurre sur la tête, n'allez pas au soleil: il *fond et tache*. »

B

BABEL (TOUR DE) *s. f.* Chambre des députés.

BABILLARD *s. m.* Confesseur.

BABILLARD *s. m.* Livre.

BABILLARDE-BABILLE *s. f.* Lettre.

BABILLER *v. a.* Lire.

* **BACCON** *s. m.* Pourceau.

BACHASSE *s.* Travaux forcés, galères.

BACHES (FAIRE LES) ou **BACHOTTER** *v. a.* Terme dont se servent les *floueurs*, et qui signifie établir les paris dans une partie.

BACHOTTEUR *s. m.* Le *bachotteur* est chargé du deuxième rôle dans une partie jouée ordinairement au billard, et dont tous les détails seront donnés à l'article EMPORTEUR, *p. 40*. Le bachotteur doit être intelligent, et ne pas manquer de hardiesse; c'est lui qui arrange la partie, qui tient les enjeux et qui va à l'*arche* (chercher de l'argent) lorsque la dupe, après avoir vidé ses poches, a perdu sur parole, ce qui arrive souvent. Tout en coopérant activement à la ruine du *sinve* (dupe), il semble toujours vouloir prendre ses intérêts.

BACLER *v. a.* Fermer.

BAGOUT *s. m.* Nom propre.

BAGUE *s. m.* Nom propre.

BAIGNEUSE *s. f.* Chapeau de femme.

BAITE *s. f.* Maison.

BALADER *v. a.* Choisir, chercher. Dans le langage populaire ce mot signifie marcher sans but, flâner.

BALAIS *s. m.* Gendarme. Terme des camelots ou marchands ambulants.

BALANCER *v. a.* Jeter.

BALANCER LE CHIFFON ROUGE *v. a.* Parler.

BALANCER SA CANNE *v. a.* De vagabond devenir voleur.

BALANCER SES HALÈNES *v. a.* Cesser d'être voleur.

BALANÇOIRE *s. f.* Fraude.

BALANÇONS *s. m.* Barreaux.

BALLE ou **BALLE D'AMOUR** *s. f.* Physiologie, jolie physiologie.

BALOCHE *s. m.* Testicule.

BALOCHER *v. a.* Tripoter, faire des affaires illicites.

BALUCHON *s. m.* Paquet.

BANQUETTE *s. m.* Menton.

BARBAUDIER DU CASTU *s. m.* Gardien d'hôpital.

BARBEROT *s. m.* Forçat chargé de raser ses camarades. Quoiqu'il ne soit point alloué d'appointements aux *barberots*, l'emploi qu'ils exercent est toujours vivement sollicité, et l'administration ne l'accorde qu'à celui qu'elle croit capable de pouvoir lui rendre quelques services. Le barberot est donc en même temps frater et agent de surveillance officieux.

Ses fonctions ne se bornent pas à cela, c'est lui qui est chargé de laver, avec de l'eau et du sel, les plaies du forçat qui vient de recevoir la bastonnade.

Le barberot est déferré, il ne va pas à la fatigue, il peut parcourir librement tous les quartiers du bagne, et il reçoit tous les jours environ trois demi-setiers de vin en sus de sa ration; les forçats donnent aux barberots le titre de sous-officier de galères.

BARBICHON *s. m.* Capucin.

BARBILLON *s. m.* Souteneur de filles.

BARBOT *s. m.* Canard.

BARBOTE *s. f.* Fouille d'un détenu à son entrée en prison.

BARBOTER *v. a.* Fouiller.

BARBOTIER-ÈRE *s.* Guichetier chargé de la fouille. Femme chargée des mêmes fonctions envers les visiteuses.

* **BARRE** *s. f.* Aiguille.

* **BAS DE TIRE** *s. m.* Bas de chausses; vêtement qui jadis remplaçait le pantalon.

BASOURDIR *v. a.* Tuer, étourdir.

BASTRINGUE *s. m.* Étui de fer-blanc, d'ivoire, d'argent, et quelquefois même d'or, de quatre pouces de long sur environ douze lignes de diamètre, qui peut contenir des pièces de vingt francs, un passeport, des scies et une monture, que les voleurs cachent dans l'anus. La facilité qu'ils trouvaient à dérober cet

étui à tous les yeux, et la promptitude avec laquelle ils coupaient les plus forts barreaux et se débarrassaient de leurs chaînes, a longtemps fait croire qu'ils connaissent une herbe ayant la propriété de couper le fer; l'herbe n'était autre chose qu'un ressort de montre dentelé, et parfaitement trempé.

BATIF-FONNE *adj.* Neuf, neuve.

BATOUSE ou **BATOUZE** *s. f.* Toile.

BATTANT *s. m.* Cœur.

BATTERIE *s. m.* Mensonge, patelinage.

BATTRE COMTOIS *v. a.* Servir de compère à un marchand ambulancier.

BATTRE JOB ou **BATTRE ENTIFLE** *v. a.* Dissimuler, faire le niais.

BATTRE MORASSE *v. a.* Crier au voleur.

BATTEUR-EUSE *s.* menteur.

* **BAUCHER** *v. a.* Moquer.

BAUCOTER *v. a.* Impatienter.

* **BAUDE** *s. m.* Mal vénérien.

* **BAUGE** *s. m.* Coffre.

BAUGE *s. m.* Ventre.

BAYAFE *s. m.* Pistolet. Terme des voleurs de grande route du midi de la France.

BAYAFER *v. a.* Fusiller, passer par les armes.

BEAUSSE *s. m.* Riche bourgeois. Terme des voleurs flamands.

BÉLIER *s. m.* Cocu.

BÉCHER *v. a.* Injurier, calomnier.

BÈGUE *s. f.* Avoine.

BÉQUILLER *v. a.* Pendre.

BÉQUILLEUR *s. m.* Bourreau, celui qui pend.

BERIBONO *s. m.* Homme simple.

BERICAIN *s. m.* Homme simple.

BERLUE *s. f.* Couverture.

BESOUILLE *s. f.* Ceinture.

BÊTE *s. m.* Dans la partie de billard dont les détails seront donnés à l'article EMPORTEUR, la *bête* est celui qui tient la queue.

BÊTE À CORNES *s. f.* Fourchette.

* **BETTANDER** *v. a.* Mendier.

BEURRE *s. m.* Argent monnayé.

BEURRIER *s. m.* Banquier.

BIBLOT *s. m.* Outil d'artisan.

BIDET *s. m.* Le *bidet* est un moyen de correspondance très ingénieux, et cependant fort simple, qui sert aux prisonniers, qui pour une raison quelconque ont été séparés, à correspondre entre eux de toutes les parties du bâtiment dans lequel ils sont enfermés; une corde passée à travers les barreaux de leur fenêtre, et qu'ils font filer suivant le besoin en avant ou en arrière, porte une lettre et rapporte la réponse; il est inutile de dire que ce n'est que la nuit qu'ils se servent de ce moyen de correspondance.

** **BIFFER** *v. a.* Manger goulûment.

BIGORNE *s. m.* Argot. (Voir ARGUCHE, *p. 6.*)

BIGOTTER *v. a.* Prier.

BILLE *s. m.* Argent monnayé.

BINELLE *s. f.* Banqueroute.

BINELLIER-ÈRE *s.* Banqueroutier-ère.

* **BILOU** *s. m.* Membre de femme.

BIRBASSE *s. f.* Vieille.

BIRBASSERIE *s. f.* Vieillerie.

BIRBE *s. m.* Vieillard.

BIRBE-DABE *s. m.* Grand-père.

BIRLIBIBI *s. m.* On nomme ainsi le jeu des dés et coquilles de noix.

BISARD *s. m.* Soufflet de cheminée.

BISCAYE *s.* Bicêtre. (Voir TUNE ou TUNEBÉE, *p. 160.*)

BLANQUETTE *s. f.* Argenterie.

BLANQUETTÉ *adj.* Argenté.

BLASÉ *adj.* Enflé.

BLAVIN *s. m.* Mouchoir de poche.

BLAVINISTE *s. m.* Voleur de mouchoirs. (Voir PÉGRLOT, *p. 104.*)

* **BLER** *v. a.* Aller.

BLEU *s. m.* Manteau.

BLOQUIR *v. a.* Vendre des objets volés.

BLOT ou **BON BLOT** *s. m.* Bon prix, bon marché.

BOBINO *s. m.* Montre. Terme des *tireurs* parisiens.

BOCCARD *s. m.* Bordel.

BOCCARI *s.* Beaucaire.

BOGUE *s. f.* Montre. Terme des voleurs parisiens et *floueurs*.

BOGUISTE *s. m.* Horloger.

BOIS POURRI *s. m.* Amadou.

BOÎTE *s. f.* Chambre.

BOÎTE À PANDORE *s. f.* Boîte contenant de la cire molle propre à prendre l'empreinte des clés.

BOITEUX D'UN CHASSE *s. m.* Borgne.

BONHOMME *s. m.* Saint.

BONIMENT *s. m.* Long discours adressé à ceux que l'on désire se rendre favorables. Annonce d'un charlatan ou d'un banquiste.

BONIR *v. a.* Dire, assurer.

BONIQUE *s. m.* Vieux. Terme des voleurs normands.

BONJOUR (VOL AU). Voir ci-dessous BONJOURIER ou CHEVALIER GRIMPANT.

BONJOURIER ou **CHEVALIER GRIMPANT** *s. m.* Voleur au bonjour. La

Gazette des tribunaux a souvent entretenu ses lecteurs des *bonjouriers* ou *chevaliers grimpants*; les vols au *bonjour*, à la *tire*, à la *détourne*, qui peuvent être classés dans la catégorie des délits simples, justiciables seulement de l'article 401 du Code pénal, sont ordinairement les premiers exploits de ceux qui débutent dans la carrière; aussi la physionomie des *bonjouriers*, des *tireurs*, des *détourneurs* n'a-t-elle rien de bien caractéristique. Le costume du *bonjourier* est propre, élégant même; il est toujours chaussé comme s'il était prêt à partir pour le bal, et un sourire qui ressemble plus à une grimace qu'à toute autre chose, est continuellement stéréotypé sur son visage.

Rien n'est plus simple que sa manière de procéder. Il s'introduit dans une maison à l'insu du portier, ou en lui demandant une personne qu'il sait devoir y demeurer; cela fait, il monte jusqu'à ce qu'il trouve une porte à laquelle il y ait une clé, il ne cherche pas longtemps, car beaucoup de personnes ont la détestable habitude de ne jamais retirer leur clé de la serrure; le *bonjourier* frappe d'abord doucement, puis plus fort, puis encore plus fort; si personne n'a répondu, bien certain alors que sa victime est absente ou profondément endormie, il tourne la clé, entre et s'empare de tous les objets à sa convenance; si la personne qu'il vole se réveille pendant qu'il est encore dans l'appartement, le *bonjourier* lui demande le premier nom venu, et se retire après avoir prié d'agréer ses excuses; le vol est quelquefois déjà consommé lorsque cela arrive.

Il se commet tous les jours à Paris un grand nombre de vols au *bonjour*; les *bonjouriers*, pour procéder plus faci-

lement, puisent leurs éléments dans l'*Almanach du commerce*; ils peuvent donc au besoin citer un nom connu, et, autant que possible, ils ne s'introduisent dans la maison où ils veulent voler, que lorsque le portier est absent; quelquefois ils procèdent avec une audace vraiment remarquable; à ce propos on me permettra de rapporter un fait qui s'est passé il y a quelques années. Un *bonjourier* était entré dans un appartement après avoir frappé plusieurs fois; et, contre son attente, le propriétaire était présent, mais il était à la fenêtre, et paraissait contempler avec beaucoup d'attention un régiment qui passait dans la rue, enseignes déployées et musique en tête, il venait probablement de se faire la barbe, car un plat d'argent encore plein d'eau était sur le lavabo placé près de lui; les obstacles ne découragent pas le *bonjourier*, il s'approche, prend le plat, le vide et sort : le domicile du receleur n'était pas éloigné, et il est à présumer que le plat à barbe était déjà vendu lorsque son propriétaire vit qu'il avait été volé. L'auteur de ce vol, qui s'est illustré depuis dans une autre carrière, rira bien sans doute si ce livre tombe entre ses mains.

Rien ne serait plus facile que de mettre les *bonjouriers* dans l'impossibilité de nuire; qu'il y ait dans la loge de chaque concierge un cordon correspondant à une sonnette placée dans chaque appartement, et qu'ils devront tirer lorsqu'un inconnu viendra leur demander un des habitants de la maison. Qu'on ne permette plus aux domestiques de cacher la clé du buffet qui renferme l'argenterie, quelque bien choisie que soit la cachette, les voleurs sauront facilement la découvrir, cette mesure est donc une précaution pour ainsi dire inutile : il faut

autant que possible garder ses clés sur soi.

Lorsqu'un bonjourier a volé une assiette d'argent ou toute autre pièce plate, il la cache sous son gilet; si ce sont des couverts, des timbales, un huilier, son chapeau couvert d'un mouchoir lui sert à céler le larcin. Ainsi, si l'on rencontre dans un escalier un homme à la tournure embarrassée, tournant le dos à la rampe, et portant sous le bras un chapeau couvert d'un mouchoir, il est permis de présumer que cet homme est un voleur. Il serait donc prudent de le suivre jusque chez le portier, et de ne le laisser aller que lorsqu'on aurait acquis la certitude qu'il n'est point ce qu'il paraît être.

Les *grinchisseurs à la desserte* sont une variété de bonjouriers, dont il sera parlé ci-après. (Voir GRINCHIR À LA DES-SERTE, p. 73.)

BONNE (ÊTRE DE LA) *v. p.* Être heureux. Terme générique et qui est employé pour exprimer toutes les situations heureuses de la vie d'un voleur.

BONNE (ÊTRE À LA) *v. p.* Être aimé.

BONNE (AVOIR À LA) *v. p.* Aimer.

BONNETEUR *s. m.* Celui qui tient dans les campagnes des jeux de cartes auxquels on ne gagne jamais.

BOSMAR ou **BOULE EN DOS** *s. m.* Bossu.

BOUBANE *s. f.* Perruque.

BOUC *s. m.* Cocu.

BOUCANADE *s. f.* Corruption. L'action de corrompre avec de l'argent une personne qui connaît un fait que l'on ne veut pas laisser divulguer; ainsi l'on pourra dire: «J'ai coqué la boucanade», lorsque l'on aura acheté le

silence d'un témoin, l'indulgence d'un juge.

BOUCARD *s. f.* Boutique.

BOUCARDIER *s. m.* Voleur de nuit dans les boutiques.

* **BOUCHON** *s. f.* Bourse.

* **BOUCLE DE ZOZE** *s. m.* Pain bis.

BOUCLER *v. a.* Enfermer les détenus dans leur cabanon.

* **BOUDIN** *s. m.* Verrou.

BOULÉE ou **BOUYS** *s.* Le fouet. Peine qui autrefois était infligée aux petits voleurs et aux filles de mauvaise vie.

BOUFFARDE *s. f.* Pipe.

BOUFFARDIÈRE *s. f.* Cheminée, estaminet, tabagie.

BOUGIE *s. f.* Canne.

* **BOUIS** *s. m.* Bordel.

BOULANGER *s. m.* Le diable.

BOULE *s. f.* Foire ou fête.

BOULE *s. f.* Tête.

BOULE JAUNE *s. m.* Potiron.

BOULER *v. a.* Aller.

BOULET À QUEUE *s. m.* Melon.

BOULIN *s. m.* Trou fait dans une muraille.

BOULINE *s. f.* Bourse.

BOULINER *v. a.* Trouer la muraille.

BOULINOIRE *s. m.* Vilebrequin.

BOULOTAGE *s. f.* Assistance.

BOULOTER *v. a.* Assister.

BOUSCAILLE *s. f.* Boue.

BOUSCAILLEUR *s. m.* Celui qui est chargé d'enlever la boue des rues.

BOUSSOLE *s. m.* Tête.

BOUSSOLE DE SINGE, DE REFROIDI *s. m.* Fromage de Hollande.

BOUTERNE *s. f.* La *bouterne* est une boîte carrée, d'assez grande dimension, garnie de bijoux d'or et d'argent numérotés, et parmi lesquels les badauds ne manquent pas de remarquer la *pièce à choisir*, qui est ordinairement une superbe montre d'or accompagnée de la chaîne, des cachets, qui peut bien valoir 500 à 600 francs, et que la *bouternière* reprend pour cette somme si on la gagne.

Les chances du jeu de la *bouterne*, qui est composé de huit dés, sont si bien distribuées, qu'il est presque impossible d'y gagner autre chose que des bagatelles. Pour avoir le droit de choisir parmi toutes les pièces celle qui convient le mieux, il faut amener une rafle des huit dés, ce qui est fort rare; mais ceux qui tiennent le jeu ont toujours à leur disposition des dés pipés, et ils savent, lorsque cela leur convient, les substituer adroitement aux autres.

Ils peuvent donc, lorsqu'ils croient le moment opportun, faire ce qu'ils nomment un *vanage*, c'est-à-dire, permettre à celui qu'ils ont jugé devoir se laisser facilement exploiter, de gagner un objet d'une certaine importance; si on se laisse prendre au piège, on peut perdre à ce jeu des sommes considérables. Le truc de la *bouterne* est presque exclusivement exercé par des femmes étroitement liées avec des voleurs; elles ne manquent jamais d'examiner les lieux dans lesquels elles se trouvent, et s'il y a *gras* (s'il y a du butin à faire), elles renseignent le mari ou l'amant, qui a bientôt dévalisé la maison. C'est une femme de cette classe qui a indiqué au célèbre voleur Fiancette, dit les Bas-Bleus, le vol qui fut commis au Mans, chez le notaire Fouret. Je tiens les détails de cet article de Fiancette lui-même.

Comme on le pense bien, ce n'est pas dans les grandes villes que s'exerce ce truc, il s'y trouve trop d'yeux clairvoyants; mais on rencontre à toutes les foires ou fêtes de village des propriétaires de *bouterne*. Ils procèdent sous les yeux de MM. les gendarmes, et quelquefois ils ont en poche une permission parfaitement en règle du maire ou de l'adjoint; cela ne doit pas étonner, s'il est avec le ciel des accommodements, il doit nécessairement en exister avec les fonctionnaires publics.

BOUTON *s. f.* Pièce de 20 francs. Terme d'argot usité parmi les marchands de chevaux.

BOTTES DE NEUF JOURS *s. f.* Bottes percées.

BOYE *s. m.* Bourreau d'un bagne, forçat chargé d'administrer la bastonnade à ses compagnons d'infortune. Il est déferré.

Le forçat qui doit recevoir la bastonnade, est étendu sur le ventre et placé sur un lit de camp, nu jusqu'à la ceinture; le *boye*, armé d'une corde goudronnée, de quinze à vingt lignes de diamètre, lui en applique quinze, vingt-cinq ou cinquante coups sur le dos, chaque coup enlève la peau et quelquefois la chair.

Cet horrible châtement emprunté aux mœurs orientales, est administré seulement sur l'ordre du commissaire du bagne, qui est présent à l'exécution, qui souvent encourage le *boye* de la voix et du geste, et le menace même, si, cédant à un mouvement de commisération, il ne se sert pas de toute la vigueur de son bras.

Le *boye* reçoit une *carte de vin*, environ trois demi-setiers pour chaque exécution; quelquefois il compose avec le patient qui veut être ménagé, et qui a les

moyens de payer; pour celui-là, il a un rotin de coton noirci; mais si la supercherie est découverte, il est bâtonné à son tour.

La peine de la bastonnade est une peine immorale, parce qu'elle n'est autorisée par aucune loi, parce qu'elle ne corrige pas, puisqu'il est constant que c'est presque toujours aux mêmes forçats qu'elle est infligée. Les armées françaises et prussiennes sont les seules de l'Europe dans lesquelles les punitions corporelles ne sont pas admises, et cependant ces armées sont citées à toutes les autres comme des modèles à suivre. Lorsque l'expérience a démontré l'inefficacité d'une mesure, lorsque surtout cette mesure n'est pas en harmonie avec le caractère et les mœurs du peuple chez lequel elle est usitée, on s'étonne que l'on n'y renonce pas.

Un forçat qui a reçu six ou huit fois la bastonnade, meurt ordinairement d'une maladie de poumons; cependant il se rencontre quelquefois de ces organisations vigoureuses qui résistent à tout, et parmi celles-là, il faut citer un individu nommé Benoit, et surnommé Arrache l'âme, qui fut bâtonné trente-cinq fois dans l'espace de seize années, et qui cependant quitta le bague frais et vigoureux.

BRAIZE *s. m.* Argent monnayé.

BRANDILLANTE *s. f.* Sonnette.

BRANCHER *v. a.* Pendre.

BRANQUE *s. m.* Âne.

BRELOQUE *s. f.* Pendule.

BREMIER *s. m.* Fabricant de cartes à jouer.

BREMMES *s. f.* Cartes à jouer.

BREMME DE PACQUELINS *s. f.* Carte de géographie.

BRICKMONT *s. m.* Briquet.

BRIDE *s. f.* Chaîne de forçat.

BRIDÉ (ÊTRE) *v. p.* Être ferré et prêt à partir pour le bague. (Voir TUNE ou TUNEBÉE, *p. 160.*)

BRISANT *s. m.* Vent.

BRISEUR-EUSE *s.* Escroc. Terme auvergnat.

BRISER *v. a.* Escroquer. Terme auvergnat. (Voir ES, *p. 43.*)

BRISURE *s. m.* Escroquerie. Terme des escrocs auvergnats.

BROBÊCHE *s. m.* Liard.

* **BROBUANTE** *s. f.* Bague.

BRODANCHER *v. a.* Broder.

BRODER *v. a.* Écrire.

BRODEUR *s. m.* Écrivain.

* **BROQUE** *s. m.* Double. (Ancienne pièce de monnaie.)

BROQUILLE *s. f.* Minute.

BRUGE *s. m.* Serrurier. Ce terme appartient à la *haute pègre*.

BRUGERIE *s. f.* Serrurerie.

BÛCHES PLOMBANTES *s. f.* Allumettes.

BUQUER *v. a.* Voler dans une boutique en demandant de la monnaie. (Voir CAREURS, *p. 21.*)

BURLIN *s. m.* Bureau.

BUTE *s. f.* Guillotine.

BUTER *v. a.* Tuer.

BUTEUR *s. m.* Bourreau.

C

** **CABASSER** *v. a.* Tromper.

CABE *s. m.* Chien.

CABERMONT *s. m.* Cabaret.

CABESTAN *s. m.* Officier de paix ou de police.

CABOT *s. m.* Chien.

CABRIOLET *s. m.* Hotte de chiffonnier.

CADENNE *s. f.* Chaîne de col.

CADET *s. m.* Pince de voleur.

CADICHON *s. f.* Montre.

* **CAFARDE** *s. f.* Lune (la).

* **CAGNE** *s. m.* Cheval.

CAGOUX ou **ARCHI-SUPPÔT DE L'ARGOT**. S'il faut croire les historiens du temps, et particulièrement Sauval, le royaume argotique était mieux organisé que beaucoup d'autres, car le grand Coësré n'accordait les dignités de l'empire qu'à ceux de ses sujets qui s'en étaient montrés dignes, soit par leurs capacités, soit par les services qu'ils avaient rendus; aussi n'était-ce que très difficilement que les argotiers obtenaient le titre de *cagoux*, ou *archi-suppôt de l'argot*.

Les cagoux étaient, pour la plupart, des écoliers chassés des divers collèges de Paris, des moines qui avaient jeté le

froc aux orties, et des prêtres débauchés. Le nom de cagoux vient probablement de la cagoule, espèce de capuchon adapté à leur justaucorps, et dont ils avaient l'habitude de se couvrir la tête lorsqu'ils ne voulaient pas être connus.

Les cagoux se faisaient passer pour des personnes de condition ruinées par quelque malheur imprévu, et leur éloquence leur donnait les moyens d'extorquer aux bonnes âmes des aumônes quelquefois considérables.

Les cagoux étaient chargés, par le grand Coësré, de la conduite des novices, auxquels ils devaient apprendre le langage argotique et les diverses ruses du métier d'argotier.

Ce n'était qu'après un noviciat de quelques semaines, durant lesquelles il était rudement battu, afin que son corps se fit aux coups, que le novice était admis à fournir aux argotiers réunis sous la présidence de leur monarque, le premier des deux chefs-d'œuvre qui devaient lui valoir l'accolade fraternelle; à cet effet, une longue corde, à laquelle étaient attachées une bourse et une multitude de petites clochettes, descendait du plafond d'une vaste salle; le novice, les yeux bandés, et se tenant seulement sur une jambe, devait tourner autour de

la corde et couper la bourse, sans que les clochettes tintassent; s'il réussissait, il était admis à faire le second chef-d'œuvre; dans le cas contraire, il était roué de coups et remis aux cagoux jusqu'à ce qu'il fût devenu plus adroit.

Le lendemain les cagoux accompagnaient dans un lieu de réunion publique celui qui était sorti victorieux de la première épreuve, et lorsqu'ils avaient avisé un bourgeois portant, suivant la coutume du temps, sa bourse suspendue à sa ceinture, ils lui ordonnaient d'aller la couper; puis, s'adressant à ceux qui se trouvaient là : « Voilà, disaient-ils, un homme qui va voler la bourse de ce bourgeois », ce qui avait lieu en effet. Le pauvre novice alors était encore battu, non seulement par les spectateurs désintéressés, mais encore par ses compagnons, qui, cependant, trouvaient le moyen de protéger sa fuite lorsqu'à la faveur du tumulte qu'ils avaient fait naître, ils avaient fait une ample moisson dans les poches des bons habitants de Paris. (Voir le premier volume de l'excellent roman de Victor Hugo, *Notre-Dame de Paris*.)

CAILLÉ *s. m.* Poisson.

CALÈGE *s. f.* Quoiqu'on ne rencontre pas la *calège* sur la voie publique, elle n'est pas cependant une femme honnête; ses appas sont la marchandise qu'elle débite, mais elle vend très cher ce que la *PONANTE* et la *DOSSIÈRE* (voir ces mots, *p. 108, p. 37*), livrent à un prix modéré, sa toilette est plus fraîche, ses manières plus polies, mais ses mœurs sont les mêmes; la *ponante* danse le *chahut* à la *Courtille*; la *calège* danse le *cancan* au *bal Musard*; l'une boit du vin à quinze et se grise; l'autre boit du champagne et s'enivre; la première a pour amant un *cambrioleur* ou un

roulotier; l'amant de la seconde est *faiseur* ou *escroc*. Il ne faut pas juger sur l'étiquette du sac.

* **CALLOTS** *s. m.* Sujets du grand Coësré, qui allaient mendiant par les rues de l'ancien Paris; ils feignaient d'être récemment guéris de la teigne, et de venir de Sainte-Reine. « Sainte-Chapelle où toutes les années il s'opérait, dit Félibien, un grand nombre de guérisons vraiment miraculeuses. »

CALOQUÉ *s. m.* Chapeau.

CALOTS *s. m.* Coquilles de noix; au singulier, dé à coudre.

CALVIGNE *s. f.* Vigne.

CALVIN *s. m.* Raisin.

CAMBRIOLLE *s. f.* Chambre.

CAMBRIOLEUR-EUSE *s.* On reconnaît un soldat, même lorsque qu'il a quitté l'uniforme pour endosser l'habit bourgeois, on peut se mettre à sa fenêtre, regarder ceux qui passent dans la rue et dire, sans craindre de se tromper, celui-ci est un tailleur, cet autre est un cordonnier; il y a dans les habitudes du corps de chaque homme un certain je-ne-sais-quoi qui décèle la profession qu'il exerce, et que seulement ceux qui ne savent pas voir ce qui frappe les yeux de tout le monde ne peuvent pas saisir; eh bien, si l'on voulait s'en donner la peine, il ne serait guère plus difficile de reconnaître un voleur qu'un soldat, un tailleur ou un cordonnier. Comme il faut que ce livre soit pour les honnêtes gens le fil d'Ariane destiné à les conduire à travers les sinuosités du labyrinthe, j'indique les diagnostics propres à faire reconnaître chaque genre; si après cela ceux auxquels il est destiné ne savent pas se conduire, tant pis pour eux.

Les *cambricoleurs* sont les voleurs de chambre soit à l'aide de fausses clés soit à l'aide d'effraction. Ce sont pour la plupart des hommes jeunes encore, presque toujours ils sont proprement vêtus, mais quel que soit le costume qu'ils aient adopté, que ce soit celui d'un ouvrier ou celui d'un dandy, le bout de l'oreille perce toujours. Les couleurs voyantes, rouge, bleu ou jaune, sont celles qu'ils affectionnent le plus; ils auront de petits anneaux d'or aux oreilles; des colliers en cheveux, trophées d'amour dont ils aimeront à se parer; s'ils portent des gants ils seront d'une qualité inférieure; si d'aventure l'un d'eux ne se fait pas remarquer par l'étrangeté de son costume il y aura dans ses manières quelque chose de contraint qui ne se remarque pas dans l'honnête homme; ce ne sera point de la timidité, ce sera une gêne, résultat de l'appréhension de se trahir. Ces diverses observations ne sont pas propres seulement aux cambrioleurs, elles peuvent s'appliquer à tous les membres de la grande famille des trompeurs. Les escrocs, les faiseurs, les chevaliers d'industrie, sont les seuls qui se soient fait un front qui ne rougit jamais.

Les cambrioleurs travaillent rarement seuls; lorsqu'ils préméditent un coup, ils s'introduisent trois ou quatre dans une maison, et montent successivement; l'un d'eux frappe aux portes, si personne ne répond, c'est bon signe, et l'on se dispose à opérer; aussitôt, pour se mettre en garde contre toute surprise, pendant que l'un des associés fait sauter la gâche ou jouer le rossignol, un autre va se poster à l'étage supérieur, et un troisième à l'étage au-dessous.

Lorsque l'affaire est *donnée* ou *nourrie*, l'un des voleurs se charge de *filer*

(suivre) la personne qui doit être volée, dans la crainte qu'un oubli ne la force à revenir au logis; s'il en est ainsi, celui qui est chargé de cette mission la devance, et vient prévenir ses camarades, qui peuvent alors s'évader avant le retour du *mézière*.

Si, tandis que les cambrioleurs travaillent, quelqu'un monte ou descend, et qu'il désire savoir ce que font dans l'escalier ces individus qu'il ne connaît pas, on lui demande un nom en l'air : une blanchisseuse, une sage-femme, une garde-malade; dans ce cas, le voleur interrogé balbutie plutôt qu'il ne parle, il ne regarde pas l'interrogateur, et empressé de lui livrer le passage, il se range contre la muraille, et tourne le dos à la rampe.

Si les voleurs savent que le portier est vigilant, et s'ils présument que le vol consommé ils auront de gros paquets à sortir, l'un d'eux entre tenant un paquet sous le bras; ce paquet, comme on le pense bien, ne contient que du foin, qui est remplacé, lorsqu'il s'agit de sortir, par les objets volés.

Quelques cambrioleurs se font accompagner, dans leurs expéditions, par des femmes portant une hotte ou un panier de blanchisseuse, dans lesquels les objets volés peuvent être facilement déposés; la présence d'une femme sortant d'une maison, et surtout d'une maison sans portier, avec un semblable attirail, est donc une circonstance qu'il est important de remarquer, si, surtout, l'on croit voir cette femme pour la première fois.

Il y a aussi les *cambricoleurs à la flan* (voleurs de chambre au hasard) qui s'introduisent dans une maison sans auparavant avoir jeté leur dévolu; ces improvisateurs ne sont sûrs de rien, ils

vont de porte en porte, où il y a ils prennent, où il n'y a rien, le voleur, comme le roi, perd ses droits. Le métier de cambrioleur à la flan, qui n'est exercé que par ceux qui débutent dans la carrière, est très périlleux et très peu lucratif.

Les voleurs ont des habitudes qu'ils conservent durant tout le temps de leur exercice ; à une époque déjà éloignée, ils se faisaient tous chausser chez une cordonnière que l'on nommait la mère Rousselle, et qui demeurait rue de la Vannerie ; à la même époque, Gravès, rue de la Verrerie, et Tormel, rue Culture-Sainte-Catherine, étaient les seuls tailleurs qui eussent le privilège d'habiller ces messieurs. Le contact a corrompu les deux tailleurs, pères et fils sont à la fin devenus voleurs, et ont été condamnés ; la cordonnière, du moins je le pense, a été plus ferme ; mais, quoi qu'il en soit, sa réputation était si bien faite et ses chaussures si remarquables, que lorsqu'un individu était arrêté et conduit à M. Limodin, interrogateur, il était sans miséricorde envoyé à Bicêtre si pour son malheur il portait des souliers sortis des magasins de la mère Rousselle. Une semblable mesure était arbitraire sans doute, mais cependant l'expérience avait prouvé son utilité.

Les voleuses, de leur côté, avaient pour couturière une certaine femme nommée Mulo ; elle seule, disaient-elles, savait avantager la taille, et faire sur les coutures ce qu'elles nommaient des *nerveuses*.

Les nuances, aujourd'hui, ne sont peut-être pas aussi tranchées ; mais cependant, si un voleur en renom adopte un costume, tous les autres cherchent à l'imiter.

Je me suis un peu éloigné des cambrioleurs, auxquels je me hâte de revenir ;

ces messieurs, avant de tenter une entreprise, savent prendre toutes les précautions propres à en assurer le succès ; ils connaissent les habitudes de la personne qui habite l'appartement qu'ils veulent dévaliser ; ils savent quand elle sera absente, et si chez elle il y a du butin à faire.

Le meilleur moyen à employer pour mettre les cambrioleurs dans l'impossibilité de nuire, est de toujours tenir la clé de son appartement dans un lieu sûr ; ne la laissez jamais à votre porte, ne l'accrochez nulle part, ne la prêtez à personne, même pour arrêter un saignement de nez ; si vous sortez, et que vous ne vouliez pas la porter sur vous, cachez-la le mieux qu'il vous sera possible. Cachez aussi vos objets les plus précieux ; cela fait, laissez à vos meubles toutes vos autres clés : vous épargnerez aux voleurs la peine d'une effraction qui ne les arrêterait pas, et à vous le soin de faire réparer le dégât que sans cela ils ne manqueraient pas de commettre.

Les plus dangereux cambrioleurs sont, sans contredit, les *nourrisseurs* ; on les nomme ainsi parce qu'ils *nourrissent* des affaires. Nourrir une affaire, c'est l'avoir toujours en perspective, en attendant le moment le plus propice pour l'exécution ; les nourrisseurs, qui n'agissent que lorsqu'ils ont la certitude de ne point faire coup fourré, sont ordinairement de vieux routiers qui connaissent plus d'un tour ; ils savent se ménager des intelligences où ils veulent voler ; au besoin même, l'un d'eux vient s'y loger, et attend, pour commettre le vol, qu'il ait acquis dans le quartier qu'il habite une considération qui ne permette pas aux soupçons de s'arrêter sur lui. Ce dernier n'exécute presque jamais, il se borne seulement à fournir aux execu-

tants tous les indices qui peuvent leur être nécessaires. Souvent même il a la précaution de se mettre en évidence lors de l'exécution, afin que sa présence puisse, en temps opportun, servir à établir un alibi incontestable.

Ce sont ordinairement de vieux voleurs qui travaillent de cette manière; parmi eux on cite le nommé Godé, dit *Marquis*, dit *Capdeville*; après s'être évadé du bagne, il y a plus de quarante ans, il vint s'établir aux environs de Paris, où il commit deux vols très considérables, l'un à Saint-Germain-en-Laye, l'autre à Belleville; cet individu est aujourd'hui au bagne de Brest, où il subit une condamnation à perpétuité.

Les vols de chambre sont ordinairement commis les dimanches et jours de fête.

CAMBROU-OUZE *s.* Domestique, servante.

CAMBROUZE *s. f.* Province.

CAMBROUZIER *s. m.* Voleur de campagne.

CAMÉLÉON *s. m.* Courtisan.

CAMELOT *s. m.* Marchand.

CAMELOTE *s. m.* Sperme.

CAMELOTE *s. f.* Toute espèce de marchandises.

CAMISOLE *s. m.* Gilet.

CAMOUFLE *s. f.* Chandelle.

CAMOUFLET *s. m.* Chandelier.

CAMOUFLEMENT *s. m.* Déguisement.

CAMOUFLER *v. a.* Déguiser.

* **CAMUSE** *s. f.* Carpe.

CANAGE *s. f.* Agonie, dernière lutte contre la mort.

CANAPÉ *s. m.* On trouve dans le langage des voleurs, dix, vingt mots même, pour

exprimer telle action répréhensible, ou tel vice honteux; on n'en trouve pas un seul pour remplacer ceux de la langue usuelle, qui expriment des idées d'ordre ou de vertu; aussi doit-on s'attendre à trouver, dans un livre destiné à faire connaître leurs mœurs et leur langage, des récits peu édifiants. J'ai réfléchi longtemps avant de me déterminer à leur donner place dans cet ouvrage; je craignais que quelques censeurs sévères ne m'accusassent d'avoir outragé la pudeur, mais après j'ai pensé que le vice n'était dangereux que lorsqu'on le peignait revêtu d'un élégant habit, mais que, nu, sa laideur devait faire reculer les moins délicats; voilà pourquoi cet article et quelques autres semblables se trouveront sous les yeux du lecteur; voilà pourquoi je n'ai pas employé des périphrases pour exprimer ma pensée; voilà pourquoi le mot propre est toujours celui qui se trouve sous ma plume. Je laisse au lecteur le soin de m'apprendre si la méthode que j'ai adoptée est la meilleure.

Le *canapé* est le rendez-vous ordinaire des pédérastes; les TANTES (voir ce mot, *p. 153*) s'y réunissent pour procurer à ces libertins blasés, qui appartiennent presque tous aux classes éminentes de la société, les objets qu'ils convoitent; les quais, depuis le Louvre jusqu'au Pont-Royal, la rue Saint-Fiacre, le boulevard entre les rues Neuve-du-Luxembourg et Duphot, sont des canapés très dangereux. On conçoit, jusques à un certain point, que la surveillance de la police ne s'exerce sur ces lieux que d'une manière imparfaite; mais ce que l'on ne comprend pas, c'est que l'existence de certaines maisons, entièrement dévolues aux descendants des Gomorrhéens, soient tolérées; parmi ces maisons, je

dois signaler celle que tient le nommé, ou plutôt (pour conserver à cet être amphibie la qualification qu'il ou elle se donne), la nommée Cottin, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 3; la police a déjà plusieurs fois fait fermer cette maison, réceptacle immonde de tout ce que Paris renferme de fangeux, et toujours elle a été rouverte; pourquoi? je m'adresse cette interrogation, sans pouvoir y trouver une réponse convenable; est-ce parce que quelquefois on a pu y saisir quelques individus brouillés avec la justice; je ne puis croire que ce soit cette considération qui ait arrêté l'autorité, on sait maintenant apprécier l'utilité de ces établissements où les gens vicieux se rassemblent pour corrompre les honnêtes gens qu'un hasard malheureux y amène.

CANARD SANS PLUMES *s. m.* Nerf de bœuf avec lequel les argousins frappent les forçats qui sont en route pour le bagne.

CANELLE *s.* Caen.

CANER *v. a.* Agoniser, être prêt à mourir.

CANER LA PÉGRENNE *v. n.* Mourir de faim.

CANICHE *s. m.* Ballot carré à oreilles.

CANTON ou **CARRUCHE** *s. f.* Prison.

CANTONNIER-IÈRE *s.* Prisonnier, prisonnière.

CAPAHUTER *v. a.* Assassiner son complice pour s'approprier sa part de butin.

CAPITAINE *s. m.* Agiotage.

CAPITAINE *s. m.* Agioteur.

CAPITAINE *v. a.* Agioter.

* **CAPONS** *s. m.* Sujet du roi des argotiers, larrons et coupeurs de bourses.

* **CAPRE** *s. m.* Carolus, ancienne pièce de monnaie.

CARANTE *s. f.* Table.

CARCAGNO *s. m.* Usurier.

CARDINALE *s. f.* Lune. Terme des voleurs des provinces du Nord.

CAR-D'ŒIL ou plutôt **QUART-D'ŒIL** *s. m.* Commissaire de police.

CARER *v. a.* Voler à la *care*. (Voir ci-après **CAREUR**.)

CAREUR-EUSE *s.* Presque tous les *careurs* sont des Bohémiens, des Italiens ou des Juifs. Hommes ou femmes, ils se présentent dans un magasin achalandé, et après avoir acheté ils donnent en paiement une pièce de monnaie dont la valeur excède de beaucoup celle de l'objet dont ils ont fait l'acquisition; tout en examinant la monnaie qui leur a été rendue, ils remarquent une ou deux pièces qui ne sont pas semblables aux autres, les anciennes pièces de vingt-quatre sous, les écus de six francs à la vache ou au double W, sont celles qu'ils remarquent le plus habituellement, parce que l'on croit assez généralement qu'il y a dans ces pièces de monnaie une certaine quantité d'or, et que cette croyance doit donner à la proposition qu'ils ont l'intention de faire, une certaine valeur : « Si vous aviez beaucoup de pièces semblables à celles-ci, nous vous les prendrions en vous donnant un bénéfice », disent-ils. Le marchand, séduit par l'appât du gain, se met à chercher dans son comptoir, et quelquefois même dans les sacs de sa réserve, des pièces telles que le careur en désire, et si pour accélérer la recherche le marchand lui permet l'accès de son comptoir, il peut être assuré qu'il y puisera avec une dextérité vraiment remarquable.

Les careurs ont dans leur sac plusieurs ruses dont ils se servent alternativement, mais un échange est le fondement

de toutes; au reste il est très facile de reconnaître les careurs, tandis qu'on ouvre le comptoir, ils y plongent la main comme pour aider au triage et indiquer les pièces qu'ils désirent, si par hasard le marchand a besoin d'aller dans son arrière-boutique pour leur rendre sur une pièce d'or, ils le suivent, et il n'est sorte de ruses qu'ils n'emploient pour parvenir à mettre la main dans le sac.

Que les marchands se persuadent bien que les anciennes pièces de vingt-quatre sous, les écus de six francs à la vache ou au double W, ainsi que les monnaies étrangères n'ont point une valeur exceptionnelle; qu'ils aient l'œil continuellement ouvert sur les inconnus, hommes, femmes ou enfants, qui viendraient, sous quel prétexte que ce soit, leur proposer un échange, et ils seront à l'abri de la ruse des plus adroits careurs.

Il y a parmi les careurs, comme parmi les cambrioleurs et autres voleurs, des *nourrisseurs* d'affaires; ces derniers, pour gagner la confiance de celui qu'ils veulent dépouiller, lui achètent, jusqu'à ce que le moment opportun soit arrivé, des pièces cinq ou six sous au-delà de leur valeur réelle.

Les ROMAMICHELS (voir ce mot, p. 120) citent parmi les célébrités de leur corporation, deux careuses célèbres, nommées la Duchesse et la mère Caron. Avant d'exercer ce métier ces femmes servaient d'éclaireurs à la bande du fameux Sallambier, chauffeur du Nord, exécuté à Bruges avec trente de ses complices.

CARIBÉNER *v. a.* Voler à la *care*. (Voir CAREUR, p. 21.)

CARLE *s. m.* Argent monnayé.

CARLINE *s. f.* Mort (la).

CARNE *s. f.* Viande gâtée.

CAROUBLE *s. f.* Fausse clé.

CAROUBLEUR-EUSE *s.* Variété de *cambrioleurs*; ils entretiennent des intelligences avec les domestiques, frotteurs, colleurs de papiers, peintres. Aussi comme ils connaissent parfaitement les endroits qui peuvent leur offrir des ressources, ils vont droit au but; la plupart du temps ils se servent de fausses clés qu'ils fabriquent eux-mêmes sur les empreintes qui leur sont données par les *indicateurs* leurs complices.

CASCARET *s. m.* Écu de trois francs.

CASQUER *v. a.* Donner aveuglement dans tous les pièges.

CASSANTE *s.* Noix, dent.

CASSER *v. a.* Couper.

CASTUC *s. f.* Prison.

CASTUS *s. m.* Hôpital.

CAVALER (SE) *v. p.* S'enfuir.

CAVÉ *s. f.* Dupe.

CAYER *s. m.* Poisson.

* **CAYMAN** *s. m.* Mendiant.

CERCLE *s. m.* Argent.

CERCLÉ *s. m.* Tonneau.

CENTRE À L'ESTORGUE *s. m.* Sobriquet, faux nom.

CENTRE *s. m.* Nom propre.

CERF-VOLANT *s. f.* Femme qui dépouille les petits enfants dans une allée ou dans un lieu écarté.

* **CERT DE CHARRUE** *s. m.* Quart d'écu.

CHAHUTER *v. a.* Faire tapage pour s'amuser.

CHAHUTEUR-EUSE *s.* Tapageur, tapageuse.

CHANOINE-ESSE *s.* Rentier, rentière.

CHANTER (FAIRE) *v. a.* Voir ci-après CHANTEUR, p. 23.

CHANTEUR *s. m.* Celui qui fait contribuer un individu en le menaçant de mettre le public ou l'autorité dans la confiance de sa turpitude. Ce serait une entreprise pour ainsi dire inexécutable que dévoiler tous les *chantages*, et seulement esquisser la physiologie de tous les *chanteurs*. Après avoir parlé des journalistes qui exploitent les artistes dramatiques, auxquels ils accordent ou refusent des talents suivant que le chiffre de leurs abonnements est plus ou moins élevé; ceux qui vous menacent, si vous ne leur donnez pas une certaine somme, d'imprimer dans leur feuille une notice biographique sur vous, votre père, votre mère ou votre sœur, qui vous offrent à un prix raisonnable l'oraison funèbre de celui de vos grands-parents qui vient de rendre l'âme; du vaudevilleur qui a des flons-flons pour tous les anniversaires; du poète qui a des dithyrambes pour toutes les naissances et des élégies pour tous les morts, il en resterait encore beaucoup d'autres, chanteurs par occasion sinon par métier; et parmi ces derniers il faudrait ranger ceux qui vendent leur silence ou leur témoignage, l'honneur de la femme qu'ils ont séduite, une lettre tombée par hasard entre leurs mains et mille autres encore; mais comme il n'y a pas de loi qui punisse le fourbe adroit, le calomniateur, le violateur de la foi jurée; comme tous ceux dont je viens de parler sont de très « honnêtes gens », je ne veux pas m'occuper d'eux.

Les bornes de cet ouvrage ne me permettent de parler que des individus que les articles du Code pénal atteignent; si jamais, ce qu'à Dieu ne plaise, je me détermine à écrire le recueil des ruses de tous les fripons qui pullulent dans le monde, fripons auxquels le procureur

du roi donne la main, et qui sont salués par le commissaire de police, il faudra que je me résolve à écrire un ouvrage plus volumineux que la *Biographie* des frères Michaud.

Si quelquefois de très braves gens n'étaient pas les victimes des chanteurs, on pourrait, sans qu'il en résultât un grand mal, laisser ces derniers exercer paisiblement leur industrie; car ceux qu'ils exploitent ne valent guère plus qu'eux; ce sont de ces hommes que les lois du Moyen Âge, lois impitoyables il est vrai, condamnaient au dernier supplice; de ces hommes dont toutes les actions, toutes les pensées, sont un outrage aux lois imprescriptibles de la nature; de ces hommes que l'on est forcé de regarder comme des anomalies, si l'on ne veut pas concevoir une bien triste idée de la pauvre humanité.

Les chanteurs ont à leur disposition de jeunes garçons doués d'une jolie physiologie, qui s'en vont tourner autour de tel financier, de tel noble personnage, et même de tel magistrat qui ne se rappelle de ses études classiques que les odes d'Anacréon à Bathylle, et les passages des *Bucoliques* de Virgile adressés à Alexis; si le *pantré* mord à l'hameçon, le *Jésus* le mène dans un lieu propice, et lorsque le délit est bien constaté, quelquefois même lorsqu'il a déjà reçu un commencement d'exécution, arrive un agent de police d'une taille et d'une corpulence respectables: « Ah! je vous y prends, dit-il; suivez-moi chez le commissaire de police. » Le *Jésus* pleure, le pécheur supplie; larmes et prières sont inutiles. Le pécheur offre de l'argent, le faux sergent de ville est incorruptible, mais le commissaire de police supposé n'est pas inexorable: tout s'arrange,

moyennant finance, et le procès-verbal est jeté au feu.

Ce n'est point toujours de cette manière que procèdent les chanteurs, c'est quelquefois le frère du jeune homme qui remplace le sergent de ville, et son père qui joue le rôle du commissaire de police; cette dernière manière de procéder est même la plus usitée.

Beaucoup de gens, bien certains qu'ils avaient affaire à des fripons, ont cependant financé; s'ils s'étaient plaints, les chanteurs, il est vrai, auraient été punis, mais la turpitude des plaignants aurait été connue: ils se turent et firent bien.

Un individu bien connu, le sieur L..., exerce depuis très longtemps, à Paris, le métier de chanteur, sans que jamais la police ait trouvé l'occasion de lui chercher noise; ses confrères, admirateurs enthousiastes de son audace et de son adresse, l'ont surnommé le Soprano des chanteurs. Je ne pense pas cependant qu'il lui manque ce que ne possèdent pas les sopranos de la chapelle Sixtine.

CHARLOT *s. m.* Bourreau.

CHARON *s. m.* Voleur.

CHARRIAGE *s. m.* Le mot *charriage*, dans la langue des voleurs, est un terme générique qui signifie voler un individu en le mystifiant. Je donne dans l'article ci-après (voir CHARRIEURS et POT [VOL AU], *p. 110*), quelques détails sur le mode de charriage le plus usité: il sera parlé des autres à leur ordre respectif.

CHARRIEURS *s. m.* Les *charrieurs* sont en même temps voleurs et mystificateurs, et presque toujours ils spéculent sur la bonhomie d'un fripon qui n'exerce le métier que par occasion; ils vont habituellement deux de compagnie, l'un se nomme *l'américain*, et l'autre le *jardinier*. Le jardinier aborde le premier indi-

vidu dont l'extérieur n'annonce pas une très vaste conception, et il sait trouver le moyen de lier conversation avec lui; tout à coup ils sont abordés par un *quidam*, richement vêtu, qui s'exprime difficilement en français, et qui désire être conduit, soit au Jardin du roi, soit au Palais-Royal, soit à la plaine de Grenelle pour y voir « le petite foussillement pien choli », mais toujours à un lieu très éloigné de l'endroit où l'on se trouve; il offre pour payer ce léger service une pièce d'or, quelquefois même deux; il s'est adressé au jardinier, et celui-ci dit à la dupe: « Puisque nous sommes ensemble, nous partagerons cette bonne aubaine; conduisons cet étranger où il désire aller, cela nous promènera. » On ne gagne pas tous les jours dix ou vingt francs sans se donner si peu de peine, aussi la dupe se garde bien de refuser la proposition; les voilà partis tous les trois pour leur destination.

L'étranger est très communicatif. Il raconte son histoire à ses deux compagnons; il n'est que depuis peu de jours à Paris; il était au service d'un riche étranger qui est mort en arrivant en France, et qui lui a laissé beaucoup de pièces jaunes, qui n'ont pas cours en France, et qu'il voudrait bien changer contre des pièces blanches; il donnerait volontiers une des siennes pour deux de celles qu'il désire.

La dupe trouve l'affaire excellente, il y a 100 % à gagner à un pareil marché; il s'entend avec le jardinier, et il est convenu qu'ils duperont l'américain. « Mais, dit le jardinier, les pièces d'or ne sont peut-être pas bonnes, il faut aller les faire estimer. » Ils font comprendre cette nécessité à l'étranger, qui leur confie une pièce sans hésiter, et ils vont

ensemble chez un changeur qui leur remet huit pièces de cinq francs en échange d'une de quarante; ils en remettent quatre à l'américain, qui paraît parfaitement content, et ils en gardent chacun deux : les bons comptes font les bons amis; l'affaire est presque conclue, l'américain étale ses rouleaux d'or, qu'il met successivement dans un petit sac fermé par un cadenas.

« Vous être fait estimer mon bièce d'or, dit-il alors, moi fouloir aussi savoir si votre archent il être pon. »

« Rien de plus juste », dit le jardinier. L'américain ramasse toutes les pièces de cinq francs du *pantre*, et sort accompagné du jardinier, soi-disant pour aller les faire estimer. Il va sans dire qu'il a laissé en garantie le petit sac qui contient ses rouleaux d'or.

Le *simple* est tout à fait tranquille; il attend paisiblement dans la salle du marchand de vins, chez lequel il s'est laissé entraîner, qu'il plaise à ses deux compagnons de revenir; il attend une demi-heure, puis une heure, puis deux, puis les soupçons commencent à lui venir, il ouvre le sac dans lequel au lieu de rouleaux de pièces d'or, il ne trouve que des rouleaux de monnaie de billon.

CHARRIEUR À LA MÉCANIQUE. Voleur qui, avec le mouchoir, attrape un passant par le col, le porte ainsi sur les épaules pendant qu'un camarade s'occupe à le dévaliser de manière à le laisser quelquefois nu et sans vie sur la route.

Lorsque le *pantre* est mort, ce qui arrive quelquefois, les *charrieurs à la mécanique* jettent le cadavre dans le canal; car c'est ordinairement dans ce quartier désert qu'ils exercent leur horrible industrie.

* **CHASSE NOBLE** *s. m.* Chasse-coquin, suisse de porte.

CHASSE À L'ESTORGUE *s. m.* Œil louche.

CHASSER DES RELUITS *v. a.* Pleurer.

CHAT *s. m.* Concierge de prison.

CHATTE *s. f.* Pièce de six francs. Les filles publiques sont à peu près les seules qui se servent de ce terme.

CHAUD-E (ÊTRE) *v. p.* Qui se défie, qui se tient sur ses gardes.

CHAUDELANCE *s. f.* Gonorrhée.

CHAUMIR *v. a.* Perdre.

CHEMISE DE CONSEILLER *s. m.* Linge volé.

* **CHENÂTRE** ou **CHENU** *adj.* Bon.

CHÈNE *s. m.* Homme.

CHENU RELUIT *adv.* Bonjour.

CHENU SORGUE *adv.* Bonsoir.

CHER *adj.* Rude.

CHER *adj.* Haut, élevé.

CHÉRANCE *s. f.* Ivresse.

CHEVAL DE RETOUR *s. m.* Celui qui est conduit au bain pour la deuxième fois.

CHEVALIER D'INDUSTRIE *s. m.* Les *chevaliers d'industrie*, quelles que soient d'ailleurs les qualités qu'ils possèdent, n'ont pas marché avec le siècle, ils sont restés stationnaires au milieu des changements qui s'opéraient autour d'eux, je crois même qu'ils ont reculé au lieu d'avancer; car j'ai beau regarder autour de moi, je ne reconnais pas, parmi les illustrations contemporaines, les dignes successeurs des Cagliostro, des comte de Saint-Germain, des Casanova, des chevalier de La Morlière, et de cent autres dont les noms m'échappent.

Ces messieurs de l'Ancien Régime étaient pour la plupart des cadets de

famille, mousquetaires, cheveu-légers ou chevaliers de Malte, qui, avant de devenir fripons, avaient commencé par être dupes. Ils portaient la cravate, le jabot et les manchettes de point de Bruxelles, l'habit nacarat, la veste gorge-de-pigeon, la culotte noire, les bas de soie blancs et les souliers à talons rouges; l'or et les pierreries étincelaient sur toute leur personne; ils étaient toujours pimpants,frisés, musqués et poudrés, et lorsqu'il le fallait ils savaient se servir de l'épée qui leur battait le mollet. Un nom illustre, un titre quelconque, qui leur appartenait réellement, ou qu'ils savaient prendre, leur ouvrait toutes les portes; aussi on les rencontrait quelquefois à l'Œil-de-bœuf, au petit lever, ou dans les salons de la favorite; comme les plus grands seigneurs ils avaient leur petite maison, ils entretenaient des *filles* d'opéra; et le matin avant de sortir, ils demandaient à leur valet s'il avait mis de l'or dans leurs poches, *Le Chevalier à la mode* de Dancourt, le marquis du *Joueur*, et celui de *L'École des Bourgeois*, sont des types que le lecteur connaît aussi bien que moi.

À cette époque un homme de bonne compagnie devait nécessairement avoir des dettes, et surtout ne pas les payer; Don Juan faisait des politesses à M. Dimanche, mais Don Juan est une spécialité. Les grands seigneurs et les chevaliers d'industrie du dix-huitième siècle faisaient rosser par leurs gens ou jeter par les fenêtres ceux de leurs créanciers qui se montraient récalcitrants. Les chevaliers d'industrie de l'époque actuelle sont, sauf les qualités qu'ils ne possèdent pas, à peu près ce qu'étaient leurs prédécesseurs, l'humeur des créanciers est plus changée que tout le reste; ces messieurs,

maintenant, ne se laissent ni battre, ni jeter par la fenêtre, mais ils se laissent duper : les chevaliers spéculateurs n'en demandent pas davantage.

Voici l'exposé des qualités physiques et morales que doit absolument posséder celui qui veut suivre les traces des grands hommes de la corporation :

Un esprit vif et cultivé, une bravoure à toute épreuve, une présence d'esprit inaltérable, une physionomie à la fois agréable et imposante, une taille élevée et bien prise.

Le chevalier qui possède ces diverses qualités n'est encore qu'un pauvre sire, s'il ne sait pas les faire valoir; ainsi il devra, avant de se lancer sur la scène, s'être muni d'un nom d'honnête homme; un chevalier d'industrie ne peut se nommer ni Pierre Lelong, ni Eustache Lecourt.

Sa carrière est manquée s'il est assez sot pour se donner un nom du genre de ceux-ci : Saint-Léon, Saint-Clair, Saint-Firmin, ou quelque autre saint que ce soit; le saint est usé jusqu'à la corde.

Pourvu d'un nom, l'aspirant doit se pourvoir d'un tailleur. Ses habits, coupés dans le dernier goût, sortiront des ateliers de Humann, de Barde ou de Chevreuil : le reste à l'avenant; il prendra ses gants chez Valker, son chapeau chez Bandoni, ses bottes chez Concanon, sa canne chez Thomassin; il ne se servira que de foulards de l'Inde, ou de mouchoirs de fine batiste; il conservera ses cigares dans une boîte élégante, des magasins de Susse ou de Giroux.

Il se logera dans une des rues nouvelles de la Chaussée-d'Antin. Des meubles de palissandre, des draperies élégantes, des bronzes, des glaces

magnifiques, des tapis de Lamornaix, garniront ses appartements.

Ses chevaux seront anglais, son tilbury du carrossier à la mode.

Son domestique ne sera ni trop jeune ni trop vieux; perspicace, prévoyant, audacieux et fluët, il saura, à propos, parler des propriétés de monsieur, de ses riches et vieux parents, etc., etc.

Lorsque l'aspirant se sera procuré tout cela, sans déboursier un sou, il aura gagné ses éperons de chevalier.

Un portier complaisant est la première nécessité d'un chevalier d'industrie, aussi le sien sera choyé, adulé, et surtout généreusement payé.

Lorsque toutes ses mesures sont prises, le chevalier entre en lice et attaque l'ennemi avec l'espoir du succès; alors les marchands et les fournisseurs attendent dans son antichambre qu'il veuille bien les recevoir; quelquefois même un escompteur délicat apporte lui-même de l'argent au grand personnage; à la vérité, cet honnête usurier vend ses écus au poids de l'or, il ne prend que 4 ou 5 % par mois, et l'intérêt en dedans, de sorte que l'emprunteur ne reçoit que très peu de chose, mais toujours est-il qu'il reçoit, tandis qu'il est positif que le marchand d'argent ne recevra jamais rien.

CHEVRONNÉ (ÊTRE) *v. p.* Être en récidive, être noté comme voleur.

CHIBRE *s. m.* Membre viril.

CHICANE (GRINCHIR À LA) *v. a.* Les *grinchisseurs* à la *chicane* sont les plus adroits *tireurs*, ceux qui *travaillent* sans compères. Ils se placent devant une personne, mettent leur main derrière eux, et de cette manière lui volent ou sa montre ou sa bourse; certes, ce sont là d'adroits fripons, et desquels on peut

dire, sans craindre de se tromper, qu'ils ont des yeux au bout des doigts.

CHIFFARDE *s. f.* Pipe.

CHIFFERTON *s. m.* Chiffonnier.

CHIFFON, BALANCER LE CHIFFON, LE CHIFFON ROUGE *s. f.* La langue. Parler.

CHIFFON *s. m.* Mouchoir.

CHIFFONNIER *s. m.* Voleur de mouchoirs. (Voir PÉGRLOT, *p.* 104.)

CHIPETTE *s. f.* Tribade.

CHIQUE *s. f.* Église.

CHIUQUER *v. a.* Battre.

CHOLETTE *s. m.* Demi-litre.

CHOMIR *v. a.* Perdre.

CHOPER *v. a.* Prendre.

CHOPIN *s. m.* Vol.

CHOUETTE *adj.* Excellent.

CHOURIN *s. m.* Couteau.

CIGOGNE *s. f.* Préfecture de police.

CIGALE *s. f.* Pièce d'or.

* **CIGUE** *s. f.* Pièce d'or.

CLOU, ÊTRE AU CLOU. Prison. Être en prison.

COCANGES ou **LA ROBIGNOLE.** Jeu des coquilles de noix. Le jeu des coquilles de noix est un des mille et un *trucs* employés par les fripons qui courent les campagnes pour duper les malheureux qui sont possédés par la funeste passion du jeu. Les *cocangeurs* ou *robignoleurs* se réunissent plusieurs sur la place publique d'un village ou d'une petite ville, lorsqu'ils ont obtenu le *condé franc*, ou dans quelque lieu écarté, lorsqu'ils craignent d'être dérangés; mais dans l'un et dans l'autre cas ils choisissent de préférence pour exercer, un jour de marché ou de foire, sachant bien que ceux qui se laisseront séduire

auront ce jour-là les poches mieux garnies que tout autre.

Les objets dont ils se servent sont : 1° trois coquilles de grosses noix : les *cocanges*, et une petite boule de liège : la *robignole*. L'un d'eux, après s'être assis par terre, place son chapeau entre ses jambes et les cocanges sur le chapeau; cela fait, il couvre et découvre alternativement la robignole; après avoir fait quelques instants ce manège, il s'arrête et se détourne comme pour se moucher ou cracher; un compère alors lève successivement les trois cocanges, et lorsqu'il a découvert la robignole, il dit, assez haut pour être entendu de celui qui doit être dupé : « Elle est là. » C'est à ce moment que celui qui tient le jeu propose aux curieux assemblés autour de lui, des paris plus ou moins considérables; le compère, pendant ce temps, s'est entendu avec la dupe, et ils se mettent alors à jouer de moitié; celui qui tient le jeu est doué d'une agilité capable de faire honneur au plus habile escamoteur, il a su changer adroitement la robignole de place, le reste se devine : ce coup se nomme *le coup de tronche*.

On a vu des individus perdre à ce jeu des sommes très considérables; ils méritaient sans doute ce qui leur arrivait, car leur intention était bien celle de tromper celui que d'abord ils avaient pris pour un niais, mais jamais l'intention de la dupe n'a justifié les méfaits du dupeur, que l'on punisse le premier, rien de mieux, mais que l'on ne ménage pas le second, et bientôt, du moins je l'espère, on aura vu disparaître cette foule d'individus qui spéculent sur les passions mauvaises.

COCASSE *s. m.* Fin.

COCASSERIE *s. f.* Finesse.

COCHEMARD *s. m.* Cocher.

COËNNE DE LARD *s. f.* Brosse.

COËSRÉ *s. m.* À chaque pas que l'on faisait dans l'ancien Paris, on rencontrait des ruelles sales et obscures qui servaient de retraite à tout ce que la capitale renfermait de vagabonds, gens sans aveu, mendiants et voleurs. Les habitants nommaient ces réduits cours des Miracles, parce que ceux des mendiants qui en sortaient le matin pâles et estropiés, pour aller par la ville solliciter la charité des bonnes âmes, se trouvaient frais et dispos lorsque le soir ils y rentraient.

Le premier de ces asiles, ou cours des Miracles, qui soit cité par les auteurs qui ont écrit l'histoire et la monographie de la capitale, est la rue du Sablon, dont aujourd'hui il ne reste plus rien; cette rue, qui était située près l'Hôtel-Dieu, fut fermée en 1511 à la requête des administrateurs de l'hôpital, « pour qu'elle ne servît plus de retraite aux vagabonds et voleurs qui y menaient une vie honteuse et dissolue ».

Cette rue, dès l'an 1227, servait de retraite à ces sortes de gens. Étienne, doyen de Notre-Dame, et le chapitre de Paris, ne voulurent consentir à l'agrandissement de l'hôpital, qu'à la condition expresse qu'il ne serait point fait de porte à la rue du Sablon, du côté du Petit-Pont : « De peur que les voleurs qui s'y réfugiaient ne se sauvassent, par cette rue, chargés de leur butin, et que la maison de Dieu ne servît d'asile à leurs vols et à leurs crimes. »

La rue de la Grande-Truanderie fut, après celle du Sablon, la plus ancienne cour des Miracles; son nom lui vient des gueux et fripons, qu'à cette époque on nommait *truands*, qui l'ont habitée primitivement; la troisième fut établie,

vers l'année 1350, dans la rue des Francs-Bourgeois, au Marais. Ce n'est que lorsque la population des gueux eut pris un certain accroissement, qu'ils se répandirent dans les cours : du roi François, près la rue du Ponceau; Sainte-Catherine, rue de la Mortellerie; Brisset, Gentien, Saint-Guillaume, puis enfin, cour des Miracles. Sauval rapporte que de son temps, les rues Montmartre, de la Jussienne, et circonvoisines, étaient encore habitées par des individus mal famés et de mauvaises mœurs. « La cour des Miracles, dit-il ailleurs, était encore habitée par plus de cinq cents misérables familles; on voulut, ajoute-t-il, détruire ce cloaque, mais les maçons qui commençaient leurs travaux furent battus et chassés par les gueux, et l'on ne put rien y faire. »

On est étonné, sans doute, de voir dans une ville comme Paris, une aussi formidable assemblée de fripons, cependant rien n'est plus concevable. La police, à cette époque, n'était pas ce qu'elle est aujourd'hui, et s'il faut croire ce que rapporte Louis Vervin, avocat à Paris, dans son ouvrage publié en 1622, intitulé : *L'Enfer des chicaneurs*, elle se faisait d'une singulière manière : « Les sergents, dit-il, courent partout pour trouver des coupables, mais s'ils prennent des voleurs, ils les relâchent aussitôt que ceux-ci leur donnent de l'argent. » Ce n'était pas seulement l'incurie de l'administration qui avait donné naissance à la formidable corporation dont le grand *Coësre* était le chef, le mal avait pris naissance dans l'organisation même de l'État, et dans les événements du temps. Jusqu'au règne de Louis XI, il n'y eut pas en France d'armée nationale; le roi avait les

archers de sa garde et ses gentilshommes : c'était là tout; seulement, lorsque la guerre était déclarée, les vassaux de la Couronne conduisaient leur contingent au secours du roi, et la campagne terminée, chacun s'en retournait dans ses foyers; mais les serfs, ou gens de mainmorte, qui avaient acquis dans les camps une certaine expérience, ne se souciaient pas toujours de retourner sur les terres de leurs seigneurs, où ils étaient taillables et corvéables; ils se débandaient, abandonnaient la bannière, et ceux qui n'allaient pas se joindre aux compagnies franches, qui, à tout prendre, n'étaient en temps de paix que des compagnies de brigands organisés, venaient chercher un asile dans les grandes villes, et principalement dans Paris, où ils se réunissaient aux Bohémiens qui y étaient venus en 1427, aux mauvais sujets des universités, aux vagabonds, aux filous, qu'ils ne tardaient pas à imiter. La corporation, par la suite, devint si formidable, qu'elle eut pendant un laps de temps assez long, ses franchises et ses privilèges; on pouvait bien, lorsqu'on l'avait attrapé, pendre un *truand* ou un *mauvais garçon*, mais un archer du guet, à pied ou à cheval, ne se serait pas avisé d'aller le chercher dans une cour des Miracles, ces lieux étaient des asiles interdits aux profanes, et dont les habitants avaient une organisation pour ainsi dire sanctionnée par la police du temps. Le *roi des argotiers* ou de *l'argot*, le chef suprême des *courtauds de boutanche*, *Malingreux*, *Capons*, *Narquois*, etc., avait une part d'autorité pour le moins aussi belle que celle du prévôt de Paris, part d'autorité que ce dernier avait été, pour ainsi dire, obligé de céder à la force.

COGNAC *s. m.* Gendarme.

COGNADE *s. f.* Gendarmerie.

COGNE *s. m.* Gendarme.

COLIN ou **COLAS** *s. m.* Col.

COLLIER ou **COULANT** *s. f.* Cravate.

COLLÈGE *s. f.* Prison.

COLLÉGIEN-NE *s.* Prisonnier-ère.

COLLETIN *s. f.* Force.

COLOQUINTE *s. f.* Tête.

COMBERGER *v. a.* Compter.

COMBRE *s. m.* Chapeau.

COMBRIER *s. m.* Chapelier.

COMBRIEU *s. m.* Chapeau.

COMBRIEZ *s. f.* Pièce de vingt sols.

COME *s. m.* Commerce.

[**COMES** ou **SOUS-COMES**. Adjudants et sous-adjudants de surveillance dans les bagnes.]

COMMENSAL (VOL AU). Il est de ces vérités qui sont devenues triviales à force d'être répétées; et parmi elles, il faut citer le vieux proverbe qui dit que : « Pour n'être jamais trompé, il faut se défier de tout le monde. » Les exigences du proverbe sont, comme on le voit, un peu grandes; aussi n'est-ce que pour prouver à mes lecteurs que je n'oublie rien, que je me détermine à parler du *vol au commensal*; seulement, je me bornerai à rapporter un fait récemment arrivé à Saint-Cloud.

Paris est environné d'une grande quantité de maisons bourgeoises habitées par leurs propriétaires; ces propriétaires, durant la belle saison, louent en garni les appartements dont ils ne se servent pas, et si le locataire paie cher et exactement, si son éducation et ses manières sont celles d'un homme de bonne compagnie, il est bientôt un des commensaux de la famille. Bon nombre

de vols et d'escroqueries commis par ces *hommes distingués*, devraient cependant avoir appris depuis longtemps aux gens trop faciles, le danger des liaisons impromptues, mais quelques pièces d'or étalées à propos font oublier les mésaventures du voisin, surtout à ceux qui sont doués d'une certaine dose d'amour-propre, qualité ou défaut assez commun par le temps qui court.

Dans le courant du mois d'avril 1836, un individu qui prétendait être un comte allemand (ce qui au reste peut bien être vrai, car tout le monde sait que rien, en Germanie, n'est plus commun que les comtes et les barons), arriva à Saint-Cloud et prit le logement le plus confortable du meilleur hôtel de la ville; cela fait, il visita un grand nombre d'appartements garnis, mais aucun ne lui plaisait; enfin il en trouva un qui parut lui convenir : c'était celui que voulait louer un vieux propriétaire, père d'une jeune et jolie fille; le prix de location convenu, le noble étranger arrête l'appartement; il paie, suivant l'usage, un trimestre d'avance, et s'installe dans la maison.

Le comte se levait tard, déjeunait, lisait, dînait à cinq heures, il faisait quelques tours de jardin, puis ensuite il rentrait chez lui pour lire et méditer de nouveau; cette conduite dura quelques jours, mais ayant par hasard rencontré dans le jardin M^{me} L... et sa fille, il adressa quelques compliments à la mère, et salua respectueusement la demoiselle : la connaissance était faite. Bientôt il fut au mieux avec ses hôtes, et il leur apprit ce que sans doute ils désiraient beaucoup savoir : il était le neveu, et l'unique héritier, d'un vieillard qui, par suite de malheurs imprévus, ne

possédait plus que soixante et quelques mille francs de rente.

« On ne saurait trop faire pour un homme qui doit posséder une fortune aussi considérable, se dit un jour M. L..., M. le comte est toujours seul, il ne sort presque jamais, il doit beaucoup s'ennuyer; tâchons de le distraire. » Cette belle résolution une fois prise, M. L... invita le comte à un grand dîner offert à un ancien marchand d'écus retiré, qui avait conservé les traditions de son métier, et qui savait mieux que personne ce que peut rapporter un écu dépensé à propos. Cette réunion fut suivie de plusieurs autres, et bientôt le comte, grâce à ses manières empressées, à son extrême politesse, devint l'intime ami de son propriétaire. Le comte avait dit qu'il attendait son oncle, et des lettres qu'il recevait journellement de Francfort, annonçaient l'arrivée prochaine de ce dernier; l'oncle pria son neveu de lui envoyer la meilleure dormeuse qu'il pourrait trouver, de lui choisir un logement, etc. Comme on le pense bien, le gîte de l'oncle fut choisi dans la maison de M. L..., l'époque de son arrivée étant prochaine. Le comte, sur ces entrefaites, demande la jeune personne en mariage, les parents sont enchantés, et la jeune fille partage leur ravissement.

M. R***, l'ami de la famille, est mis dans la confidence; le comte lui demande des conseils, et parle d'acheter des diamants qu'il destine à sa future; mais comme il ne connaît personne à Paris, il craint d'être trompé, M. R*** conduit lui-même le comte chez un bijoutier de ses amis, auquel il le recommande. Un comte présenté par M. R***, qui a été payeur de rentes trente-six à quarante ans, et qui doit

certainement connaître les hommes, devait inspirer de la confiance, enfin M. le comte achète des boucles d'oreilles superbes, qu'il remet à sa prétendue; il fait tant et si bien, qu'il obtient pour 16 000 à 18 000 francs de diamants sans argent; le bijoutier, qui croyait voir dans M. le comte une ancienne connaissance de M. R***, livra aveuglément. Mais il fallait reprendre les boucles d'oreilles données à la prétendue. Le comte dit à la demoiselle : « Il me semble que les boucles d'oreilles qu'on vous a remises ne sont pas aussi belles, à beaucoup près, que celles que je vous destinais. » Il les examine : « C'est infâme, dit-il, d'avoir ainsi changé les diamants; il y a plus de 1 500 francs de différence; je ne puis souffrir cela, etc. »

Il doit aller au-devant de son oncle, il emprunte 700 à 800 francs au beau-père, qui, pour ne pas fatiguer M. le comte, porte les 800 francs dans ses poches; mais, arrivé à Paris, le comte prit la peine de le décharger de ce fardeau, et ne revint plus.

Il emporta 16 000 à 18 000 francs au bijoutier, 800 francs à son beau-père en herbe, et 800 francs au traiteur.

Il est inutile d'ajouter que l'oncle d'Allemagne n'était qu'un compère qui s'est prêté à cette manœuvre.

* **COMPLE** *s. m.* Chapeau.

* **COMTE DE LA CARRUCHE** *s. m.* Geôlier.

CONOBRER *v. a.* Connaître.

CONDÉ *s. f.* Permission de tenir des jeux illicites.

CONDÉ (DEMI) *s. m.* Adjoint au maire.

CONDÉ FRANC ou **CONDÉ AFFRANCHI** *s. m.* Magistrat qui se laisse corrompre.

CONI *s. f.* Mort.

CONSERVATOIRE. Bureaux de commissionnaires près le mont-de-piété.

Plusieurs des directeurs de ces bureaux, pour gagner davantage et recevoir une rétribution de l'emprunteur, prêtent souvent, sur les objets qu'on leur présente, un tiers de plus que ce que pourrait prêter le grand mont-de-piété, de cette manière l'objet engagé se trouve estimé à sa juste valeur; les fripons avec lesquels les commissionnaires s'entendent, reçoivent seulement la somme prêtée par le grand mont-de-piété, et paient aux commissionnaires complaisants la prime convenue d'avance.

Porteur d'une reconnaissance émanée des bureaux dont je viens de parler, un individu revêtu d'un costume de militaire ou de matelot accoste sur la voie publique un passant auquel il peint sa misère, et offre sa reconnaissance; il a besoin d'argent pour continuer sa route, et, si le passant se laisse séduire, il la lui vend 10, 15 francs et quelquefois plus.

Ces escroqueries n'auraient pas lieu si les commissionnaires n'y donnaient pas les mains en prêtant souvent plus que la valeur réelle de l'objet qui leur est présenté, et il cessera sitôt que l'administration voudra bien surveiller de près ceux qu'elle emploie.

COQUER *v. a.* Dénoncer.

COQUER LA LOFFITUDE *v. a.* Donner l'absolution.

COQUER LE POIVRE *v. a.* Empoisonner.

COQUEUR. Celui qui donne des affaires à la police.

COQUEUR DE BILLE *s. m.* Bailleur de fonds.

COQUILLARDS *s.* Sujets du grand Coësré, qui mendiaient dans les rues de Paris; ils revenaient, disaient-ils, de Saint-Jacques de Galice ou de la terre sainte, et vendaient très cher aux bonnes femmes et aux dévots du temps, les coquilles qui étaient attachées au premier collet de leur robe; de là le proverbe : ne pas donner ses coquilles.

COQUILLON *s. m.* Pou.

CORNAGE *s. f.* Puanteur.

CORNANTE *s. f.* Vache.

CORNER *v. a.* Puer.

CORNET D'ÉPICES *s. m.* Capucin.

CORNICHON *s. m.* Veau.

CORVETTE *s. m.* Jeune sodomite. Terme usité au baigne.

* **COSNE** *s. f.* La mort.

* **COSTE DE BCEUF** *s. m.* Sabre.

COUCOU *s. f.* Montre. Terme des *floueurs*.

COUILLÉ-ÈRE *s.* Homme simple, femme simple.

* **COURBE** *s. f.* Épaule.

COURIR (SE) *v. p.* Se méfier.

COURTANGE (LA) *s. f.* La Courtille.

COURTAUDS DE BOUTANCHE *s. m.* Sujets du grand Coësré, qui ne mendiaient que l'hiver.

COURTE *s. m.* Membre viril.

CRACHER *v. a.* Parler.

CRACHER AU BASSIN *v. a.* Donner de l'argent de mauvaise grâce.

CRAMPER *v. a.* Fuir.

CRAPAUD *s. m.* Cadenas.

CRÉATEUR *s. m.* Peintre.

CRÉPINE *s. f.* Bourse.

* **CREUX** *s. f.* Maison.

CRIE *s. f.* Viande.

CRIBLER *v. a.* Crier.

CRIBLER AU CHARRON, À LA CHIANLIT
v. a. Crier au voleur.

CRIBLEUR DE LANCE *s. m.* Porteur
d'eau.

CRIBLEUR DE MALADES *s. m.* Celui qui
dans une prison est chargé d'appeler les
détenus au parloir.

CRIGNOLLE *s. f.* Viande.

CRIGNOLIER-ÈRE *s.* Boucher-ère.

CRIQUE *s. f.* Eau-de-vie.

** **CROLLE** *s. f.* Écuelle.

CROISSANT *s. f.* Gilet.

CROIX *s. f.* Écu de six francs.

CROSSE (LA) *s. m.* L'avocat du roi.

CROSSER *v. a.* Sonner.

CROSSEUR *s. m.* Sonneur.

* **CROTTE D'ERMITE** *s. f.* Poire cuite.

* **CRUCIFIX À RESSORTS.** Pistolet.

CUISINE *s. f.* Préfecture de police.

CUISINIER *s. m.* Employé de la préfec-
ture de police.

CUIT (ÊTRE) *v. p.* Être condamné.

CULBUTE *s. f.* Culotte.

CUPIDON *s. m.* Chiffonnier.

CURIEUX *s. m.* Juge d'instruction, prési-
dent du tribunal.

D

DABE-ESSE *s.* Roi, reine.

DABOT *s. m.* Préfet de police.

* **DABUSCHE** *s. m.* Roi.

DALLE *s. m.* Écu de six francs.

DAIM HUPPÉ *s. m.* Homme qui paraît avoir les poches pleines.

DARD *s. m.* Membre viril.

DARDANT *s. m.* Amour.

DARON-ONNE *s.* Père, mère.

DARON DE LA RAILLE, DE LA ROUSSE *s. m.* Préfet de police.

DARONNE DU DARDANT *s. f.* Vénus.

DÉBÂCLER *v. a.* Ouvrir.

DÉBINAGE *s. f.* Médisance, calomnie.

DÉBINER *v. a.* Médire, calomnier.

DÉBOUCLER *v. a.* Ouvrir à un prisonnier les portes de son cabanon.

DÉBOUSCAILLER *v. a.* Décrotter.

DÉBOUSCAILLEUR-EUSE *s.* Décrotteur, décrotteuse.

DÉBRIDER *v. a.* Ouvrir.

DÉBRIDOIR *s. f.* Clé.

DÉCADENER *v. a.* Déchaîner, ôter de la chaîne.

DÉCARRADE *s. f.* Sortie.

DÉCARRER *v. a.* Partir, quitter les lieux où l'on se trouve.

DÉCARRER DE BELLE *v. a.* Sortir de prison sans avoir passé en jugement.

DÈCHE *s.* Dépense, déficit.

DÉCLOUER *v. a.* Dégager, retirer des effets du mont-de-piété.

DÉDURAILLER *v. a.* Déferfer.

DÉFARGUEUR-EUSE *s.* Témoin à décharge.

DÉFLEURIR LA PICOUSE *v. a.* Voler le linge étendu sur les haies.

DÉFOURAILLER *v. a.* S'évader, s'enfuir.

DÉFRIMOUSSER *v. a.* Défigurer, gâter la figure.

DÉFRUSQUER *v. a.* Déshabiller.

DÉGUI *s. m.* Dominos.

DELIGE *s. f.* Voiture publique, diligence.

DÉMAQUILLER *v. a.* Défaire.

DEMI-AUNE *s. m.* Bras.

DEMI-STROC *s. m.* Demi-setier.

DÉMORGANER *v. a.* Démordre, se rendre à une observation.

DENAILLE (SAINT) *s.* Saint-Denis.

DÉPLANQUER *v. a.* Découvrir, retirer des objets d'une cachette.

DÉSENTIFLAGE *s. m.* Divorce, désunion.

DÉSENTIFLER *v. a.* Divorcer.

DESVIERGER *v. a.* Dépuceler.

DÉTAFFER *v. a.* Aguerrire, rendre quelqu'un hardi, audacieux, entreprenant.

DÉTAROQUER *v. a.* Démarquer, enlever la marque de l'épaule, du linge.

DÉTOURNEUR-EUSE *s.* Voleurs dans l'intérieur des boutiques. On ne saurait, dans le commerce, prendre de trop minutieuses précautions, l'on objecterait en vain que la méfiance est un vice, pour ma part je suis de l'avis du proverbe qui dit que la méfiance est la mère de la sûreté; il est encore une considération qui doit, si je ne me trompe, lever les scrupules des âmes timorées qui croiraient, en se tenant continuellement sur leurs gardes, blesser la susceptibilité des individus avec lesquels elles peuvent se trouver en relation, cette considération peut être formulée en peu de mots : la loi punit le crime, mais elle ne le prévient pas; le législateur a voulu, sans doute, laisser ce soin aux particuliers. Combien, à l'heure qu'il est, y a-t-il, dans les bagnes et dans les prisons, de malheureux qui jamais n'auraient succombé, si l'incurie et la négligence n'avaient pas pris le soin d'écarter tous les obstacles qui pouvaient les embarasser.

Ces réflexions devaient naturellement trouver place ici; mais, pour être conséquent, il faut de suite pouvoir indiquer le remède propre à combattre le mal que l'on signale; voici, au reste, les précautions qu'il faut prendre pour éviter les vols que tous les jours encore les *détourneurs* et *détourneuses* commettent dans l'intérieur des magasins.

Lorsqu'il se présente une femme, il faut examiner avec soin si, immédiatement

après elle, et au même comptoir, il n'en vient pas une ou deux autres pour faire diversion; s'il en est ainsi, la première entrée demande toujours des marchandises placées dans des rayons élevés; elle examine et pousse de côté la pièce destinée à sa compagne, qui marchande de son côté, observe et saisit le moment propice pour escamoter une pièce et la faire adroitement passer par l'ouverture d'une robe à laquelle sont jointes, sur le devant, des poches dont la capacité peut facilement contenir deux pièces de taffetas ou de toute autre étoffe du même genre, de 25 à 30 aunes; ces robes, on le pense bien, sont presque toujours très amples; ainsi l'ampleur excessive d'une robe à poches est un diagnostic qui trompe rarement.

L'hiver le manteau de ces femmes leur sert à exécuter la même manœuvre.

D'autres femmes ne volent que des dentelles ou malines, et quelque difficile qu'elle paraisse, voilà cependant leur manière de procéder : tout en marchant, elles laissent, ou plutôt font tomber une ou deux pièces de dentelles qu'elles ramassent avec le pied et savent cacher dans leur soulier qui est un peu grand et sans cordons autour de la jambe, le bout du bas est coupé, ce qui forme une sorte de mitaine. Ces femmes se servent du pied avec une dextérité vraiment étonnante; la première qui imagina ce genre de vol, que l'on nomme *grincher à la mitaine*, la grande Dumiez, était douée d'une adresse extraordinaire.

Quoique ces femmes soient ordinairement vêtues avec une certaine élégance, avec de l'attention et la clé de leur individualité, il n'est pas difficile de les reconnaître; elles prononcent souvent ces mots dans la conversation, *coquez* ou

servez (prenez). Quelquefois aussi, si l'une d'elles remarque de l'attention de la part du commis qui la sert ou de quelque autre, elle prononce celui-ci : *rengraciez* (ne faites rien, on regarde); ou bien elle affecte une sorte de crachement, cherchant à imiter celle qui aurait de la peine à expectorer.

D'autres voleuses de dentelles, voiles, foulards, etc., procèdent de la manière suivante. L'une d'elles arrive seule, et tandis qu'elle marchande, une femme d'une mise propre, mais quelque peu commune, arrive, tenant un enfant entre ses bras; au même instant la première arrivée laisse tomber devant elle l'objet destiné à l'arrivante, celle-ci se baisse pour poser son enfant à terre, ramasse l'objet et le cache sous les jupes de l'enfant, qu'elle pince instantanément; il crie, elle le relève avec une phrase *ad hoc*, et sort après avoir montré un échantillon qu'on ne peut lui assortir. Ainsi, si, contre toute attente, on venait à s'apercevoir du vol qui vient d'être commis, celle qui reste n'a rien à craindre.

D'autres détourneuses se servent d'un carton à double fond, qu'elles posent sur l'objet qu'elles convoitent, quoique ce carton paraisse toujours très bien fermé, il peut néanmoins s'ouvrir très facilement.

Les hommes qui exercent le métier de détourneurs sont beaucoup plus faciles à reconnaître que les femmes, quoiqu'ils agissent d'une manière à peu près semblable. Beaucoup disent qu'ils viennent acheter pour une dame très difficile, mais très souvent ils *travaillent* de complicité avec une femme. Bon nombre de voleurs sont vêtus à la mode des gens de province, ou en marchands forains. Les détourneuses les plus adroites sont évi-

demment celles qui ont été surnommées *enquilleuses*, elles savent placer à nu entre leurs cuisses une pièce d'étoffe de vingt à vingt-cinq aunes, et marcher sans la laisser tomber et sans paraître embarrassées, si ce n'est pour monter ou descendre un escalier.

Il faut être bien convaincu que les voleurs que je viens de faire connaître ont continuellement les yeux attachés sur la proie qu'ils convoitent, et qu'ils ne laissent pas échapper l'occasion lorsqu'elle se présente ou qu'ils l'ont faite naître; on ne saurait donc exercer sur tous ceux qui se présentent dans un magasin, une trop grande surveillance. Il ne faut pas non plus se laisser éblouir par une mise recherchée, voire même par un équipage : les voleurs savent se procurer tous les moyens d'exécution qui leur paraissent nécessaires; un excellent ton n'indique pas toujours un homme comme il faut, donc examinez comme les autres, et peut-être plus que les autres, celui qui se ferait remarquer par l'excellence de ses manières.

Lorsqu'ils auront conçu quelques soupçons sur un acheteur, le maître de la maison et l'inspecteur devront dire assez haut pour être entendus : « Donnez-la sur les largues », ou bien : « Allumez la daronne et le momacque », si ce sont des femmes du genre de celles qui ont été signalées.

« Remouchez le rupin et la rupine », si ce sont des hommes ou des femmes vêtus avec élégance.

« Débridez les chasses sur les cambrouziers », si ceux que l'on soupçonne ressemblent à des marchands forains ou gens de la campagne.

On peut même, lorsque l'on soupçonne les personnes qui sont à un comptoir, venir dire au commis chargé de les

servir : « Monsieur, avez-vous fait les factures de M. Détoumeur et de M^{me} l'Enquilleuse », cela suffira; et si les soupçons étaient fondés, les voleurs se retireraient presque toujours après avoir acheté. La mise en pratique de ces conseils, qui sont dictés par une vieille expérience, ne peut manquer de prouver leur sagesse.

Il y a parmi les détourneurs de nombreuses variétés, entre lesquelles il faut distinguer ceux qui ont été surnommés les *Avale tout cru*; ces voleurs sont presque toujours vêtus avec élégance, ils portent des lunettes à verres de couleur, du plus bas numéro possible, afin de passer pour myopes.

Ils se présentent chez un marchand de diamants et de perles fines, et demandent à voir de petits diamants ou de petites perles. Ces pierres sont ordinairement conservées sur papier; le marchand leur présente ce qu'ils demandent; comme ils sont myopes ils examinent la carte de très près et savent, avec leur langue, enlever une certaine quantité de perles ou de diamants qu'ils conservent dans la bouche sans paraître gênés : ces voleurs sont rarement pris, et gagnent beaucoup.

Après les *Avale tout cru*, viennent les *aumôniers*, ces derniers, comme ceux dont je viens de parler, sont toujours vêtus avec élégance; ils entrent dans la boutique d'un joaillier, et demandent des bijoux que le marchand s'empresse de leur présenter; tandis qu'ils les examinent, un mendiant ouvre la porte du magasin, et demande la *caristade* d'une voix lamentable, l'aumônier, généreux comme un grand seigneur, jette une pièce de monnaie, le mendiant se baisse, et avec elle il ramasse soit une bague, soit une épingle de prix que l'aumônier

a fait tomber à terre. L'aumônier se retire après avoir acheté quelque bagatelle; mais si avant son départ le marchand s'est aperçu du vol qui a été commis à son préjudice, il insiste pour être fouillé, et ne sort que lorsque le marchand croit avoir acquis les preuves de son innocence.

DÉVIDAGE *s. m.* Long discours.

DÉVIDAGE À L'ESTORGUE *s. f.* Accusation.

DÉVIDER, DÉVIDER À L'ESTORGUE *v. a.* Parler longtemps, mentir.

DÉVIDEUR-EUSE *s.* Causeur-euse.

DIGUE-DIGUE ou **DIG DIG** *s. f.* Attaque d'épilepsie.

DIJONNIER *s. m.* Moutardier.

DIMASINE *s. f.* Chemisette.

DINGUER *v. a.* Tomber.

DOMINOS *s. f.* Dents.

DONNER (SE LA) *v. p.* S'enfuir, s'évader.

DONNER DE L'AIR (SE) *v. p.* S'enfuir, s'évader.

DORANCHER *v. a.* Dorer.

DOSSIÈRE *s. f.* Fille publique du dernier étage.

DOSSIÈRE DE SATTE *s. f.* Chaise.

DOUBLE CHOLETTE *s. m.* Litre.

DOUBLES VANTERNES *s. f.* Lunettes.

DOUCE *s. f.* Soierie.

DOUCETTE *s. f.* Lime.

DOUILLES *s. m.* Cheveux.

DOUILLES SAVONNÉS *s. m.* Cheveux blancs.

DOUILLETS *s. m.* Crins.

DOUILLEURE. Chevelure.

DRAGUEURS *s. m.* Escamoteurs, charlatans, banquistes.

DRING-GELT

DRING-GELT *s. m.* Argent monnayé que l'on envoie aux détenus. Terme des voleurs israélites de l'Allemagne.

DROGUERIE *s. f.* Demande.

DURE À BRICKMONT *s. f.* Pierre à briquet.

DURE À RIFLE *s. f.* Pierre à feu.

DURE, DURAILLE *s. f.* Pierre.

DURE *s. f.* Terre.

DURÈME *s. m.* Fromage.

DURE *s. m.* Fer.

E

EAU-D'AFFE *s. f.* Eau-de-vie.

ÉCORNÉ-ÉE *s.* Accusé-ée sur la sellette.

ÉCORNER *v. a.* Injurier.

ÉCORNEUR *s. m.* Avocat du roi.

ÉCREVISSE *s. m.* Cardinal.

ÉCUME *s. m.* Étain.

ÉGRUGEOIRE *s. f.* Chaire à prêcher.

ÉLIXIR DE HUSSARD *s. f.* Eau-de-vie.

EMBALUCHONNER *v. a.* Empaqueter.

* **EMBLÈME** *s. f.* Tromperie.

* **EMBLÊMER** *v. a.* Tromper.

EMPAFFES *s. m.* Draps de lit.

EMPLÂTRE *s. f.* Empreinte.

EMPORTAGE À LA CÔTELETTE. Beaucoup de commerçants recommandables ont l'habitude d'aller le soir à l'estaminet se délasser des travaux de la journée, et quoiqu'ils sachent très bien que ce n'est pas la meilleure société qui fréquente ces établissements, ils se lient facilement avec tous ceux qu'ils y rencontrent. Un *quidam* leur a demandé ou offert une pipe de tabac, c'en est assez pour que la connaissance se trouve faite; si le *quidam* est un fripon, ce qui arrive très souvent, il ne manque pas d'exploiter sa nouvelle connaissance. Admettons un instant que la dupe en

herbe soit bottier, chapelier ou tailleur, le *quidam*, dont la mise et les manières sont toujours celles d'un honnête homme, lui commandera quelque chose qu'il paiera comptant et sans marchander; lorsqu'il ira prendre livraison de sa commande, il paraîtra très content des objets qui lui auront été fournis, et pour témoigner sa satisfaction au marchand, il voudra absolument lui payer à déjeuner; le marchand fera bien quelques façons, mais, pour ne point mécontenter la nouvelle pratique, il finira par accepter la côtelette qui lui est offerte avec tant d'affabilité.

Le marchand qui a accepté une semblable invitation est aux trois quarts perdu; le *quidam* le conduit chez un marchand de vins traiteur, où sont déjà réunis ceux qui doivent lui servir de compères; lorsque le *quidam* et le marchand arrivent, ils paraissent très occupés d'une partie d'écarté, et n'accordent pas aux nouveaux arrivants la plus légère attention; ces derniers se placent, et le *quidam*, qui a ses raisons pour cela, verse à son compagnon de fréquentes rasades. Les individus qui occupent la table voisine jouent toujours; en ce moment, celui d'entre eux qui doit *figurer*, c'est-à-dire jouer le rôle

principal, descend un instant, et, pendant ce temps, les deux individus qui sont restés à la table où il était placé conversent entre eux.

« Il est riche, le gaillard; dit l'un, en parlant de celui qui vient de s'absenter.

— Je le crois bien, répond l'autre; mais au train dont il va, il sera bientôt ruiné.

— Peut-être, mais il a plus de bonheur que de science; il m'a dernièrement gagné 200 francs, mais il faut que je me rattrape aujourd'hui.

— Prends bien garde de n'en pas perdre encore autant, car c'est un gaillard heureux. »

La conversation en est là lorsque celui dont on parle revient prendre sa place. « Eh bien! dit-il, continuons-nous notre partie?

— Certes, répond son adversaire; et si vous voulez me donner ma revanche, je vous joue les 200 francs que vous m'avez gagnés l'autre jour.

— Non, non; je ne veux plus jouer d'argent; mais je vous joue du champagne pour toute la société; ça va-t-il?

— Ça va, répond l'adversaire, qui paraît piqué au jeu; du champagne pour tout le monde. »

Pendant tous ces pourparlers, on a mêlé les cartes.

« Vous paierez le champagne, dit celui qui doit perdre, en montrant au marchand son jeu, qui est composé du roi, de la dame, du neuf d'atout et de deux rois.

— Peut-être, répond l'adversaire, qui en achevant de donner les cartes, en a tourné deux à la fois.

— Je parie que si, dit l'un.

— Je parie que non », répond l'autre.

La discussion s'échauffe, le marchand s'intéresse au jeu; et, comme il est facile

de le supposer, celui auquel il s'est intéressé perd, malgré la beauté de son jeu.

Il ne faut donc pas jouer avec les personnes que l'on ne connaît pas, ni même avec celles que l'on connaît, ou que l'on croit connaître, à moins que ce ne soient de très petites sommes, car des gens très bien placés dans le monde emploient sans scrupules toutes les ruses possibles pour corriger la fortune, et la forcer à se tenir de leur côté.

On ne saurait trop se méfier de ces hommes toujours prêts à payer un succulent déjeuner à des individus qu'ils connaissent à peine; une invitation de leur part est presque toujours un piège caché dans un pâté de Lesage ou dans une tête de veau du Puits certain.

EMPORTEUR *s. m.* *L'emporteur*, proprement dit, est le héros de la partie de billard dont nous avons ci-dessus promis les détails (voir BÊTE, p. 11); pour le truc dont nous allons parler, il faut de toute nécessité être trois : l'emporteur, la bête et le *bachotteur*; nous avons dit plus haut (voir BACHOTTEUR, p. 9) quelle était la tâche de ces deux derniers; celle de l'emporteur est beaucoup plus difficile, c'est lui qui doit chercher et trouver une dupe, et l'amener au lieu où elle doit être dépouillée.

Après avoir examiné si rien ne manque à son costume, qui doit être très propre, l'emporteur sort suivi de loin par ses deux acolytes, qui ne le perdent pas de vue, il se promène jusqu'à ce qu'il avise un individu tel qu'il le désire, c'est-à-dire qui annonce, soit par ses manières, soit par son costume, un étranger ou un provincial, et c'est ici le lieu de faire remarquer la merveilleuse perspicacité que possèdent ces hommes, et plusieurs autres espèces de fripons

dont il sera parlé plus tard, qui savent tirer de la foule le seul individu propre à être dupé, ces hommes, presque toujours dépourvus d'éducation, savent cependant saisir le plus léger diagnostic; ils jugent un homme à la coupe de ses habits, à la couleur de son teint, à celle de ses gants, et ils le jugent bien.

Lorsque l'emporteur a rencontré ce qu'il cherche, il s'approche, et une conversation à peu près semblable à celle-ci ne tarde pas à s'engager : « Monsieur pourrait-il m'indiquer la rue... ? »

— Cela m'est impossible, monsieur; je suis étranger.

— Eh! parbleu, nous sommes logés à la même enseigne; je ne suis à Paris que d'hier matin. »

L'emporteur n'a pas cessé de marcher près du provincial. « Vous êtes étranger, ajoute-t-il après quelques instants de silence, vous devez désirer voir tout ce que la capitale renferme de curieux. » Signe affirmatif. « Si vous le voulez, nous irons ensemble voir les appartements du roi. J'allais, lorsque je vous ai rencontré, chercher ici près des billets que doit me donner un des aides de camp du duc d'Orléans; c'est une occasion dont je vous engage à profiter. »

Le provincial hésite, il ne sait ce qu'il doit penser de cet inconnu si serviable; mais, que risque-t-il? Il n'est pas encore midi, et les rues de Paris ne sont pas dangereuses à cette heure; et puis les appartements du roi Louis-Philippe doivent être bien beaux; et puis ce n'est pas lui, le plus madré des habitants de Landernau ou de Quimper-Corentin, qui se laisserait attraper : il accepte; l'emporteur fait le saint *Jean* à ses deux compagnons (voir ce mot, p. 80), qui prennent les devants et vont s'installer au lieu convenu.

C'est un café estaminet d'assez belle apparence, dont le propriétaire est presque toujours *affranchi*. L'emporteur y arrive bientôt, suivi de son compagnon; en entrant il a demandé à la dame de comptoir si un monsieur à moustaches, et décoré, n'était pas venu le demander; on lui a répondu que ce monsieur était venu, mais qu'il était sorti après toutefois avoir prié de faire attendre. « Eh bien, nous attendrons », a-t-il répondu; et il est monté au billard après avoir demandé quelques rafraîchissements qu'il partage avec son compagnon.

Le monsieur à moustaches n'arrive pas; pour tuer le temps on regarde jouer les deux personnes qui tiennent le billard, et qui ne sont autres que la *bête* et le *bachotteur*. La bête joue mal, et à chaque partie qu'elle perd elle veut augmenter son jeu, le bachotteur ne veut plus jouer, et offre de céder sa place au premier venu, la bête sort pour satisfaire un besoin, alors le bachotteur s'exprime à peu près en ces termes, en s'adressant à l'emporteur :

« C'est une excellente occasion de gagner un bon dîner, le spectacle, et le reste; il est riche, il est entêté comme une mule; rendez-lui quelques points, et son affaire est faite.

— Si je savais seulement tenir une queue, répond l'emporteur, j'accepterais la proposition. »

Le provincial, qui a entendu cette conversation, et qui a vu jouer la bête, trouve charmant de se faire régaler par un Parisien; il pourra parler de cela dans son endroit. Il joue, il perd; son adversaire raccroche toujours; il s'échauffe, il joue de l'argent; les enjeux sont mis entre les mains du bachotteur; le provincial envoie au diable l'emporteur, qui

l'engage à modérer son jeu. Somme totale, il sort du café les poches vides, mais cependant bien persuadé qu'il est beaucoup plus fort que son adversaire, qui n'est, suivant lui, qu'un heureux racrocheur. (Voir FLOUEUR, p. 58.)

EMPOUSTEUR *s. m.* Les *empousteurs* sont presque tous des Juifs, et le moyen qu'ils emploient pour tromper ceux qui veulent bien leur accorder une certaine confiance est très ingénieux.

Un individu qui se donne la qualité de commis, ou de commissionnaire, se présente chez un marchand épiciier ou papetier, et lui offre des crayons qu'il laissera, dit-il, à un prix très modéré; le marchand, dont les provisions sont faites, refuse presque toujours cette proposition, mais cela est fort indifférent à l'empousteur. « Vous ne voulez pas m'acheter ces crayons, dit-il au marchand, vous avez tort; mais permettez-moi de vous en laisser quelques douzaines en dépôt. » Le marchand ne peut refuser cette proposition, il accepte, et l'empousteur sort après lui avoir promis de revenir. Quelques jours après, un individu vient demander au marchand des crayons absolument semblables à ceux que l'empousteur a laissés en dépôt, il achète tout et paie sans marchander, en témoignant le regret qu'on ne puisse pas lui en fournir davantage; le marchand qui attend la visite de l'empousteur l'engage à repasser dans quelques jours. Le lendemain, l'empousteur vient chez le marchand, et lui demande des nouvelles du dépôt.

« Tout est vendu, dit le marchand.

— Je vous l'avais bien dit, répond l'empousteur, que vous en tireriez un bon parti. En voulez-vous d'autres? »

Le marchand achète et paie tout ce que veut lui vendre l'empousteur, et

attend vainement le chaland sur lequel il comptait.

EMPROSEUR *s. m.* Pédéraste.

ENCARADE *s. f.* Entrée.

ENCARRER *v. a.* Entrer.

ENCASQUER *v. a.* Entrer dans une maison avec le dessein d'y voler.

* **ENDROGUER** *v. a.* Chercher à faire fortune.

ENFILER LA VENELLE *v. a.* Prendre la fuite, faire fausse route. Ce terme, qui est celui des voleurs normands, est devenu populaire à Rouen et dans toute la Normandie.

ENFANT DE CHŒUR *s. m.* Pain de sucre.

ENFLACQUÉ (ÊTRE) *v. p.* Être condamné.

ENFLÉE *s. f.* Vessie.

ENFONCÉ (ÊTRE) *v. p.* Être condamné.

ENFONCEUR *s. m.* Agent d'affaires, payeur de rentes, etc. On peut fort bien ne pas être partisan des privilèges, et cependant s'élever contre les abus qui résultent presque toujours d'une trop grande liberté. Il serait injuste sans doute de mettre des entraves au libre exercice de telle ou telle industrie; mais, je crois que dans l'intérêt de la sécurité publique, on pourrait sans inconvénient en soumettre la pratique à certaines conditions.

Chacun, aujourd'hui, peut, sans contrôle, s'établir agent d'affaires ou receveur de rentes, aussi une foule d'individus, qui ne sont ni capables, ni moraux, ni solvables, puisqu'un grand nombre d'entre eux sont logés en garni, ont ouvert boutique, et se sont mis à faire les affaires de leurs concitoyens. L'incapacité notoire de ces individus

cause quelquefois à leurs clients un préjudice considérable; mais cet inconvénient, tout grave qu'il est, est le moindre. Presque tous les agents d'affaires, receveurs de rentes sont d'insignes fripons; je ne crains pas de m'exprimer ainsi, l'expérience a malheureusement prouvé ce que j'avance; et au moment où j'écris, j'ai entre les mains un grand nombre de dossiers contre plusieurs agents d'affaires qui sont disparus furtivement de leur domicile, en enlevant à leurs clients des sommes assez considérables.

Pour remédier aux maux que je signale, il faudrait que ceux qui se présentent pour exercer la profession d'agents d'affaires fussent forcés de se soumettre à un examen propre à donner la mesure de leur capacité, et tenus de déposer à la Caisse des consignations un cautionnement proportionné à la classe à laquelle ils voudraient appartenir, et au loyer du local occupé par eux. Cette mesure ne déplairait qu'aux fripons; ceux qui exercent leur profession avec loyauté et intelligence l'accueilleraient, au contraire, avec un vif plaisir. (Voir OGRE, p. 97.)

ENFRIMER *v. a.* Envisager.

ENLEVER (S') *v. p.* Être tourmenté par la faim.

ENQUILLER *v. a.* Entrer.

ENTERVER ou **ENTRAVER** *v. a.* Comprendre.

* **ENTIFFLE** ou **ANTONNE** *s. f.* Église.

ENTIFFLER *v. a.* Marier.

ENTIFFLEMENT *s. m.* Mariage.

* **ENTÔLER** *v. a.* Entrer dans une maison avec le dessein d'y voler.

ENTRAVAGE *s. f.* Conception.

EN TRAVERSE ou **À PERTE DE VUE** *adv.* Aux travaux forcés à perpétuité.

ÉPATAGE *s. m.* Embarras.

ÉPATEUR *s. m.* Homme qui fait de l'embarras.

ÉPLUCHEUSE DE LENTILLES *s. f.* Tribade.

ÉPICE-VINETTE *s. m.* Épiciier.

ÉPISSER *v. a.* Railler.

ES *s. m.* L'*escroc*, proprement dit, est une des nombreuses variétés de la grande famille des chevaliers d'industrie, *faisseurs* et autres. Son nom même devrait être donné à ces derniers; car, quelle que soit la manière dont ils procèdent, le seul nom qui convienne à leurs exploits est celui d'*escroquerie*. Au reste, la catégorie des *escrocs* est la plus nombreuse de toutes. Ce serait une entreprise difficile, pour ne pas dire impossible, que d'énumérer les diverses manières de commettre le délit prévu par l'article 405 du Code pénal; les débats révèlent tous les jours de nouvelles ruses aux bénévoles habitués des tribunaux correctionnels. Mais les plus coupables ne sont pas ceux que frappe le glaive de Thémis; aussi je ne les cite que pour mémoire; je veux seulement m'occuper des grands hommes. La prison n'est pas faite pour ces derniers, ils se moquent des juges, et ne craignent pas le procureur du roi; tous leurs actes cependant sont de véritables *escroqueries*. Quel nom, en effet, donner à ces directeurs de compagnie en commandite et par actions, dont la caisse, semblable à celle de Robert Macaire, est toujours ouverte pour recevoir les fonds des nouveaux actionnaires, et toujours fermée lorsqu'il s'agit de payer les dividendes échus? Quel nom donner à ces fondateurs de journaux à bon marché, politiques, littéraires, ou des connaissances *inutiles*, qui

promettent au public ce qu'ils ne pourront jamais donner, si ce n'est celui d'escroc? Nommera-t-on autrement la plupart des directeurs d'agences d'affaires, de mariages, de placement ou d'enterrement? oui, d'enterrement, il ne faut pas que cela vous étonne.

Je viens de dire que la qualification d'escroc devait être donnée à ces divers individus; il me reste maintenant à justifier cette allégation. Cela ne sera pas difficile.

Vous voulez, pour des raisons à vous connues, vendre ou louer, soit votre maison des champs, soit votre maison de ville; vous avez, par la voie des *Petites-Affiches*, fait connaître vos intentions au public, et vous attendez qu'il se présente un acquéreur ou un locataire. Vous attendez vainement. Mais, s'il ne se présente ni acquéreur ni locataire, tous les matins votre portier vous remet une liasse de circulaires par lesquelles Messieurs tels ou tels vous annoncent qu'ils ont lu ce que vous avez fait insérer dans les *Petites-Affiches*, qu'ils croient avoir sous la main ce qui vous convient, et qu'ils terminent en vous priant de passer chez eux le plus tôt qu'il vous sera possible.

Vous vous déterminez enfin à voir un de ces officieux entremetteurs, et vous vous rendez chez lui. L'aspect de son domicile vous prévient d'abord en sa faveur. Avant d'être introduit dans son cabinet, on vous a fait traverser des bureaux dans lesquels vous avez remarqué plusieurs jeunes gens qui paraissaient très occupés, et vous avez attendu quelques instants dans un salon élégamment meublé; dans le cabinet de l'agent d'affaires, vous avez remarqué des gravures avant la lettre, des bronzes de Ravrio, des tapis; aussi vous l'avez

chargé de vendre ou de louer votre propriété, et vous lui avez remis sans hésiter un instant la somme plus ou moins forte qu'il vous a demandée, et qui est, à ce qu'il dit, destinée à le couvrir des premiers frais qu'il faudra qu'il fasse. Il vous a remis en échange de votre argent une quittance ainsi conçue :

Monsieur *** a chargé Monsieur ***, agent d'affaires à Paris, de vendre ou de louer sa propriété, sise à ***, moyennant une somme de *** % du prix de la vente ou location, si elle est faite par les soins du sieur ***; dans le cas contraire, il ne lui sera alloué qu'une somme de ***, pour l'indemniser de ses frais de démarches, publications et autres, dont il a déjà reçu la moitié; l'autre moitié ne sera exigible que lorsque la propriété du sieur *** sera louée ou vendue. Fait double, etc., etc.

Comme il est facile de le voir, l'adroit agent d'affaires a reçu votre argent et ne s'est engagé à rien, et vous ne pouvez plus vendre ou louer votre propriété sans devenir son débiteur. Un individu, nommé G..., qui demeure rue Neuve-Saint-Eustache, exerce à Paris, depuis plusieurs années, le métier dont je viens de dévoiler les ruses. Il a bien eu quelques petits démêlés avec dame Justice, mais il en est toujours sorti avec les honneurs de la guerre, et il n'y a pas longtemps que, voulant vendre une de mes propriétés, il m'a adressé une de ses circulaires, en m'invitant à lui accorder la confiance dont il était digne.

L'agent d'affaires qui s'occupe de la vente des propriétés de ville et de campagne, fonds de commerce, etc., etc., n'est qu'un petit garçon comparativement à celui qui s'occupe de mariages. Le créateur de cette industrie nouvelle, feu M. Villiaume, aurait marié, je veux

bien le croire, le doge de Venise avec la mer Adriatique, mais ses successeurs, quoique disent les pompeuses annonces qui couvrent la quatrième page des grands et petits journaux, ne font luire nulle part le flambeau de l'hyménée, ce qui ne les empêche pas de faire payer très cher à ceux qui viennent les trouver alléchés par l'espoir d'épouser une jeune fille ou une jeune veuve dotée de quelques centaines de mille francs, le stérile honneur de figurer sur leurs cartons.

Ceux des individus dont je viens de parler, qui ne dépensent pas follement ou ne jouent pas l'argent qu'ils escroquent ainsi, acquièrent en peu de temps une brillante fortune, achètent des propriétés, deviennent capitaines de la milice citoyenne, chevaliers de la Légion d'honneur, électeurs, jurés, et condamnent impitoyablement tous ceux qui comparaissent devant eux. (Voir SUCE LARBIN, p. 134.)

Les escrocs auvergnats se sont à eux-mêmes donné le nom de *briseurs*. Les briseurs donc, puisqu'il faut les appeler par leur nom, se donnent tous la qualité de marchands ambulants. Ils n'ont point de domicile fixe. Ils font passer à leur femme, qui réside en Auvergne, le fruit de leurs rapines, et celle-ci achète des biens que, dans tous les cas, les briseurs conservent; car, il faut remarquer qu'ils sont presque tous mariés sous le régime dotal, ou séparés de biens.

Lorsque les briseurs ont jeté leur dévolu sur un marchand, le plus intelligent, ou plutôt le plus hardi d'entre eux, s'y présente, choisit les marchandises qui lui conviennent, achète et paie. Quelques jours après, il adresse au marchand son frère ou son cousin, qui se conduit de même. Cela fait, le premier

revient, achète encore, paie une partie comptant, et, pour le surplus, laisse un petit billet à trois ou quatre mois de date. Mais quinze ou vingt jours sont à peine écoulés, qu'on le voit revenir, il demande si l'on a encore le billet, le reprend et ne demande qu'un léger escompte qu'on s'empresse de lui accorder.

Ce manège dure quelques mois, et si les briseurs jugent le marchand *bon*, ils ne se lassent pas de le nourrir, ils lui amènent des parents, des amis, les crédits se montent, et, tout à coup vient la débâcle, et l'on apprend alors, mais trop tard, que l'on a été trompé.

Tous les membres d'une famille de l'Auvergne sont quelquefois briseurs. Je puis, pour ma part, en citer sept ou huit qui portent le même nom.

Il faut remarquer que la *brisure* est héréditaire dans plusieurs familles de l'Auvergne. La bonne opinion que l'on a de ces enfants des montagnes facilite leurs escroqueries. Ces hommes paraissent doués d'une épaisseur et d'une bonhomie qui commande la confiance, aussi ils trouvent toujours des négociants qui se laissent prendre dans leurs filets; cela prouve, si je ne me trompe, que personne n'est plus propre qu'une bête à tromper un homme d'esprit : ce dernier se laisse prendre plus facilement que tout autre; car il compte sur sa supériorité et ne peut croire qu'un homme auquel il n'accorde que peu ou point de considération ait l'intention et le pouvoir de mettre sa perspicacité en défaut.

Les marchandises escroquées par les briseurs sont, pour la plupart, achetées par des receleurs *ad hoc*, à 40 ou 50 % de perte. Au moment où j'écris, il existe

à Paris plusieurs magasins garnis de marchandises *brisées*.

Les briseurs changent entre eux de passeport, ce qui permet à celui qui est arrêté de prendre le nom de Pierre, lorsqu'il se nomme François, et que c'est François que l'on cherche.

ESBALANCER *v. a.* Rejeter, renvoyer.

ESBASIR *v. a.* Assassiner.

* **ESBATRE DANS LA TIGNE (S')** *v. p.* Chercher à voler dans la foule.

ESBROUFFE *s. m.* Embarras, plus de bruit que de besogne.

ESBROUFFEUR-EUSE *s.* Faiseur d'embarras.

ESCAPER *v. a.* Assassiner.

ESCAPOUCHER *v. a.* Assassiner. Terme des voleurs du Midi.

ESCAPOUCHE ou **ESCAPOUCHEUR** *s. m.* Assassin. Terme des voleurs du Midi.

ESCARGOT *s. m.* Vagabond.

ESCARPE ou **ESCARPE-SÉZIGUE** *s. m.* Assassin, suicide.

ESCARPER *v. a.* Assassiner.

ESCLOT *s. m.* Sabot.

ESCLOTIER-ÈRE *s.* Sabotier, sabotière.

ESCOFFIER *v. a.* Tuer, assassiner. Ce terme est devenu populaire.

* **ESCOULLES** *s. f.* Oreilles.

ESCRACHE *s. m.* Passeport.

ESCRACHE TARTE *s. m.* Faux passeport.

ESCRACHER *v. a.* Demander le passeport à un voyageur.

ESGARD (FAIRE L') *v. p.* Dérober à ses camarades une partie du vol qui vient d'être commis.

* **ESPOUSER LA FOUCANDRIÈRE** *v. a.* Terme dont se servaient les anciens

coupeurs de bourse, pour désigner l'instant où ils étaient forcés de jeter ce qu'ils avaient pris, dans la crainte d'être saisis avec.

* **ESPOUSER LA VEUVE** *v. p.* Être pendu.

ESQUINTE *s. m.* Abîme.

ESQUINTER *v. a.* Fracturer, briser.

ESTAMPILLER *v. a.* Marquer.

ESTOQUE *s. m.* Esprit, finesse, malice.

ESTORGUE *s. f.* Fausseté, méchanceté.

ESTRANGOUILLER *v. a.* Étrangler.

ESTUQUE *s. f.* Part dans un vol.

ÉTOUFFE ou **ÉTOUFFOIR** *s. f.* Table d'hôtes où l'on joue l'écarté. Ces maisons, plus dangereuses cent fois que les tripots de l'administration Benazet, sont ordinairement tenues par des vétérantes de Cythère qui ne manquent pas d'esprit, et dont le ton et les manières semblent appartenir à la bonne compagnie. Toutes ces femmes, s'il faut les croire, sont veuves d'un officier général, ou tout au moins d'un officier supérieur; mais ce serait en vain que l'on chercherait les titres de leurs défunts époux dans les cartons du ministère de la Guerre.

J'ai dit que ces maisons étaient plus dangereuses que les tripots de la ferme des jeux, et je le prouve : il y a des gens qui ne mettraient jamais les pieds dans un des antres Benazet, et qui cependant fréquentent les *étouffes* ou *étouffoirs*. Pour les y attirer, la veuve du général ou du colonel a ouvert les portes de son salon à une foule de femmes charmantes; ce n'est point par la vertu que ces femmes brillent, mais elles sont pour la plupart jeunes, jolies, bien parées; la maîtresse de la maison n'exige point d'elles d'autres qualités. Des chevaliers d'industrie, des *grecs*, des *faiseurs*,

forment, avec ces dames, le noyau de la société des tables d'hôtes, société polie peut-être, mais assurément très peu honnête.

Il y a sans doute à Paris des réunions de ce genre composées de personnes très honnêtes, mais ce sont justement celles-là que recherchent les flibustiers en tous genres, car là où il y a des honnêtes gens il y a nécessairement des dupes à exploiter. Ceux qui ont l'habitude de vivre à table d'hôtes devraient donc obliger les personnes qui tiennent ces sortes d'établissements à s'enquérir des mœurs et de la position sociale de chacun des convives. Une mesure semblable, prise avec des ménagements et de la discrétion, ne pourrait blesser personne, lorsqu'elle serait générale, et suffirait seule pour éloigner tous ceux dont l'unique métier est de spéculer sur la fortune d'autrui.

Les tables d'hôtes ne sont pas seulement fréquentées par des escrocs, des grecs ou des chevaliers d'industrie, il s'y trouve aussi des donneurs d'affaires; ces derniers chercheront à connaître votre position, vos habitudes, les heures durant lesquelles vous serez absent de chez vous, et lorsqu'ils auront appris tout ce qu'il leur importe de savoir pour pouvoir vous voler avec impunité, ils donneront à celui qu'ils appellent un *ouvrier*, et qui n'est autre qu'un adroit *cambricoleur*, le résultat de leurs observations. Cela fait, l'ouvrier prend l'empreinte de la serrure; une fausse clé est fabriquée, et, au moment favorable, l'affaire est faite. Il n'est pas nécessaire de dire que le donneur d'affaires sait toujours se ménager un alibi incontestable, ce qui le met à l'abri des soupçons auxquels ses questions hardies et ses

visites indiscrètes auraient pu donner naissance.

Viennent ensuite les donneurs d'affaires, *emporteurs*. On a pu voir aux articles EMPORTEUR, p. 40 et EMPOR-TAGE À LA CÔTELETTE, p. 39, les détails du truc qu'ils exercent.

Puis enfin les indicateurs de dupes; ce sont ceux qui amènent dans les étouffes ou étouffoirs cette foule de jeunes gens sans expérience, qui y perdent leurs plus belles années. Et comment n'en serait-il pas ainsi? tout y est mis en œuvre pour les corrompre: le jeu, des vins exquis, une chère délicate, des amis empressés, des femmes agréables et d'une complaisance extrême si leur bourse paraît bien garnie.

Si le jeune homme appartient à une famille riche, ses amis improvisés le mettront en rapport avec d'honnêtes usuriers qui lui prêteront de l'argent à un intérêt raisonnable, c'est-à-dire à 60 ou 50 % au moins. Souvent il ne recevra pour 10 000 francs de lettres de change que 1 000 à 1 500 francs, et le reste en marchandises qui ne vaudront, prises à leur juste valeur, que le dixième au plus de leur estimation. Il est au reste notoire qu'un jeune homme ne reçoit jamais plus de 3 000 ou de 4 000 francs en échange de 10 000 francs de lettres de change; cependant il doit, sur cette somme, payer aux courtiers qui lui ont fait faire cette brillante négociation une commission assez forte; puis viennent les camarades auxquels il faut prêter quelque chose; et, si le jeune homme aime à jouer, il est rare qu'il rentre chez lui avec seulement quelques pièces de cinq francs. Alors les amis le tiennent; ils lui font faire des masses de lettres de change, bientôt il est ruiné; s'il a des

ÉTOURDISSEUR-EUSE

dispositions ils en font un flibustier,
sinon un voleur ou un faussaire.

ÉTOURDISSEUR-EUSE *s.* Solliciteur.

* **ÉTOURDIR** *v. a.* Solliciter.

ÉTRON DE MOUCHE *s. f.* Cire.

ÊTRE (EN) *v. p.* Aimer la pédérastie.

F

FADAGE *s. m.* Partage entre voleurs.

FADE *s. f.* Part dans un vol.

FADER *v. a.* Partager les objets volés.

FAFFE *s. m.* Toute espèce de papier.

FAFFIOT *s. m.* Papier blanc.

FAFFIOTEUR *s. m.* Marchand ou fabricant de papier.

FAGOT *s. m.* Forçat.

FAIRE DES GAVÉS *v. a.* Voler les gens ivres.

FAIRE LA TORTUE *v. a.* Jeûner.

FAIRE LE TAPE, LE TAPIN, LE SINGE *v. p.*
Être exposé, être attaché au carcan ou au pilori.

FAISEUR¹ *s. m.* Lorsque après avoir navigué longtemps sur une mer orageuse on est enfin arrivé au port, on éprouve le besoin du repos; c'est ce qui m'arrive aujourd'hui. Si tous les hommes ont ici-bas une mission à accomplir, je me suis acquitté de celle

qui m'était imposée, et maintenant que je dois une honnête aisance à un travail de tous les jours et de tous les instants, je veux me reposer. Mais avant de rentrer dans l'obscurité, obscurité que des circonstances malheureuses et trop connues pour qu'il soit nécessaire de les rappeler ici, m'ont seules fait quitter, il me sera sans doute permis d'adresser quelques paroles à ceux qui se sont occupés ou qui s'occupent encore de moi. Je ne suis pas un grand homme, je ne me suis (style de biographe) illustré ni par mes vertus, ni par mes crimes, et cependant peu de noms sont plus connus que le mien. Je ne me plaindrais pas si les chansonniers qui m'ont chansonné, si les dramaturges qui m'ont mis en pièce, si les romanciers qui ont esquissé mon portrait m'avaient chansonné, mis en pièce, ou esquissé tel que je suis : il faut que tout le monde vive, et, par le temps qui court, les champs de l'imagination sont si arides qu'il doit

1. Déjà, depuis plusieurs années, j'ai déclaré aux *faiseurs* une guerre vigoureuse, et je crois avoir acquis le droit de parler de moi dans un article destiné à les faire connaître; que le lecteur ne soit donc pas étonné de trouver ici quelques détails sur l'établissement que je dirige, et sur les moyens d'augmenter encore son influence salutaire.

être permis à tous ceux dont le métier est d'écrire, et qui peuvent à ce métier

Gâter impunément de l'encre et du papier, de glaner dans la vie réelle; mais ces messieurs se sont traînés à la remorque de mes calomniateurs, voilà ce que je blâme et ce qui assurément est blâmable.

La calomnie ne ménage personne, et, plus que tout autre, j'ai servi de but à ses atteintes. Par la nature de l'emploi que j'ai occupé de 1809 à 1827, et en raison de mes relations antérieures, il y avait entre moi et ceux que j'étais chargé de poursuivre, une lutte opiniâtre et continue; beaucoup d'hommes avaient donc un intérêt direct à me nuire, et comme mes adversaires n'étaient pas de ceux qui ne combattent qu'avec des armes courtoises, ils se dirent : « Calomnions, calomnions, il en restera toujours quelque chose. Traînons dans la boue celui qui nous fait la guerre, lorsque cela sera fait nous paraîtrons peut-être moins méprisables. » Je dois le reconnaître, mes adversaires ne réussirent pas complètement. L'on n'estime, au moment où nous sommes arrivés, ni les voleurs, ni les escrocs, mais grâce à l'esprit moutonnier des habitants de la capitale, le cercle de mes calomniateurs s'est agrandi, les gens désintéressés se sont mis de la partie; ce qui d'abord n'était qu'un bruit sourd est devenu un *crescendo* général, et, à l'heure qu'il est, je suis (s'il faut croire ceux qui ne me connaissent pas) un être exceptionnel, une anomalie, un croquemitaine, tout ce qu'il est possible d'imaginer; je possède le don des langues et l'anneau de Gygès; je puis, nouveau Prothée, prendre la forme qui me convient; je suis le héros de mille contes ridicules. De braves gens qui me connaissaient

parfaitement sont venus me raconter mon histoire, dans laquelle presque toujours le plus beau rôle n'était pas le mien. Mon infortune, si infortune il y a, ne me cause pas un bien vif chagrin : je ne suis pas le premier homme qu'un caprice populaire ait flétri ou ridiculisé.

Plus d'une fois cependant, durant le cours de ma carrière, les préjugés sont venus me barrer le chemin; mais c'est surtout depuis que j'ai fondé l'établissement que je dirige aujourd'hui que j'ai été à même d'apprécier leur funeste influence. Combien d'individus ont perdu des sommes plus ou moins fortes parce que préalablement ils ne sont pas venus me demander quelques conseils! Et pourquoi ne sont-ils pas venus? Parce qu'il y a écrit sur la porte de mes bureaux : « VIDOCQ »! Beaucoup cependant ont franchi le rocher de Leucade, et maintenant ils passent tête levée devant l'huis du pâtissier, aussi n'est-ce pas à ceux-là que je m'adresse.

Deux faits résultent de ce qui vient d'être dit : je suis calomnié par les fripons, eh bien! je les invite à citer, appuyé de preuves convenables, un acte d'improbité, d'indélicatesse, commis par moi; qu'ils interrogent leurs souvenirs, qu'ils fouillent dans ma vie privée, et qu'ils viennent me dire : « Vous avez fait cela. » Et ce n'est pas une vaine bravade, c'est un défi fait publiquement, à haute et intelligible voix, auquel, s'ils ne veulent pas que leurs paroles perdent toute leur valeur, ils ne peuvent se dispenser de répondre.

Les ignorants échos ordinaires de ce qu'ils entendent dire ne me ménagent guère. Eh bien! que ces derniers interrogent ceux qui, depuis plusieurs années, se sont trouvés en relation avec moi, avec lesquels j'ai eu des intérêts à

débattre, et que jusqu'à ce qu'ils aient fait cela ils suspendent leur jugement. Je crois ne leur demander que ce que j'ai le droit d'exiger.

Et qu'ai-je fait qui puisse me valoir la haine ou seulement le blâme de mes concitoyens? Je n'ai jamais été l'homme du pouvoir; je ne me suis jamais mêlé que de police de sûreté; chargé de veiller à la conservation des intérêts sociaux et à la sécurité publique, on m'a toujours trouvé éveillé à l'heure du danger; payé par la société, j'ai plus d'une fois risqué ma vie à son service. Après avoir quitté l'administration, j'ai fondé et constamment dirigé un établissement qui a rendu au commerce et à l'industrie d'éminents services. Voilà ce que j'ai fait! Maintenant, que les hommes honnêtes et éclairés me jugent; ceux-là seuls, je ne crains pas de le dire, sont mes pairs.

Il me reste maintenant à parler des *faiseurs*, du Bureau de renseignements, et du projet que je viens soumettre à l'appréciation de messieurs les commerçants et industriels.

Je ne sais pour quelles raisons les chevaliers d'industrie, les faiseurs, les escrocs, comme on voudra les nommer, sont moins mal vus dans le monde que ceux qui se bornent à être franchement et ouvertement voleurs. On reçoit dans son salon, on admet à sa table, on salue dans la rue tel individu dont la profession n'est un secret pour personne, et qui ne doit ni à son travail ni à sa fortune l'or qui brille à travers les réseaux de sa bourse, et l'on honnit, l'on conspue, l'on vilipende celui qui a dérobé un objet de peu de valeur à l'étalage d'une boutique; c'est sans doute parce que les chevaliers d'industrie, les faiseurs, les escrocs ont des manières plus douces,

un langage plus fleuri, un costume plus élégant que le commun des martyrs, que l'on agit ainsi; c'est sans doute aussi parce que, braves gens que nous sommes, nous avons contracté la louable habitude de ne jamais regarder que la surface de ce que nous voyons. Les chevaliers d'industrie, les faiseurs, les escrocs, sont cependant plus dangereux et plus coupables que tous les autres: plus dangereux, parce qu'ils se cachent pour blesser, et échappent presque toujours aux lois répressives du pays; plus coupables, parce que la plupart d'entre eux, hommes instruits et doués d'une certaine capacité, pourraient certainement ne devoir qu'au travail ce qu'ils demandent à la fraude et à l'indélicatesse.

C'est presque toujours la nécessité qui conduit la main du voleur qui débute dans la carrière; et, souvent, lorsque cette nécessité n'est plus flagrante, il se corrige et revient à la vertu. Les faiseurs, au contraire, sont presque tous des jeunes gens de famille qui ont dissipé follement une fortune péniblement acquise, et qui n'ont pas voulu renoncer aux aisances de la vie *fashionable* et aux habitudes de luxe qu'ils avaient contractées. Ils ne se corrigent jamais, par la raison toute simple qu'ils peuvent facilement et presque impunément exercer leur pitoyable industrie.

Ils savent si bien cela, que lorsque j'étais encore chef de la police de la sûreté, les grands hommes de la corporation me défiaient souvent de déjouer leurs ruses. Aussi, jointe à celle d'être utile à mes concitoyens, l'envie d'essayer mes forces contre eux a-t-elle été une des raisons qui m'ont déterminé à fonder le Bureau de renseignements.

« C'est une nécessité vivement et depuis longtemps sentie par le commerce que celle d'un établissement spécial, ayant pour but de lui procurer des renseignements sur les prétendus négociants, c'est-à-dire sur les escrocs qui, à l'aide des qualifications de banquiers, négociants et commissionnaires, usurent la confiance publique, et font journellement des dupes parmi les véritables commerçants.

Les écrivains qui se sont spécialement occupés de recherches statistiques en ces matières, élèvent à vingt mille le chiffre des industriels de ce genre. Je veux bien admettre qu'il y ait quelque exagération dans ce calcul... »

Les quelques lignes qui précèdent commençaient le prospectus que je publiais lors de l'ouverture de mon établissement, et, comme on le voit, j'étais disposé à taxer d'exagération les écrivains qui élevaient à vingt mille le chiffre des industriels; mais, maintenant, je suis forcé d'en convenir, ce chiffre, bien loin d'être exagéré, n'est que rigoureusement exact. Oui, vingt mille individus vivent, et vivent bien, aux dépens du commerce et de l'industrie. (Que ceux qui ne pourront ou ne voudront pas me croire, viennent me visiter, il ne me sera pas difficile de les convaincre.) Que l'on me permette donc de recommencer sur cette base nouvelle les calculs de mon prospectus. Nous fixons à 10 francs par jour la dépense de chaque individu, ce qui produit pour vingt mille :

Par jour.....	200 000
Par mois	6 000 000
Par an	70 200 000

C'est donc un impôt annuel de 70 200 000 francs que le commerce paie à ces messieurs (et cette fois, je veux bien ne point parler des commis-

sions qui sont allouées aux entremetteurs d'affaires, de la différence entre le prix d'achat et celui de vente). L'œuvre de celui qui a diminué d'un tiers au moins ce chiffre énorme est-elle une œuvre sans valeur? Je laisse aux hommes impartiaux et désintéressés le soin de répondre à cette question.

Je ne dois pas le cacher, mes premiers pas dans cette nouvelle carrière furent bien incertains; tant de fripons avaient ouvert leur sac devant moi, que je croyais tout savoir : *Errare humanum est!* Pauvre homme que j'étais! J'ai plus appris depuis trois ans que mon établissement existe, que pendant tout le temps que j'ai dirigé la police de sûreté. S'il voulait s'en donner la peine, le Vidocq d'aujourd'hui pourrait ajouter de nombreux chapitres au livre des *Ruses des escrocs et filous*, et jouer par-dessous la jambe celui d'autrefois.

Les succès éclatants qui ont couronné mon entreprise, et m'ont engagé à marcher sans cesse vers le but que je voulais atteindre, malgré les clameurs des envieux et des sots, ont donné naissance à je ne sais combien d'agences, copies informes de ce que j'avais fait : *Phare, Tocsin, Éclaireur, Gazette de renseignements*, etc., etc. Il ne m'appartient pas de juger les intentions des personnes qui ont dirigé, ou qui dirigent encore ces divers établissements, mais je puis constater ce qui n'est ignoré de personne; le *Phare* est allé s'éteindre à Sainte-Pélagie, ses directeurs viennent d'être condamnés à une année d'emprisonnement, comme coupables d'escroquerie. Les affiches qui ont été placées à chaque coin de rue, ont permis à tout le monde d'apprécier à sa juste valeur le personnel des autres établissements.

Pour qu'un établissement comme le *Bureau de renseignements* soit utile, il faut qu'il soit dirigé avec beaucoup de soin. S'il n'en était pas ainsi, les intérêts des tiers seraient gravement compromis; un renseignement fourni trop tard pouvant faire manquer, au négociant qui l'a demandé, une affaire avantageuse. Si les chefs de l'établissement ne possèdent pas toutes les qualités qui constituent l'honnête homme, rien ne leur est plus facile que de s'entendre avec les faiseurs, sur lesquels ils ne donneraient que de bons renseignements. Cela, au reste, s'est déjà fait; les affiches dont je parlais il n'y a qu'un instant le prouvent.

Pour éviter que de pareils abus ne se renouvellent, pour que les escrocs ne puissent pas, lorsque je ne serai plus là pour m'opposer à leurs desseins, faire de nouvelles dupes, je donne mon établissement au commerce. Et, que l'on ne croie pas que c'est un présent de peu d'importance : j'ai, par jour, 100 francs au moins de frais à faire, ce qui forme un total annuel de 36 500 francs; et, cependant, quoique je n'exige de mes abonnés et clients que des rétributions modérées, basées sur l'importance des affaires qui me sont confiées, il me rapporte quinze à vingt mille francs par année de bénéfice net.

Et, néanmoins, je le répète, je ne demande rien, absolument rien; *je ne vends pas mon baume, je le donne*, et cela, pour éviter que les faiseurs, qui attendent avec impatience l'heure de ma retraite, ne puissent s'entendre avec les directeurs des agences qui seront alors simultanément établies.

Il a certes fallu que les services rendus par moi parlent bien haut, pour que, malgré les obstacles que j'ai dû surmonter, et les préjugés que j'ai eu à

vaincre, je puisse, après seulement trois années d'exercice, avoir inscrit, sur mes registres d'abonnement, les noms de près de trois mille négociants recommandables de Paris, des départements et de l'étranger. Il n'est venu, cependant, que ceux qui étaient forcés par la plus impérieuse nécessité; et, je dois en convenir, j'ai eu plus à réparer qu'à prévenir. Tels qui sont venus m'apprendre qu'ils avaient été dépouillés par tel ou tel faiseur, dont le nom, depuis longtemps, était écrit sur mes tablettes, n'auraient pas échangé leurs marchandises ou leur argent contre des billets sans valeur, si, préalablement, ils étaient venus puiser des renseignements à l'agence Vidocq.

Pour atteindre le but que je m'étais proposé, il fallait aussi vaincre cette défiance que des gens si souvent trompés, non seulement par les faiseurs, mais encore par ceux qui se proposent comme devant déjouer les ruses de ces derniers, doivent nécessairement avoir. Mais, j'avais déjà, lorsque je commençai mon entreprise, fait une assez pénible étude de la vie pour ne point me laisser épouvanter par les obstacles; je savais que la droiture et l'activité doivent, à la longue, ouvrir tous les chemins. Je commençai donc, et mes espérances ne furent pas déçues; j'ai réussi, du moins en partie.

À l'heure où nous sommes arrivés, je suis assez fort pour défier les faiseurs les plus adroits et les plus intrépides de parvenir à escroquer un de mes clients. Mais, le bien général n'a pas encore été fait; il ne m'a pas été possible de faire seul ce que plusieurs auraient pu facilement faire. Aussi, il y a tout lieu de croire que les résultats seront plus grands et plus sensibles lorsque le

Bureau de renseignements sera dirigé par le commerce, dont il sera la propriété.

Et cela est facile à concevoir, les préjugés alors n'arrêteront plus personne, et tous les jours on verra s'augmenter le nombre des abonnés; car, quel est le négociant, quelque minime que soit son commerce, qui ne voudra pas acquérir, moyennant 20 francs par année, la faculté de pouvoir n'opérer qu'avec sécurité. Mais pourra-t-il compter sur cette sécurité qu'il aura payée, peu de chose, il est vrai, mais que, pourtant, il aura le droit d'exiger? sans nul doute.

Le nombre des abonnés étant plus grand, beaucoup plus de faiseurs seront démasqués; car, il n'est pas présumable que les abonnés chercheront à cacher aux administrateurs le nom des individus par lesquels ils auraient été trompés. Tous les renseignements propres à guider le commerce dans ses opérations, pourront donc être puisés à la même source, sans perte de temps, sans dérangement, ce qui est déjà quelque chose.

Mais on n'aurait pas atteint le but que l'on se propose, si l'on se bornait seulement à mettre dans l'impossibilité de nuire les faiseurs déjà connus, il faut que ceux qui se présenteraient avec un nom vierge encore, mais dont les intentions ne seraient pas pures, soient démasqués avant même d'avoir pu mal faire.

On ne se présente pas habituellement dans une maison pour y demander un crédit plus ou moins étendu, sans indiquer quelques-unes de ses relations. Celui qui veut acquérir la confiance d'un individu, qu'il se réserve de tromper plus tard, tient à ne point paraître tomber du ciel. Eh bien! la nature de leurs relations donnera la

valeur des hommes nouveaux, et ces diagnostics, s'ils trompent, tromperont rarement. Les chevaliers d'industrie, les faiseurs, les escrocs forment une longue chaîne dont tous les anneaux se tiennent; celui qui en connaît un, les connaîtra bientôt tous, s'il est doué d'une certaine perspicacité, et si le temps de monter à la source ne lui manque pas. Il ne faut, pour acquérir cette connaissance, que procéder par analogie et avec patience.

Si ma proposition est acceptée, on ne verra plus, à la honte du siècle, des hommes placés sur les premiers degrés de l'échelle sociale, et qui possèdent une fortune indépendante, servir de compères à des escrocs connus, partager les dépouilles opimes d'un malheureux négociant, et se retirer, lorsque arrivent les jours d'échéance, derrière un rideau que, jusqu'à présent, personne encore n'a osé déchirer. Lorsqu'ils pourront craindre de voir leur nom cloué au pilori de l'opinion publique, ils se retireront, et les faiseurs auront perdu leurs premiers éléments de succès.

Les faiseurs, chassés de Paris, exploiteront les départements et les pays étrangers? Mais, rien n'empêche que la correspondance déjà fort étendue du Bureau de renseignements ne reçoive encore de l'extension, et que ce qui aura été fait pour Paris ne soit fait pour les départements et l'étranger. Cela sera plus difficile, sans doute, mais non pas impossible.

En un mot, j'ai la ferme conviction, et cette conviction est basée sur une expérience de plusieurs années, que le Bureau de renseignements établi sur une vaste échelle, et placé sous le patronage d'hommes connus et honorables, est destiné à devenir la sauvegarde du

commerce et de l'industrie, et doit anéantir à jamais les sangsues qui pompent sa substance.

Je me chargerai avec plaisir de la première organisation; et, maintenant que le navire est en pleine mer, qu'il n'y a plus qu'à marcher sur une route tracée, il ne sera pas difficile de trouver des hommes intelligents et très capables de conduire cette machine dont le mécanisme est peu compliqué. Un comité spécial, composé des plus notables abonnés, pourrait, au besoin, être chargé de surveiller la gestion des administrateurs qui seraient choisis. Envisagée sous le rapport des bénéfices qu'elle peut produire, l'opération que je propose ne perd rien de son importance. C'est ce qu'il me serait facile de prouver par des chiffres, si des chiffres étaient du domaine de ce livre.

Je ne sais si je me trompe, mais j'ai l'espérance que ma voix ne sera pas étouffée avant de s'être fait entendre; j'ai trop franchement expliqué mes intentions pour qu'il soit possible de croire que l'intérêt est ici le mobile qui me fait agir.

Je ne me serais pas, il y a quelque temps, exprimé avec autant d'assurance; mais, maintenant que l'expérience m'a instruit, je puis, je le répète, défier le premier faiseur venu, de tromper un de mes abonnés. Aussi ai-je acquis le droit de m'étonner que tout ce qu'il y a en France d'honorables négociants ne soit pas encore abonné.

Depuis que j'exerce, les faiseurs ont perdu le principal de leurs éléments de succès, c'est-à-dire l'audace qui les caractérisait; mon nom est devenu pour eux la tête de Méduse, et peut-être qu'il suffirait, pour être constamment à l'abri de leurs tentatives et de leurs atteintes,

de placer, dans le lieu le plus apparent de son domicile, une plaque à peu près semblable à celles des compagnies d'assurances contre l'incendie, sur laquelle on lirait les mots : « VIDOCQ ! Assurance contre les faiseurs » écrits en gros caractères.

Cette plaque, j'en ai l'intime conviction, éloignerait les faiseurs des magasins dans lesquels elle serait placée. Le négociant ne serait plus exposé à se laisser séduire par les manières obséquieuses des faiseurs; il ne serait plus obligé de consacrer souvent trois ou quatre heures de son temps à faire inutilement l'article.

Cette plaque, je le répète, éloignerait les faiseurs. Je ne prétends pas dire, cependant, qu'elle les éloignerait tous; mais, dans tous les cas, le négociant devrait toujours prendre des renseignements. Il résulterait donc de l'apposition de cette plaque au moins une économie de temps qui suffirait seule pour indemniser le négociant abonné de la modique somme payée par lui.

Les faiseurs peuvent être divisés en deux classes : la première n'est composée que des hommes capables de la corporation, qui opèrent en grand; la seconde se compose de ces pauvres diables que vous avez sans doute remarqués dans l'allée du Palais-Royal qui fait face au café de Foi. Le Palais-Royal est, en effet, le lieu de réunion des faiseurs du dernier étage. À chaque renouvellement d'année, à l'époque où les arbres revêtent leur parure printanière, on les voit reparaitre sur l'horizon, pâles et décharnés, les yeux ternes et vitreux, cassés, quoique jeunes encore, toujours vêtus du même costume, toujours tristes et soucieux, ils ne font que peu ou point d'affaires, leur unique métier est de

vendre leur signature à leurs *confrères de la haute*.

Les *faiseurs de la haute* sont les plus dangereux, aussi, je ne m'occuperai que d'eux. J'ai dit des derniers tout ce qu'il y avait à en dire.

Tous les habitants de Paris ont entendu parler de la maison H... et Compagnie, qui fut établie dans le courant de l'année 1834, rue de la Chaussée-d'Antin, n° 11. L'établissement de cette maison, qui se chargeait de toutes les opérations possibles, consignations, expéditions, escompte et encaissement, exposition permanente d'objets d'art et d'industrie, causa dans le monde commercial une vive sensation. Jamais entreprise n'avait, disait-on, présenté autant d'éléments de succès. La société française et américaine publiait un journal, et donnait des fêtes charmantes, dont M. le marquis de B... faisait les honneurs avec une urbanité tout à fait aristocratique. Il n'en fallait pas davantage, le revers de la médaille n'étant pas connu, pour jeter de la poudre aux yeux des plus clairvoyants. H... comme on l'apprit trop tard, n'était que le prête-nom de R..., faiseur des plus adroits, précédemment reconnu coupable de banqueroute frauduleuse, et, comme tel, condamné à douze années de travaux forcés.

Après avoir fait un grand nombre de dupes, R... et consorts disparurent, et l'on n'entendit plus parler d'eux.

Peu de temps après la déconfiture de la maison H... et Compagnie, une maison de banque fut établie à Boulogne-sur-Mer, sous la raison sociale *Duhaim père et Compagnie*. Des circulaires et des tarifs et conditions de recouvrements furent adressés à tous les banquiers de la France. Quelques-uns

s'empressèrent d'accepter les propositions avantageuses de la maison Duhaim père et Compagnie, et mal leur en advint. Lorsqu'ils furent bien convaincus de leur malheur, ils vinrent me consulter. La contexture des pièces, et l'écriture des billets qu'ils me remirent entre les mains, me suffirent pour reconnaître que le prétendu Duhaim père n'était autre que R... Je me mis en campagne, et bientôt un individu qui avait pu se soustraire aux recherches de toutes les polices de France, fut découvert par moi, et mis entre les mains de la justice. L'instruction de son procès se poursuit maintenant à Boulogne-sur-Mer.

R... est, sans contredit, le plus adroit de tous les faiseurs, ses capacités financières sont incontestables, et cela est si vrai que, nonobstant ses fâcheux antécédents, plusieurs maisons de l'Angleterre, où il avait exercé longtemps, qui désiraient se l'attacher, lui firent, à diverses reprises, des offres très brillantes. R... est maintenant pour longtemps dans l'impossibilité de nuire, mais il ne faut pas pour cela que les commerçants dorment sur leurs deux oreilles, R... a laissé de dignes émules; je les nommerais si cela pouvait servir à quelque chose, mais ces messieurs savent, suivant leurs besoins, changer de nom aussi souvent que de domicile.

Les faiseurs qui marchent sur les traces de R... procèdent à peu près de cette manière : ils louent dans un quartier commerçant un vaste local qu'ils ont soin de meubler avec un luxe propre à inspirer de la confiance aux plus défiants, leur caissier porte souvent un ruban rouge à sa boutonnière, et les allants et venants peuvent remarquer dans leurs bureaux des commis qui

paraissent ne pas manquer de besogne. Des ballots de marchandises, qui semblent prêts à être expédiés dans toutes les villes du monde, sont placés de manière à être vus; souvent aussi des individus chargés de sacoches d'argent viennent verser des fonds à la nouvelle maison de banque. C'est un moyen adroit d'acquiescer dans le quartier cette confiance qui ne s'accorde qu'à celui qui possède.

Après quelques jours d'établissement la maison adresse des lettres et des circulaires à tous ceux avec lesquels elle désire se mettre en relation; c'est principalement aux nouveaux négociants qu'ils s'adressent, sachant bien que ceux qui n'ont pas encore acquis de l'expérience à leurs dépens seront plus faciles à tromper que tous les autres. Au reste, jamais le nombre des lettres ou circulaires à expédier n'épouvante un de ces banquiers improvisés. On en cite un qui mit le même jour *six cents* lettres à la poste.

En réponse aux offres de service du faiseur-banquier, on lui adresse des valeurs à recouvrer, à son tour aussi il en retourne sur de bonnes maisons parmi lesquelles il glisse quelques billets de bricole, les bons font passer les mauvais, et comme ces derniers, aussi bien que les premiers, sont payés à l'échéance par des compères apostés dans la ville où ils sont indiqués payables, des noms inconnus acquièrent une certaine valeur dans le monde commercial, ce qui doit faciliter les opérations que le faiseur prémédite.

Le faiseur qui ne veut point paraître avoir besoin d'argent, ne demande point ses fonds de suite, il les laisse quelque temps entre les mains de ses correspondants.

Les faiseurs ne négligent rien pour acquiescer la confiance de leurs correspondants; ainsi, par exemple, un des effets qu'ils auront mis en circulation ne sera pas payé, et l'on se présentera chez eux pour en opérer le recouvrement, alors ils n'auront peut-être pas de fonds pour faire honneur à ce remboursement imprévu, mais ils donneront un bon sur des banquiers famés qui s'empresseront de payer pour eux, par la raison toute simple que préalablement des fonds auront été déposés chez eux à cet effet.

Lorsque le faiseur-banquier a reçu une certaine quantité de valeurs, il les encaisse ou les négocie, et en échange il retourne des billets de bricole tirés souvent sur des êtres imaginaires ou sur des individus qui jamais n'ont entendu parler de lui.

L'unique industrie d'autres faiseurs est d'acheter des marchandises à crédit. Pour ne point trop allonger cet article, j'ai transporté les détails qui les concernent à l'article PHILIBERT, p. 105.

* **FANANDE** *s. m.* Camarade.

FANFOUINER *v. a.* Priser.

FANFOUINEUR-EUSE *s.* Priseur-euse.

FARGUE *s. f.* Charge.

FARGUEMENT *s. m.* Chargement. Se dit aussi pour rougir de honte.

FARGUER *v. a.* Charger.

FARGUEUR-EUSE *s.* Chargeur-euse.

FASSOLETTE *s. m.* Mouchoir de poche.

FAUCHANT *s. m.* Ciseaux.

FAUCHE-ARDANT *s. f.* Mouchette.

FAUCHER *v. a.* Couper.

FAUCHER DANS LE PONT *v. a.* Donner aveuglement dans tous les pièges. Se laisser tromper aux jeux de cartes. (Voir PONT, p. 108.)

FAUCHEUX *s. m.* Ciseaux.

FAUCHURE *s. f.* Coupure.

FELOUSE *s. f.* Prairie.

FENIN *s. m.* Liard.

FÉODEC *s. m.* Arbitraire.

FERLAMPIER *s. m.* Homme sans aveu, mendiant, voleur du dernier étage. Terme des argousins.

FERLINGANTE *s. f.* Faïence, cristal, verrerie.

FERTANGE *s. f.* Paille.

FERTILLE *s. f.* Paille.

FESTILLIANTE *s. f.* Queue.

FÊTE (ÊTRE DE LA) *v. p.* Être heureux.

FICELER *v. a.* Habiller.

FICHER *v. a.* Bâiller.

FIÈVRE CÉRÉBRALE *s. f.* Accusation dont le résultat, si elle est prouvée, doit être l'application de la peine de mort.

FIGURER *v. p.* Jouer le principal rôle dans un charriage, être exposé.

FILASSE *s. m.* Cheveux.

FILER *v. a.* Aller à la selle.

FILER UN SINVE *v. a.* Suivre quelqu'un.

FILEUSE *s. m.* Il ne faut pas croire que les escrocs dont j'ai dévoilé les ruses aux articles EMPORTEUR, p. 40 et EMPOR-TAGE À LA CÔTELETTE, p. 39 ne paient jamais d'impôts, ils paient au contraire des contributions très élevées dont les *fileuses* sont les percepteurs.

Il existe à Paris des hommes toujours bien vêtus, déjeunant et dînant bien, et qui cependant ne possèdent ni industrie, ni revenus; ce ne sont pourtant point des mouchards, mais ils ne valent guère plus : ce sont des fileuses; leur unique industrie est de suivre les *floueurs* et *emporteurs*, et de rester paisibles spectateurs de la partie qui vient de

s'engager; ils prélèvent cependant un impôt de trois francs par louis sur la somme perdue par le *sinve*.

Les fileuses s'attachent quelquefois aux *tireurs*. Il est rare que les fileuses soient obligés de recourir à la violence, les voleurs qui ne craignent rien tant que le scandale, s'exécutent presque toujours de bonne grâce. Somme totale, le métier des fileuses est un excellent métier, car il est lucratif, et peut être exercé, pour ainsi dire, impunément.

FILOCHE *s. f.* Bourse.

FILOCHE À JEUN *s. f.* Bourse vide.

FIQUER *v. a.* Plonger; ne s'entend que de cette manière : plonger un couteau dans le cœur.

FLACUL *s. m.* Sac.

FLAC D'AL *s. f.* Sacoche à argent.

FLAMBANT-TE *adj.* Propre, beau, superbe.

FLAMBE *s. f.* Épée.

FLAMBERGE *s.* Épée, sabre de cavalerie.

FLANSIQUE *s.* Flamand, Flamande.

FLANCHE, GRAND FLANCHE *s. f.* Le jeu de la roulette et du trente-et-un.

FLANCHER *v. a.* Jouer franchement.

FLAQUER *v. a.* Aller à la selle.

FLEUR DE MARIE *s. f.* Virginité.

* **FLIGADIER** *s. m.* Sol.

FLIGUE À DARD *s. m.* Sergent de ville. Terme des voleurs juifs.

FLOUME *s. m.* Femme.

FLOUEUR *s. m.* Le nom de *floueur* appartient à tous les fripons qui font métier de tromper au jeu, ainsi ce nom peut être donné aux divers *emporteurs*, aux propriétaires de *bouterne* et d'autres jeux de cette espèce.

Avant 1814, le préfet de police, qui avait la faculté d'envoyer à Bicêtre, sans jugement préalable, tous ceux qui habitaient Paris sans pouvoir indiquer leurs moyens d'existence, faisait souvent arrêter et détenir durant quelques mois tous les fripons de ce genre qu'on pouvait saisir. Ces voleurs nommaient ces arrestations imprévues : *donner la belle*.

Les floueurs étaient divisés en dix à douze brigades, ce qui formait un effectif de trente-six à quarante hommes : presque tous sont morts dans les prisons et dans les bagnes.

M. Pasquier reconnut le premier que les faits imputés aux floueurs rentraient dans la catégorie des délits prévus par l'article 405 du Code pénal, et plusieurs de ces individus ayant été successivement arrêtés, furent traduits devant les tribunaux correctionnels, et condamnés à des peines plus ou moins fortes. On vit, à cette époque, paraître sur les bancs de la cour d'assises le bourreau de Versailles et ses deux aides. Ces misérables, ne pouvant gagner tout ce qu'ils voulaient à un malheureux marchand de cidre qu'ils avaient *emporté*, avaient voulu lui voler, à l'aide de violences, le sac qui contenait son argent. Ils frisèrent de près les travaux forcés à perpétuité, mais contre toute attente ils ne furent condamnés qu'à cinq années de prison.

FLOUER *v. a.* Filouter au jeu.

FLOTTANT *s. m.* Poisson.

FLOTTER *v. a.* Nager.

FLOTTEUR-EUSE *s.* Nageur-euse.

* **FOIROU** *s. m.* Postérieur.

* **FONDANT** *s. m.* Beurre.

FONFE ou **FONFIÈRE** *s. f.* Tabatière.

FORESQUE *s. m.* Marchand forain.

* **FOREST MOUST RUBIN** *s. m.* Cloaque de ville, cour des Miracles.

FOUAILLER *v. a.* Craindre, manquer de résolution au moment de l'exécution d'un crime.

FOUR BANAL *s. m.* Omnibus.

* **FOURBI** *s. m.* Toute espèce de jeu qui cache un piège.

FOUR CHAUD. La question. Une des maximes de l'ancienne magistrature était de ne condamner un accusé à la mort que sur ses propres aveux, qui devaient, dans tous les cas, venir corroborer les déclarations des témoins. Mais pour lui arracher ces aveux, qui devaient tranquilliser leur conscience, les juges ne reculaient devant aucun moyen, et presque toujours la question ordinaire et extraordinaire était appliquée à l'accusé contre lequel s'élevaient quelques présomptions. Louis XVI signala son avènement au trône par plusieurs actes de haute justice dont l'histoire lui tiendra compte, et notamment par l'abolition de cette mesure cruelle.

Il ne fit en cela que céder aux cris de l'indignation publique qui, depuis déjà longtemps, s'était élevée contre cet usage barbare.

L'expérience, au reste, avait démontré l'inefficacité et l'inutilité de la question ; on avait acquis la certitude que des innocents, vaincus par les tourments, avaient avoué des crimes qu'ils n'avaient pas commis, et que des coupables, au contraire, grâce à la force de leur constitution, avaient été acquittés après avoir supporté la question ordinaire et extraordinaire. Il ne faut, pour acquérir la preuve de ce que j'avance ici, que feuilleter le recueil des *Causes célèbres*.

La question était venue remplacer en France les duels judiciaires, qui eux-mêmes avaient été précédés par les épreuves que l'on nommait jugements de Dieu. Ceux de mes lecteurs qui ne connaissent pas parfaitement les anciens usages de la France, ne seront peut-être pas fâchés de trouver ici quelques détails sur la manière dont se rendait autrefois la justice.

Les ecclésiastiques qui tenaient des fiefs à titres féodaux, et qui, par conséquent, possédaient sur leurs terres, comme tous les tenanciers du roi, le droit de haute et basse justice, mirent les premiers les épreuves en usage. L'accusé qui n'avait pas cessé de protester de son innocence y était soumis sur sa demande. Il y en avait de plusieurs sortes, mais les plus usitées étaient les épreuves de l'eau et du feu. Dans le premier cas, on liait l'accusé de manière à ne point lui laisser la liberté de faire un seul mouvement, et dans cet état il était jeté dans une vaste cuve pleine d'eau, s'il allait au fond il était déclaré coupable, si, au contraire, il surnageait, personne ne songeait à douter de son innocence. Dans le second, il devait, pour donner la preuve de son innocence, tenir entre ses mains, durant un certain temps, et sans en être brûlé, une barre de fer rougie au feu. On conçoit tout ce que ces épreuves avaient d'incertain, aussi elles ne furent pas longtemps en usage et furent remplacées par les duels judiciaires. Celui qui accusait ou qui était accusé pouvait demander à prouver par le combat la vérité de son accusation ou de sa défense. L'histoire fait mention d'un grand nombre de combats de ce genre, parmi lesquels on cite celui de Jarnac contre La Chataigneraye, qui a donné

naissance à un proverbe, et celui du chien d'Aubry de Montdidier contre le chevalier Macaire.

Je me suis un peu éloigné du sujet principal de cet article, auquel je me hâte de revenir. J'ai dit que lorsque la question fut abolie, l'expérience avait prouvé depuis longtemps son inutilité et son inefficacité, et que pour acquérir la preuve de ce que j'avançais, il ne fallait que feuilleter le recueil des *Causes célèbres*, on y verrait en effet que la question n'arracha pas un aveu à la plupart des grands criminels qui y furent soumis, et que des accidents imprévus amenèrent seuls leur condamnation. Que l'on me permette de citer à l'appui de ce que j'avance, un fait encore récent, et dont j'ai été témoin oculaire et auriculaire.

En l'an V de la République, il y avait au baigne de Brest, salle Saint-Antoine, un Breton surnommé le *Rifodé*, qui avait été condamné aux travaux forcés à perpétuité par la cour de justice de Nantes; cet homme avait fait partie d'une troupe de voleurs et d'assassins de grande route, et si ses aveux étaient venus corroborer les charges qui s'élevaient contre lui, il aurait été rompu vif; mais il avait supporté avec une constance inaltérable la question ordinaire et extraordinaire, de sorte que les magistrats, quoique bien convaincus de sa culpabilité (que du reste il ne cherchait pas à mettre en doute lorsque je le vis, puisqu'il montrait avec une sorte d'orgueil ses membres mutilés et brûlés, et sa poitrine que l'eau, en tombant d'une grande hauteur, avait creusée) n'avaient pu le condamner au supplice de la roue ainsi que ses complices. Le Rifodé assurait que deux personnes compromises dans son affaire, et qui, moins vigoureuses que lui, avaient

avoué tout ce qu'on avait voulu pour échapper aux tourments, avaient subi, quoique très innocentes du crime dont elles étaient accusées, cet horrible supplice.

Après la promulgation du Code de 1791, et vingt-quatre années de séjour au bagne, le Rifodé recouvra sa liberté, et quitta Brest très bien portant.

FOURLINEUR *s. m.* Meurtrier, voleur.

FOURGAT *s. m.* Marchand, receleur en boutique, en magasin, ou seulement en chambre, chez lequel les voleurs déposent et vendent les objets volés. Ils entrent par une porte, reçoivent le prix des objets qu'ils ont apportés, et sortent par une autre. Plusieurs négociants de Paris, en apparence très recommandables, sont connus pour acheter habituellement aux voleurs; mais, comme il n'a pas encore été possible de les prendre, personne ne s'est avisé de leur dire que le métier qu'ils faisaient n'était pas des plus honnêtes. Comme on le pense bien, les marchandises achetées par les *fourgats* ne conservent pas longtemps leur physionomie primitive; les bijoux d'or ou d'argent sont immédiatement fondus, le chef d'une pièce de drap est enlevé ou détruit; certains fourgats savent, en moins de vingt-quatre heures, dénaturer assez un équipage entier, voiture, harnais, chevaux même, pour qu'il soit impossible à celui auquel il appartenait primitivement de le reconnaître. Un bruit populaire, dont je ne garantis pas l'exactitude, accusait autrefois certain joaillier, maintenant retiré du commerce, d'avoir en permanence dans ses ateliers, des creusets dans lesquels il y avait toujours des matières en fusion, où toutes les pièces de métal dont l'origine pouvait paraître suspecte, étaient mises aussitôt qu'elles étaient achetées. Les

fourgats choisissent ordinairement leur domicile dans une rue où il est difficile d'établir une surveillance. Ils sont bons voisins, complaisants, serviables, afin de se concilier la bienveillance de tout le monde.

La destinée de l'homme qui travaille sans capitaux, quel que soit d'ailleurs le métier qu'il exerce, est d'être continuellement exploité par ceux qui possèdent. Les voleurs subissent la loi commune, ils volent tout le monde, mais, à leur tour, ils sont volés par les fourgats, qui ne craignent pas de leur payer 100 francs ce qui vaut quatre fois autant. Aussi les fourgats habiles font-ils en peu de temps une très grande fortune; et si, durant le cours de leur carrière, il ne leur est pas arrivé quelques mésaventures, leur fille épouse un notaire ou un avoué qui a besoin d'argent pour payer sa charge; et tandis que ceux aux dépens desquels ils se sont enrichis pourrissent dans les prisons et dans les bagnes, les fourgats, pour la plupart, vieillissent et meurent au milieu des aisances de la vie, et une pompeuse épitaphe apprend à ceux qui passent devant leur tombe, qu'ils fouillaient la cendre d'un honnête et excellent homme.

Il faut établir une distinction entre les fourgats et les marchands qui achètent aux *faiseurs*. Ces derniers, quelle que soit la profession qu'ils exercent, s'arrangent de tout ce qu'on leur présente. Ainsi, un apothicaire achète des sabots, un savetier des lunettes et des longues-vues, etc., etc.

FOURGUER *v. a.* Vendre à un *fourgat* des objets volés.

* **FOURLOURD** *s. m.* Malade.

* **FOURLOURER** *v. a.* Assassiner.

FOURMILLER *v. a.* Marcher.

FOURMILLON ou **FOURMILLON À GAYETS** *s. m.* Marché, marché aux chevaux.

FOURCHU *s. m.* Bœuf.

FOUROBE *s. f.* Fouille. Terme des forçats et des argousins.

FOUROBER *v. a.* Fouiller les effets des forçats.

FRALIN-E *s.* Frère, sœur.

FRANCILLON *s. m.* Français.

FRANCS-BOURGEOIS ou **DROGUEURS DE LA HAUTE** *s. m.* Les pauvres diables que l'on rencontre sur la voie publique, sales et éclopés, accroupis les genoux dans la boue au coin d'une borne, et auxquels on jette un sol sans seulement daigner laisser tomber sur eux un regard de commisération, ne sont pas les seuls mendiants que renferme la bonne ville de Paris. Il y a des mendiants là où on ne croit trouver que des gens possédant pignon sur rue, ou une inscription sur le grand livre; au café de Paris, au concert *Musard*, par exemple, quelquefois même au balcon de l'Opéra, assis entre un diplomate qui lorgne les tibias de Fanny Essler, ou un banquier qui se pâme aux roulades de M^{lle} Falcon. Ces mendiants, il est vrai, ne sont pas couverts de haillons, ils ne sont ni tristes, ni souffreteux; bien au contraire, leur linge est d'une blancheur éblouissante, leurs gants d'une extrême fraîcheur, le reste à l'avenant; leur teint est fleuri et leur regard fixe.

Le vrai peut quelquefois n'être pas
[vraisemblable,

a dit quelque part le régent du Parnasse, et jamais ce vers ne fut cité plus à propos. Comment! me direz-vous, ce jeune dandy, cette petite maîtresse pimpante et minaudière, ce

vieillard à cheveux blancs qui porte à sa boutonnière une brochette de décorations, tous ces individus qui paraissent si gais, si contents, si insoucieux du temps qui passe, sont des mendiants? Eh! mon Dieu oui! Prenez seulement la peine de lire cet article, vous connaîtrez tous les mystères de leur existence; et si, ce qu'à Dieu ne plaise, vous avez rompu avec tous les nobles sentiments, vous pourrez suivre leur exemple, et mener bonne et joyeuse vie sans vous donner beaucoup de peine.

C'est un agent de police, dit-on de l'homme qui mène, dans la moderne Babylone, la vie d'un sybarite, et auquel on ne connaît ni revenus ni industrie. Quelle profonde erreur! Quelque élevé que soit le chiffre des fonds secrets, le nombre des agents soldés du ministère de l'Intérieur, de la préfecture de police et de l'état-major de la place des Tuileries, du Palais-Royal, est trop considérable pour que chacun d'eux puisse recevoir mensuellement une bien forte somme; l'individu dont l'existence paraît un problème insoluble, est tout simplement un *franc-bourgeois*, ou *drogueur de la haute*, et voici comment il procède.

L'Almanach du commerce, L'Almanach royal, celui des *vingt-cinq mille adresses*, sont les mines qu'il exploite, et dans lesquelles il trouve tous les jours quelques nouveaux filons. Après avoir choisi une certaine quantité d'adresses, il se met en course et bientôt il arrive chez un personnage de haute volée; il a décliné au valet de chambre de Monsieur ou à la camériste de Madame un nom bien sonore, toujours précédé de la particule aristocratique; et, comme il serait mal-séant de faire faire antichambre à un noble personnage, on l'a immédiate-

ment introduit près de la personne qu'il désire voir; c'est ici que la comédie commence. Je vais prendre pour type certain personnage très connu dans Paris, qui se dit le dernier rejeton d'une ancienne famille de la basse Normandie, famille si ancienne en effet qu'il serait vraiment impossible à tous les d'Hozier de l'époque de découvrir son écusson.

Monsieur le baron, monsieur le comte, monsieur le duc (le drogueur de la haute ressemble beaucoup au tailleur du *Bourgeois gentilhomme*, il n'oublie jamais les titres de celui auquel il s'adresse, et, s'il savait que cela dût lui faire plaisir, il lui dirait très volontiers votre majesté), je n'ai point l'honneur d'être connu de vous, et cependant je viens vous prier de me rendre un important service; mais tout le monde sait que vous êtes bon, généreux, c'est pour cela que je me suis adressé à vous, ici il parle de ses aïeux : s'il s'adresse à un des partisans de la famille déchue, ce sont de vieux Bretons, son père qui était un des compagnons de Sombreuil, est mort à Quiberon; s'il s'adresse à un des coryphées du juste-milieu, il se donne pour le neveu ou le cousin de l'un des 221; s'il veut captiver les bonnes grâces d'un républicain, son père, conventionnel pur, est mort sur la terre étrangère, son frère a été tué le 6 juin 1832 à la barricade Saint-Merry. Après avoir fait l'histoire de sa famille, le drogueur de la haute passe à la sienne, « venu à Paris pour la première fois, dit-il, j'ai donné tête baissée dans tous les pièges qui se sont trouvés sur mes pas : j'ai été dépouillé par d'adroits fripons, il ne me reste rien, absolument rien, je ne veux pas demeurer plus longtemps dans la capitale, et je viens, Monsieur, vous

prier de vouloir bien me prêter seulement la somme nécessaire pour payer ma place à la diligence, plus quelques sous pour manger du pain durant la route, cela me suffira; je dois supporter les conséquences de ma conduite, et sitôt mon arrivée, mon premier soin sera de m'acquitter envers vous. J'aurais pu, pour obtenir ce que je sollicite de votre obligeance, m'adresser à monsieur le comte, à monsieur le marquis un tel, intime ami de ma famille; mais j'ai craint qu'il ne jugeât convenable de l'instruire de mes erreurs. »

Il est peu d'hommes riches qui osent refuser une somme modique à un gentilhomme qui s'exprime avec autant d'élégance. Au reste, si sur dix tentatives deux seulement réussissent, ce qu'elles produisent est plus que suffisant pour vivre au large pendant plusieurs jours. Quelquefois, et ici le cas est beaucoup plus grave, ce n'est point pour leur compte que les drogueurs de la haute mendient, c'est pour une famille ruinée par un incendie, pour un patriote condamné à une forte amende. Sous la Restauration, ils quêtèrent pour les braves du Texas, pour les Grecs; ils ont, à cette époque, reçu d'assez fortes sommes, et les compagnons du général Lefebvre Desnouettes ou d'Ypsilanti n'en virent jamais la plus petite parcelle.

Il vaut mieux, sans doute, lorsque l'on est riche, donner quelques pièces de vingt francs à un fripon que de refuser un solliciteur dont la misère peut-être n'est que trop réelle, aussi je n'ai point écrit cet article pour engager mes lecteurs à repousser impitoyablement tous ceux qui viendront les implorer, mais seulement pour leur faire sentir la nécessité de ne point donner à l'aveuglette, et sans avoir préalablement pris quelques

renseignements, et surtout pour les engager à ne point perdre un instant de vue ceux de ces adroits et audacieux sollicitateurs qui sauront leur inspirer le plus de confiance; car les événements qui peuvent résulter de leur visite sont plus graves qu'on ne le pense; plusieurs d'entre eux sont liés avec des voleurs de toutes les corporations, auxquels ils servent d'éclaireurs; il leur est facile de savoir si les concierges sont attentifs, si les domestiques se tiennent à leur poste, si les clés dont, à l'aide de la *boîte à Pandore*, ils chercheront à prendre les empreintes, restent sur les portes; s'ils ont remarqué un endroit vulnérable, ils pourront l'indiquer à un voleur praticien du genre qu'ils auront jugé le plus facile à exécuter, et au premier jour on sera volé avec des circonstances telles, que l'on sera pour ainsi dire forcé de croire que le vol a été commis par des habitants de la maison.

Que conclure de ce qui précède? Qu'il ne faut recevoir personne, et ne point soulager l'infortune? Non, sans doute, ce serait se priver du plus doux de tous les plaisirs; mais on peut sans inconvénient avoir continuellement l'œil ouvert, et ses portes constamment fermées.

* **FRANCS MITOUX** *s. m.* Mendians de l'ancien Paris; ils entouraient leur front d'un mouchoir sale, et marchaient appuyés sur un bâton; ils se liaient aussi les artères, et savaient si bien prendre les apparences d'hommes malades, que les médecins les plus expérimentés se laissaient tromper par eux.

FRANGIN-NE *s.* Frère, sœur.

FRANGIN DABE *s. m.* Oncle.

FRANGINE DABUSCHE *s. f.* Tante.

* **FREDINE** *s. f.* Bourse.

FRÉGATE *s. m.* Jeune pédéraste. Terme des bagnes.

FRETIN *s. m.* Poivre.

FRIC-FRAC (FAIRE) *v. a.* Faire effraction.

FRILEUX-EUSE *s.* Poltron, poltronne.

FRIMER *v. a.* Envisager.

* **FRIMION** *s. m.* Marché.

FRIMOUSER *v. a.* Tricher au jeu, préparer les cartes.

FRIMOUSSEUR-EUSE *s.* Celui ou celle qui triche au jeu.

FRIQUET *s. m.* Mouchard. Terme des voleurs de la Cité (Paris).

FRIPOUILLE *s. m.* Misérable.

FRISÉ *s. m.* Juif.

FRIT (ÊTRE) *v. p.* Être condamné.

* **FROLLAUX** *s. m.* Traître.

* **FROLLER SUR LA BALLE** *v. a.* Médire de quelqu'un.

FROTIN *s. m.* Billard.

* **FRUQUER** ou **FONCER** *v. a.* Donner.

FRUSQUE *s. m.* Habit, habillement.

FRUSQUIN *s. m.* Habillement commun.

FRUSQUINEUR *s. m.* Tailleur.

FUMÉ (ÊTRE) *v. p.* Être tout à fait sans ressources.

FUMERON *s. f.* Jambe.

G

GAFE À GAYÉ *s. f.* Gendarmerie ou garde municipale à cheval.

GAFE DE SORGUE *s. m.* Gardien de marché, patrouille grise.

GAFER *v. a.* Guetter, être en faction.

GAFEUR *s. f.* Sentinelle, guetteur.

GALETTE *s. m.* Homme maladroit, dépourvu d'intelligence.

GALINE *s. m.* Jeune pédéraste. Terme des bagnes.

GALLOTTE ou **GAYE (FAIRE UNE)** *v. a.* Se dit de deux joueurs qui s'entendent ensemble pour faire perdre ceux qui parient contre un de leurs affidés. (Voir GREC, p. 71.)

GALUCHE *s. m.* Galon.

GALUCHER *v. a.* Galonner.

* **GALLIER** *s. m.* Cheval.

GAMBILLER *v. a.* Danser.

GAMBILLEUR-EUSE *s.* Danseur-euse.

GAMBILLEUR-EUSE DE TOURTOUZE *s.* Danseur et danseuse de corde.

GANDINS D'ALTÈQUE *s. f.* Décoration, croix de toute espèce.

GARÇON *s. m.* Voleur de campagne. Terme des voleurs du Midi.

GARÇON DE CAMBROUZE *s. m.* Voleur de campagne, assassin, chauffeur.

GARGOINE *s. f.* Bouche sale, dégoûtante.

GARGUE *s. f.* Bouche.

GARNAFIER-ÈRE *s.* Fermier, fermière, paysan, paysanne.

GARNAFLE *s. f.* Ferme, grange, maison de village.

GAUDINEUR *s. m.* Décorateur.

GAULÉ *s. m.* Cidre.

* **GAUX** ou **PICANTIS** *s. m.* Pou, vermine.

GAVÉ *s. m.* Homme ivre.

GAVIOLÉ *s. m.* Homme ivre.

GAY (ÊTRE) *v. p.* Être drôle, laid.

GAYE ou **GAYET** *s. m.* Cheval.

GAYERIE *s. f.* Cavalerie.

* **GEORGER** *s. m.* Pourpoint.

GERBABLE *s. m.* Homme qui doit être condamné.

GERBER À CONIR SUR LA LUNE À DOUZE QUARTIERS *v. a.* Condamner à mourir sur la roue.

GERBER *v. a.* Juger, condamner.

GERBIER *s. m.* Juge.

GERBEMENT *s. m.* Jugement.

GERBERIE *s. m.* Tribunal.

GET *s. m.* Jonc.

* **GIBRE** *s. m.* Membre viril.

GILMONT *s. m.* Gilet.

GIROFLE *s.* Homme ou femme aimable.

GIROFLERIE *s. f.* Amabilité.

* **GIROLLE** ou **GY** *adv.* Oui, très bien.

* **GITRER** *v. a.* Posséder.

GIVERNEUR *s. m.* Vagabond qui passe toutes les nuits dans la rue. Terme des cochers parisiens.

* **GLACE** *s. m.* Verre à boire.

GLACIS *s. m.* Verre à boire.

* **GLIER** *s. m.* Le diable.

GLISSANT *s. m.* Savon.

* **GOBBE** *s. m.* Verre à boire.

GOBE-MOUCHERIE *s. f.* Franc-maçonnerie.

GOBE-SON *s. m.* Calice.

GODILLER *v. a.* Se dit lorsqu'on éprouve un accès de priapisme.

GOMBERGER *v. a.* Compter.

GONZE-SSE *s.* Homme, femme. Terme des voleurs brabançons.

GOUALANTE *s. f.* Chanson.

GOUALER *v. a.* Chanter.

GOUALEUR-EUSE *s.* Chanteur, chanteuse.

GOUËPEUR-EUSE *s.* Vagabond. Celui ou celle qui n'a ni domicile, ni moyens d'existence assurés.

Article 269 du Code pénal. Le vagabondage est un délit.

Article 270. Les vagabonds, ou gens sans aveu, sont ceux qui n'ont ni domicile certain, ni moyen de subsistance, et qui n'exercent habituellement ni métier, ni profession.

Et c'est dans le code d'une nation qui se pose devant toutes les autres comme la plus éclairée, que de semblables lois sont écrites. Personne n'élève la voix pour se plaindre de vous, mais le malheur vous a toujours poursuivi, donc vous êtes coupable : les haillons qui vous couvrent sont vos accusateurs ; parce que vous êtes malheureux, vous n'avez plus le droit de respirer au grand air, et le dernier des sbires de la préfecture de police peut vous courir sus comme sur une bête fauve, c'est ce qu'il ne manque pas de faire ; *vous valez un petit écu*, vous êtes saisi, jeté dans une prison obscure et malsaine, et après quelques mois de captivité préventive, des gendarmes vous traînent devant les magistrats chargés de vous rendre justice ; votre conscience est pure, et vous croyez qu'à la voix de vos juges les portes de la geôle vont s'ouvrir devant vous. Pauvre sot que vous êtes, la loi dicte aux magistrats, qui gémissent en vous condamnant, des arrêts impitoyables ; quoi que vous puissiez dire pour votre défense, vous serez condamné à trois ou six mois d'emprisonnement, et après avoir subi votre peine, vous serez mis à la disposition du gouvernement pendant le temps qu'il déterminera.

Et cela ne doit pas étonner chez un peuple qui ne s'enquiert ni des capacités, ni de la moralité du législateur, mais seulement de la cote de ses impositions ; chez un peuple qui n'estime que ceux qui possèdent. Posséder doit être le rêve de tous, et tous les chemins qui peuvent conduire à la fortune doivent être suivis sans remords. Aussi tous ceux qui occupent les sommités de l'échelle sociale, et qui désirent conserver leur position, repoussent sans cesse du pied ceux qui cherchent à gravir les derniers

échelons. Ils conçoivent sans peine que ceux qui n'ont pas un toit pour abriter leur tête, un vêtement pour les garantir du froid, du pain pour apaiser la faim qui les tourmente, doivent laisser tomber des regards envieux sur leurs hôtels magnifiques, leurs brillants équipages et leur table somptueuse. Ce sont des ennemis qu'il faut absolument vaincre, et le Code pénal, que les heureux du siècle ont fabriqué pour leur usage particulier, est un arsenal dans lequel ils trouvent toujours des armes toutes prêtes; et le vagabond, celui de tous les parias sociaux qui souffre le plus, est aussi celui qu'ils frappent le plus rudement.

« Le peuple n'a pas de pain », disait-on à une dame de l'ancienne cour; « qu'il mange de la brioche », répondit-elle. Les magistrats qui condamnent indistinctement tous les vagabonds que l'on amène devant eux, ne sont guère meilleurs logiciens que cette dame. Qu'est-ce, en effet, qu'un vagabond? Un pauvre diable qui n'a pu trouver de travail, et qui a été mis dehors par son hôtelier, parce qu'il n'a pu payer son modeste logement. Il n'a pas dîné et s'est endormi sous le porche d'une église ou dans un four à plâtre. C'est vainement que je cherche dans tout cela un crime ou un délit. Si cet homme vous avait arraché un peu de votre superflu, sa physionomie ne serait pas livide et terreuse, ses vêtements ne tomberaient pas en lambeaux. Qui vous a dit qu'il n'avait pas, sans pouvoir y parvenir, cherché à utiliser ses facultés? Pourquoi donc, au lieu de le punir, ne lui donnez-vous pas ce que tous les hommes doivent obtenir, du travail et du pain? Sont-ce les crimes que, grâce à votre législation, il commettra plus tard, que

vous punissez par anticipation? Oh! alors, soyez plus sévères pour être plus justes, condamnez le vagabond à mourir, mais craignez que, las de souffrir, il ne quitte un jour son humble posture et ne vienne, les armes à la main, déchirer le recueil de vos lois. Souvenez-vous des luttes sanglantes de la Jacquerie et des Gueux de Belgique. Qui succomba alors? Le riche : il le méritait bien.

On objectera peut-être que presque tous les voleurs de profession sortent des rangs du peuple, pour prouver la nécessité des lois qui régissent les classes infimes de la société. Cette objection, suivant moi, ne peut servir qu'à prouver la vérité de ce vieux dicton populaire, qui dit que le besoin n'a point d'oreilles.

Mais, il faut le dire, s'il est vrai que la plupart des voleurs sortent des rangs du peuple, les grands criminels, à quelques exceptions près, appartiennent aux classes élevées. C'est plus souvent des salons que des mansardes que sortent les assassins et les faussaires.

Et, cependant, quelquefois on sauvera l'homme bien élevé, tandis qu'on sacrifiera à l'exemple le fils d'un ouvrier. Pourquoi cela? L'honneur d'une famille favorisée par la fortune est-il plus précieux que celui de la famille d'un ouvrier? Je ne le pense pas.

Suivant moi, l'homme qui comparait devant un tribunal, après avoir reçu une éducation libérale, est, à délit égal, évidemment plus coupable que celui qui a toujours vécu dans l'ignorance. Il n'est pas nécessaire, je crois, de déduire les raisons qui me font penser ainsi. Pourquoi donc est-il presque toujours traité avec une extrême indulgence, lorsque l'on se montre si sévère envers celui qui

n'a encore commis aucune faute, et dont le seul tort est d'être misérable?

Mais les haillons qui couvrent à peine les membres amaigris du *gouèpeur* parlent en sa faveur. Peut-être que, si cet homme n'avait pas voulu rester honnête, il ne serait pas sans domicile et sans moyens d'existence. Mais, ce qu'il n'a pas fait, il ne manquera pas de le faire, lorsque après avoir, grâce à un arrêt inique, passé quelques-unes de ses plus belles années dans une prison, il sera rendu à la liberté, il mettra alors en pratique les conseils des individus avec lesquels il aura vécu; et si un jour ses crimes épouvantent la société, qui faudra-t-il accuser, si ce n'est elle? Ah! si l'on connaissait bien les antécédents de tous ceux qui gémissent dans les prisons et dans les bagnes, on serait peut-être disposé à jeter un voile sur leur vie passée, pour leur permettre d'espérer un meilleur avenir.

Mais après avoir jeté un coup d'œil sur notre législation, je me trouve forcé d'avouer que la réalisation de mes souhaits me paraît encore bien éloignée, on exige tout d'une certaine classe et cependant on ne fait rien pour elle; quel est donc l'avenir qui lui est réservé?

Y a-t-il en France des établissements dans lesquels les enfants puissent, en apprenant un état, recevoir l'éducation que, dans un pays civilisé, tous les hommes devraient posséder, et en même temps contracter l'habitude du travail et de la sobriété? Non.

Mais, me répondra-t-on, il faut de l'argent pour créer des établissements de ce genre, et l'argent manque; belle réponse, vraiment! l'argent ne manque pas lorsqu'il s'agit de subventionner des théâtres auxquels le peuple ne va jamais, de payer des danseuses, ou d'ériger des

obélisques. L'argent donc ne manque pas, et je crois qu'il serait beaucoup mieux employé s'il servait à fonder quelques établissements semblables à ceux dont nous venons de parler.

GOULU *s. m.* Poêle.

* **GOUPLINE** *s. f.* Pinte.

GOUPINER *v. a.* Travailler.

GOUPINER LES POIVRIERS *v. a.* Voler les ivrognes qui sont trouvés sur la voie publique.

* **GOUR** *s. m.* Pot.

* **GOURDEMENT** *adv.* Beaucoup.

GOSSELIN *s. m.* Veau mort-né, se dit aussi d'un enfant nouveau-né.

GOT *s. m.* Pou.

GRAILLONNER *v. a.* Entamer une conversation à haute voix, de la fenêtre d'un dortoir sur la cour; ou d'une cour à l'autre, correspondre avec des femmes détenues dans la même prison. Le règlement des prisons défend de *graillonner*.

GRAIN, GROS ou **PETIT** *s. m.* Écu de trois ou de six francs.

GRAISSE *s. m.* Les événements de la première Révolution paraissent avoir donné naissance au vol à la *graisse*, qui fut commis souvent avec une rare habileté par les nommés François Motelet, Felice Carolina, italien, dit le *Fou de Cette*. Voici quelle était la manière de procéder de ces individus, et de presque tous ceux qui, par la suite, marchèrent sur leurs traces.

Deux hommes d'un extérieur respectable voyageaient en poste, se dirigeant vers la frontière, suivis d'un domestique; ils descendaient toujours chez l'hôtelier qu'ils présumaient le plus riche, ou chez le maître de poste, si celui-ci logeait les étrangers.

Arrivés au gîte qu'ils avaient choisi, ils se faisaient donner le plus bel appartement de la maison, et tandis qu'ils se reposaient des fatigues de leur voyage, le domestique, cheville ouvrière du complot ourdi contre la bourse de l'hôtelier, faisait, en présence du personnel de l'hôtellerie, remiser la chaise de poste, et décharger les effets de ses maîtres. Au moment de terminer son opération, le domestique retirait de l'impériale de la voiture une petite cassette qu'il ne soulevait qu'avec peine, ce qui ne manquait pas d'étonner ceux qui étaient spectateurs de ses efforts.

C'est le magot, disait confidentiellement le domestique au maître de la maison; et comme, à cette époque, le numéraire était plus rare et plus recherché que les assignats, celui-ci ne manquait pas de concevoir la plus haute opinion de ces étrangers qui en possédaient une aussi grande quantité.

Ces préliminaires étaient la première botte portée à la bourse de l'hôtelier; lorsqu'ils avaient produit ce qu'en attendaient les fripons, la caisse était portée chez eux, et durant quelques jours il n'en était plus parlé.

Durant ces quelques jours, les étrangers restaient dans leurs appartements; s'ils sortaient, ce n'était que le soir; ils paraissaient désirer ne pas être remarqués; au reste, ils dépensaient beaucoup, et payaient généreusement.

Lorsqu'ils croyaient avoir acquis la confiance de l'hôtelier, ils envoyaient un soir leur domestique le prier de monter chez eux, celui-ci s'empressait de se rendre à cette invitation; laissez-nous seuls, disait alors un des étrangers au domestique; et, dès qu'il était sorti, l'autre prenait la parole, et s'exprimait à peu près en ces termes :

« La probité, monsieur, est une qualité bien rare à l'époque où nous vivons, aussi doit-on s'estimer très heureux lorsque par hasard on rencontre des honnêtes gens. Les renseignements que nous avons fait prendre, et la réputation dont vous jouissez, nous donnent la conviction que vous êtes du nombre de ces derniers, et que nous ne risquons rien en vous confiant un secret d'une haute importance; pour nous soustraire aux poursuites dirigées contre presque tous les nobles, nous avons été forcés de prendre subitement la fuite. Nous possédions, au moment de notre fuite, à peu près, 60 000 francs en pièces d'or, mais pour soustraire plus facilement cette somme aux recherches, nous l'avons fondue nous-mêmes et réduite en lingots; nous nous apercevons aujourd'hui que nous avons commis une imprudence; nous ne pouvons payer notre dépense avec des lingots, nous vous prions donc de nous prêter 5 000 francs (la somme, comme on le pense bien, était toujours proportionnée à la fortune présumée de l'individu auquel les fripons s'adressaient); il est bien entendu que nous vous laisserons en nantissement de cette somme un ou plusieurs de nos lingots, et qu'en vous remboursant le capital nous vous tiendrons compte des intérêts. »

Cette dernière botte portée, les fripons attendaient la réponse de l'hôtelier, qui, presque toujours, était celle qu'ils désiraient; dans le cas contraire, comme ils ne doutaient, disaient-ils, ni de sa bonne volonté, ni de son obligation, ils le priaient de leur trouver, à quelque prix que ce fût, un richard disposé à traiter avec eux, et sur lequel on pût compter. C'était une manière adroite de lui faire entendre qu'ils

accepteraient toutes les conditions qui leur seraient proposées. L'espoir de faire une bonne affaire, et surtout la vue des lingots que les fripons faisaient briller à ses yeux, ne manquaient pas de déterminer l'hôtelier; après bien des pourparlers le marché était conclu, mais les voyageurs, soigneux de conserver les apparences d'hommes excessivement délicats, insistaient pour que le prêteur fît vérifier, par un orfèvre, le titre des lingots, celui-ci ne refusait jamais cette garantie nouvelle de sécurité; mais comment soumettre ces lingots à l'essayeur sans éveiller des soupçons? l'hôtelier et les voyageurs sont très embarrassés. « Eh parbleu, dit l'un de ces derniers, après quelques instants de réflexion, nous sommes embarrassés de bien peu, scions un des lingots par le milieu, nous ferons essayer la limaille. » Cet expédient est adopté à l'unanimité; un des lingots est scié et la limaille recueillie dans un papier, mais les fripons savent substituer adroitement au paquet qui ne contient que de la limaille de cuivre, un paquet qui contient de la limaille d'or à vingt-deux carats; fort du témoignage de l'essayeur, l'hôtelier livre ses écus, et reçoit en échange cinq à six livres de cuivre qu'il serre bien précieusement, et que jamais on ne vient lui redemander.

Les graisses ne laissent pas toujours des lingots à leurs victimes, et ne procèdent pas tous de la même manière; un individu qui maintenant porte l'épée et les épauettes d'officier supérieur, escroqua une somme assez forte, à un prêteur sur gages, de la manière que je vais indiquer :

Il fit faire, à Paris, et par des fabricants différents, deux parures absolument semblables; la seule différence qui existait entre elles, c'est que l'une était

garnie de pierres précieuses, et l'autre d'imitations, mais d'imitations parfaites sous tous les rapports.

Muni de ces parures, l'individu alla trouver un prêteur sur gages, et lui engagea la véritable parure, puis au temps fixé il la dégagea; il renouvela ce manège plusieurs fois, de sorte que le prêteur, familiarisé avec l'objet qui lui était laissé en garantie ne prenait plus la peine d'examiner les diamants; l'emprunteur avait toujours soin de bien fermer la boîte qui contenait la parure et d'y apposer son cachet; il prenait cette précaution, disait-il, pour éviter qu'on ne se servît de ses diamants.

Lorsqu'il crut le moment d'agir arrivé, il alla, pour la dernière fois trouver le prêteur, et lui engagea comme de coutume sa parure, moyennant la somme de 10 000 francs, mais au lieu de lui donner la bonne, il ne lui remit que son sosie, et suivant son habitude il scella la boîte, sous le fond de laquelle il avait collé une étiquette peu apparente; mais cette fois le cachet n'était pas celui dont il s'était servi jusqu'alors, quoique cependant il en différait très peu.

À l'époque fixée, il se présenta pour dégager ses bijoux; le prêteur, charmé de recouvrer avec ses écus un intérêt raisonnable, s'empressa de les lui remettre. Le fripon paie et prend sa boîte :

« Tiens, dit-il, après l'avoir examinée quelques instants, vous avez mis une étiquette à ma boîte; pourquoi cela?

— Je n'ai rien mis à votre boîte, répond le prêteur.

— Je vous demande bien pardon, ce n'est pas ma boîte; le cachet qui ferme celle-ci n'est pas le mien », et pour prouver ce qu'il avance, il tire son cachet de sa poche; le prêteur le reconnaît, et cependant ce n'est pas son empreinte

qui est apposée sur la boîte; pour couper court, le prêteur ouvre la boîte.

« C'est bien votre parure, s'écrie-t-il.

— Vous plaisantez, répond l'emprunteur, ces diamants sont faux et n'ont jamais été à moi. »

La conclusion de cette affaire n'est pas difficile à deviner : le fripon justifia par une facture de la possession de la parure qu'il réclamait, ses relations antérieures avec le prêteur établissaient sa bonne foi. Le prêteur fut obligé de transiger avec lui, pour éviter un procès scandaleux.

GRAND CONDÉ *s. m.* Préfet.

GRAND MEUDON *s. m.* Ancienne prison du Grand Châtelet.

GRAND TRIMAR *s. m.* Grand chemin. Terme des voleurs parisiens.

GRANDE TIRE *s. f.* Grande route. Terme des voleurs de campagne.

GRAS-DOUBLE *s. m.* Plomb.

GRAS-DOUBLIER *s. m.* Plombier.

GRATTE *s. f.* Gale.

* **GRATTER** *v. a.* Arrêter.

GRATOU *s. m.* Rasoir.

GRATTOUSE *s. f.* Dentelle.

GREC *s. m.* Les grecs n'ont pas d'âge, il y a parmi eux de très jeunes gens, des hommes mûrs, et des vieillards à cheveux blancs; beaucoup d'entre eux ont été dupes avant de devenir fripons, et ceux-là sont les plus dangereux, ceux qu'il est moins facile de reconnaître, car ils ont conservé les manières et le langage des hommes du monde; quant aux autres, quels que soient les titres qu'ils se donnent, et malgré le costume, et quelquefois les décorations dont ils se parent, il y a toujours dans leurs manières, dans leurs habitudes, quelque

chose qui rappelle le baron de Vormspire; souvent quelques liaisons dangereuses se glissent dans leurs discours, et quelquefois, quoiqu'ils se tiennent sur la défensive, ils emploient des expressions qui ne sont pas empruntées au vocabulaire de la bonne compagnie. Au reste, si les diagnostics propres à les faire reconnaître ne sont pas aussi faciles à saisir que ceux qui sont propres à diverses corporations de voleurs, ils n'en sont pas moins visibles, et il devient très facile de les apercevoir si l'on veut bien suivre les grecs dans le salon où sont placées les tables d'écarté.

Lorsqu'ils se disposent à jouer, ils choisissent d'abord la chaise la plus haute afin de dominer leur adversaire, pour, de cette manière, pouvoir *travailler* les cartes à leur aise; lorsqu'ils donnent à couper, ils approchent toujours les cartes le plus près possible de la personne contre laquelle ils jouent, afin qu'elle ne remarque pas le *pont* qui a été fait.

Les grecs qui travaillent avec des cartes biseautéées, qu'ils savent adroitement substituer aux autres, les étendent devant eux sans affectation lorsqu'ils les relèvent; ceux qui *filent* les cartes les prennent trois par trois, ou quatre par quatre, de manière cependant à ce que celles qu'ils connaissent et ne veulent pas donner à leur adversaire restent sous leur pouce jusqu'à ce qu'ils puissent ou les tourner, ou se les donner, suivant la manière dont le jeu se trouve préparé.

Ce n'est pas seulement dans les tripots que l'on rencontre des grecs; ces messieurs, qui ne gagneraient pas grand-chose s'ils étaient forcés d'exercer leur industrie dans un cercle restreint, savent s'introduire dans toutes les réunions publiques ou particulières. Ils sont de

toutes les fêtes, de tous les bals, de toutes les noces; plusieurs ont été saisis *in flagrante delicto* dans des réunions très comme il faut, et cependant ils n'étaient connus ni du maître du salon dans lequel ils se trouvaient, ni d'aucun des invités.

Les grecs voyagent beaucoup, surtout durant la saison des eaux; on en rencontre à Bade, à Bagnères, à Saint-Sauveur, au Mont-d'Or, ils ont, comme les francs-maçons, des signaux pour se reconnaître, et quand ils sont réunis plusieurs dans le même lieu, ils ne tardent pas à former une sainte alliance et à s'entendre pour dévaliser tous ceux qui ne font pas partie de la ligue; ils emploient alors toute l'industrie qu'ils possèdent, et ceux qui combattent contre eux ne tardent pas à succomber. Comment, en effet, résister à une telle réunion de capacités? Lorsque les grecs vous donnent des cartes, ils savent avant vous ce que vous avez dans la main; dans le cas contraire, leur compère, qui a parié pour vous une très petite somme, leur apprend au moyen des SERTS (voir ce mot, *p. 132*) tout ce qu'ils désirent savoir.

GRELU *s. m.* Blé.

* **GRENASSE** *s. f.* Grange.

* **GRENU** *s. m.* Blé.

* **GRENUCHE** *s. f.* Avoine.

* **GRENUSE** *s. f.* Farine.

GRÈS *s. m.* Cheval. Terme des voleurs de campagne de la Normandie.

GRIFFER *v. a.* Saisir, prendre.

GRIFFON *s. m.* Chat.

GRIFFONNER *v. a.* Écrire.

GRIMOIRE, GRIMOIRE MOUCHIQUE *s. m.* Code pénal. Livre de police dans lequel sont inscrits tous les gens sus-

pects, et ainsi que les condamnations prononcées contre eux.

GRINCHIR *v. a.* Voler. J'ai réuni dans cet article quelques détails sur divers genres de vols. Quelques-uns se commettent encore tous les jours; d'autres n'ont été commis que par ceux qui les ont inventés.

— **Grincher au boulon.** Le *grinchesage au boulon* a été inventé, dit-on, par un individu dont les antécédents sont bien connus, et qui a pour la pêche une passion pour le moins aussi grande que celle de certain député juste-milieu. Au reste, si l'individu dont je parle n'est pas l'inventeur du grinchesage au boulon, il a du moins excellé dans sa pratique, comme il excella par la suite dans la pratique des *vols à la tire et au bonjour*.

Pour grincher au boulon, il ne s'agit que de passer par l'un des trous pratiqués dans la devanture des boutiques, pour donner passage aux boulons qui servent à les fermer, un fil de fer ou de laiton, terminé par un crochet qui sert à saisir l'extrémité d'une pièce de dentelle qu'on amène ainsi à l'extérieur avec une grande facilité.

Il ne s'agirait, pour se mettre à l'abri de ce genre de vol, que de boucher à l'intérieur l'entrée des boulons par de petites plaques de fer.

— **Grincher à la cire.** Un ou plusieurs individus se rendent chez un restaurateur, déjeunent ou dînent, et s'emparent d'une ou de plusieurs pièces d'argenterie qu'ils collent sous la table au moyen d'un emplâtre de cire ou de poix. Si le maître de l'établissement s'aperçoit du vol qui vient d'être commis à son préjudice, les coupables n'ont rien à craindre, quand bien même ils seraient fouillés. Il est inutile de dire qu'un com-

père vient quelques instants après leur départ, enlever les pièces d'argenterie.

Le *grinchissage à la cire* fut inventé, il y a vingt années environ, par une jeune et jolie personne, qui le pratiquait de concert avec sa mère, qui était chargée de venir prendre l'argenterie. Ces deux femmes exercèrent paisiblement pendant deux ans; mais enfin elles subirent le sort de tous les voleurs : elles furent arrêtées et condamnées. Elles confessèrent, durant l'instruction de leur procès, deux cent trente-six vols de cette nature.

— **Grinchir à la limonade.** Un individu dont la tournure est celle d'un domestique, se présente chez un limonadier, auquel il commande dix, douze, ou même quinze demi-tasses pour M. Untel, qui demeure toujours dans la même rue que le limonadier auquel il s'adresse, mais à l'extrémité opposée. Cela fait, il prend les devants et va se poster sur la porte de la maison dont il a indiqué le numéro, et, lorsqu'il voit venir le garçon, il va au-devant de lui, prend la corbeille qu'il porte, et le prie d'aller chercher de l'eau-de-vie qu'il a oublié de commander. Le garçon, sans défiance, abandonne sa corbeille, et s'empresse d'aller chercher ce qu'on lui demande. Ce n'est que lorsqu'il arrive avec le flacon d'eau-de-vie qu'il apprend, du portier de la maison indiquée, qu'il vient d'être la victime d'un audacieux voleur.

Les traiteurs qui envoient de l'argenterie en ville sont aussi très souvent victimes des *grinchisseurs à la limonade*. Il ne faudrait cependant, pour éviter leurs pièges, que monter toujours dans les lieux indiqués les objets demandés, et de prendre, auprès du concierge de la maison, des renseignements minutieux.

Cette dernière précaution surtout ne devrait jamais être négligée. Souvent des intrigants louent un appartement, le font garnir de meubles appartenant à un tapissier. Ils se font ensuite apporter une ou deux fois à dîner par le restaurateur voisin, puis enfin une troisième. Mais alors le nombre des convives est plus considérable, et, pour ne point donner naissance aux soupçons, celui des *grinchisseurs* qui joue le rôle de l'amphitryon a soin de demander un garçon pour aider son domestique à servir les convives. Le dîner fini, le domestique, qui est une des principales chevilles du complot, prépare l'argenterie et disparaît avec elle au moment convenu. Pendant ce temps les maîtres passent au salon pour prendre le café, et y amusent le garçon jusqu'à ce qu'ils aient, les uns après les autres, trouvé le moyen de s'évader.

— **Grinchir à la desserte.** Le *grinchissage à la desserte* n'est guère pratiqué qu'à Paris. Un individu, vêtu d'un costume de cuisinier, le casque à mèche en tête et le tranche-lard au côté, qui connaît parfaitement la situation de la cuisine et celle de la salle à manger de la maison dans laquelle il veut voler, s'y introduit à l'heure du dîner, et s'il peut arriver dans la salle à manger avant d'avoir été remarqué, il enlève avec dextérité toute l'argenterie que les domestiques ont laissée en évidence, et trouve le moyen de disparaître sans laisser d'autres traces de son passage que le vol qu'il a commis.

Qu'on se figure, s'il est possible, la surprise extrême du maître de logis; il veut servir le potage et ne trouve point la cuillère, c'est un oubli de la servante; il la sonne, elle vient, et après bien des

pour parler on trouve le mot de l'énigme.

Ces vols étaient jadis beaucoup plus fréquents qu'aujourd'hui, par la raison toute simple que les plus fameux grinchisseurs à la desserte se sont retirés des affaires, et se sont, je crois, amendés; l'un s'est fait usurier, et l'autre amateur de tableaux.

— **Grinchir au voisin.** Quoique ce vol ne soit pas de création nouvelle, il se commet encore presque tous les jours, et il n'y a pas bien longtemps que la *Gazette des tribunaux* entretenait ses lecteurs d'un *grinchissage au voisin*, dont un horloger de la rue Saint-Honoré venait d'être la victime. Un homme vêtu en voisin, c'est-à-dire, suivant la circonstance, enveloppé d'une robe de chambre, ou seulement couvert d'une petite veste, entre chez un horloger et lui demande une montre de prix, qu'il veut, dit-il, donner à sa femme ou à son neveu; mais, avant d'en faire l'emplette, il désire la montrer à la personne à laquelle elle est destinée. Il prend la montre qu'il a choisie et prie l'horloger de le faire accompagner par quelqu'un auquel il remettra le prix du bijou, si, comme il n'en doute pas, il se détermine à en faire l'acquisition. Il sort, accompagné du commis de l'horloger, et après tout au plus cinq minutes de marche, ils arrivent tous deux devant la porte cochère d'une maison de belle apparence; le voleur frappe, et la porte est ouverte. « Donnez-vous la peine d'entrer, dit-il au commis de l'horloger. — Après vous, Monsieur, répond celui-ci. — Entrez, je vous en prie, je suis chez moi. — C'est pour vous obéir », dit enfin le commis qui se détermine à passer le premier; à peine est-il entré que le voleur tire la porte et se sauve, et

lorsque le commis a donné au concierge de la maison dans laquelle il se trouve, les explications propres à justifier sa présence, explications que celui-ci exige avant de se déterminer à tirer le cordon, le voleur est déjà depuis longtemps à l'abri de toute atteinte.

— **Grinchir aux deux lourdes.** Un individu dont la tournure et les manières indiquent un homme de bonne compagnie, arrive en poste dans une ville, et prend le plus bel appartement du meilleur hôtel; il est suivi d'un valet de chambre, et aussitôt son arrivée il a fait arrêter un domestique de louage; ce noble personnage qui mène le train d'un millionnaire, daigne à peine parler aux hôteliers; il laisse à son valet de chambre le soin de régler et de payer sa dépense; mais ce dernier, qui n'additionne jamais les mémoires qu'il acquitte, et qui ne prononce jamais le nom de son maître sans ôter son chapeau, remplit cette commission à la satisfaction générale. Les voies ainsi préparées, l'étranger fait demander un changeur, qui se rend avec empressement à ses ordres, et auquel il montre une certaine quantité de rouleaux qui contiennent des pièces d'or étrangères; le changeur examine, pèse même les pièces que l'étranger veut échanger contre des pièces de 20 francs; rien n'y manque, ni le poids, ni le titre; le prix de change convenu, on prend jour et heure pour terminer. Lorsque le changeur arrive alléché par l'espoir d'un bénéfice considérable, Monsieur le reçoit dans sa chambre à coucher, assis devant un feu brillant, et enveloppé d'une ample robe de chambre; le changeur exhibe ses pièces d'or; les comptes faits, le fripon laisse la somme sur une table, et invite le changeur à passer dans son cabinet pour

prendre les pièces étrangères qu'il doit recevoir; durant le trajet de la chambre à coucher au cabinet, l'or du changeur est enlevé par le valet de chambre; arrivé au cabinet avec le changeur, le noble personnage a oublié la clé de son secrétaire, il s'absente pour aller la chercher, mais au lieu de revenir, il sort par une seconde porte et va rejoindre son valet de chambre.

Ce n'est point toujours à des changeurs que s'adressent les *grinchisseurs aux deux lourdes*. C'est ce que prouvera l'anecdote suivante.

Un individu arrive, en 1812 ou 1813, à Hambourg, son domestique ne parle, dans l'hôtel où son maître est descendu, que des millions qu'il possède et du mariage qu'il est sur le point de contracter, mariage qui doit, dit-il, augmenter encore les richesses de cet opulent personnage. La conduite du maître ne dément pas les discours du domestique, il paie exactement, et plus que généreusement; l'or paraît ne rien lui coûter. Lorsque cet individu crut avoir inspiré une certaine confiance, il fit demander son hôte, et lorsque celui-ci se fut rendu à ses ordres, il lui dit qu'il désirait acheter plusieurs bijoux qu'il destinait à sa future; mais, que, comme il ne connaissait personne à Hambourg, il le priait de vouloir bien lui indiquer le mieux assorti, le plus honnête des joailliers de la ville. Charmé de cette preuve de confiance, l'hôtelier s'empressa de faire ce que désirait son pensionnaire, et lui indiqua le sieur Abraham Levy. Le fripon alla trouver ce joaillier, et lui commanda pour une valeur de 150 000 francs de bijoux.

Le jour de la livraison arrivé, le fripon, quoique indisposé, se lève cependant, et vient en négligé recevoir le joaillier dans

son salon. Après avoir attentivement examiné les diverses parures, il les dépose dans un des tiroirs d'un magnifique secrétaire à cylindre, qu'il ferme avec beaucoup de soin, mais sur lequel cependant il laisse la clé; cela fait, il sonne son valet de chambre pour lui demander la clé d'un coffre-fort qui se trouve là. Le domestique ne répond pas, le noble personnage s'impatiente, sonne encore; le domestique ne donne pas signe de vie; il sort furieux pour aller chercher lui-même la clé dont il a besoin.

Un quart d'heure s'est écoulé, et il n'est pas encore revenu.

« Il ne revient pas, dit le joaillier au commis dont il est accompagné, cela m'inquiète.

— Cette inquiétude se comprendrait, répond le commis, s'il avait emporté les bijoux avec lui, mais ils sont dans ce secrétaire, nous n'avons donc rien à craindre; patience, il peut avoir été surpris par un besoin, en allant chercher son domestique.

— Ce que vous dites est vrai, mon cher Bracmann, c'est à tort que je m'alarme, répond Abraham Levy; mais, cependant, ajoute-t-il en tirant sa montre, voilà trente-cinq minutes qu'il est parti, une aussi longue absence est incompréhensible; si nous l'appelions? »

Le commis se range à l'avis de son patron, et tous deux appellent monsieur; point de réponse. « Mais la clé est restée au secrétaire, dit encore le joaillier, si nous ouvrons? — Vous n'y pensez pas, monsieur Abraham, et s'il rentrait et qu'il nous trouvât fouillant dans son secrétaire, cela ferait le plus mauvais effet. » Le joaillier se résigne encore; mais enfin, n'y pouvant plus

tenir, il sonne après trois quarts d'heure d'attente; les domestiques de l'hôtel arrivent, on cherche le seigneur qu'on ne trouve plus; enfin, on ouvre le secrétaire. Que le lecteur se représente, si cela est possible, la stupéfaction du pauvre Abraham Levy lorsqu'il vit que le fond du secrétaire et le mur contre lequel il était placé étaient percés, et que ces trous correspondaient derrière la tête d'un lit placé dans une pièce voisine, ce qui avait facilité l'enlèvement des diamants. On courut en vain après les voleurs qui s'étaient esquivés par la seconde porte de l'appartement qu'ils occupaient, et qui étaient déjà loin de Hambourg lorsque le joaillier Abraham Levy s'aperçut qu'il avait été volé. L'un des deux adroits grinchisseurs aux deux lourdes dont je viens de parler est actuellement à Paris, où il vit assez paisiblement. Je crois qu'il s'est corrigé.

Quand on échange des pièces d'or, quand on vend des diamants à une personne que l'on ne connaît pas parfaitement, il ne faut pas perdre de vue sa propriété, ni surtout la laisser enfermer.

Les grinchisseurs aux deux lourdes escroquent aussi des dentelles de prix. Une adroite voleuse, la nommée Louise Limé, dite la Liégeoise, plus connue sous le nom de la comtesse de Saint-Amont, loua en 1813 ou 1814, l'entresol de la maison sise au coin des rues de Lille et des Saints-Pères. Cet entresol avait deux sorties, l'une sur l'escalier commun, l'autre donnait entrée dans une boutique qui, alors, n'était pas louée. La comtesse de Saint-Amont fit apporter chez elle un nombre de cartons assez grand pour masquer cette seconde entrée. Tout étant ainsi disposé, elle se rendit chez un marchand, auquel elle acheta au comptant pour 36 000 à

40 000 francs de dentelles. Le lendemain, un commis lui apporte ses emplettes, qu'elle examine avec le plus grand soin; cela fait, elle prend le carton qui les contient et le place derrière les siens. Un compère, aposté pour cela, l'enlève et s'esquive. Pendant ce temps, la comtesse assise devant un secrétaire compte des écus. Mais, tout à coup elle se ravise et dit au commis : « Il est inutile de vous charger, je vais vous payer en billets de banque. » Elle remet les écus dans le sac qui les contenait, et passe derrière les cartons. Le commis entend le bruit que fait une clé en tournant dans une serrure; il croit que c'est la caisse que l'on ouvre. À ce bruit succède un silence de quelques minutes. Le commis suppose que la comtesse compte les billets de banque qu'il va recevoir. Mais enfin, ne la voyant pas revenir, il passe à son tour derrière les cartons, et découvre le pot aux roses. Les recherches de la police, pour découvrir la fausse comtesse de Saint-Amont, furent toutes inutiles; on n'a jamais pu savoir ce que cette femme était devenue.

— **Grinchir à location.** On ne saurait prendre, contre les *grinchisseurs à location*, de trop minutieuses précautions, car on peut citer un grand nombre d'assassinats commis par eux. Lacenaire a commencé par grinchir à location. Les grinchisseurs à location marchent rarement seuls, et, quelquefois, ils se font accompagner par une femme. Ils connaissent toujours le nombre, l'heure de la sortie, des habitants de l'appartement qu'ils veulent visiter. Ils examinent tout avec la plus scrupuleuse attention, et ne paraissent jamais fixés lors d'une première visite, car ils se réservent de voler à une seconde.

Lorsque le moment de procéder est arrivé, l'un d'eux amuse le domestique ou le portier qui les accompagne, tandis que l'autre s'empare de tous les objets à sa convenance. Un grinchissage à location réussit presque toujours, grâce à la négligence des serviteurs chargés de montrer aux étrangers l'appartement à louer.

Les grinchisseurs à location servent aussi d'éclaireurs aux *cambricoleurs* et *caroubleurs*. Ils se font indiquer les serrures qui appartiennent au propriétaire, et celles qui appartiennent au locataire; ils demandent à voir les clés dont ils savent prendre l'empreinte.

Beaucoup de personnes accrochent leurs clés dans la salle à manger, c'est ce qu'elles ne devraient pas faire; c'est bénévolement fournir aux voleurs le moyen de procéder avec plus de facilité.

— **Grinchir à la broquille.** Les *grinchisseurs à la broquille* sont, ainsi que les *Avale tout cru* et les *aumôniers*, une variété de *détourneurs*; et, comme eux, ils exploitent les bijoutiers.

Ces derniers donc, s'ils veulent être à l'abri de leurs atteintes, devront avoir les yeux toujours ouverts, et leur montre ou vitrine toujours close; mais ces précautions, quoique très essentielles, ne sont que des prolégomènes qui ne doivent pas faire négliger toutes celles dont les événements indiqueraient la nécessité. Par exemple : lorsque quelqu'un se présente dans la boutique d'un joaillier pour marchander des bagues ou des épingles, si le marchand ne veut pas courir le risque d'être volé, il ne faut pas qu'il donne à examiner plus de deux bagues à la fois; si la pratique désire en examiner davantage, il remettra à leur place les premières avant de lui en remettre deux autres; les baguiers et

pelotes devront donc être faits de manière à contenir un nombre déterminé de bagues ou d'épingles.

Malgré l'emploi de toutes ces précautions, le bijoutier peut encore être volé, et voici comme : Un *broquilleur* adroit examine du dehors une épingle de prix placée à l'étalage, et il en fait fabriquer une toute semblable par un bijoutier *affranchi*; puis après il vient marchander celle qu'il convoite, et comme le prix, quelque modéré qu'il soit, lui paraît toujours trop élevé, il rend au marchand l'épingle qu'il a fait fabriquer, et garde la bonne; il est inutile de dire que le numéro, la marque, l'étiquette, et jusqu'à la soie qui l'attache, sont parfaitement imités.

D'autres broquilleurs savent parfaitement contrefaire les anneaux à facettes dont les bijoutiers ont toujours un groupe à la disposition des acheteurs; l'un d'eux marchande et achète une bague du groupe, dont il sait adroitement faire l'échange; le bijoutier accroche à sa vitrine un paquet d'anneaux en cuivre, tandis que le voleur s'esquive avec les anneaux d'or.

Souvent encore deux femmes dont la mise est propre, quoiqu'un peu commune, se présentent pour acheter une chaîne, elles sont longtemps à trouver du jaseron dont la grosseur leur convient, mais lorsqu'elles se sont déterminées elles veulent savoir combien de tours la chaîne devra faire; pour en prendre la mesure exacte, l'une d'elles passe plusieurs tours de jaseron autour du col de sa compagne, et avec une petite paire de cisailles, qu'elle tient cachée dans sa main, elle en coupe un morceau plus ou moins long, qui tombe entre la chemise et le dos. Cela fait, ces femmes conviennent d'en prendre une

GRINCHISSEUR-EUSE

longueur déterminée, donnent des arrhes et sortent; elles recommencent plusieurs fois dans la même journée ce vol qu'elles nomment *la détourne à la cisaille*.

— **Grinchir à la mitaine**. Voir DÉTOURNEUR, *p. 35*.

GRINCHISSEUR-EUSE *s. m.* Voleur, voleuse.

* **GRINTE** *s. f.* Physionomie désagréable.

GRIPPE-JÉSUS *s. m.* Gendarme. Terme des voleurs du nord de la France.

* **GRISPIS** *s. m.* Meunier.

GRIVIER *s. m.* Soldat.

GRIVE, CORPS-DE-GRIVES *s. m.* Soldat, corps de garde.

* **GUEULARD** *s. m.* Bissac.

GUEULARD *s. m.* Poêle.

* **GUIBBE DE SATTE** *s. f.* Jambe de bois.

GUIBONNE *s. f.* Jambe.

GUICHEMARD *s. m.* Guichetier, porte-clés.

GUINAL *s. m.* Juif.

GUINALISER *v. a.* Circoncire.

GY *adv.* Oui.

H-I-J

* **HABIN** *s. m.* Chien.

HABITONGUE *s. f.* Habitude.

HALÈNES *s. m.* Terme générique qui sert aux voleurs pour désigner tous les instruments de leur profession.

* **HANE** ou **BOUCHON** *s. f.* Bourse.

* **HAPER LE TAILLIS** *v. p.* S'enfuir.

HARPE *s. m.* Barreaux qui garnissent les fenêtres de prison.

HARNAIS DE GRIVE *s. m.* Uniforme, fourniment.

* **HAUT-DE-TIRE** *s. m.* Haut-de-chausses.

* **HAURE** ou **GRAND AURE** *s. m.* Dieu.

* **HERPLIS** *s. m.* Liard.

HOMME DE LETTRES *s. m.* Nom donné par les voleurs aux faussaires.

HÔPITAL *s. f.* Prison.

HOSSINE (JEAN L') *s. f.* Portion d'arbre dont les chauffeurs se servaient pour enfoncer les portes des habitations qu'ils voulaient dévaliser. (Voir **SUAGEURS**, *p. 133.*)

HOTERIOT. Voir **SANS-BEURRE**, *p. 129.*

* **HUBINS** *s. m.* Anciens sujets du grand Coësré, qui mendiaient avec des certificats qui attestaient qu'ils avaient été

guéris de la rage, et qu'ils allaient en pèlerinage à Saint-Hubert.

HUILE *s. m.* Soupçon.

* **HUISTRES DE VARANNES** *s. f.* Fèves de marais.

* **IETGO, ICIGO** *adv.* Ici.

* **ILITRE.** Il a.

INCONOBRÉ-ÉE. Inconnu, inconnue.

INSOLPÉ-ÉE *s.* Insolent, insolente.

ISOLAGE *s. m.* Abandon.

ISOLER *v. a.* Abandonner.

** **JAFFE** *s.* Potage, soupe.

* **JAMBE DE DIEU** *s. f.* Les anciens argotiers nommaient ainsi la jambe préparée de manière à ce qu'elle parût couverte d'ulcères.

JAR *s. m.* Argot.

JARGOLLE *s. f.* Normandie.

JARGOLLIÈRE *s.* Normand, Normande.

JARNAFFE (JEU DE LA). Un individu place devant lui une table sur laquelle est une jarretière en lisière et un couteau. Il réunit deux extrémités de la jarretière, de manière à ce qu'elle forme un

cercle, puis il la place sur la table, et la roule sur elle-même; ensuite il invite les assistants à prendre le couteau qu'ils devront, pour gagner, planter dans la circonférence du cercle, de manière à arrêter la jarretière. Il exécute lui-même cette manœuvre, qui paraît très facile; mais lorsque le *pantré* tire à son tour, celui qui tient le jeu sait préparer la lisière de manière à ne jamais le laisser gagner.

JARNAFFES *s. f.* Jarretières.

JASPINEMENT DU CABE *s. m.* Aboiement d'un chien.

JASPINER *v. a.* Parier. Terme des voleurs parisiens.

* **JASPIN** *adv.* Oui.

JEAN (FAIRE LE SAINT) *v. a.* Se décoiffer pour avertir ses compères de prendre les devants, et de se rendre au lieu convenu. Signal des *emporteurs*.

JEAN (L'HOUSSINE) *s. m.* Voir les articles HOUSSINE, *p. 79* et SUAGEURS, *p. 133*.

JÉRUSALEM (LETTRES DE) *s. f.* Voir LETTRES DE JÉRUSALEM, *p. 81*.

JÉSUITE *s. m.* Dindon.

JÉSUS *s. m.* Les voleurs donnent ce nom aux jeunes garçons que les TANTES, les CHANTEURS, les ROUSPANTS (voir ces divers articles, *p. 153*, *p. 23*, *p. 123*), prostituent à leur gré, et dressent en même temps au vol et à la débauche.

JI ou **GI** *adv.* Oui.

JIBERNE *s.* Guibray.

JOB *s. m.* Niais.

JOBERIE *s. f.* Niaiserie.

JONG *s. m.* Or.

JORNE *s. m.* Jour.

JOUER DU VIOLON *v. a.* Se dit des forçats qui, pendant la route, coupent leur collier. Ce terme est celui des argousins.

JUDACER *v. a.* Embrasser quelqu'un pour le tromper.

JUDACERIE *s. m.* Embrassement, accolade, fausse démonstration, trahison.

JUILLETISER *v. a.* Détrôner.

JUSTE (LA). La cour d'assises.

L

LABAGO *adv.* Là-bas.

LAGO *adv.* Ici.

LAINÉ *s. m.* Mouton.

LAIT À BRODER *s. f.* Encre.

LANCE *s. f.* Eau.

LANDIER *s. m.* Commis de l'octroi, employé aux barrières.

LANCIÈRE *s. f.* Boutique de foire. Terme des marchands forains et des voleurs de campagne.

** **LANDREUX** *s. m.* Personnage infirme ou qui traîne une vie languissante.

LANSQUINER *v. a.* Pleurer.

** **LANTERNE (VIEILLE)** *s. f.* Vieille courtisane.

LAPIN-FERRÉ *s. m.* Gendarme. Terme des voleurs normands.

LARBIN-NE *s.* Domestique des deux sexes.

LARBINERIE *s. f.* Domesticité, valetaille.

LARCOTIER *s. m.* Paillard.

LARGUE *s. f.* Femme, généralement parlant.

LARTIF *s. m.* Pain.

LARTON BRUT ou **BRUTAL** *s. m.* Pain noir.

LARTONNIER-ÈRE *s.* Boulanger, boulangère.

LARTON SAVONNÉ *s. m.* Pain blanc.

* **LASCAILLER** *v. a.* Uriner.

LAZI-LOFFE *s. m.* Mal vénérien.

LÈGRE *s. f.* Foire.

LEGRIER *s. m.* Marchand forain.

LÉON *s. m.* Président de cour d'assises.

LETTRES DE JÉRUSALEM. Les événements de notre première Révolution ont donné naissance aux *lettres de Jérusalem* ainsi qu'aux *vols à la graisse* et à plusieurs autres. De la fin de 1789 à l'an VI de la République, des sommes très considérables, résultats de lettres de Jérusalem, sont entrées dans les diverses prisons du département de la Seine, et notamment à Bicêtre. En l'an VI, il arriva dans cette dernière prison, et dans l'espace de deux mois, plus de 15 000 francs.

Voici quelle était la manière de procéder des prisonniers qui voulaient faire un *arcas*, c'est-à-dire escroquer de l'argent à une personne au moyen d'une lettre de Jérusalem. Ils se procuraient les adresses de plusieurs habitants des départements, et, autant que possible, ils choisissaient ceux qui regrettaient l'ancien ordre de choses, et qu'ils

croyaient susceptibles de se laisser séduire par l'espoir de faire une opération avantageuse; on adressait à ces personnes une lettre à peu près semblable à celle-ci :

Monsieur,

Poursuivi par les révolutionnaires, M. le vicomte de ***, M. le comte de ***, M. le marquis de *** (on avait le soin de choisir le nom d'une personne connue et récemment proscrite), au service duquel j'étais en qualité de valet de chambre, prit le parti de se dérober par la fuite à la rage de ses ennemis; nous nous sauvâmes, mais suivis pour ainsi dire à la piste, nous allions être arrêtés lorsque nous arrivâmes à peu de distance de votre ville; nous fûmes forcés d'abandonner notre voiture, nos malles, enfin tout notre bagage; nous pûmes cependant sauver un petit coffre contenant les bijoux de Madame, et 30 000 francs en or; mais, dans la crainte d'être arrêtés nantis de ces objets, nous nous rendîmes dans un lieu écarté et non loin de celui où nous avions été forcés de nous arrêter; après en avoir levé le plan, nous enfouîmes notre trésor, puis ensuite nous nous déguisâmes, nous entrâmes dans votre ville et allâmes loger à hôtel de ***. Nous nous informâmes en soupant d'une personne à laquelle on pût, au besoin, confier des sommes un peu fortes; nous voulions charger cette personne de déterrer notre argent, et de nous l'envoyer par petites parties au fur et à mesure de nos besoins, mais la destinée en ordonna autrement. Vous connaissez sans doute les circonstances qui accompagnèrent l'arrestation de mon vertueux maître, ainsi que sa triste fin. Plus heureux que lui, il me fut possible de gagner l'Allemagne, mais

bientôt assailli par la plus affreuse misère, je me déterminai à rentrer en France. Je fus arrêté et conduit à Paris; trouvé nanti d'un faux passeport, je fus condamné à la peine des fers, et maintenant, à la suite d'une longue et cruelle maladie, je suis à l'infirmerie de Bicêtre. J'avais eu, avant de rentrer en France, la précaution de cacher le plan en question dans la doublure d'une malle qui, heureusement, est encore en ma possession. Dans la position cruelle où je me trouve, je crois pouvoir, sans mériter le moindre blâme, me servir d'une partie de la somme enfouie près de votre ville. Parmi plusieurs noms que nous avions recueillis, mon maître et moi, à l'hôtel, je choisiss le vôtre. Je n'ai pas l'honneur de vous connaître personnellement, mais la réputation de probité et de bonté dont vous jouissez dans votre ville, m'est un sûr garant que vous voudrez bien vous acquitter de la mission dont je désire vous charger, et que vous vous montrerez digne de la confiance d'un pauvre prisonnier qui n'espère qu'en Dieu et en vous.

Veillez, Monsieur, me faire savoir si vous acceptez ma proposition. Si j'étais assez heureux pour qu'elle vous convînt, je trouverais les moyens de vous faire parvenir le plan, de sorte qu'il ne vous resterait plus qu'à déterrer la cassette; vous garderiez le contenu entre vos mains; seulement vous me feriez tenir ce qui me serait nécessaire pour alléger ma malheureuse position.

Je suis, etc.

P.-S. Il n'est pas nécessaire de vous dire qu'une affaire semblable à celle que je vous propose doit être faite avec la plus grande discrétion; ainsi, dans votre réponse, qui devra passer par le greffe de la prison avant de m'être remise,

bornez-vous, seulement à me répondre, oui, ou non.

Toutes les lettres de Jérusalem étaient calquées sur le même modèle, et tous les jours il en sortait, des prisons de la Seine, une très grande quantité; sur dix, sur vingt même, une tombait entre les mains d'un individu qui, par bonté d'âme, ou dans l'espoir de s'approprier tout ou partie du trésor, voulait bien se charger de la commission, et qui répondait au prisonnier. (C'est ici le lieu de faire remarquer que ce n'était jamais à celui qui avait monté l'arcasineur que la réponse était adressée; un autre prisonnier était chargé de *figurer*, c'est-à-dire, de représenter, au besoin, le domestique infortuné du comte ou du marquis.)

Lorsque la réponse du *pantré* était parvenue à l'*arcasineur*, il s'empressait de lui écrire qu'il bénissait le ciel qui avait bien voulu permettre que la première personne à laquelle il s'était adressé, fût assez bonne pour compatir à ses peines; il était prêt, disait-il, à lui envoyer le plan qui devait le guider dans ses recherches; mais pour le moment cela lui était impossible, attendu que, pour subvenir à ses premiers besoins, il avait été forcé de mettre sa malle, et tout ce qu'elle contenait, entre les mains d'un infirmier, en garantie d'une somme de... (la somme était toujours en rapport avec la fortune présumée de l'individu auquel on s'adressait). Mais pourtant, ajoutait en terminant l'*arcasineur*, si vous voulez avoir l'extrême complaisance de m'envoyer la somme due par moi à l'infirmier, je vous enverrai de suite le plan, et toutes les indications qui vous seraient nécessaires.

La cupidité exerce un tel empire sur la plupart des hommes, que, presque toujours, le prisonnier recevait la somme

qu'il avait demandée; il arrivait même que, par excès de complaisance ou de précaution, le *sinve* l'apportait lui-même, ce qui ne l'empêchait pas de subir le sort du commun des martyrs.

Les lettres de Jérusalem ne sont pas mortes avec les circonstances qui les avaient fait naître; tous les jours encore, des arcats sont montés dans les prisons, et l'audace des arcasineurs est si grande, qu'ils ne craignent pas de s'adresser à des individus qui doivent, par le fait seul de leurs relations antérieures, connaître leurs us et coutumes; cela est si vrai, qu'un arcasineur m'adressa, il y a peu de temps, la lettre suivante :

Toulon, le 14 novembre 1835.

Monsieur,

J'ai fait du bien; qu'il est doux, ce mot! Ce mot renferme des pages entières, des volumes même. Un bienfait n'est jamais perdu. Quoi! le bienfaiteur désintéressé a-t-il besoin de récompense? Non! Il est trop payé, s'il est humain et généreux, par cette satisfaction qui enivre les âmes sensibles après un bienfait.

Telle j'étais, Monsieur, à votre égard, lors de votre évasion de Toulon, et votre nom m'eût été toujours inconnu, sans mon petit-fils, dans les mains duquel se trouvait votre biographie en me faisant le récit de cette aventure, me mit à même de connaître le nom de l'individu auquel je m'étais intéressée. Il me restait cependant le doute que vous ne fussiez tel que je le souhaitais, ce qui aurait pu attirer sur moi la divine réprobation et l'exécration des hommes. Mais l'aveugle confiance que vous eûtes en moi en était un sûr garant; et je me disais: le coupable endurci n'aime que la nuit, le grand jour l'épouvante. Enfin le ciel même parut me l'attester, quand il vint

lui-même à votre secours, et vous offrit, par le moyen de l'enterrement, la voie de salut que vous me demandâtes, et que, par un excès d'humanité, je vous promis. Pourquoi donc, Monsieur, après votre aveu et votre prière : « Sauvez-moi, âme sensible, Dieu vous en tiendra bon compte », ne continuâtes-vous pas à me dire : « Vous sauvez un malheureux qui n'a pas trempé dans le crime dont il a été accusé, et qui l'a plongé dans l'abîme dont il est si difficile, mais non impossible de se relever ! » Cette déclaration aurait redoublé en moi l'intérêt qui me portait à vous aider, et aurait laissé en moi cette sécurité, et cette satisfaction que l'on éprouve à la suite d'un bienfait qui est ignoré de tout le monde. Mais, hélas ! comme les temps sont changés, depuis lors, pour nous ! Vous, en butte alors à la plus cruelle destinée, manquant de tout, obligé à fuir la société des hommes, et moi qui menais une vie paisible, quoique veuve d'un maître marin mort au service du roi Louis XVI, par le moyen d'un modique commerce, et une conscience pure, qui me mettait, ainsi que mes deux demoiselles en bas âge, à l'abri des premiers besoins. Depuis que cette faible ressource m'a manqué, n'en ayant pas d'autres, je n'ai fait que languir.

Atteinte une des premières par le choléra, je croyais toucher à la fin de mes maux, mais le ciel en a disposé autrement. La volonté de Dieu soit faite. Dieu a voulu m'épargner en prolongeant mon existence ; Dieu y pourvoira.

Je souhaite, Monsieur, que Dieu continue à prospérer vos affaires, et que vous soyez toujours le soutien des malheureux.

Agréez, Monsieur, les sentiments de ma considération, avec lesquels je suis,
 Votre dévouée servante,
 GENEVIÈVE PEYRON
V^e Diaque.
 Rue du Pradel, 19.

Voici en quels termes je répondis à cette lettre ; car, quoique bien convaincu qu'elle n'émanait pas de la personne qui m'avait rendu l'important service de favoriser mon évasion, mais bien de quelque arcasineur pensionnaire du bague de Toulon, qui avait appris la circonstance qu'il me rappelait, par mes *Mémoires*, je ne voulais pas, si contre toute attente mes prévisions étaient fausses, m'exposer à manquer de reconnaissance.

Je serais mille fois heureux, Madame, si le hasard me faisait retrouver la femme qui m'a si généreusement aidé, à Toulon, lors de mon évasion ; je suis tout prêt à reconnaître, comme je le dois, ce qu'elle a fait pour moi, mais je ne veux point m'exposer à être dupe.

Ce que vous me dites, Madame, me prouve jusqu'à l'évidence que vous n'êtes pas la femme généreuse qui me procura les moyens de sortir de la ville de Toulon, et que vous ne connaissez cette circonstance de ma vie que par la lecture de mes *Mémoires*. Au reste, si vous êtes réellement la personne en question, vous pouvez aisément m'en donner la preuve, en me rappelant un incident qui m'arriva lorsque j'étais chez vous ; incident que la mémoire la moins locale ne peut avoir oublié ; si vous pouvez faire ce que je vous demande, je suis prêt à vous envoyer 500 francs, et même plus, etc., etc.

L'arcasineur ne se tint pas pour battu, et il me répondit en ces termes :

Toulon, le 30 novembre 1835.

Monsieur,

Il sied à la bienséance de répondre à une honnête missive, mais il n'est pas permis d'humilier les personnes.

Née dans une classe médiocre, appartenant à des parents dont l'honneur et la probité ont été les idoles, j'ai su répondre à leur attente, et me mériter, par une conduite toujours exempte de blâme, l'estime publique. Quoique illettrée, la nature m'a douée de ce tact qui tient lieu d'éducation soignée, et qui nous met à même de juger du procédé d'une personne. Mon petit-fils, né dans un siècle plus heureux que le mien, quant à l'instruction, a été choisi par moi pour être l'organe de mes pensées, et l'interprète de mes sentiments. Oui, Monsieur, je l'avouerai sans réserve, la tournure de votre lettre, et vos phrases ont tellement blessé mon amour-propre, que j'en ai été indignée. Vous eussiez beaucoup mieux fait de ne pas répondre que de m'offenser, et réserver votre manière de rédiger pour des âmes basses et vénales. Cependant, un seul de vos paragraphes a mérité toute mon attention, et m'a paru être le plus fondé : c'est la crainte d'être trompé. J'ai apprécié vos doutes, et je les ai même admis. Mais, d'ailleurs, m'examinant attentivement, comment admettre en moi de pareilles idées, et supposer en moi un subterfuge, m'écriai-je au fond de l'âme, m'attachant à la ligne au contenu de ma lettre ! Demandait-elle une reconnaissance pécuniaire ? Contenait-elle un emprunt ? Exigeait-elle un sacrifice ? Non ! rien de tout cela. Elle ne contenait que l'épanchement sincère d'une âme sensible en apprenant l'heureux changement de votre sort ; et si la comparaison de nos destinées en diffé-

rentes époques a été interprétée pour une demande quelconque, je la repousse de toutes mes forces, et hautement je m'écrie : « Mieux vaut mourir que s'humilier. »

Quant à la preuve convaincante que vous me demandez, afin de reconnaître si je suis la personne en question, je répugnerais à la donner, précisément parce qu'elle a pour but la proposition d'une somme, si ce n'était une satisfaction personnelle. Je vous observerai donc que, soit vous, soit un autre individu auquel soit arrivé un pareil accident, vous ne fûtes jamais chez moi, n'ayant pu faire, sans me compromettre ; que le court entretien dans lequel je vous fis espérer les moyens de sortir, eut lieu publiquement, et que la *circonstance* et l'*incident* dont vous me parlez, me sont aussi inconnus que le Phénix. Et qu'enfin, n'ayant jamais joué, pendant ma vie, quoique orageuse, que des rôles honorables, je ne commencerai pas à l'hiver de mon âge à démentir mes sentiments.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre servante,

GENEVÈVE PEYRON

V^e Diaque

Je ne voulus point prendre la peine de répondre à cette seconde missive. J'engage toutes les personnes qui en recevraient de semblables à suivre mon exemple.

LÈVE-PIEDS *s.* Escalier, échelle.

LÉZARD *s. m.* Mauvais camarade.

LÉZINER *v. a.* N'être pas sûr de son fait, hésiter au moment d'achever une entreprise, tromper au jeu.

LICES ou **TIRANS-DOUX** *s. m.* Bas de soie.

LIÈGE

LIÈGE *s. m.* Gendarme.
LIGOTANTE *s. f.* Corde.
LIGOTE *s. f.* Corde.
LIGOTER *v. a.* Lier avec des cordes.
LILANGE *s.* Lille.
LILLOIS *s. m.* Fil.
LIMACE *s. f.* Chemise.
LIMACIÈRE *s. m.* Lingère.
LIMANDE *s. m.* Homme plat, sans cœur.
* **LIME** *s. f.* Chemise.
** **LIMOGÈRE** *s. f.* Chambrière.
* **LIMONADE** *s. m.* Plat, assiette.
LIMOUSINE *s. m.* Plomb.
LIMOUSINEUR *s. m.* Couvreur qui vole le plomb garnissant les toits. (Voir **MENIER**, *p.* 90.)
LINGRE *s. m.* Couteau.
LINGRER *v. a.* Frapper à coups de couteau.
LINGRERIE *s. f.* Coutellerie.
LINGRIOT *s. m.* Canif, bistouri, petit couteau.
LINSPRÉ *s. m.* Prince.
LITRER *v. a.* Posséder.
LOCHE *s. f.* Oreille.

LOCHER *v. a.* Écouter.
LONGE *s. f.* Année.
LONGUETTE DE TREFFLE *s. f.* Carotte de tabac.
* **LORDANT** *s. m.* Portier.
LORCEFÉE *s. f.* Prison de la Force.
LORGUE *s. m.* As.
LURON *s. m.* Saint sacrement, hostie.
LORGNE, LORGNE-BÉ *s.* Borgne.
LOUBION *s. m.* Bonnet.
LOUBIONNIER-ÈRE *s.* Bonnetier, bonnetière.
* **LOUCHE** *s. f.* Main.
LOUPEL *s. m.* Pouilleux. Terme des *floueurs* parisiens.
* **LOURDE** *s. f.* Porte.
LOURDIER-ÈRE *s.* Portier, portière.
* **LUCQUE** *s. m.* Faux certificats, maintenant faux passeport.
LUISANTE *s. f.* Lune.
* **LUYSARD** *s. m.* Soleil.
* **LUYSARDE** *s. f.* Lune.
* **LUYSANT** *s. m.* Jour.
LYONNAISE *s. f.* Soierie.

M

MAC *s. m.* Amant et souteneur d'une fille publique. Il s'est opéré une telle fusion dans nos mœurs, que plusieurs types se sont effacés sans laisser la moindre trace de leur existence. Bientôt le *mac* sera un de ceux-là; il est déjà fossile, bientôt il sera antédiluvien. Mais cela ne prouve rien en faveur de nos mœurs; notre belle jeunesse d'aujourd'hui ne vaut guère mieux que celle d'autrefois; les dehors sont sans doute moins repoussants, mais l'intérieur est le même, et la seule conclusion qu'il soit possible de tirer de ce qui se passe, c'est que le nombre des êtres vicieux est plus grand. Le métier de mac, autrefois, n'était guère exercé que par des voleurs ou des mouchards. Ces messieurs étaient jadis les seuls sultans des harems publics; maintenant les prêtresses de Vénus callipyge ont pour amants des jeunes gens de famille, ils ne volent personne, ils ne rendent aucun service à la préfecture de police, ils ont même de l'honneur! Ce qui ne les empêche pas d'envoyer leur femme au *vague*, et d'avoir conservé toutes les traditions du métier, hormis celles qui pouvaient les compromettre. Que l'on ne croie pas cependant que les filles de joie ont gagné à cet échange; il y avait autrefois

entre elles et leurs amants une certaine conformité de périls et d'infortunes qui rendait la communauté plus douce, communauté qui n'existe plus maintenant. Cependant celui qui s'est fait le despote d'une courtisane, à la charge par lui de la défendre envers et contre tous, s'il n'est ni voleur ni mouchard, est bien prêt de devenir tout cela.

Le monde des macs était autrefois un monde à part. On voyait ces messieurs, réunis dans les bouges de la Grève et des environs, prêts, au premier signal, à aller jeter par la fenêtre le malheureux qui, pour son malheur, était entré dans un des mauvais lieux qui, à cette époque, infestaient les rues de la Tannerie, de la Vieille-Lanterne, de la Vieille-Place-aux-Veaux, de la Mortellerie.

Les macs de l'Ancien Régime étaient tous costumés de la même manière; grand chapeau à cornes, cravate d'une ampleur démesurée, veste très courte, pantalon large, bas à coins de couleur, et chaussures des magasins de la mère Rousselle. Une chique énorme et un bâton long et noueux leur servaient de signes de reconnaissance.

Les filles étaient chargées de pourvoir aux besoins et aux plaisirs de MM. les

macs, et, à cet effet, chacune d'elles avait un compte ouvert chez *Dupuis*, la mère *Bariol*, la mère *Sans-Refus*, taverniers en grande renommée à cette époque. Chaque mac inscrivait sur une ardoise sa dépense, que sa femme était chargée de payer. L'éponge passée sur une ardoise servait de quittance générale. (Voir RUTIÈRE, p. 123.)

MACARON *s. m.* Traître, dénonciateur par nature.

MACARONNER *v. a.* Trahir ses camarades.

* **MACCHOUX** *s. m.* Souteneur de filles.

MADRICE *s. f.* Malice.

MADRIN-NE *s.* Malin, maligne.

MAKI *s. m.* Fard.

MALADE *s.* Prisonnier, prisonnière.

MALADIE *s. m.* Emprisonnement.

* **MALINGER** *v. a.* Souffrir.

MALINGREUX *s.* Ancien sujet du grand Coësré. Il y en avait de deux espèces. Les premiers avaient le ventre dur et gonflé comme des hydropiques; les seconds montraient aux passants un membre rongé d'ulcères. Les uns et les autres demandaient l'aumône dans les églises; ils allaient, disaient-ils, en pèlerinage à Saint-Merry.

MALTAISE *s. m.* Louis d'or.

MALTOUZE *s. f.* Contrebande.

MALTOUZIER-ÈRE *s.* Contrebandier, contrebandière.

MANCHE (FAIRE LA) *v. a.* Les individus qui implorent, au coin des rues, la commisération publique, sont quelquefois plus riches que ceux auxquels ils demandent l'aumône. Quoique ce que j'avance ici puisse, au premier abord paraître incroyable, rien n'est cependant plus vrai, et tous les jours les journaux

nous apprennent que tel individu qui, jusques à l'heure de sa mort, avait passé pour un misérable, vient de laisser à ses ascendants ou descendants un héritage plus ou moins considérable. La mendicité est un métier comme un autre, et ceux qui l'exercent habilement font fortune en peu de temps. Mais quelle que soit l'habileté des mendiants parisiens, elle n'approche pas de celle de leurs confrères de la Flandre et de la Hollande. Il y a, dans ces contrées, des maîtres mendiants qui exploitent à leur profit l'industrie de mendiants subalternes. J'ai connu à Gand un individu nommé Baptiste Spilmann; cet individu, qui jouissait d'une très belle fortune, avait sous ses ordres au moins cinquante mendiants de tout âge et des deux sexes. Ces malheureux étaient dressés à tout, ils étaient alternativement aveugles, boiteux ou culs-de-jatte. Baptiste Spilmann faisait déshabiller les individus qui obéissaient à ses ordres, et les envoyait le long des côtes solliciter, de la charité des habitants des villages voisins, des chemises, des pantalons et d'autres pièces d'habillement. Les mendiants de Baptiste Spilmann n'opéraient guère que l'hiver, et les bons Flamands, touchés de les voir grelottants et presque nus, donnaient tous les vêtements dont ils pouvaient disposer.

La femme Spilmann attendait à la sortie du village les sujets de son mari, et les vêtements qu'ils avaient recueillis étaient déposés dans un fourgon attelé de trois ou quatre chevaux. Cette manœuvre était opérée le lendemain dans un autre village, et ainsi de suite jusqu'à ce que le fourgon fût plein. Chaque expédition valait à Baptiste Spilmann d'assez fortes sommes; cependant il ne bornait pas à cela son

industrie, il faisait mendier pour son compte aux baptêmes, noces et enterrements. Il avait même à son service des possédés qu'il présentait à la chapelle de la bienheureuse Sainte-Gudule.

MANGER LE MORCEAU *v. a.* Révéler un crime ou un délit.

MANGER SUR L'ORGUE *v. a.* Dénoncer quelqu'un.

MANGEUR DE GALETTE *s. m.* Homme vénal qui reçoit de l'argent pour trahir ses devoirs.

MANETTE (M^{lle}) *s. f.* Malle.

MANQUE (À LA) *adv.* À gauche.

MACQUECÉE *s. f.* Femme qui tient une maison de prostitution d'un ordre inférieur. Ces femmes sont, pour la plupart, d'anciennes filles publiques. Leurs mœurs sont trop connues pour qu'il soit nécessaire d'en dire quelque chose. Je me permettrai seulement d'adresser une seule question à MM. les membres de l'Académie royale de médecine : « Pourquoi ces femmes sont-elles toutes, sans exception, françaises ou étrangères, d'une corpulence qui les fait ressembler à un poussa ? Répondez, docteurs. »

Ceux de mes lecteurs qui désirent connaître les mœurs des *macquecées*, des *macs* et des malheureuses qu'ils exploitent de concert, peuvent lire l'ouvrage de Parent Duchatelet, intitulé : *De la prostitution dans Paris*¹.

MAQUILLER *v. a.* Faire.

MARCANDIER *s. m.* Sujet du grand Coësré. « Les *marcandiers* étaient, dit Sauval, de grands pendants qui marchaient d'ordinaire avec un bon

pourpoint et de mauvaises chausses, criant qu'ils étaient de bons marchands ruinés par la guerre, le feu, ou d'autres accidents imprévus. »

MARCHAND DE TIRETAINE *s. m.* Nom que les voleurs de campagne donnent aux *tireurs*.

MARIONNETTE *s. m.* Soldat.

MARLOU-E *s.* Malin, maligne. Ne se prend guère qu'en mauvaise part.

MARLOUSERIE *s. f.* Malice, finesse.

MARMIER *s. m.* Berger.

MARMOUZET *s. m.* Le pot au potage.

MARMOTTIER-ÈRE *s.* Savoyard, Savoyarde.

* **MARON** *s. m.* Sel.

MARON (ÊTRE) *v. p.* Être pris en flagrant délit ou nanti des objets volés.

MARONNER *v. a.* Bisquer, se fâcher.

MARONNER UNE AFFAIRE *v. a.* Manquer un vol par maladresse.

MARPAUT *s. m.* Mendiant de l'ancien Paris qui ne voulait pas se soumettre à l'autorité du grand Coësré.

MARQUANT *s. m.* Homme couvert de bijoux, qui est riche ou qui paraît l'être.

MARQUE DE CÉ *s. f.* Femme légitime d'un voleur.

MARQUE FRANCHE *s. f.* Maîtresse d'un voleur, qui connaît les ruses du métier.

MARQUÉ *s. m.* Mois.

* **MARQUE** *s. f.* Fille.

** **MARQUIN** *s. m.* Chapeau.

MARQUISE *s. f.* Maîtresse d'un adroit voleur. Terme des *Romamichels*; les anciens argotiers nommaient ainsi les

1. Deux volumes in-8°; chez Baillière, libraire, rue de l'École-de-Médecine.

Bohémiennes dont le métier était de prédire l'avenir.

MATHURINS *s. m.* Dés à jouer.

MATHURINS PLATS *s. m.* Dominos. Des personnes qui, dans la crainte d'être trompées ne jouent ni au billard, ni aux cartes, croient que celui des dominos est très innocent, aussi elles ne se font aucun scrupule de jouer tous les soirs leur demi-tasse, et quelquefois même de l'argent. Ces personnes ne seront sans doute pas fâchées d'apprendre que l'on triche aux dominos aussi facilement qu'à tout autre jeu; je connais des *floueurs* invalides qui vivent très bien du jeu de dominos; ils savent reconnaître les dés au passage, et s'approprier ceux dont ils ont besoin; les avantages qu'ils prennent, joints à une grande habitude du jeu, doivent nécessairement mettre toutes les chances de leur côté. Le café qui occupe le coin du boulevard et de la rue Montmartre était, autrefois, le rendez-vous habituel des floueurs aux dominos.

MATOIS *s. m.* Mâtin.

* **MASSEUR-EUSE** *s.* Ouvrier, ouvrière.

MEC *s. m.* Maître.

MEC DE LA ROUSSE *s. m.* Préfet de police.

MEC DES MECS *s. m.* Dieu.

MEC (GRAND) *s. m.* Roi.

MÈCHE (ÊTRE DE) *v. a.* Partager, être de moitié.

MÉCHI *s. m.* Malheur.

MÉDAILLON *s. m.* Postérieur.

MÉDAILLON DE FLAC *s. m.* Cul-de-sac, impasse.

MÉDECIN *s. m.* Avocat, conseiller.

MÉDECINE *s. m.* Conseil.

MÉNÉE *s. f.* Douzaine.

* **MENESTRE** *s. m.* Potager.

MÉQUARD *s. m.* Commandant.

MÉQUER *v. a.* Commander.

MÉSIGO *adv.* Moi.

* **MÈTRE** *s. f.* Galle.

MEULARD *s. m.* Veau.

MEUNIER *s. m.* Les *limousineurs* nomment ainsi le receleur qui leur achète le plomb qu'ils volent sur les toits. Je suis le seul, peut-être, qui ait fait aux limousineurs une guerre ouverte et incessante. Aidé des conseils d'un entrepreneur de couverture, aujourd'hui magistrat consulaire, je pus mettre sous la main de la justice plusieurs centaines de limousineurs.

Un individu nommé Bellement, l'un des *meuniers* les plus connus, fixa mon attention; je m'introduisis avec quelques agents dans son arrière-boutique, et à neuf heures du soir vingt-huit limousineurs, nantis de plomb volé, étaient en mon pouvoir.

Les couvreurs qui font la *bête* ou la *limousine*, c'est-à-dire qui volent le plomb des couvertures, en coupent de longues bandes avec de bonnes serpettes, puis ils l'aplatissent et le serrent à l'aide d'un clou; le garçon couvreur est ordinairement chargé, par le compagnon, de sortir le *chopin* du chantier, ce qu'il fait en l'attachant sur son ventre à l'aide d'une courroie.

* **MÉZIÈRE** *p. p.* Moi.

MÉZIGUE *p. p.* Moi.

* **MICHON** *s. m.* Pain.

MIE DE PAIN *s. m.* Pou.

MIKEL *s. m.* Je conçois fort bien que l'on accorde à celui qui montre à travers les verres d'une lanterne magique,

monsieur le Soleil, madame la Lune et le palais de l'empereur de la Chine, qui avale des barres de fer et des lames de poignard, qui danse sur la corde ou exécute des tours de souplesse, le droit d'exercer son industrie sur la place publique : il ne fait de mal à personne, et quelquefois il amuse les badauds de la bonne ville; mais ce que je ne puis concevoir, c'est qu'une police bien organisée accorde à certains individus le droit de voler impunément à la face du soleil. Il n'y a, je crois, que deux genres d'industrie, celles qui servent à l'utilité et à l'amusement, et celles qui ne servent absolument à rien ou plutôt qui ne sont que les moyens dont se servent quelques individus pour escroquer de l'argent aux niais : c'est évidemment dans cette dernière classe que doivent être rangées celles qui sont exercées par ces marchands de pommade propre à faire croître les cheveux, de baume propre à guérir les cors aux pieds. Si les charlatans qui débitent ces spécifiques sont dangereux, combien sont plus dangereux encore ces devins et devineuses en plein vent, qui prédisent au Jean-Jean qu'un jour il sera colonel, à la servante d'un homme seul que son maître la couchera sur son testament, à la fille publique qu'elle trouvera un entreteneur.

Lorsque vous passerez dans la rue de Tournon, arrêtez-vous au numéro 5, et entrez chez M^{lle} Lenormand, vous trouverez toujours dans le salon plusieurs individus des deux sexes, de tout âge et de toutes conditions, attendant avec impatience l'instant d'être admis dans l'ancre de la pythonisse; allez vous promener sur les boulevards, sur la place du Châtelet; arrêtez-vous au milieu du cercle qui entoure le sieur Fortuné, ou

tout autre « élève favori du célèbre Moreau, qui a eu l'honneur de tirer les cartes à sa majesté Napoléon », et vous verrez toutes les mains tendues lorsque le *pitre* offrira aux amateurs la carte révélatrice.

Les individus qui vont demander des conseils aux tireurs de cartes sont des imbéciles, sans doute, mais il ne doit cependant pas être permis de les exploiter; aussi, je le répète, je ne comprends pas l'indulgence de la police.

L'établissement d'un tireur de cartes se compose ordinairement d'une petite table, de trois gobelets de fer-blanc, de quelques petites boules de liège ou muscades, de plusieurs jeux de cartes, et d'un pitre ou paillasse; c'est dans un quartier populeux et à proximité d'un marchand de vin que l'Eteilla moderne exerce; le pitre commence ordinairement la séance par quelques lazzi de mauvais goût, ou quelques chansons plus que grivoises; c'est lui, qui, en termes du métier, est chargé de *faire abouler le trèpe*, lorsque la foule est assez grande pour promettre une bonne recette, le devin arrive et débite son *boniment*; le pitre distribue les cartes et reçoit la rétribution fixée; cela fait, le devin explique à *voix basse et hors du cercle*, la dame de carreau ou l'as de pique; si parmi les individus qui ont pris, moyennant deux sols, une carte du petit jeu ou jeu de piquet, il s'en trouve un qui écoute avec plus de recueillement que les autres les vagues explications auxquelles sa carte donne lieu, et qui paraisse ajouter une foi entière aux discours du devin, celui-ci propose de lui faire le grand jeu; si l'individu accepte, un signe du devin avertit le pitre qui sait très bien s'acquitter de la tâche qui lui est imposée. Il va trouver le

mikel, et tout en buvant une chopine avec lui, il lui tire adroitement les vers du nez, et bientôt il sait ce qu'il est, d'où il vient, où il va et ce qu'il espère; il rapporte à son maître ce qu'il vient d'apprendre, et celui-ci est pris pour un grand homme par le *mikel*, qui ne se doute jamais qu'il ne fait que lui répéter ce que lui-même disait il n'y a qu'un instant, et il ne regrette pas ce qu'il a payé pour se faire expliquer une ou deux cartes du jeu du tarot. Après le jeu du tarot il se fait faire le jeu égyptien, puis encore d'autres jeux qu'il trouve plus merveilleux les uns que les autres; si bien, qu'il quitte le devin plus pauvre de quelques pièces de cinq francs, mais bien convaincu que dans peu de temps il n'aura plus de souhaits à former.

Si les tireurs de cartes bornaient à cela leur industrie, cette industrie, il est vrai, ne serait rien moins que délicate, mais au moins elle ne serait pas dangereuse, et si l'on voulait bien être très indulgent elle serait même bonne à quelque chose, ne fût-ce qu'à donner à de pauvres diables ce qui ne saurait être payé trop cher : l'espérance; mais il n'en est pas ainsi, les devins ne se contentent pas toujours de faire naître, moyennant finances, l'espérance dans le cœur du *mikel*, ils veulent bien se charger de la réaliser. Lorsqu'ils ont trouvé un niais de force à croire qu'ils peuvent le faire aimer d'une femme, gagner à la loterie, ou découvrir un trésor caché, ils puisent à poignées dans sa bourse; ce sont tous les jours des consultations, qui alors ne se donnent plus pour deux sous, mais qui sont payés fort cher, ce sont des présents qu'il faut faire au génie familier du sorcier, etc., etc. Il arrive souvent, très souvent même, que le *mikel* n'est désa-

busé que lorsqu'il est complètement ruiné.

On mit un jour sous les yeux de M. Anglès, alors préfet de police, une pétition qui relatait toutes les ruses mises en œuvre par le sorcier que j'ai nommé plus haut, le sieur Fortuné, pour dépouiller un *mikel*; M. Anglès indigné écrivit en marge de cette pétition : « Si cet escamoteur ne rend pas ce qu'il a escroqué, je l'escamote à Bicêtre. » L'escamoteur rendit, pour ne pas être escamoté; ce qui pourtant ne l'empêcha pas de faire de nouvelles dupes.

* **MILLARD** *s. m.* Mendiant de l'ancien Paris, qui ne reconnaissait pas l'autorité du grand Coësré.

MINCE *s. m.* Papier à lettres.

** **MINOYE** *s. m.* Nez.

MINUIT *s. m.* Nègre.

* **MION** *s. m.* Garçon.

* **MION DE BOULE** *s. m.* Nom des anciens *tireurs*, ou coupeurs de bourse.

MIRADOU *s. m.* Miroir.

MIRETTE *s. m.* Œil.

MIRZALE *s. f.* Boucle d'oreille.

MISELOQUE *s. m.* Théâtre.

MISELOQUIER-ÈRE *s.* Comédien, comédienne.

MITRE *s. m.* Cachot.

MOLANCHE *s. f.* Laine.

MOMACQUE *s. m.* Enfant.

MÔME ou **MÔME D'ALTÈQUE** *s. m.* Adolescent, joli garçon.

MOMIGNARD-ARDE *s.* Petit garçon, petite fille.

MONANT-ANTE *s.* Ami, amie.

MONSEIGNEUR *s. f.* Pince qui sert aux voleurs pour enfoncer les portes.

MONTANT *s. m.* Pantalon.

MONTANTE *s. f.* Échelle.

MONTER SUR LA TABLE *v. a.* Lever le masque, ne pas craindre de se faire connaître pour ce que l'on est, accuser son complice en s'accusant soi-même. *Lacenaire est monté sur la table.*

MORDANTE *s. f.* Scie.

* **MORESQUE** *s. m.* Danger.

* **MORFIANTE** *s. f.* Assiette.

MORFILLER *v. a.* Manger.

MORGANE *s. m.* Sel.

MORGANER *v. a.* Mordre.

MORICAUD *s. m.* Broc.

* **MORNAS** *s. f.* Bouche.

* **MORNE** *s.* Mouton, brebis.

MORNIFLE *s. f.* Monnaie.

MORNIFLEUR TARTE *s. m.* Faux-monnayeur.

** **MORPHE** *s. m.* Repas.

MOUCHAILLER *v. a.* Regarder.

MOUCHARDE *s. f.* Lune.

MOUCHIQUE *adj.* Mauvais, laid.

MOUCHIQUE À LA SECTION (ÊTRE) *v.* Être connu pour un mauvais sujet dans

le quartier qu'on habite, et, comme tel, noté à la police.

* **MOUILLANTE** *s. f.* Morue.

MOUILLANTE *s. f.* Soupe.

MOUILLÉ (ÊTRE) *v. p.* Être remarqué, être connu pour ce que l'on est. Ce terme dont les agents de la police se servent, est aussi celui des voleurs du Languedoc.

MOUISE *s. f.* Soupe économique, à la Rumfort.

MOULIN *s. m.* Le *moulin* est la maison du *meunier*.

MOULINER *v. a.* Parler longtemps, sans raison.

MOULOIR *s. m.* Batelier.

MOUSCAILLE *s. f.* Matière fécale.

MOUSCAILLER *v. a.* Aller à la selle.

MOUSSANTE *s. f.* Bière.

MOUSSELINE *s. m.* Pain blanc.

MOUTON *s. m.* Espion placé par la police près d'un prisonnier dont il doit chercher à acquérir la confiance, afin d'en obtenir des révélations.

* **MOUZU** *s. m.* Téton.

MUETTE (LA) *s. f.* La conscience.

N

NAGEOIR *s. m.* Poisson.

* **NARQUOIS** ou **HOMME DE LA PETITE FLAMBE** *s. m.* Sujet du grand Coësré qui contrefaisait les soldats estropiés, et mendiait l'épée au côté.

NAZARETH *s. m.* Nez.

NAZE *s. m.* Nez.

* **NAZICOT** *s. m.* Nez.

NÈGRE BLANC *s. m.* Celui qui se vend pour remplacer.

NÉGRESSE *s. m.* Paquet de marchandise enveloppé d'une toile cirée.

NEP. Nom des voleurs juifs qui exercent le *truc* dont je vais parler, et qui consiste à vendre très cher une croix d'ordre, garnie de pierreries fausses. Deux individus s'entendent ensemble pour duper un aubergiste, un épicier ou un marchand de tabac ; et voici comment ils s'y prennent pour atteindre le but qu'ils se sont proposé. L'un d'eux, qui se fait passer pour un marchand joaillier retiré, se met en relation avec la personne qui doit être dupée, et il ne néglige rien pour acquérir sa confiance. Il sonde le terrain et cause beaucoup afin de parvenir à savoir quel est le plus crédule, du mari ou de la femme, quel est celui des deux qui tient les clés de la caisse.

Celui des deux fripons qui s'est chargé de ce rôle est liant, communicatif et son extérieur annonce presque toujours un homme rond et aisé. Quand il n'a plus rien à apprendre, et que la place ne lui paraît pas invulnérable, il avertit son compagnon, et au jour et à l'heure convenus entre eux, un individu, vêtu d'un costume problématique, mais qui peut, à la rigueur, être pris pour celui d'un Russe ou d'un Polonais, se présente chez la dupe en herbe. Il entre d'un air mystérieux et craintif, se fait servir un verre de vin ou de liqueur, qu'il boit en laissant tomber quelques larmes qui arrosent une croûte de pain dur et noir. S'il est remarqué, la moitié de la besogne est faite. Comme la curiosité est le plus commun de tous les défauts, le maître ou la maîtresse de la maison ne manque pas de demander au pauvre homme le sujet de ses peines. Il ne répond que par le silence aux premières interrogations, mais il verse de nouvelles larmes. Le joaillier retiré, qui est doué d'une extrême sensibilité, et ne peut supporter une scène aussi attendrissante, sort pour quelques instants. L'étranger, qui semblait attendre sa sortie pour se montrer plus communicatif, raconte alors son histoire. Son

langage est presque inintelligible; mais grâce à l'attention avec laquelle il l'écoute, son auditeur finit par parfaitement comprendre tout ce qu'il dit. L'étranger est le dernier rejeton d'une illustre famille polonaise. Tous ses parents ont été tués au siège de Varsovie ou à celui de Praga, *ad libitum*. Pour lui, il fut blessé dangereusement, fait prisonnier et envoyé en Sibérie. Grâce à la force de sa constitution, il fut bientôt guéri. Mais, dans l'espoir de mettre en défaut la vigilance de ses gardes, il feignit d'être toujours malade et souffreteux. Cette ruse eut un plein succès; ses gardes, croyant qu'il était incapable de faire seulement deux lieues, ne le surveillèrent plus. Cette négligence lui facilita les moyens de s'évader, ce qu'il ne manqua pas de faire à la première occasion. Après avoir supporté toutes les peines et toutes les fatigues possibles, il atteignit enfin la frontière de France; mais la route longue et pénible qu'il vient de faire l'a beaucoup fatigué, et il se sent incapable d'aller plus loin.

Arrivé à cet endroit de son récit, le Polonais dit qu'il aurait pu se procurer quelques soulagements en vendant un bijou précieux qu'il a sauvé du pillage, au moment où son infortuné père est tombé sous les baïonnettes russes; mais pour vendre ce bijou il aurait fallu qu'il se découvrit, ce qu'il ne pouvait faire; « mais, ajoute-t-il pour terminer son discours, aujourd'hui que je suis à l'abri de toutes craintes, je suis décidé à me séparer de ce bijou; mais je n'ose cependant le vendre moi-même, car je ne crains rien tant que d'être forcé de me réunir aux autres réfugiés polonais ». Après avoir achevé son discours, le malheureux proscrit baise mille fois le précieux bijou qui vaut, dit-il,

100 000 francs au moins; cent mille francs! ces trois mots éveillent la cupidité de celui, ou de celle, auquel il parle; le bijou est examiné avec soin; c'est, le plus souvent, une étoile de Rose-Croix semblable à celles dont se parent les francs-maçons, et qui peut bien valoir 60 à 80 francs. On en est là lorsque le joaillier retiré entre; on lui présente la croix, il la prend et à peine l'a-t-il entre les mains qu'il jette un cri d'admiration: « Voilà, dit-il, un bijou magnifique; que ces diamants sont beaux! ces rubis sont d'une bien belle eau; ces émeraudes sont parfaites. » La dupe émerveillée lui raconte à l'oreille ce qui vient de se passer entre elle et l'étranger; alors un nouvel examen a lieu, et il est accompagné de nouvelles exclamations.

Pendant que tout cela se passe, le Polonais n'a pas cessé de pleurer; il prévoit, le malheureux, qu'il est sur le point de se séparer de son bijou chéri; il baise encore une fois la croix, et enfin il offre de la donner pour 5 000 ou 6 000 francs; nouvel examen du joaillier, qui soutient à la dupe que cet objet vaut au moins 30 000 francs; il regrette de n'avoir sur lui que 400 ou 500 francs, et de n'avoir pas le temps d'aller chez lui chercher de l'argent, car il ne manquerait pas une aussi bonne affaire; il engage alors la dupe à faire cette affaire de compte à demi avec lui, il lui donne à cet effet les 400 ou 500 francs qu'il a dit avoir sur lui. On s'empresse de remettre au Polonais la somme demandée par lui; le joaillier laisse la croix entre les mains de la dupe et ne revient plus.

Des fermiers, des vigneron, chez lesquels celui des deux fripons qui est chargé de préparer les voies se présente pour acheter de l'avoine ou du vin, sont quelquefois les victimes des *neps*; c'est

NEZ (AVOIR DANS LE)

toujours lorsque le marché vient d'être conclu, et au moment où son compère donne des arrhes aux vendeurs, que le Polonais se présente.

On peut conclure de ce qui précède que l'on ne fait pas toujours une bonne affaire lorsque, cherchant à profiter de la position d'un malheureux, on achète un bijou beaucoup au-dessous de sa valeur.

NEZ (AVOIR DANS LE). Détester, haïr.

NIBERGUE *adv.* Non.

NIENTE *adv.* Rien, zéro. Terme des voleurs du midi de la France.

NIERT *s.* Homme, personne, individu.

NOCERIE *s. f.* Débauche.

NOCEUR-EUSE *s.* Débauché, débauchée.

NONNE (FAIRE) *v.* Aider les *tireurs* en entourant et pressant la personne qui doit être volée.

NONNE ou **NONNEUR** *s. m.* Le *nonneur* est, en quelque sorte, le valet du *tireur*; sa besogne consiste à observer et presser la personne qui doit être volée, à recevoir à propos la montre ou la bourse. Le *nonneur* ne fade pas toujours avec le *tireur*; il reçoit une paie journalière, basée sur le nombre et la valeur des affaires faites dans la journée.

NOURRISEUR. Voir **CAMBRIOLEUR**, *p. 17*.

* **NOUZAILLES** *p. p.* Nous.

O

OGRE *s. m.* Agent de remplacement, usurier, escompteur. Depuis que chacun a le droit de payer en argent sa dette à la patrie, des individus officieux se sont chargés de procurer des remplaçants à ceux qui n'ont point de goût pour l'état militaire, et ne se soucient pas de parader le sac sur le dos pour l'instruction et l'amusement des princes de la famille royale. C'est principalement de l'Alsace, de la Lorraine et de la basse Bretagne, que ces messieurs tirent les hommes dont ils ont besoin, hommes qu'ils achètent ordinairement 500 ou 600 francs, et qu'ils vendent au moins deux ou trois fois autant.

Il y a, je veux bien le croire, quelques agents de remplacement qui exercent honorablement leur métier, mais il en est beaucoup plus qui méritent, à tous égards, le nom qu'on leur a donné. Ces messieurs exploitent en même temps le remplaçant et le remplacé, et très souvent les tribunaux sont appelés à prononcer sur les différends qui s'élèvent entre les agents de remplacement, et ceux qu'ils ne craignent pas de nommer leurs clients.

Le père de famille qui a bien voulu accorder sa confiance à un *ogre*, doit s'estimer très heureux lorsque après

avoir payé très cher un remplaçant qu'il a longtemps attendu, son fils a enfin obtenu le certificat qui met sa responsabilité à couvert, car tous les agents de remplacement ne remplissent pas les engagements qu'ils contractent, et plusieurs d'entre eux, parmi lesquels je ne citerai que certain officier de l'ancienne armée, bien connu par ses relations avec certain individu autrefois *grec*, et maintenant banquier et usurier, procèdent à peu près de cette manière.

Des affiches apposées aux coins de toutes les rues, et des circulaires envoyées dans toutes les localités quelques mois avant l'époque fixée pour le tirage, apprennent à tous que M. Untel, ancien officier, propriétaire ou banquier, vient de fonder une assurance mutuelle en faveur des jeunes gens qui doivent concourir au tirage de l'année. Moyennant une somme de 700 à 800 francs, déposée dans la caisse commune, on peut, quel que soit le numéro que l'on tire de l'urne fatale, acquérir la douce certitude que l'on ne sera pas forcé de quitter ses pénates. Il est bien entendu que la somme versée par celui qui amènera un numéro élevé doit, dans tous les cas, être acquise à l'agent de remplacement, et servir à compléter le paiement

du remplaçant de celui qui aurait été moins heureux. L'agent qui procède ainsi a bientôt réuni trente ou quarante souscripteurs; il n'en désire pas davantage.

Arrive l'époque du tirage. La moitié des jeunes gens assurés tombent au sort. Mais que leur importe, n'y a-t-il pas chez l'agent de remplacement un héros tout prêt à faire pour eux le coup de fusil, ou à brosser le poulet d'Inde, aussi ils dorment tranquilles jusqu'au jour où ils reçoivent la visite d'un monsieur bien obséquieux, qui s'exprime avec élégance, et qui se charge de leur montrer le revers de la médaille dont jusqu'alors ils n'avaient vu que le beau côté.

« Monsieur, leur dit cet officieux entremetteur, qui n'est autre que le compère de l'agent de remplacement, M. Untel, agent de remplacement, auquel vous avez accordé votre confiance, a fait cette année de très mauvaises affaires, et, pour la première fois de sa vie, il lui est impossible de remplir ses engagements; mais rassurez-vous, monsieur, ses clients ne perdront rien, et je suis chargé de vous remettre la somme que vous avez versée entre ses mains. »

Bien heureux de ne pas tout perdre, les infortunés reprennent leur argent et ne disent mot; si, contre toute attente, quelques-uns d'entre eux veulent absolument que le contrat qu'ils ont consenti soit rigoureusement exécuté, on s'empresse de les satisfaire, dans la crainte que leurs clameurs n'éveillent l'attention des magistrats. Il est inutile d'ajouter que, quelques jours après le tirage, l'agent a envoyé son intermédiaire à ceux de ses clients que le sort a favorablement traités, et, qu'en leur faisant une remise, il s'est fait autoriser à

retirer les fonds déposés par eux chez un notaire.

Le sieur D***, officier de l'ancienne armée, exerce de cette manière, depuis plusieurs années, le métier d'agent de remplacement; il se dit cependant le plus honnête homme du monde, et il n'y a pas longtemps qu'il a traduit à la barre du tribunal de police correctionnelle, et fait condamner à trois mois d'emprisonnement, certain individu qui avait pris la liberté grande de l'appeler fripon.

Je l'ai dit et je le répète, quelques agents de remplacement exercent honorablement leur métier; c'est à ceux-là seuls qu'il faut s'adresser. Les conditions de leurs traités ne sont peut-être pas aussi avantageuses que celles des individus dont nous venons de parler, mais ils ne trompent personne.

Tout le monde a lu dans l'un des deux premiers volumes des *Scènes de la vie privée*, de Balzac, le portrait de l'usurier Gobsec; ce portrait n'a d'autres défauts, suivant moi, que celui de n'être pas exact; le père Gobsec est un type effacé depuis longtemps. Les usuriers de notre époque ne logent pas tous rue des Grés; ils ne sont ni vieux, ni ridés; leur costume n'a pas été acheté au Temple: ce sont au contraire des hommes encore jeunes, toujours vêtus avec élégance, et qui ne se refusent aucune des jouissances de la vie. L'usurier pur-sang n'a jamais d'argent comptant lorsqu'on lui propose d'escompter la lettre de change acceptée en blanc par un fils de famille, mais il a toujours en magasin un riche assortiment de marchandises de facile défaite, telles que singes et chameaux, pains à cacheter, bouchons, souricières, voire même des places à l'année au théâtre de M. Comte.

OGRESSE *s. f.* Les filles publiques nomment ainsi les revendeuses qui leur louent la pièce qui manque à leur toilette, au besoin même la toilette tout entière; elles ne pouvaient vraiment choisir un nom plus caractéristique, et qui exprimât mieux l'idée qu'elles voulaient rendre; rien, en effet, ne peut être comparé aux *ogresses*; elles sont plus voraces que le boa constrictor, plus inhumaines que la hyène, plus âpres à la curée qu'un chien de basse-cour; aussi ce n'est que forcées par la nécessité que les tristes filles de joie s'adressent à elles; mais comme la nécessité est presque toujours assise à leur porte, les ogresses reçoivent tous les jours de nombreuses visites, et tous les jours leur bourse s'arrondit.

Plus de 15 000 filles de joie sont inscrites sur les registres de la préfecture de police, et parmi elles l'on compte à peine quelques centaines de Parisiennes, encore sont-elles en carte, c'est-à-dire qu'elles exercent pour leur propre compte; les autres se prostituent au bénéfice des maîtresses de maison; ce sont celles-là que l'on nomme *filles d'amour* ou *en numéro*; elles ne possèdent rien en propre, ni robes, ni chemises, ni bas; aussi *madame*, qui connaît leur misère, *madame*, que la police protège, et qui souvent n'a qu'un mot à dire pour envoyer ses pensionnaires passer quelques mois à Saint-Lazare, les mène tambour battant et règne despotiquement sur son petit royaume; mais il lui arrive quelquefois ce qui arrive aux souverains absolus : son peuple, las de souffrir, lève enfin la tête et se soustrait à sa domination; l'ogresse alors est, pour la fille qui a quitté l'empire de sa souve-

raine, une seconde providence; elle lui loue, moyennant 3 ou 4 francs par jour, une toilette qui peut bien valoir, estimée au plus haut prix, de 30 à 40 francs, et que la pauvre fille garde quelquefois des mois entiers de sorte qu'elle se trouve avoir payé le double de ce qu'ils valent, des objets qui, en définitive, ne lui appartiennent pas.

Le métier des ogresses est bien ignoble, sans doute, et les ogresses sont des femmes bien méprisables, mais cependant sans elles les pauvres créatures dont je viens de parler seraient quelquefois très embarrassées, et plus d'une bien certainement s'est dit, en remettant à l'ogresse sa rétribution quotidienne, tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles.

* **OIGNON** *s. f.* Montre.

OISEAU FATAL *s. m.* Corbeau.

OMNIBUS DE CONI *s. m.* Corbillard.

ONCLE *s. m.* Concierge de prison.

ORANGE *s. f.* Pomme de terre.

OREILLARD *s. m.* Âne.

ORLÉANS *s. m.* Vinaigre.

* **ORNICHON** *s. m.* Poulet.

* **ORNIE DE BALLE** *s. f.* Poule d'Inde.

* **ORNIE** ou **ESTABLE** *s. f.* Poule.

* **ORNION** *s. m.* Chapon.

ORPHELIN *s. m.* Orfèvre, bijoutier.

ORPHELINS *s. m.* Sujets du grand Coësré qui mendiaient trois ou quatre de compagnie en tremblotant par les rues de l'ancien Paris.

OUVRAGE *s. m.* Vol.

OUVRIER-ÈRE *s.* Voleur, voleuse.

CEIL *s. m.* Crédit.

P

* **PACCINS** *s. m.* Paquets.

PACQUELIN *s. m.* Pays.

PACQUELIN DU RABOIN *s. m.* Enfer, pays du diable.

PACQUELINAGE *s. m.* Voyage.

PACQUELINER *v. a.* Voyager.

PACQUELINEUR *s. m.* Voyageur.

PAFFES *s. m.* Souliers.

PAGNE *s. m.* Assistance que les voleurs reçoivent de leurs camarades lorsqu'ils sont prisonniers.

* **PAILLE** *s. f.* Dentelle.

PAILLON *s. m.* Cuivre.

PALETTE *s. f.* Main. Terme usité parmi les voleurs italiens et provençaux.

* **PALLADIER** *s.* Pré.

PALLAS (FAIRE) *v. a.* Faire le grand seigneur, de l'embaras avec peu de chose. Terme des *camelots* et *saltimbanques*.

* **PALLOT-TE** *s.* Paysan, paysanne.

PALPITANT *s. m.* Cœur.

PAMPELUCHE *s.* Paris.

PANADE *s.* Chose mauvaise, de peu de valeur; femme de mauvaise tournure, laide, sale.

PANOUFLE *s. f.* Perruque.

PANTIN *s.* Paris.

PANTRE *s. m.* Homme simple, facile à tromper, paysan.

PAPELARD *s. m.* Papier.

PAPILLON-NE *s.* Blanchisseur, blanchisseuse.

PAPILLONNER *v. a.* Voler les blanchisseurs ou blanchisseuses.

PAPILLONNEUR *s. m.* Voici comment procèdent les *papillonneurs*. L'un d'eux se rend à Boulogne ou ailleurs, et examine avec attention charger une voiture de blanchisseur. La marque du linge est ordinairement répétée à la craie rouge sur chaque paquet. Le papillonneur, après avoir examiné la manière dont les paquets sont rangés dans la voiture, va rejoindre son camarade qui l'attend à la barrière. Lorsque la voiture arrive à son tour, tous deux la suivent de loin jusqu'au lieu de sa station. Arrivés à la place où ils ont l'habitude de s'arrêter, le blanchisseur, son épouse et son garçon prennent chacun un paquet et s'éloignent. Alors, l'un des voleurs vient à la voiture tête et bras nus, et dit à l'enfant qui garde ordinairement la voiture : « Je viens de rencontrer ton père, il m'envoie prendre le paquet marqué L. V. et celui B. X. » L'enfant, qui n'en sait pas plus

long, laisse le papillonneur enlever ce qui lui convient, et le vol est commis.

Que les blanchisseurs ne laissent la garde de leur voiture qu'à des personnes raisonnables, et que ces personnes ne remettent jamais de paquets de linge aux personnes inconnues.

PARRAIN-FARGUEUR *s. m.* Témoin à charge.

PARRAIN D'ALTÈQUE *s. m.* Témoin à décharge.

PARRAINAGE *s. m.* Témoignage.

PARE À LANCE ou **EN TOUS CAS**. Parapluie. Je crois qu'il serait difficile de mieux désigner ce petit meuble. Un parapluie est en effet destiné à servir dans tous les cas possibles. On ouvre son parapluie pour se mettre à l'abri de la pluie, de la neige, du soleil; il sert de canne aux paisibles rentiers du Marais, il donne de l'aplomb aux grisettes; il n'est déplacé qu'entre les mains du militaire; les soldats du pape en portent cependant. Ce mot *en tous cas* a été trouvé par un individu nommé Coco, détenu à Bicêtre.

PARFAIT AMOUR DU CHIFFONNIER *s. f.* Eau-de-vie.

PARON *s. m.* Carré, palier d'étage.

PASSACAILLER *v. a.* Passer subtilement, prendre le tour de quelqu'un, ravir un avantage.

PASSE (LA) *s. f.* La guillotine. Terme des voleurs de campagne et des Normands.

PASSE-CRICK *s. m.* Passeport. Terme des voleurs des provinces du Midi.

PASSE-LANCE *s. m.* Bateau.

PASSE-SINGE *s. m.* Passé maître en malice, homme capable, intelligent.

PASSER DE BELLE (SE). Ne pas recevoir sa part dans un vol.

PASSIFLE *s. m.* Soulier.

PASSIFLEUR-EUSE *s.* Cordonnier, cordonnière.

PASTIQUER *v. a.* Passer.

PASTIQUER LA MALTOUZE *v. a.* Passer la contrebande.

PATRAQUE *s. f.* Patrouille.

* **PATRON-NE** *s.* Père, mère.

* **PATURON** *s. m.* Pied.

PAUMER *v. a.* Perdre.

PAUMER L'ATOUT *v.* Perdre courage.

PAVILLON-NE *s.* Celui ou celle qui déraisonne, fou.

PAVILLONNAGE *s.* Délire, folie.

PAVILLONNER *v. a.* Déraisonner, délirer.

PAYOT *s. m.* Forçat chargé de délivrer les vivres aux cuisiniers du bagne, et d'une partie de la comptabilité. Les places de *payot* sont les plus belles et les plus lucratives de toutes celles qui peuvent être accordées aux forçats qui, par leur conduite et leur instruction, se montrent dignes des faveurs de l'administration. À Toulon, elles peuvent rapporter au moins 20 francs par jour à ceux qui les occupent. Au bagne, les écritures doivent être tenues avec plus de soin et de régularité que dans quelque administration que ce soit, aussi faut-il que les payots soient doués de capacités plus qu'ordinaires, mais comme il n'y a jamais disette de sujets au bagne, les places de payot ne sont jamais longtemps vacantes; on peut cependant regretter qu'elles soient plus souvent accordées aux intrigants qu'à ceux dont la conduite est véritablement bonne et le repentir sincère. Le payot, comme les autres sous-officiers de galère, est déferré, et ne va pas à la fatigue, mais il a de plus qu'eux la

permission d'aller en ville, accompagné d'un garde chiourme; il peut entrer dans tous les lieux publics, cafés, restaurants, et personne ne le remarque d'une manière désagréable, mais le mépris que les habitants des villes où des bagnes sont établis est si grand, que l'entrée des lieux où les forçats sont admis sans difficulté leur est rigoureusement interdite. Les gardes chiourmes reçoivent du forçat qu'ils sont chargés d'accompagner en ville, 3 francs par jour à titre d'indemnité.

Les forçats sont ordinairement bien reçus des habitants de la ville dont ils habitent le bague, pendant tout le temps de leur captivité. Cela vient peut-être de ce qu'il est très rare que l'un d'eux abuse de la confiance que l'on veut bien lui accorder. Un des plus insignes voleurs de son époque, condamné à une très longue peine qu'il subissait au bague de Brest, allait en ville pour donner des leçons de harpe à plusieurs personnes recommandables; cela dura quinze ans au moins, et jamais on ne se plaignit de lui. La bonne conduite soutenue des forçats auxquels on accorde quelques faveurs, devrait engager l'administration à traiter un peu plus doucement les hommes placés sous sa dépendance, car il est à présumer qu'il vaudrait mieux les traiter avec douceur que de les soumettre à un régime auquel du reste ils s'habituent bientôt, et que par conséquent ils ne redoutent plus.

PEAU D'ÂNE *s. m.* Tambour.

* **PÉCOREUR** *s. m.* Voleur de grande route.

PÉDÉ *s. m.* Pédéraste.

PÈGRE (HAUTE). Le plus fécond de nos romanciers, celui qui sait le mieux intéresser ses lecteurs au sort des héros qu'il

met en scène, parle, dans une de ses dernières publications (*Le Père Goriot*), d'une association de malfaiteurs qu'il nomme la *Société des Dix Mille*, parce que tous ses membres se sont imposé la loi de ne jamais voler moins de 10 000 francs. La Société des Dix Mille n'abandonne jamais celui de ses affiliés qui est toujours resté fidèle au pacte d'association. Tout en donnant carrière à son imagination, le spirituel romancier semble n'avoir voulu parler que de la *haute pègre*.

La haute pègre, en effet, est l'association des voleurs qui ont donné à la corporation des preuves de dévouement et de capacité, qui exercent depuis déjà longtemps, qui ont inventé ou pratiqué avec succès un genre quelconque de vol. Le pègre de la haute ne volera pas un objet de peu de valeur, il croirait compromettre sa dignité d'homme capable; il ne fait que des affaires importantes, et méprise les voleurs de bagatelles auxquels ils donnent les noms de *pégriote*, de *pègre à marteau*, de *chiffonnier*, de *blaviviste*.

L'association des *pègres de la haute* a ses lois, lois qui ne sont écrites nulle part, mais que cependant tous les membres de l'association connaissent, et qui sont plus exactement observées que celles qui régissent l'état social. Aussi le pègre de la haute qui n'a pas trahi ses camarades au moment du danger n'est jamais abandonné par eux, il reçoit des secours en prison, au bague, et quelquefois même jusqu'au pied de l'échafaud.

On rencontre partout le pègre de la haute, chez Kusner et au café de Paris, au bal d'Italie et au balcon du théâtre Italien; il adopte et il porte convenablement le costume qui convient aux lieux dans lesquels il se trouve, ainsi il sera

vêtu, tantôt d'un habit élégant sorti des ateliers de Staub ou de Quatesous, tantôt d'une veste ou seulement d'une blouse. Le pègre de la haute s'est quelquefois paré des épaulettes de l'officier général et du rochet du prince de l'Église; il sait prendre toutes les formes et parler tous les langages : celui de la bonne compagnie comme celui des bagnes et des prisons.

Quoique le caractère des hommes soit, à très peu de chose près, toujours le même, les associations de voleurs ne sont plus aujourd'hui ce qu'elles étaient autrefois. La haute pègre, maintenant, n'est guère composée que d'hommes sortis des dernières classes de la société, mais jadis elle comptait dans ses rangs des gens très bien en cour. La plupart d'entre eux, placés par leur position au-dessus des lois, se faisaient une sorte de gloire de la braver. « L'administration de la justice, dit Dulaure dans ses *Essais sur Paris*, faible et mal constituée, accessible à la corruption et à tous les abus, tentait de réparer d'une main les abus qu'elle faisait naître de l'autre; une législation vague et incertaine laissait un champ vaste à l'arbitraire, et, à la faveur des formes compliquées de la procédure, la chicane et la mauvaïse foi pouvaient manœuvrer sans péril.

« Le hasard de la naissance tenait lieu de génie, de talents et de vertus; dépourvu de ces qualités, le noble n'en était pas moins honoré; doué de ces qualités, le roturier n'en était pas moins avili.

« Tant de germes de corruption, des institutions vicieuses et sans force pour lutter avec avantage contre les passions humaines, encouragées par l'intérêt du gouvernement, ne pouvaient qu'égarer

l'opinion et pervertir la morale publique. »

Aussi, dit l'auteur de *La Pourmenade du Pré-aux-Clercs*, ouvrage publié en 1622, « des vols et assassinats très multipliés se commettent, non seulement la nuit, mais encore en plein jour, à la vue de la foule qui ne s'en étonne pas. »

Bussy-Rabutin (*Mémoires secrets*, tome I, page 22) raconte qu'étant à Paris, deux filous de qualité, le baron de Veillac de la maison de Benac, et le chevalier d'Andrieux, ayant appris qu'il avait reçu 12 000 livres pour faire les recrues de son régiment, vinrent en armes, pendant la nuit, entrèrent dans sa chambre par la fenêtre et lui en volèrent une partie; ces messieurs auraient, dit-il, volé le tout si la peur ne les avait fait fuir.

L'époque à laquelle Bussy-Rabutin écrivait ses *Mémoires*, fut, sans contredit, l'âge d'or de la haute pègre : les temps sont bien changés; les derniers membres renommés de la haute pègre, les Cognard, les Collet, les Gasparini, les Beaumont, sont morts depuis déjà longtemps, et n'ont pas laissé de dignes successeurs.

Il serait à peu près inutile de chercher à moraliser les membres de la haute pègre; ils volent plutôt par habitude que par besoin; ils aiment leur métier et les émotions qu'il procure; captifs, leur pensée unique est de recouvrer la liberté pour commettre de nouveaux vols, et leur seule occupation est de se moquer de ceux de leurs compagnons d'infortune qui témoignent du repentir, et manifestent l'intention de s'amender.

Plusieurs nuances distinguent entre eux les membres de la haute; la plus facile à saisir est, sans contredit, celle qui sépare les voleurs parisiens des

voleurs provinciaux; les premiers n'adoptent guère que les genres qui demandent seulement de l'adresse et de la subtilité : la *tire*, la *détourne*, par exemple; les seconds, au contraire, moins adroits, mais plus audacieux, seront *cambricoleurs*, *roulottiers* ou *ventrémiers*; les Parisiens fournissent généralement la masse de la population des maisons centrales, les provinciaux fournissent celle des bagnes. Quoi qu'il en soit, les uns et les autres ne pêchent pas par ignorance : les pègres de la haute sont tous d'excellents juristes, ils ne procèdent, pour ainsi dire, que le Code à la main.

Celui d'entre eux qui a adopté un genre de vol, renonce plus difficilement au métier que celui qui les exerce tous indifféremment, et cela peut facilement s'expliquer : celui qui ne pratique qu'un genre acquiert bientôt une telle habileté qu'il peut, en quelque sorte, procéder impunément; cela est si vrai, que l'on n'a dû qu'à des circonstances imprévues l'arrestation de la plupart des pègres de la haute qui ont comparu devant les tribunaux.

J'ai dit plus haut que maintenant la plupart des pègres de la haute sortaient des dernières classes de la société, cela n'empêche pas qu'ils ne se piquent d'être doués d'une certaine grandeur d'âme et de beaucoup d'amour-propre; lorsque les Jambe d'argent, les Capdeville, qui à une certaine époque étaient les premiers de la corporation, après s'être introduits à l'aide de fausses clés ou d'effraction dans un appartement qu'on leur avait indiqué, trouvaient dans les meubles qu'ils avaient brisés des reconnaissances du mont-de-piété ou quelques autres papiers qui indiquaient que la position de celui qu'ils

voulaient voler n'était pas heureuse, ils avaient l'habitude de laisser, sur le coin de la cheminée, tout l'or qu'ils avaient en poche, comme réparation du dommage qu'ils avaient causé; plusieurs *tireurs* donnaient au premier venu la montre qu'ils venaient de voler si elle n'était pas d'or.

PÈGRE À MARTEAU. Voleur, volereau. (Voir ci-après PÉGRITOT.)

PÈGRENÉ *s. m.* Affamé.

PÈGRENNE (CANER LA) *v.* Mourir de faim.

PÉGRITOT *s. m.* Le *pégritot* occupe les derniers degrés de l'échelle au sommet de laquelle le *pègre de la haute* est placé; le besoin conduisait la main du *pégritot* lorsqu'il commit son premier vol, et peut-être que si quelqu'un voulait bien lui donner du pain en échange de son travail, il abandonnerait le métier qu'il exerce; aussi le *pégritot* est timide; et ce n'est que lorsqu'il est poussé dans ses derniers retranchements qu'il se hasarde à tirer, de la poche de celui qui se trouve à sa portée, un foulard que l'*ogresse* lui paiera le quart de sa valeur. Le *pégritot* est toujours sale et mal vêtu; il ne déjeune jamais et ne dîne pas tous les jours; lorsqu'il a quelques sous il va prendre gîte dans un des hôtels à la nuit de la Cité; lorsque son gousset est vide il se promène toute la nuit, si la première patrouille qu'il rencontre ne le mène pas au corps de garde, qu'il ne quittera que pour aller chez un commissaire de police, qui l'enverra à la préfecture.

Il est rare que le *pégritot* soit admis parmi les membres de la *haute pègre*; ces messieurs n'admettent pas parmi eux tous ceux qui se présentent, ils semblent avoir adopté ces deux vers pour devise :

Nos pareils à deux fois ne se font point
[connaître,

Et pour des coups d'essai veulent
[des coups de maître.

Le pégriot finit comme il a vécu, misérablement.

PEIGNE *s. f.* Clé.

PELAGO *s. f.* Sainte-Pélagie. Prison du département de la Seine.

* **PELLARD** *s. m.* Foin.

** **PELLE** *s. m.* Chemin.

PELURE *s. f.* Redingote.

PENDANTES *s. f.* Boucles d'oreilles.

PENDU-GLACÉ *s. m.* Réverbère.

PENNE *s. f.* Clé.

PÈRE FRAPPART *s. m.* Marteau.

PERPÈTE. Perpétuité.

PESCILLER *v. a.* Prendre.

PESCILLER D'ESBROUFFE *v. a.* Arracher, prendre avec violence.

PÉTARD *s. m.* Haricot.

PÉTAGE *s. f.* Déclaration faite à la justice.

PÉTER *v. p.* Se plaindre à la justice.

PÉTEUR-EUSE *s.* Plaignant, plaignante.

PETIT-MONDE *s. f.* Lentille.

PÈZE *s. m.* Argent monnayé.

* **PHAROS** *s. m.* Gouverneur de ville ou de province.

PHILANTROPE *s. m.* Filou. Terme des marchands forains.

PHILIBERT *s. m.* Faiseur. Terme des escrocs parisiens. Les faiseurs dont le métier est d'acheter des marchandises qu'ils ne paieront jamais, procèdent à peu près de cette manière. Ils s'associent trois ou quatre, placent quelques fonds chez un banquier, et fondent plusieurs maisons sous diverses raisons sociales. L'une sera la maison Pierre et

Compagnie, l'autre la maison Jacques et Compagnie, et ainsi de suite, de sorte qu'il existe bientôt sur la place quatre ou cinq maisons qui agissent de concert et se renseignent l'une et l'autre.

Lorsqu'ils ont ainsi préparé les voies, les *philiberts* achètent le plus de marchandises qu'ils peuvent; ils paient un tiers ou un quart comptant, et donnent au vendeur des bons sur le banquier chez lequel ils ont déposé des fonds. Celui-ci solde sans observations, ce qui ne manque pas d'inspirer une grande confiance au vendeur. Ils renouvellent deux ou trois fois le même manège; ils acquièrent de la confiance, et bientôt ils se trouvent devoir des sommes énormes. Les plus adroits déposent leur bilan et s'arrangent avec leurs créanciers, qui s'estiment très heureux de recevoir 10 ou 15 %. Les autres disparaissent en laissant la clé sur la porte d'un appartement vide.

PHILIPPE (PETIT ET GROS) *s. m.* Écu de trois et de six livres.

PHILOSOPHES *s. m.* Mauvais souliers que les voleurs achètent quinze ou vingt sols lorsqu'ils sortent de prison.

PHILOSOPHE *s. m.* Misérable.

PHILOSOPHIE *s. f.* Misère, pauvreté.

PIAF *s. m.* Orgueil, amour-propre.

PICORAGE *s. m.* Butin provenant d'un vol de grand chemin. Terme des voleurs du midi de la France.

PICTER *v. a.* Boire.

* **PICTER** ou **PITANCHER** *v. a.* Boire.

PICTON *s. m.* Vin.

PIÈCE ENTIÈRE *s. f.* Lentille.

PIED DE COCHON *s. m.* Pistolet. Terme employé par Cartouche et Mandrin.

PIEDS-PLATS *s. m.* Juifs.

PIED. Les *tireurs* adroits avaient autrefois l'habitude, en partageant avec les *nonnes* et les *coqueurs*, de retenir, sur la totalité du *chopin*, 3 ou 4 francs par louis d'or. Plusieurs tireurs qui existent encore à Paris, et qui sont devenus sages, avaient l'habitude de prélever cette dîme.

PIERREUSE *s. f.* Fille publique du dernier étage. Ces malheureuses exercent leur triste métier dans les bâtiments en construction. On les nomme aussi *filles de terrain* (voir l'ouvrage de Parent Duchâtelet, *De la prostitution dans Paris*). Elles sont toutes voleuses.

PIÈTRES *s. m.* Anciens sujets du grand Coësré. Ils ne marchaient qu'avec des potences.

PIEU *s. m.* Lit.

PIF *s. m.* Nez.

PIGE *s. f.* Année.

PIGEONS (FAIRE DES). La passion du jeu domine presque tous les voleurs, et c'est en prison, plus que partout ailleurs, qu'ils éprouvent le besoin de jouer. Pour acquérir les moyens de satisfaire cette fatale passion, ils ne reculent devant aucun sacrifice; aussi, ceux qui n'ont pas d'argent vendent leur pain, et si la fortune ne les favorise pas, ils se trouvent bientôt réduits à ne vivre que d'un potage à la Rumfort. Plusieurs jeunes gens qui avaient vendu leur pain sont morts de faim au dépôt de Saint-Denis.

Lorsqu'un malheureux a vendu la moitié de sa portion pour la rendre entière le lendemain; il est aux trois quarts perdu.

Les prisonniers qui font des *pigeons*, c'est-à-dire qui achètent à l'avance la ration de leurs camarades, exercent cet infâme trafic sous les yeux des employés, qui ne s'y opposent pas.

L'autorité ne devrait-elle pas veiller à ce que des abus aussi scandaleux ne se renouvellent pas?

* **PIGET** *s. m.* Château.

PIGNARD *s. m.* Postérieur.

PILIER DU CREUX *s. m.* Maître du logis.

PILIER DE BOUTANCHE *s. m.* Commis de magasin. Il faut le dire, puisque l'expérience l'a prouvé, beaucoup de commis volent leur patron, et de mille manières différentes. Indiquer leurs ruses et les moyens de les combattre, ce sera, du moins je le pense, rendre aux commerçants et aux commis eux-mêmes un important service.

Beaucoup de commis placés aux rayons des grosses marchandises, volent celles des rayons de leurs camarades, et les sortent du magasin soit dans leur chapeau, soit sous leurs vêtements.

D'autres s'entendent avec des compères auxquels ils donnent dix aunes de marchandises lorsqu'ils n'en déclarent que huit à la caisse; d'autres cachent des foulards, de la dentelle ou d'autres petits articles dans un rouleau d'indienne. S'il est difficile d'acquérir la certitude de la culpabilité des premiers sans s'exposer à blesser la susceptibilité des acheteurs, on peut facilement éclaircir les doutes que les seconds pourraient avoir inspirés. Il ne faudrait, pour cela, que prendre la partie de marchandise qu'ils viendraient de vendre, comme pour la mieux envelopper, et la dérouler sans affectation. Si la personne que l'on croit de connivence avec le commis est une femme, et qu'elle porte un cabas ou un panier, il faut être pressé, complaisant, placer soi-même les paquets dans le cabas ou panier, et laisser à ses yeux le soin d'en inventorier le contenu.

Pour pouvoir accorder une confiance sans réserve aux commis que l'on emploie, il faut connaître leurs fréquentations, leurs habitudes, la fortune de leurs parents, et les sommes qu'ils en reçoivent.

Il est surtout important de savoir s'ils ont des maîtresses, et à quelle classe appartiennent ces femmes, car c'est souvent chez elles que vont s'engloutir les objets volés par les commis. Souvent même elles vendent ce qu'elles ne peuvent employer. Il ne me serait pas difficile de prouver par des faits ce que j'avance ici.

Les marchands de draps ou de soieries et nouveautés envoient souvent chez leurs clients quelques pièces de marchandises, dans l'espoir de placer quelques articles. Un voleur se donnant la qualité de garçon de magasin, et qui, très souvent, n'est que l'émissaire de l'homme qui est employé chez le commerçant, se présente le lendemain pour réclamer les marchandises déposées la veille. La plupart du temps on les lui remet sans difficulté.

PILIER DE PACQUELIN. Commis voyageurs. Les voleurs nomment *piliers de pacquelin* une nouvelle espèce d'escrocs qui exploitent les hôteliers de province, en procédant de la manière que je vais indiquer.

L'un d'eux quitte Paris, muni de tout l'attirail d'un commis voyageur, et arrive dans une petite ville; il descend à l'hôtel dans lequel logent habituellement ceux dont il se donne la qualité; il paie exactement sa dépense, et, après deux ou trois jours consacrés à étudier le caractère de ses hôtes, il se fait indiquer les personnes de la ville susceptibles d'acheter quelques-uns des articles qu'il est, dit-il, chargé de placer. L'hôte,

comme on le pense bien, s'empresse de faire ce qu'il désire, et à la fin de chaque journée il ne manque pas de lui demander si ses démarches ont été couronnées de succès. L'escroc, qui prend habituellement la qualité de commis voyageur en librairie, lui répond qu'il est très content de sa tournée, et lui montre grande quantité de bulletins de souscription. Lorsque quelques jours, que l'escroc a employés à courir la ville, sont passés, il annonce à son hôte qu'il va parcourir les villes environnantes. « Il peut se faire que pendant mon absence, qui durera quelques jours, dit-il, il m'arrive une caisse de marchandises contre remboursement. Je ne sais pas positivement ce qu'il faudra payer; je vais cependant vous laisser 400 francs, si cette somme est trop forte, vous me remettrez l'excédent à mon retour, si elle n'est pas assez forte, vous aurez la bonté d'ajouter ce qui manquera, et je vous en tiendrai compte. » L'escroc laisse en effet 400 francs à son hôte, et part. Quelques jours après son départ une caisse très lourde arrive à l'hôtel-lerie, contre remboursement de 875 francs et quelques centimes; l'hôte, avant de payer ce qu'on lui demande, hésite bien quelques minutes, mais sa femme, qui a été séduite par les manières gracieuses de l'escroc, lui fait observer qu'il ne risque rien, puisqu'une valeur de 875 francs reste entre ses mains en garantie d'une somme de 475. L'hôte paie, et son argent va joindre à Paris l'expéditeur de la caisse, qui n'est autre que le compère de l'escroc voyageur.

Il est inutile de dire que la caisse ne contient que des pierres et du foin.

Ce *truc*, dit-on, a été mis en usage il n'y a pas encore longtemps, par un très

PILON

jeune homme qui promet d'aller fort loin s'il n'est pas arrêté dans sa course.

PILON *s. m.* Doigt.

PINGRE *s. m.* Malheureux, misérable.

* **PINOS** *s. m.* Denier, ancienne pièce de monnaie.

* **PIOLLE** *s. f.* Taverne, auberge du dernier rang.

PIOLLE *s. f.* Chambre. Terme des camelots et voleurs de campagne.

* **PIOLLIER** *s. m.* Tavernier, aubergiste, cabaretier.

PIONCER *v. a.* Dormir.

PIPÉ *s. m.* Château.

PIPEUR *s. m.* Celui qui trompe son adversaire au jeu de dés.

PIQUANTE *s. f.* Épingle.

PIQUE EN TERRE *s. f.* Volaille.

PITRE *s. m.* Paillasse d'escamoteur ou de saltimbanque.

PITROUX *s. m.* Pistolet. Terme des voleurs parisiens.

PIVASE *s. m.* Nez.

PIVER *s. m.* Ressort de montre ou de pendule dentelé, avec lequel on coupe les barreaux et les fers des forçats.

PIVOINER *v. a.* Rougir. Terme des voleurs bretons.

PIVOT *s. f.* Plume.

PLACARDE *s. f.* Place publique.

PLANCHE AU PAIN *s. m.* Banc des prévenus, banc des accusés.

PLANCHÉ (ÊTRE) *v. p.* Être condamné.

PLANCHER *v. a.* Plaisanter.

PLANCHERIE *s. f.* Mauvaise plaisanterie.

PLANCHEUR *s. m.* Mauvais plaisant.

PLANQUE *s. f.* Cachette.

PLANQUER *v. a.* Cacher.

PLÂTRE *s. m.* Argent monnayé.

PLEURANT *s. m.* Oignon.

PLOMB *s. m.* Mal vénérien.

PLOMBE *s. f.* Heure, année.

PLOMBER *v. a.* Puer.

PLOYÉ ou **PLOYANT** *s. m.* Portefeuille.

PLUME DE LA BEAUCE *s. f.* Paille.

POCHARD *s. m.* Ivrogne.

POCHARDERIE *s. f.* Ivrognerie.

POGNE *s. f.* Main.

POINT (UN). Un franc. Terme dont se servent habituellement les marchands d'habits.

POINT DE CÔTÉ *s. m.* Ennemi des pédérastes.

POISSE *s. m.* Voleur. Terme des camelots et des voleurs de province.

POISSER *v. a.* Voler.

POIVRE *s. m.* Poisson.

POIVREMENT *s. m.* Paiement.

POIVRER *v. a.* Payer.

POIVREUR *s. m.* Payeur.

POIVRIER. Ivrogne.

* **POLISSONS** *s. m.* Sujets du grand Coësré. Les *polissons* mendiaient quatre par quatre, vêtus seulement d'un mauvais pourpoint, d'un chapeau sans fond, la besace et la bouteille au côté, et dépourvus de chemise.

PONANTE *s. f.* Fille publique du dernier étage. Terme des voleurs parisiens.

* **PONICE** ou **MAGNUCE** *s.* Putain.

PONT *s. m.* Cavité pratiquée au milieu du jeu de cartes que l'on présente à la coupe de son adversaire, et qui doit faciliter la retourné d'un roi ou de la couleur que l'on désire.

PONTES POUR L'AF *s. f.* Galerie des étouffoirs, fripons réunis.

PONTONNIÈRE *s. f.* Fille publique de la Cité, qui exerce sur les ponts; les *pontonnières* sont presque toutes voleuses.

PORTANCHE *s. m.* Portier. Le nombre de vols commis à l'aide d'effraction diminuerait de beaucoup si les propriétaires étaient un peu moins parcimonieux, et si surtout ils tenaient plus la main à ce que leurs portiers ou concierges fissent plus exactement leur service.

La plupart des logis ou logements occupés par les concierges, sont placés sous des renforcements d'escaliers, ou dans des endroits obscurs, ce qui permet aux voleurs de s'introduire dans la maison sans être vus.

Les portiers, en général, ne sont pas payés assez généreusement; les propriétaires choisissent ordinairement pour gardiens de leurs maisons des individus qui exercent un état quelconque : c'est un tort. Le bottier ou le tailleur s'occupe de son travail, et tire le cordon sans regarder les gens qui entrent ou qui sortent; aussi l'on a volé mille fois dans l'intérieur d'une maison de laquelle on a sorti des paquets énormes, sans que le portier se soit aperçu de rien.

Les propriétaires, par mesure de sûreté d'abord, et ensuite par humanité, ne devraient jamais prendre pour concierge des individus exerçant un métier ou une profession quelconque, mais bien ceux que des événements imprévus auraient mis dans l'impossibilité de travailler, ou bien qui ne le sauraient pas; les premiers peuvent devoir leur existence à leur travail, et n'ont besoin, pour exister, du secours de personne; l'humanité, au contraire, impose, à tout le monde le devoir de

pourvoir aux plus pressants besoins des seconds; leur soin unique, si de préférence à tous les autres on leur donnait les places de concierge, serait d'approprier la maison; ils pourraient aussi suivre dans l'escalier les personnes qui viendraient demander un locataire, et qui ne seraient pas connues. J'ai, à l'article **BONJOURIERS**, *p. 11*, indiqué quelques précautions à prendre pour se mettre à l'abri de l'atteinte des voleurs, et je ne crains pas de le répéter : si l'on joignait un portier vigilant et spécialement occupé des devoirs de sa place, à l'emploi de ces moyens, le nombre de vols diminuerait sensiblement, et bientôt il serait réduit à zéro.

Les *faiseurs-industriels*, les chevaliers d'industrie, les escrocs, louent ordinairement dans une maison de belle apparence, un appartement meublé seulement de quelques ballots de foin et d'une caisse à jeun; cet appartement, qui n'est composé que de deux ou trois pièces, est seulement destiné à leur servir de bureau, ils n'y logent jamais; lorsqu'ils viennent louer, ils donnent au concierge 10 ou 20 francs, ce qui ne manque pas de le bien disposer en faveur des nouveaux locataires; le concierge est chargé de recevoir les lettres adressées aux *faiseurs*, et ceux-ci ont soin de ne payer leur note que lorsqu'elle se monte à 4 francs 25 ou 8 francs 75, et d'abandonner au concierge l'appoint d'une ou deux pièces de 5 francs; enfin, ils emploient tous les moyens propres à les faire gagner. Le portier qui gagne peu et qui n'est pas généralement estimé, est très sensible au don de quelques pièces de 5 francs et aux bons procédés; aussi donne-t-il d'excellents renseignements aux négociants qui viennent lui en

demander, et quelquefois, sans qu'il s'en doute, il sert de compère aux faiseurs-industriels.

Les propriétaires qui, bien certainement, ne veulent pas être complices du mal que causent au commerce les faiseurs-industriels, devraient intimer à leurs concierges l'ordre formel de prendre des renseignements positifs sur toutes les personnes qui viendraient habiter la maison dont ils sont les gardiens, et régler leurs paroles sur ce qu'ils auraient appris.

PORTE-LUCQUES *s. m.* Portefeuille.

PORTE-MINCE *s. m.* Portefeuille.

PORTE-TRÈFLE *s.* Culotte, pantalon.

POSTICHE (FAIRE UNE). Rassembler la foule sur la voie publique, pour ensuite expliquer les cartes ou vendre de la pommade propre à faire croître les cheveux, du savon à détacher, etc., etc.

Un homme sage, s'il a une montre, une bourse ou un portefeuille, doit fuir la *postiche* avec autant de soin que le choléra. Il y a toujours quelques *tireurs* dans la foule qui entoure l'escamoteur ou le marchand de chansons.

Les saltimbanques, escamoteurs, tireurs de cartes sont souvent de *mèche* (de moitié) avec les voleurs. Au signal de ceux-ci, le saltimbanque prend une canne qu'il fait tourner sous le nez des spectateurs pour agrandir la circonférence du cercle. La foule se met en mouvement, les *fourlineurs* saisissent à propos l'instant favorable, et les curieux sont dévalisés.

On n'a pas oublié l'âne savant, ce quadrupède intéressant, qui savait désigner le plus jaloux, la plus amoureuse de la société. Une brigade de tireurs suivait toujours le propriétaire de l'âne savant;

lorsque l'animal ruait, ces messieurs exploraient les poches de leurs voisins.

POT (VOL AU). Le vol au pot est une variété de *charriage*. L'un des *potiers* aborde un individu sur la voie publique, et trouve moyen de lier conversation avec lui; lorsque la connaissance est faite, celui des potiers qui doit jouer le principal rôle, la *figure*, aborde celui que son acolyte a *emporté*, et lui demande, dans un jargon qu'il est très difficile de comprendre, le chemin qui conduit au *Jardin des bêtes*. Le *pantré*, qui presque toujours est un provincial récemment débarqué à Paris, que les fripons ont deviné à la mine, ne peut pas lui enseigner ce qu'il demande, le *jardinier* se charge de ce soin, mais l'*américain* ne peut pas, ou plutôt ne veut pas le comprendre, et témoigne le désir d'être conduit au lieu qu'il désigne, et il parvient à faire comprendre aux deux individus auxquels il s'adresse qu'il saura payer généreusement ce léger service; sa proposition est acceptée, et les trois individus cheminent de compagnie. Chemin faisant, l'américain raconte à ses deux compagnons une foule d'histoires plus merveilleuses les unes que les autres, il parle des châteaux qu'il possède dans son pays, de son immense fortune, etc.; pour donner plus de poids à ses paroles, il tire de sa poche une bourse pleine d'or, et le provincial finit par croire qu'il parle à un individu plus riche que Sindbad le marin.

L'américain paraît doué du plus heureux caractère; il rit et chantonne sans cesse, et à chaque coin de rue il invite ses conducteurs à prendre quelque chose; bientôt le vin et les liqueurs paraissent agir sur son cerveau, son humeur devient plus guillerette encore.

« Moi fouloir aller rire avec cholies demoiselles françaises, dit-il, fous fouloir pien contuire moi; moi bayer pour fous. » Le pantre, qui a bu plus de vin que sa capacité n'en comporte, accepte la proposition avec empressement. L'itinéraire est changé : ce n'est plus vers le Jardin du roi que les trois compagnons se dirigent, mais bien vers quelque maison dans laquelle, moyennant finance, il soit permis de mener bonne et joyeuse vie. (Il faut remarquer que ce n'est que dans un lieu écarté que l'américain risque sa proposition.) « Moi bas fouloir aller chez les matemoiselles avec tout mon archent, moi fouloir cacher lui », dit-il. Et il dépose sous un tas de pierres tout l'or qu'il a sur lui. « Cachez tout ce que vous voudrez », dit le jardinier en haussant les épaules. Lorsque l'américain a terminé son opération, il est prêt à partir, et l'on se dispose à se remettre en marche, mais il se ravise, et il invite ses deux compagnons à suivre son exemple. Le jardinier dépose quelques pièces de cinq francs à côté de l'or de l'américain, et le pantre suit son exemple; mais, comme ses poches sont bien garnies, la somme qu'il dépose est beaucoup plus considérable.

Le pantre, le jardinier et l'américain, partent enfin, mais lorsqu'ils sont à une distance assez considérable du lieu où l'argent a été déposé, l'américain s'arrête tout à coup, se frappe les poches et s'écrie : « Moi bas afoir gardé de quoi bayer les matemoiselles, vous aller chercher cinq pièces d'or, nous attendre fous ici, fous vous débécher. » Le pantre, qui très souvent a conçu le projet de s'approprier le magot de l'étranger, s'empresse d'accepter la proposition, et, comme on le pense bien, il ne trouve rien dans la cachette; un troisième

fripon a enlevé son argent et les faux rouleaux déposés par l'américain.

Les *charrieurs* s'adressent souvent à des garçons de recette ou de magasin.

Que les négociants intiment à ceux qu'ils emploient l'ordre formel de ne jamais lier conversation sur la voie publique avec un inconnu, et surtout de ne jamais se laisser séduire par l'espoir de faire une opération de change avantageuse, opération qui, du reste, ne serait autre chose qu'une insigne friponnerie si elle se réalisait.

POT *s. m.* Cabriolet.

POULAINTE *s.* Vol par échange. (Voir GRAISSE, p. 68, SOULASSE, p. 133, CHARRIEURS, p. 24.)

POUPÉE *s. m.* Soldat.

* **POUPINER** *v. a.* Travailler.

POUR *adv.* Peut-être, le contraire de ce qu'on avance.

POUSSE AU VICE *s. f.* Mouche cantharide.

POUSSIER *s. m.* Argent monnayé.

PRÉ *s. m.* Bagne.

PRÉVÔT *s. m.* La place de *prévôt* appartient de droit au plus ancien détenu. Il y en a ordinairement un par chambrée ou par corridor. Il est chargé par l'administration de veiller à la propreté de son quartier, et de remettre à chaque prisonnier la ration de pain qui lui est allouée, et les prisonniers lui accordent le droit d'exiger des arrivants une certaine rétribution nommée *bienvenue*, dont il dispose à son gré.

Les voleurs émérites, les évadés du bagne ou des prisons étaient autrefois si vénérés de leurs compagnons de moindre importance que, lorsqu'ils arrivaient en prison, et que le prévôt en exercice leur demandait la *bienvenue*, ils

se contentaient de répondre : « Je suis un *garçon*, un *homme de peine*, un *fagot*, un *cheval de retour*. » À l'audition d'un de ces mots, le prévôt en exercice remettait ses droits à l'arrivant; les prisonniers se cotisaient, alors le vin coulait à flots, chacun racontait son histoire, et les plus criminels étaient les plus applaudis.

Lorsqu'un voleur en renom arrive au bain, il a le droit de choisir la meilleure place du *banc* (lit de camp), les *braves garçons* (les bons voleurs) lui apportent tous les petits objets nécessaires à un forçat; ils dégarnissent leur *serpentin* (matelas) pour améliorer celui du nouveau venu. Lorsque les *Beaumont*, les *Goras*, les *Jambe-d'Argent*, les *Fossard*, les *Noël aux Bécicles* arrivaient à Brest ou à Toulon, des souscriptions volontaires étaient aussitôt ouvertes en leur faveur.

Les *argousins*, les *comes* et *sous-comes* avaient pour ces hommes une sorte de respect et des égards qu'ils n'accor-

daient ni aux voleurs de bas étage, ni à ceux qui expiaient un délit de peu d'importance.

PRIANTE *s. f.* Église. Terme des voleurs des provinces du Nord.

PROFONDE *s. f.* Cave.

PROMONCERIE *s. f.* Procédure.

PROMONT *s. m.* Procès.

PROUTE *s. f.* Plainte.

PROUTER *v. a.* Gronder, se fâcher, se plaindre.

PROUTEUR-EUSE *s.* Grondeur, grondeuse, plaignant, plaignante.

** **PROYE** *s. m.* Postérieur.

PRUNE DE MONSIEUR *s. m.* Archevêque.

PUNAISE *s. f.* Femme de mauvais ton, fille publique du dernier rang.

PURÉE *s. m.* Cidre.

* **PTOUZE** *s. f.* Pistole, ancienne pièce de monnaie.

Q-R

QUART DE MARQUÉ *s. f.* Semaine.

QUATRE COINS *s. m.* Mouchoir de poche. Terme des voleurs lyonnais.

QUASI-MORT (ÊTRE) *v. p.* Être au secret, séparé des autres prisonniers.

QUENOTTIER *s. m.* Dentiste.

QUELPOIQUE *adv.* Rien.

QUI VA LÀ (DONNER LE) *v.* Demander le passeport ou papier de sûreté sur la route ou la voie publique.

QUINQUETS *s. m.* Yeux.

** **RABAT** *s. m.* Manteau.

* **RABATEUX** ou **DOUBLEUX DE SORGUE** *s. m.* Ancien voleur de nuit.

RABOIN *s. m.* Diable.

RABOULER *v. a.* Revenir.

RACCOURCISSEUSE *s. f.* Voir GRINCHIR, *p. 72.*

RADE ou **RADEAU** *s. m.* Tiroir de comptoir.

RADIN *s. m.* Gousset.

RAFFALE *s. f.* Misère.

RAFFALÉ *s. m.* Misérable.

RAFFALEMENT *s. m.* Abaissement.

RAFFURER *v. a.* Regagner.

RAILLE *s. m.* Agent de police.

RAILLEUX *s. m.* Agent de police.

RAISINÉ *s. m.* Sang.

RAMASTIQUE ou **RAMASTIQUEUR** *s.* Les *ramastiques*, comme beaucoup d'autres fripons, ne doivent leurs succès qu'à la cupidité des dupes.

Ce qui suit est un petit drame qui, malgré les avertissements répétés de la *Gazette des tribunaux*, se joue encore tous les jours dans la capitale, tant il est vrai que rien n'est plus facile que de tromper les hommes lorsque l'on caresse la passion qui les domine tous : la soif de l'or.

La scène se passe sur la place publique. Les acteurs principaux examinent avec soin les allants et venants. Enfin, apparaît sur l'horizon l'individu qu'ils attendent ; sa physionomie, son costume, décèlent un quidam aussi crédule qu'intéressé. L'un des observateurs l'aborde et lui adresse quelques-unes de ces questions dont la réponse doit révéler à l'interrogateur l'état des finances de l'interrogé. Si les renseignements obtenus lui paraissent favorables, il fait un signe, alors l'un de ses compagnons prend les devants et laisse tomber de sa poche une petite boîte ou un petit

paquet; de manière cependant à ce que l'étranger ne puisse faire autrement que de remarquer l'objet, quel qu'il soit, c'est ce qui arrive en effet; et au moment où il se baisse pour ramasser la boîte ou le petit paquet, sa nouvelle connaissance s'écrie : « Part à deux. » On s'empresse d'ouvrir le paquet ou la boîte; à la grande joie du *sinve*, on y trouve ou une bague, ou une épingle magnifique; un écrit accompagne l'objet, et cet écrit est la facture d'un marchand joaillier qui reconnaît avoir reçu d'un domestique une somme assez forte pour le prix de l'objet qu'il envoie à M. le marquis ou à M. le comte Untel. « Nous ne rendrons pas cela, dit le fripon; un marquis, un comte, a bien le moyen de perdre quelque chose, et nous serions de bien grands niais si nous ne profitions pas de la bonne aubaine que le ciel nous envoie. » Le *sinve* ne pense pas autrement; il ne reste donc plus qu'à vendre l'objet, voilà le difficile. Le *ramastique* fait observer que cela ne serait peut-être pas prudent; que l'objet, sans doute, est déjà signalé aux marchands joailliers. Comment faire? « Écoutez, dit enfin le fripon, vous me paraissez un honnête garçon, et je vais vous donner une marque de confiance dont vous vous montrerez digne, je l'espère. Je vais laisser l'objet entre vos mains; mais comme j'ai absolument besoin d'argent, vous me ferez l'avance de quelques centaines de francs, mais j'exige que vous me donniez votre adresse. » Le *sinve*, qui déjà est déterminé à garder pour lui seul toute la valeur de l'objet trouvé, s'empresse d'accepter la proposition, et dans son for intérieur il se moque de la simplicité de son compagnon; il ne cesse de rire à ses dépens que lorsqu'il a fait estimer la

trouvaille par un joaillier qui lui apprend que le bijou qu'il possède vaut tout au plus 15 ou 20 francs.

Les *ramastiques* sont presque tous des Juifs. Chacun d'eux est vêtu d'un costume propre au rôle qu'il doit jouer. Celui qui accoste est presque toujours vêtu comme un ouvrier; le perdant se distingue par la largeur de son pantalon, dont une des jambes sert de conducteur à l'objet pour le faire arriver jusqu'à terre. Quelques femmes exercent ce genre d'industrie, mais comme il est facile de le présumer, elles ne s'adressent qu'à des personnes de leur sexe.

Sur vingt individus trompés par les *ramastiques*, dix-huit au moins donnent un faux nom et une fausse adresse. S'il est vrai que l'intention doit être punie comme le fait, je demande s'il ne serait pas juste d'infliger aux *sinves* une punition capable de leur servir de leçon.

Ne soyez jamais assez sot pour vouloir partager avec un homme qui trouve un objet quelconque, surtout si pour cela il faut dénouer les cordons de votre bourse.

RAPIAT *s. m.* Auvergnat, Savoyard.

RAPIOT (LE GRAND) *s.* Première visite faite sur les condamnés après leur sortie de Bicêtre, pour aller au bagne.

RAPIOTER *v. a.* Visiter les condamnés en route pour le bagne.

RAPPLIQUER *v. a.* Revenir.

RAT (COURIR LE) *v. a.* Voler la nuit dans l'intérieur d'une auberge ou maison garnie.

Ce genre de vol se commet ordinairement dans les auberges où logent les marchands forains et les rouliers, et de préférence les jours de marché et de foire.

Les rats sont habituellement deux et quelquefois trois. Ils exercent ostensiblement la profession de marchand forain; leurs papiers sont toujours parfaitement en règle, ils peuvent donc exhiber, à la première réquisition, passeport, factures, patente, etc. Ils sont sobres, et leur politesse est extrême.

Les rats logent plusieurs fois dans une auberge avant d'y commettre un vol. Ils arrivent toujours séparément et d'un lieu opposé, et s'arrangent de manière à ne point coucher dans la même chambre.

On sait qu'il y a toujours cinq ou six lits dans chacune des chambres d'auberges où logent habituellement les rouliers et marchands forains. Les rats se couchent toujours les premiers, et lorsque ceux qui doivent partager avec eux la chambre qu'ils occupent arrivent, ils paraissent profondément endormis; mais, comme les chats, ils ne dorment que d'un œil, et ils ont soin d'allumer celui qui place sous son traversin, ou sa ceinture ou sa culotte.

À l'heure convenue entre eux, ils se lèvent chacun de leur côté, ils se retrouvent et se rendent mutuellement compte de leurs observations. La position des lits occupés par ceux qu'ils veulent dévaliser est exactement indiquée, et chacun d'eux alors opère dans la chambre de son camarade, les ceintures et les culottes sont enlevées, et, après avoir placé le *chopin* en lieu de sûreté, chaque rat retourne à son lit.

Les rats n'emportent jamais avec eux ce qu'ils ont volé, ce n'est que quelques jours après la consommation du vol, et en revenant prendre gîte, qu'ils enlèvent leur butin.

Quelques rats ont un complice au-dehors auquel ils remettent instantané-

ment l'objet volé. Il est très rare que ces voleurs soient pris sur le fait. Aussi, les marchands forains et les rouliers qui boivent sec, et qui, par conséquent, n'ont pas le sommeil léger, devraient placer ce qu'ils possèdent sous leurs matelas, et non pas sous leur traversin. Ce serait le seul moyen de ne pas craindre la visite des rats.

J'étais, le 5 novembre dernier, occupé à rédiger cet article, lorsque je reçus la visite d'un propriétaire de Charonne près Paris, qui venait d'être la victime d'un rat.

Le voleur s'était introduit furtivement dans la maison où logeait le propriétaire, et s'était caché sous un lit placé dans la chambre voisine de celle qu'il occupait. Lorsque le voleur eut acquis la certitude que le propriétaire était profondément endormi, il s'introduisit dans sa chambre, enleva sa ceinture, qui contenait 24 000 francs en billets de banque, et se sauva en escaladant les murs de la maison. Je mis de suite en campagne une partie des agents attachés à mon établissement, et, à six heures du soir, le rat fut saisi encore nanti de la somme volée, qui fut de suite restituée à son propriétaire.

RATON *s. m.* Petit voleur de dix à douze ans que les grands voleurs font entrer le soir dans les boutiques pour voler l'argent du comptoir, ou pour leur ouvrir la porte.

Les marchands devront, lorsque leurs boutiques ou magasins seront définitivement fermés, ordonner une visite scrupuleuse, afin d'acquiescer la certitude que personne n'est caché chez eux. Ces visites devront être faites avec le plus grand soin, car les *ratons* savent se blottir dans le lieu le moins apparent, et de manière à n'être vus que difficilement.

En 1815, un enfant de huit ans seulement, d'une constitution très délicate, s'était caché dans une manne qui fut déposée chez un distillateur de la rue Boucher. Lorsque les propriétaires de l'établissement furent couchés, il ouvrit les portes aux nommés Pétroux, Villatte et Dinocourt. Ces voleurs émérites furent assez hardis pour ouvrir la boutique et allumer les quinquets. Ils ne bornèrent pas leurs exploits à cette fanfaronnade, ils ne laissèrent absolument rien dans la boutique de l'infortuné distillateur.

Beaucoup de marchands ferment l'entrée de leur boutique par une porte à claire-voie à laquelle est attachée une sonnette qui tinte chaque fois qu'un étranger entre dans la boutique. Des voleurs passent un enfant, bien dressé au métier de raton, par-dessus cette porte, qui est ordinairement très basse. L'enfant marche à quatre pattes, se blottit sous le comptoir, et saisit le moment opportun pour enlever le tiroir, qu'il passe à son maître. Si, par hasard, la clé n'est pas au tiroir, il cherche à l'ouvrir, et s'il ne peut y parvenir, il passe à son compagnon, en marchant toujours à quatre pattes, ce qu'il trouve à sa portée et à sa convenance. Des rats ont volé ainsi des valeurs considérables à des orfèvres et bijoutiers qui n'avaient pas contracté la bonne habitude de fermer à la clé leurs montres et vitrines.

Comme on a pu le voir au commencement de cet article, des rats restent quelquefois cachés dans la boutique jusqu'à ce que tout le monde soit couché, pour ouvrir la porte à d'autres voleurs. Il faut toujours avoir la précaution de fermer toutes les issues de manière à ce qu'on ne puisse ouvrir.

RATA *s. f.* Fricassée.

RATICHON-NE *s.* Abbé, abbesse.

RATICHONNIÈRE *s.* Abbaye.

RAVIGNOLÉ *s. f.* Récidive.

RAZE *s. m.* Curé.

REBÂTIR *v. a.* Tuer.

RÉBECTER *v. a.* Répéter.

REBIF *s. f.* Vengeance.

REBONNETAGE *s. f.* Adulation, flatterie.

REBONNETER *v. a.* Aduler, flatter.

REBONNETER POUR L'AF *v.* Aduler par dérision.

REBOUISER *v. a.* Regarder.

REBOURS *s. m.* Déménagement furtif. Beaucoup de gens ont contracté l'habitude de ne jamais payer de loyers, et ils sont prêts à traiter d'aristocrate, d'ogre, d'homme barbare, leur propriétaire, lorsqu'il leur demande le montant des loyers échus. Si le prêtre doit vivre de l'autel, le propriétaire doit vivre de sa maison. Aussi, je crois devoir leur indiquer quelques-unes des ruses employées par ceux qui déménagent sans payer.

Un individu annonce au portier, quelques jours avant celui du déménagement, qu'il attend une certaine quantité de caisses pleines de marchandises.

Au jour indiqué, les caisses arrivent en effet, et le portier, selon l'ordre qu'il en a reçu, les fait monter chez le locataire. Celui-ci vide les caisses qui ne contiennent que des pierres et de la paille, démonte ses meubles et les met à la place des pierres. Cela fait, il referme artistement les caisses, qui sortent de la maison comme elles y étaient entrées.

Le déménagement à *rebours* proprement dit, s'exécute de cette manière. Le locataire introduit chez lui, à l'insu du portier, trois ou quatre commission-

naires qui lui sont dévoués. L'un prend le lit, l'autre le secrétaire, le troisième la commode, et ainsi chargés, ils descendent l'escalier à reculons, et dans le plus profond silence. Arrivés à proximité de la loge du portier, le plus éloigné crie à ses camarades :

« Eh! chacrebleu, che n'ai pas ici que nous avons affaire.

— Je te dis que c'est ici, lui répond un autre, che reconnais bien l'escalier.

— Et non.

— Et si. »

Grande dispute. Le portier met la tête à son carreau et demande aux commissionnaires ce qu'ils désirent.

« N'est-ce pas ici le n° 32? lui demande l'un d'eux.

— C'est ici le n° 30, répond le portier.

— Mille pardons, monsieur, nous nous étions trompés de numéro, voilà tout. »

RÉCHAUFFANTE *s. m.* Perruque.

* **RÉCHAUFFER** *v. a.* Ennuyer.

RECONOBRER *v. a.* Reconnaître.

RECORDER *v. a.* Prévenir quelqu'un de ce qui doit lui arriver.

REDAM *s. f.* Grâce. La plus belle prérogative du chef de l'État est, certes, celle de pouvoir faire grâce à celui que la loi a frappé; il doit éprouver une émotion à la fois bien vive et bien douce, celui qui peut, d'un mot, briser les fers du malheureux qui languit dans une prison, ou arracher une victime au bourreau; aussi, n'est-ce point le droit de faire grâce que je veux attaquer, mais seulement la manière dont on use de ce droit.

Si le législateur n'a pas conservé le code de Dracon, code qui condamnait à la mort celui qui avait commis la plus légère faute; s'il a proportionné les peines aux crimes et aux délits, et admis

des peines temporaires, c'est que sans doute il avait la conviction intime que les plus grands coupables pouvaient être ramenés au bien; il a donc voulu que la grâce fût une prime d'encouragement offerte à la bonne conduite et au repentir, et que chaque condamné, quels que fussent d'ailleurs sa position sociale et ses antécédents, pût acquérir le droit d'y prétendre.

Je crois que je m'explique assez clairement, ce n'est qu'à la bonne conduite et au repentir que des grâces doivent être accordées; car si l'égalité doit exister quelque part, c'est évidemment en prison. Il ne doit donc y avoir, parmi des hommes tous coupables, ou présumés tels, d'autre aristocratie que celle du repentir; et je ne crois pas que l'on doive accorder au fils d'un pair de France ce que l'on refuserait au fils d'un ouvrier ou d'un cultivateur, si le fils du pair de France s'en montrait moins digne que ces derniers; cependant ce ne sont pas toujours les plus dignes qui obtiennent leur grâce, et cela s'explique : la désignation des condamnés gracieux est, en quelque sorte, laissée à l'arbitraire des inspecteurs et directeurs de prisons; je ne prétends pas accuser les intentions de ces hommes, dont les fonctions sont aussi délicates que pénibles; mais comme tous, ils sont faillibles et susceptibles de se laisser séduire par l'astuce et par de faux dehors; et le prisonnier dont la conversion n'est pas réelle, qui ne veut recouvrer la liberté que pour commettre de nouveaux crimes, sait mieux que tout autre se plier à toutes les exigences, et caresser les manies et les passions, de ceux qui peuvent le servir.

Sous la Restauration, lorsque les membres du clergé étaient les seuls

dispensateurs des grâces, les prisonniers les plus démoralisés, ceux qui avaient commis les fautes les plus graves, étaient aussi ceux qui assistaient avec le plus de recueillement au service divin, qui écoutaient avec le plus d'attention les sermons du prédicateur, qui s'approchaient le plus souvent de la sainte table, et qui par contre, étaient le plus souvent grâciés; ceux qui se bornaient à remplir exactement leurs devoirs, ceux-là alors, comme aujourd'hui, étaient oubliés et méconnus.

Le droit de faire grâce, tel qu'il existe aujourd'hui, est-il utile? exerce-t-il sur les condamnés une influence salutaire? Je ne le pense pas; les hommes sont oublieux de leur nature, aussi le grâcié n'a pas encore franchi le dernier guichet de la prison que déjà il est oublié. Pour que les grâces fussent utiles, il faudrait d'abord qu'elles ne fussent accordées qu'à ceux qui, par leur conduite et leur repentir, s'en seraient réellement montrés dignes, et que les dispensateurs ne se laissassent influencer, ni par les manières, ni par la position sociale de l'individu, et ensuite qu'elle ne fût que progressive, c'est-à-dire, qu'il fût permis à un comité philanthropique, après toutefois qu'il aurait consulté l'autorité supérieure, de diminuer une année, un mois, un jour même, sur la durée de la peine infligée.

L'homme qui aurait ainsi obtenu une diminution, pourrait espérer voir bientôt finir sa captivité, et il resterait assez longtemps sous les yeux de ses camarades pour les engager à suivre l'exemple qu'il aurait donné.

Ceux qui auraient ainsi obtenu plusieurs remises, pourraient seuls, lors des occasions extraordinaires, telles qu'anniversaires, fêtes nationales, etc.,

obtenir la remise pleine et entière de leur peine; mais alors un jury, composé d'hommes recommandables aurait seul le droit de désigner les condamnés à la clémence du gouvernement.

Les condamnés savent se rendre justice, et discerner celui d'entre eux qui mérite l'indulgence de la société; aussi il résulterait un grand bien de l'adoption des mesures que je propose; les prisonniers applaudiraient toujours à la mise en liberté de celui d'entre eux qui aurait obtenu sa grâce; ils ne diraient plus : il est heureux, mais, il est digne; et ils chercheraient probablement à faire comme lui et à se rendre dignes à leur tour.

Pour que l'exemple fût toujours présent à tous les yeux, rien n'empêcherait qu'un chiffre indicateur de la durée de la peine infligée au condamné, fût marqué sur une des manches de sa veste, et celui des remises sur l'autre; les individus qui ne regardent que la superficie des choses, et qui ne prennent jamais la peine d'examiner une question sous toutes ses faces, trouveront peut-être ce projet plus que bizarre; rien, cependant, n'en empêche l'exécution.

Maintenant, les condamnés ont la conviction que les grâces sont accordées seulement à la faveur; c'est cette conviction qu'il faut absolument détruire, et détruire par des faits et non par des raisonnements; car tous les hommes, quelque minces que soient leurs capacités, peuvent apprécier des faits, et tous ne sont pas aptes à comprendre des raisonnements.

Le caractère du condamné qui voit sortir, lorsqu'il reste en prison, un individu moins digne que lui, s'aigrit; cet homme méconnu se prend à penser qu'il est inutile de se bien conduire; il se

décourage, et s'il ne cherche pas à devoir à la ruse et à l'hypocrisie, ce que d'abord il n'avait demandé qu'à la droiture, il se laisse corrompre par les scélérats avec lesquels il vit, et lorsqu'il rentre dans la société il l'épouvante par ses crimes.

On ne doit, lorsqu'il s'agit de faire le bien, reculer devant aucune tentative. Méditez donc, législateurs! je ne parle que de ce que je connais bien.

REDIN *s. f.* Bourse.

REDOUBLEMENT DE FIÈVRE *s. f.* Accusation nouvelle, nouvelle charge.

RÉDUIT *s. f.* Bourse.

REFAITE *s. m.* Repas.

REFAITE DU MATOIS *s. m.* Déjeuner.

REFAITE DE JORNE *s. m.* Dîner.

REFAITE DE SORGUE *s. m.* Souper.

REFAITE DE CONI *s.* Viatique, extrême-onction.

REFROIDI *s. f.* Mort.

REFROIDIR *v. a.* Tuer.

REGOUT (FAIRE DU) *v.* Manquer de précaution.

RELUIT *s. m.* Œil.

RELUIT *s. m.* Jour.

REMAQUILLER *v. a.* Refaire.

REMBROCABLE *adj.* Reconnaissable.

REMBROCAGE DE PARRAIN *s. f.* Confrontation.

REMBROQUER *v. a.* Reconnaître.

REMOUCHER *v. a.* Regarder.

RENAUDER *v. a.* Bisquer.

RENDÈVE *s. m.* Rendez-vous.

RENDEZ-MOI (VOL AU) *s.* Le vol au *rendez-moi*, qui n'est guère commis que par des voleurs de la *basse pègre*, se

commet de cette manière : un individu entre dans la boutique d'un distillateur ou d'un marchand de vin, consomme pour un ou deux sous de liquide, change une pièce de cinq francs pour payer sa dépense, et sort lorsqu'il a reçu sa monnaie. Quelques instants après sa sortie, un autre individu entre, consomme, et après avoir attendu peu de temps, il s'adresse au maître ou à la maîtresse de la maison :

« Voulez-vous avoir la bonté de me remettre la monnaie de ma pièce? dit-il.

— De quelle pièce? demande le marchand, qui n'a pas seulement reçu le prix du verre de vin ou d'eau-de-vie avalé par le quidam.

— Eh! parbleu, de ma pièce de cinq francs.

— Vous ne m'avez rien donné; vous plaisantez, sans doute?

— Non, vraiment. »

Le marchand se fâche; le quidam insiste. « Ma pièce, dit-il, que j'ai remarquée par hasard, était marquée de telle et telle manière. » Le marchand, bien certain de n'avoir rien reçu, examine les unes après les autres toutes les pièces que renferme son comptoir, et, à sa grande surprise, il trouve celle désignée par l'individu avec lequel il vient de se disputer.

Cette pièce est celle que lui a donnée le compère du voleur au rendez-moi. Il ne faut jamais se laisser intimider par les clameurs de celui qui réclame la monnaie d'une pièce qu'il n'a pas donnée, si l'on ne veut pas être exploité par ces audacieux fripons.

RENGRACIABLE *s.* Convertissable.

RENGRACIÉ-ÉE *s.* Converti, convertie.

RENGRACIEMENT *s. f.* Abdication.

RENGRACIER

RENGRACIER *v. a.* Finir, cesser. On dit : un tel a *rengracié* (a cessé d'être voleur, est devenu honnête homme).

RESOLIR *v. a.* Revendre.

REPAUMER *v. a.* Reprendre.

REPÉSIGNER *v. a.* Arrêter de nouveau.

RETAPPE (FAIRE LE) *v.* Aller se promener sur la place. Terme des filles publiques.

REVENDE *v. a.* Répéter ce qu'on a appris d'une personne.

RICHOMMER *v. a.* Rire.

RIEN *s. m.* Garde chiourme, argousin.

RIF *s. m.* Feu.

RIFFAUDANTE *s. f.* Flamme.

RIFFAUDATE *s. m.* Incendie.

RIFFAUDER *v. a.* Brûler, chauffer.

RIFFAUDEURS *s. m.* Chauffeurs, voleurs qui brûlaient les pieds des individus chez lesquels ils s'étaient introduits, pour les forcer à indiquer l'endroit où ils avaient caché leur argent. (Voir **SUAGEURS**, *p.* 133.)

RIFLARD *s. m.* Riche.

RIGNE *s. f.* Rigueur.

RIGOLADE *s. f.* Risée.

RIGOLER *v. a.* Rire.

RINCER *v. a.* Voler.

RIOLE *s. f.* Joie, divertissement.

RIVANCHER *v. a.* Action du coït.

RIVETTE *s. m.* Jeune sodomite. Les voleurs de province donnent ce nom aux filles publiques.

ROANT *s. m.* Porc.

* **ROBE**. Vêtement des forçats. Ce terme est celui des argousins.

ROBER *v. a.* Dépouiller quelqu'un de tous ses vêtements après l'avoir volé.

ROBIGNOLE ou **COCANGE**. Voir **COCANGE**, *p.* 27.

ROCHET *s. m.* Prêtre, évêque.

ROND *s. m.* Sol.

RONDELET *s. m.* Téton.

RONDIN *s. m.* Téton.

RONDINE *s. f.* Bague.

RONDINER *v. a.* Boutonner.

ROMAGNOL ou **ROMAGNON** *s. m.* Trésor caché.

ROMAMICHEL. Bohémien. Les *Romamichels*, originaires de la Basse-Égypte, forment, comme les Juifs, une population errante sur toute la surface du globe, population qui a conservé le type qui la distingue, mais qui diminue tous les jours, et dont bientôt il ne restera plus rien.

Les Romamichels sont donc ces hommes à la physionomie orientale, que l'on nomme en France Bohémiens, en Allemagne *Die Egyptens*, en Angleterre *Gypsès*, en Espagne, et dans toutes les contrées du midi de l'Europe, *Gitanos*.

Après avoir erré longtemps dans les contrées du nord de l'Europe, une troupe nombreuse de ces hommes, auxquels on donna le nom de *Bobémiens*, sans doute à cause du long séjour qu'ils avaient fait en Bohême, arriva en France en 1427, commandés par un individu auquel ils donnaient le titre de roi, et qui avait pour lieutenants des ducs et des comtes. Comme ils s'étaient, on ne sait comment, procuré un bref du pape qui occupait alors le trône pontifical, bref qui les autorisait à parcourir toute l'Europe, et à solliciter la charité des bonnes âmes, ils furent d'abord assez bien accueillis, et on leur assigna pour résidence la chapelle Saint-Denis. Mais bientôt ils abusèrent de l'hospitalité qui

leur avait été si généreusement accordée, et, en 1612, un arrêt du parlement de Paris leur enjoignit de sortir du royaume dans un délai fixé, s'ils ne voulaient pas aller passer toute leur vie aux galères.

Les Bohémiens n'obéirent pas à cette injonction; ils ne quittèrent pas la France, et continuèrent à prédire l'avenir aux gens crédules, et à voler lorsqu'ils en trouvaient l'occasion. Mais pour échapper aux poursuites qui alors étaient dirigées contre eux, ils furent forcés de se disperser; c'est alors qu'ils prirent le nom de Romamichels, nom qui leur est resté, et qui est passé dans le jargon des voleurs.

Il n'y a plus en France, au moment où nous sommes arrivés, beaucoup de Bohémiens, cependant on en rencontre encore quelques-uns, principalement dans nos provinces du Nord. Comme jadis, ils n'ont pas de domicile fixe, ils errent continuellement d'un village à l'autre, et les professions qu'ils exercent ostensiblement sont celles de marchands de chevaux, de brocanteurs ou de charlatans. Les Romamichels connaissent beaucoup de simples propres à rendre malades les animaux domestiques, ils savent se procurer les moyens de leur en administrer une certaine dose, ensuite ils viennent offrir leurs services au propriétaire de l'étable dont ils ont empoisonné les habitants, et ils se font payer fort cher les guérisons qu'ils opèrent.

Les Romamichels ont inventé, ou du moins ont exercé avec beaucoup d'habileté le vol à la carre, dont il a été parlé dans la première partie de cet ouvrage, et qu'ils nomment *cariben*.

Lorsque les Romamichels ne volent pas eux-mêmes, ils servent d'éclaireurs

aux voleurs. Les chauffeurs qui, de l'an IV à l'an VI de la République, infestèrent la Belgique, une partie de la Hollande, et la plupart des provinces du nord de la France, avaient des Romamichels dans leurs bandes.

Les *marquises* (les Romamichels nomment ainsi leurs femmes) étaient ordinairement chargées d'examiner la position, les alentours, et les moyens de défense des *gernafles* ou des *pipés* qui devaient être attaqués, ce qu'elles faisaient en examinant la main d'une jeune fille à laquelle elles ne manquaient pas de prédire un sort brillant, et qui souvent devait s'endormir le soir même pour ne plus se réveiller.

ROTI ET SALADE. Fouet et marque.

* **ROTIN** *s. m.* Sol.

* **ROUASTRE** *s. m.* Lard.

* **ROUAUX** *s. m.* Archer.

ROUBLARD *s. m.* Laid, défectueux.

ROUE *s. m.* Juge d'instruction.

ROUE DE DERRIERE, DE DEVANT *s. m.*
Pièce de 5 francs, de 2 francs.

ROUEN (ALLER À). Se ruiner.

ROUGET *s. m.* Cuivre.

ROULANT *s. m.* Fiacre.

ROULEMENT DE TAMBOUR *s. m.* Aboiement de chien.

* **ROULIN** *s. m.* Prévôt des marchands.

ROUILLARDE ou **ROUILLE** *s.* Bouteille, flacon.

ROULOTAGE (GRINCHIR AU). Voler dans l'intérieur des maisons de roulage.

L'expérience a prouvé que tous les jours des ballots de marchandises sont volés dans l'intérieur des maisons de roulage; il serait cependant facile de remédier à ce grave inconvénient; il ne faudrait, pour cela, que posséder un

concierge vigilant, dont l'unique occupation serait d'examiner avec attention les entrants et sortants.

Il faudrait aussi qu'une marque très apparente fût apposée sur chaque ballot, malle ou paquet, au moment de la sortie, et que la consigne du concierge fût de ne laisser sortir que les objets ainsi marqués.

Les petits ballots qui ne seraient pas enfermés devraient au moins être enchaînés.

Toutes les maisons de roulage d'une certaine importance devraient s'attacher un inspecteur de cour, et cette place ne devrait être accordée qu'à un homme intelligent, sobre, sédentaire, et d'une moralité éprouvée.

Souvent on vole les négociants qui sont forcés de déposer sous leurs portes cochères et dans leurs allées; il est très facile d'empêcher que ces vols ne soient commis.

Il ne faut pour cela que réunir les ballots ou paquets d'un petit volume, en les attachant avec une chaîne de fer dont je donnerai le modèle en indiquant la manière de s'en servir.

ROULOTTE *s.* Charrette, camion.

ROULOTTE EN SALADE (GRINCHIR UNE). Voler tout ou partie des marchandises que contiennent les ballots placés sur une voiture, en coupant l'enveloppe, et sans même défaire les bâches.

ROULOTTIER *s.* Les *roulottiers* sont ceux qui volent les malles, bâches, valises, ou tous autres objets placés ou attachés sur les voitures. Les *roulottiers* appartiennent presque tous aux dernières classes du peuple, et leur costume est presque toujours semblable à celui des commissionnaires ou des rouliers. Ils *travaillent* toujours plusieurs ensemble. Lorsqu'ils

ont remarqué sur une voiture un objet qui paraît valoir la peine d'être volé, l'un d'eux aborde le conducteur et le retient à la tête de ses chevaux, tandis que les autres débâchent la voiture et font tomber les ballots.

En général, les *roulottiers* procèdent avec une audace vraiment extraordinaire. Il est arrivé plusieurs fois à un *roulottier* fameux, le nommé Goupi, de monter en plein jour, et dans le quartier des halles, sur l'impériale d'une diligence, et d'en descendre une malle comme si elle lui appartenait.

Pour se mettre à l'abri des entreprises des *roulottiers*, il ne faut attacher les ballots derrière les voitures en poste ou à petites journées, ni avec des cordes, ni avec des courroies, mais avec des chaînes de fer qui ne pourraient être touchées sans qu'une sonnette placée dans l'intérieur de la voiture donnât l'éveil aux voyageurs.

Que les rouliers aient un chien sur leur camion, le plus méchant qu'ils pourront trouver sera le meilleur; qu'ils renoncent surtout à la détestable habitude d'aller boire un *canon* avec le premier individu qu'ils rencontrent.

Que les gardiens de voitures de blanchisseuses ne dorment plus sur leurs paquets de linge sale, et l'industrie des *roulottiers* sera bientôt mise aux abois.

Les plus fameux *roulottiers* étaient jadis les France, les Mouchottes, les Dorés, les Cadet Hervier, les César Vioque. Ces individus, et surtout le dernier nommé, étaient capables de suivre une chaise de poste pendant plusieurs lieues. Ces individus ont presque tous achevé leur existence dans les bagnes et dans les prisons.

ROULOTTIN *s. m.* Charretier, roulier.

ROUPIE *s. f.* Punaise.

ROUPILLER *v. a.* Dormir.

ROUSPANT. Ils font chanter les pédérastes qu'ils soutiennent; ce sont les *macs* de ces monstres.

ROUSSE *s. m.* Agent de police.

ROUSSIN *s. m.* Agent de police.

ROUSTIR *v. a.* Tromper.

* **RUPIN** *s. m.* Gentilhomme.

* **RUSQUIN** *s. m.* Écu.

RUTIÈRE. Les *rutières* sont des filles publiques d'un genre tout particulier, que la police appelle *filles isolées*. Elles sont toutes voleuses, et exercent dans les rues qui avoisinent le Palais-Royal, et les rues désertes.

La mise des rutières, qui marchent toujours deux de compagnie, est semi-bourgeoise. Elles ne font pas ce qu'en terme du métier on nomme *miché*, mais elles accostent sur la voie publique l'individu sur lequel elles ont jeté leur dévolu, et savent en un clin d'œil lui enlever sa bourse, son portefeuille ou sa montre.

Les rutières ont quelquefois commis des vols très considérables. Dans le courant de l'année 1813, deux de ces femmes, Pauline *la Vache* et Louise *la Blagueuse*, enlevèrent 50 000 francs de billets de banque à un officier payeur qui devint presque fou de désespoir. Une autre fois, la *Belle Lise* et Julie *Petit-Jean* volèrent à un marchand de blé de la Beauce une bourse contenant 8 500 francs en or.

Les amants des rutières sont presque toujours derrière elles, et dès qu'elles ont fait un *chopin* (un vol), si elles sont coiffées d'un bonnet et sans châle, elles sont aussitôt affublées d'un chapeau et couvertes d'un châle que leur amant tient en réserve. Elles ne craignent donc

pas d'être reconnues par la personne qu'elles ont volée, si par hasard elles rencontrent cette personne avant que le chopin soit déposé en lieu de sûreté.

Les rutières volent rarement ailleurs que sur la voie publique, car elles connaissent l'article du Code pénal qui punit de la réclusion les vols commis dans l'intérieur d'une maison habitée. À l'approche des grandes fêtes toutes les rutières que l'on pouvait attraper étaient arrêtées, et on les envoyait passer quelques mois à Saint-Lazare.

Le récit d'une aventure assez comique qui arriva à un agent secret de la police de sûreté de la ville de Paris, en 1815, trouve sa place naturelle à la suite de cet article sur les rutières.

Cet agent suivait depuis déjà longtemps deux rutières très adroites, nommées Agathe Flot, dite *la Comtesse*, et Émélie Nanjou. Rue Saint-Honoré, à la hauteur de l'hôtel d'Angleterre, ces deux femmes abordèrent un vieux monsieur auquel elles enlevèrent une bourse verte, après une conversation de quelques instants. Lorsque le vol fut commis, l'agent s'approcha des deux rutières qui ne connaissaient pas sa qualité, et qui lui apprirent que la bourse qu'elles venaient d'enlever contenait cinquante napoléons. L'agent, qui n'avait pas perdu de vue le vieux monsieur, quitta les rutières après leur avoir donné rendez-vous, et alla rejoindre leur victime au café qui, à cette époque, occupait le coin des rues Richelieu et Saint-Honoré.

« Monsieur, dit-il au vieillard, lorsque vous êtes sorti de chez vous vous aviez une bourse de soie verte ?

— Oui, monsieur.

— Cette bourse contenait cinquante napoléons.

— Oui, monsieur.

— On vient de vous la voler.

— C'est vrai, monsieur, répondit le vieillard, après avoir fouillé dans toutes ses poches.

— Eh bien! monsieur, si vous voulez me suivre, vous retrouverez votre bourse, et les deux femmes qui vous l'ont volée seront arrêtées.

— Vous êtes mouchard, à ce qu'il paraît, dit alors le vieillard.

— Je suis agent de la police de sûreté, répondit son interlocuteur.

— Eh bien! monsieur le Mouchard, je ne veux pas aller avec vous. Je veux être volé, moi; cela me convient; qu'avez-vous à dire à cela? »

L'agent, qui ne s'attendait pas à une pareille réception, se retira honteux comme un renard qu'une poule aurait pris.

S

* **SABLE** *s. m.* Bois à brûler.

SABLER *v.* Ce terme n'est employé que par les assassins du midi de la France, qui ont l'habitude de remplir de sable une peau d'anguille avec laquelle ils assomment les voyageurs. Ce moyen les dispense de porter des armes capables de les compromettre; sitôt le crime commis, la peau est détachée, le sable répandu, et tout disparaît; ils frappent aussi de cet instrument, les traîtres, s'il s'en trouve parmi eux. Les voleurs bordelais se sont longtemps servis de la peau d'anguille remplie de sable, avec laquelle ils ont assommé plusieurs agents de police.

SABOULER *v. a.* Décrotter.

SABOULEUR-EUSE *s.* Décrotteur, décrotteuse.

SABOULEUX. Ancien sujet du grand Coësré, qui se mettait un morceau de savon dans la bouche pour simuler celui qui est attaqué d'épilepsie, on les nomme aujourd'hui *batteurs de dig dig*.

SABRÉE *s. f.* Aune.

SABRI *s. f.* Forêt, bois.

* **SABRIEUX** *s. m.* Voleur des bois.

* **SACRÉ** *s. m.* Sergent d'armes, archer du Moyen Âge.

SACRISTAIN *s. m.* Mari ou amant d'une *macquécée*.

SALADE *s. m.* Pêle-mêle.

SALADE (DU RÔTI ET DE LA). Fouetté et marqué.

* **SALBLENTANT** *s. m.* Cordonnier.

* **SALIR** *v. a.* Vendre des objets volés.

SALIVERNE *s. f.* Salade.

SANG DE POISSON *s. f.* Huile.

SANGLIER *s. m.* Prêtre.

SANS-BOUT *s. m.* Cerceau.

SANS-CAMELOTE ou **SOLLICEUR DE ZIF.** Quelqu'un sonne à la porte d'une bonne ménagère; la servante s'empresse d'aller ouvrir, et introduit auprès de sa maîtresse un monsieur très bien couvert, qui ne cesse de s'incliner que lorsqu'on l'a prié de s'asseoir, et qui témoigne le désir d'entretenir sans témoin le maître ou la maîtresse de la maison. La ménagère fait un signe à la servante qui sort aussitôt; et le monsieur, après avoir pris la peine de regarder si la porte est bien fermée, s'exprime en ces termes :

« Il n'y a pas, dans un ménage bien organisé, de petites économies; c'est pour cela, madame, que j'ai osé prendre la liberté de venir vous proposer le

nouveau produit d'une fabrique hollandaise destiné à remplacer très avantageusement le sucre, et qui peut être livré à un prix excessivement modéré. Les fondateurs de la fabrique hollandaise dont j'ai l'honneur de vous parler ont trouvé les moyens d'épurer, par la vapeur, les résidus de sucre de canne et de betterave qui, jusqu'à ce jour, n'avaient pas été utilement employés, et d'en extraire une composition aussi blanche, aussi dure que le plus beau sucre royal, et qui possède toutes ses propriétés. Voici, du reste, un échantillon de ce nouveau produit, auquel on a donné le nom de *zif*, mot grec qui signifie parfait. Cet échantillon, je l'espère, vous prouvera mieux que tous les discours possibles la vérité de ce que j'ai eu l'honneur de vous dire. »

Le fripon, en achevant cette première partie de son discours, tire un petit paquet de sa poche, et remet à la dame qui, depuis un quart d'heure, l'écoute avec la plus sérieuse attention, un morceau de sucre royal.

« Mais c'est du sucre, monsieur, dit la dame.

— Du tout, madame, c'est du *zif*, composition extraite des résidus de sucre de canne et de betterave épurés par la vapeur, destinée à remplacer avantageusement le sucre royal première qualité, et qui peut être livré à un prix excessivement modéré. »

La dame ne peut se lasser d'examiner le *zif*; elle admire son éclat, sa blancheur. Enfin, elle se détermine à appeler son mari, qui arrive le menton savonné et le rasoir à la main.

« Qu'est-ce que cela? dit-elle.

— Eh! parbleu, c'est du sucre, répond le mari.

— Non, mon ami, c'est du *zif*.

— Du *zif*, ajoute le mari, et à quoi cela sert-il? »

Ici le *solliceur* recommence son *boniment*, que le mari écoute les yeux fixes et la bouche béante.

« Que de choses l'on fait avec la vapeur! dit-il; et combien vendez-vous ce *zif*?

— Quatorze sous la livre.

— Mais il faut en prendre une certaine quantité, Poupoule, peut-être que plus tard nous ne pourrions pas nous en procurer au même prix.

— Un instant, monsieur, dit la dame, qui est douée d'une grande perspicacité, et qui veut connaître par l'expérience les propriétés de ce que son mari est déjà déterminé à acheter; vous êtes bien pressé de terminer, le *zif* de monsieur est très blanc et très dur, mais sucre-t-il? voilà le point capital. »

Cette observation lumineuse impose silence au mari, qui se contente de répéter les dernières paroles de sa chaste moitié, le *zif* sucre-t-il?

« J'ai déjà eu l'honneur de vous le dire, répond le *solliceur*, le *zif* est destiné à remplacer avantageusement le sucre royal première qualité; et, si je ne me trompe, la première qualité de ce sucre est de sucrer; si madame veut bien avoir l'extrême complaisance de faire venir un verre d'eau nous y mettrons un morceau de *zif*, et si madame n'est pas satisfaite de l'expérience, je consens à perdre tout ce que madame voudra. »

Une proposition aussi raisonnable ne peut être refusée, la servante apporte un verre d'eau dans lequel la dame met un morceau de *zif*.

« Le *zif* sucre, dit-elle après avoir bu, mais cependant pas autant que le sucre.

— Vous m'étonnez, madame, jamais avant vous on ne s'était plaint de mon *zif*.

— Mon cher Poulot, dit la dame à l'oreille de son mari, le *zif* sucre parfaitement, ce que j'en dis n'est que pour l'avoir à douze sols la livre. Quoique votre *zif* ne vaille pas à beaucoup près le sucre de seconde qualité, continue la dame en s'adressant au solliceur, je veux bien cependant en prendre quelques pains, à la condition que vous me le laisserez à douze sols.

— Vous ne voulez rien me laisser gagner, madame, cependant comme c'est la première affaire que j'ai l'honneur de faire avec vous, je ne veux pas vous refuser. Si avec votre *zif* vous voulez que je vous envoie des cafés Bourbon et Martinique fins verts, première qualité, je suis mieux que tout autre en mesure de vous satisfaire » ; le solliceur montre alors des échantillons de cafés de qualités supérieures, qu'il ne vend pas, mais qu'il donne.

La dame fait une commande plus ou moins forte de *zif* et de café, et le solliceur, après l'avoir remerciée, se dispose à sortir lorsqu'il se ravise tout à coup.

« Je m'adresse à d'honnêtes gens, incapables de nuire à un père de famille ?

— Sans doute, monsieur, répondent en chœur la dame et son mari.

— Vous devez bien penser, continue le solliceur après avoir regardé autour de lui et s'être assuré que le nombre de ses auditeurs ne s'est pas augmenté, que si je puis vous livrer à des prix modérés mon *zif* et mes cafés, c'est qu'ils ne m'arrivent pas par les voies ordinaires. Avec mon *zif* je fais passer en contrebande d'autres marchandises : de magnifiques foulards de l'Inde, de

superbes madras, des châles de l'Inde, des draps de Ségovie admirables ; permettez-moi de vous faire voir quelques échantillons de ces produits merveilleux des fabriques étrangères. »

Et le solliceur, sans attendre une réponse qui ne serait peut-être pas favorable, fait un signal, et la servante introduit dans l'appartement un compère qui porte sous son bras un assez volumineux paquet de marchandises. « Voyez, madame, dit le premier en déployant une pièce de foulards, le grain de ce tissu, l'éclat et l'heureux mélange de ces couleurs, 18 francs la demi-douzaine. Admirez, monsieur, la finesse, la force et le luisant de ce drap, le roi n'en porte pas de plus beau, 28 francs l'aune, ce qui coûte ordinairement 60 francs. Voici des madras de l'Inde, tout ce qu'il y a de plus beau. » Le solliceur vante ses marchandises, dont l'aspect du reste ne laisse vraiment rien à désirer ; avec une telle assurance, il est si persuasif, si engageant, qu'il parvient à vendre à ses auditeurs, qui croient faire avec lui d'excellentes affaires, une partie notable de ce que contient le ballot que porte son compagnon.

Les foulards de l'Inde ne sont que de mauvais foulards de Lyon parfumés d'une légère odeur de goudron ; le drap de Ségovie du drap de Verviers, et les madras des mouchoirs de Cholet apprêtés et calandrés.

« Madame, dit le solliceur après avoir reçu le prix des marchandises vendues, si vous désirez recevoir promptement votre *zif* et votre café, il faut que vous vous déterminiez à me rendre un léger service. On vient de me saisir à la barrière pour 24 000 francs de marchandises ; pour faire honneur à divers engagements, j'ai été obligé de laisser

toutes celles qui me restaient entre les mains d'une personne qui a bien voulu me prêter quelques billets de mille francs, et maintenant je suis obligé de remettre à cette personne une somme égale à la valeur des marchandises que je lui demande. Ainsi, madame, ayez donc la bonté de me payer d'avance la commande que vous avez eu la bonté de me faire, cette obligeance me procurera les moyens de vous servir plus tôt. Il est bien entendu que je vous laisserai en garantie ce paquet de marchandises que vous ne me rendrez que si le *zif* et le café qui vous seront livrés sont conformes aux échantillons que voici. »

La dame, qui est impatiente de montrer à ses voisines le *zif* et le café en question, satisfait presque toujours le solliciteur qui part les poches pleines et ne revient plus. On vend de cette manière toutes sortes de marchandises.

SANS-CŒUR *s. m.* Usurier des bagnes et des prisons.

Il y a dans toutes les corporations d'hommes, quelque misérables qu'elles soient, des individus qui savent toujours tirer leur épingle du jeu, et mener bonne et joyeuse vie lorsque leurs compagnons meurent de faim. Les *sans-cœur* sont de ceux-là. Soit au bagne, soit dans une maison centrale, leurs poches sont toujours très bien garnies; tous sortent du bagne ou de la prison plus riches qu'ils n'y sont entrés; quelques-uns même y acquièrent une jolie fortune, et parmi ceux-là je dois citer un individu nommé Pantaraga, qui habitait au bagne de Toulon la salle n° 3.

Cet homme joignait au métier d'usurier celui de restaurateur des forçats, et quoiqu'il fût obligé, pour conserver son privilège, de traiter gratis et bien MM. les *comes*, *sous-comes* et *argousins*, il

sortit du bagne, après y avoir fait un séjour de vingt-quatre ans, avec un capital de 40 000 francs.

Pantaraga, il est vrai, avait plus d'une corde à son arc. Les forçats, quelles que soient les sommes qu'ils reçoivent de leur famille, ne peuvent, dans aucun cas, toucher plus de dix francs par mois, Pantaraga, restaurateur breveté du bagne, se chargeait volontiers d'aller toucher une plus forte somme au bureau du commissaire du bagne; le forçat lui faisait, par exemple, un bon de 20 francs pour nourriture fournie, Pantaraga lui en remettait dix et en gardait dix pour lui. De cette manière le forçat pouvait jouer ou s'enivrer à loisir.

Il n'y a pas de petits métiers en prison, et l'on peut dire avec raison des sans-cœur, qu'ils savent mieux que personne ce que peut rapporter par minute un écu bien placé. Dans toutes les prisons, et notamment dans les prisons de la Seine, les sans-cœur exercent paisiblement leur infâme métier sous les yeux des agents de l'autorité; ils prêtèrent par exemple 6 francs à celui qui aura dissipé en un seul jour ce que ses parents ou ses amis lui auront remis pour une semaine, à la charge par ce dernier de rendre 6 francs à l'époque convenue, et de laisser pour servir de nantissement sa redingote ou son habit entre leurs mains.

Dans les maisons centrales, les sans-cœur avancent aux travailleurs, le dimanche, moitié du prix du travail de la semaine suivante, et touchent le prix total à leur lieu et place.

L'industrie des sans-cœur ne sert qu'à favoriser toutes les passions mauvaises, l'intempérance, le jeu, etc., etc.; elle ne rend aucun service aux malheureux détenus, aussi l'autorité ne saurait

employer, pour la réduire à néant, des mesures trop énergiques.

Je ne sais si je ne dois pas classer dans la catégorie des sans-cœur les princes, les ducs et les barons de la volerie, ceux qui méritent à tous égards le titre d'*archi-suppôt* de la *haute pègre*; en un mot, ceux que la loi n'atteint jamais. Plus adroits que leurs rivaux, ils jouissent du fruit des *chopins* qu'ils ont *maquillé* sans crainte de la *raille* des *quart-d'œil* et des *gerbiers*. Ils sont à la vérité trop haut placés pour qu'on puisse les atteindre.

J'ai promis, il est vrai, au public, de faire connaître à mes lecteurs tous les *trucs* et tous les voleurs. Mais puis-je raisonnablement me permettre de *débîner* les *grinches* titrés et chamarrés de rubans de toutes les couleurs? Je ne le crois pas. Ces messieurs sont assez riches, et par conséquent assez puissants pour m'*enflaquer* à la *Lorcefée* si je me permettais de *jaspiner sur l'orgue*; et s'il en était ainsi, les voleurs roturiers, qui du reste ne m'aiment guère, pourraient bien me tomber sur l'*andosse*, et me *coquer du tabac* pour me punir de les avoir compromis avec des hommes indignes de leur être comparés. Je crois déjà les entendre me crier aux oreilles : « Nous sommes voleurs, c'est vrai, mais nous ne sommes point dépourvus d'entrailles; hors le métier, nous sommes quelquefois humains, généreux, bons pères, bons époux, bons amis, pourquoi donc établir une comparaison entre nous et les fripons qui pullulent dans les salons du grand monde. »

Je me contenterai donc d'avoir vu et entendu. Chacun au reste peut en faire autant que moi.

SANS-BEURRE ou **CHIFFONNIERS ARISTOCRATES**. Le cabaret du Pot blanc, situé à proximité de la barrière de Fontainebleau, est le rendez-vous de ces hommes qui parcourent les rues de Paris le crochet à la main, la hotte sur le dos, et qui quelquefois sont munis d'une lanterne, non pas comme Diogène pour chercher un homme qu'ils ne trouveraient pas dans la rue de la moderne Babylone, mais pour chercher, calembour à part, des loques à terre.

Les mœurs de ces individus sont de nature à être peintes. Malgré leur amour pour l'égalité des rangs, et la liberté, ils n'en sont pas moins de véritables despotes, des aristocrates s'il en fût.

Les chiffonniers se sont classés suivant leur rang, leur fortune, et le genre qu'ils ont adopté. Ceux qui possèdent un *hoteriot* en bon état, un crochet dont le manche est propre et luisant, forment la première classe; ceux qui appartiennent à la seconde n'ont qu'un mannequin assez propre; ceux qui appartiennent à la troisième ne possèdent qu'une vieille serpillière dans laquelle ils mettent ce qu'ils ramassent.

Ce n'est pas seulement dans l'exercice des fonctions que la distinction a lieu, elle existe aussi au Pot blanc, et pour ne point mettre leur hoteriot en contact avec les mannequins et les serpillières, les chiffonniers de la première classe se sont emparés de la plus belle, ou plutôt de la moins vilaine pièce du Pot blanc : elle leur appartient exclusivement, et pour bien indiquer sa destination, ils l'ont nommée la *Chambre des pairs*. Les porteurs de mannequins, à leur exemple, se sont emparés d'une autre pièce qu'ils ont nommée la *Chambre des députés*. Les membres de la troisième classe ont donc été forcés de se

contenter de celle dont n'ont point voulu les deux autres, et ils l'ont nommée : la *Réunion des vrais prolétaires*.

L'étiquette étant ainsi réglée, les membres d'une chambre n'oseraient entrer dans celle destinée à une catégorie à laquelle ils n'appartiennent pas ; ils sont très retenus, et par conséquent très sévères envers celui qui pénètre dans le sanctuaire sans y être appelé.

À l'entrée de chaque salle sont rangés les *hoteriot*s, les mannequins, et les serpillières ; les crocs ont aussi leur place.

Le vin qu'on boit au Pot blanc n'a pas été composé avec le jus de la treille ; mais, tel qu'il est, il paraît fort bon aux habitués ; il est servi dans un pot de terre que ces messieurs nomment *petit père noir*, et extrait d'un broc omnibus auquel ils ont donné le nom de *Moricot*. Des filles d'une tournure toute particulière servent une gibelotte équivoque, du bœuf à la mode, ou d'autres mets de cette espèce, mais elles en exigent la valeur avant même de déposer le plat sur la table. On voit souvent les consommateurs venir rendre au comptoir les brocs, pots et verres, et boire jusqu'à concurrence de la somme déposée en garantie de ces objets ; le comptoir est un lieu franc où fraternisent les membres des trois catégories.

SANS-CHAGRIN ou **BATTEUR DE DIG DIG**. Des fripons ont jeté leur dévolu sur un joaillier, un bijoutier, un horloger, un marchand de diamants ou de tous autres objets de grande valeur ; ils cherchent à acquérir une parfaite connaissance des êtres de la maison, ils s'attachent à connaître le maître de la maison afin de pouvoir le suivre le jour fixé pour commettre le vol. Les voies

bien préparées, un affidé se présente au magasin soi-disant pour faire une emplette importante. Il est, dit-il, de la province, et tantôt il se fait passer pour un domestique, tantôt pour un homme chargé de commission ; il se fait présenter des marchandises qu'il examine attentivement, qui paraissent lui convenir sous tous les rapports, mais que cependant il n'achète pas, car il reviendra, dit-il, avec son maître ou la personne dont il n'est que le mandataire. Après cette première visite, le fripon rend à ses complices un compte exact de tout ce qu'il a vu, et peu de jours après les voleurs qui doivent opérer se présentent à leur tour chez le marchand qui doit être volé ; ils se font présenter des marchandises, montres, bijoux ou diamants, qu'ils examinent avec attention. Tout à coup l'un d'eux affecte de se trouver mal, il demande une chaise, et prie qu'on ouvre les fenêtres afin de renouveler l'air. Les femmes ou les commis qui se trouvent dans la boutique s'empressent d'obéir, ils préparent un verre d'eau sucrée que le malade accepte avec la plus vive reconnaissance, mais qui cependant ne calme point les souffrances qu'il éprouve. Le *batteur de dig dig* dit qu'il ne peut calmer ces crises, auxquelles il est très sujet, qu'avec de l'absinthe ; une des personnes du magasin va chercher ce qu'il désire. Le fripon, qui n'a pas plus besoin d'absinthe que d'autre chose, n'en demande pas davantage ; pendant ce temps tout le monde s'occupe autour de lui, les voleurs, de leur côté, ne perdent pas leur temps, et tandis que personne ne les remarque, ils font main basse sur tous les objets qui se trouvent à leur portée ; lorsque le vol a été consommé, le batteur de dig dig, qui a

été averti par un signe de ses camarades, et qui malgré les soins qui lui ont été prodigués ne va pas mieux, dit qu'il a besoin pour se remettre d'aller faire un tour et qu'il reviendra; puis il disparaît accompagné de ses compagnons, et, comme on le pense bien, il ne revient plus.

Tandis que les voleurs dont je viens de parler opèrent, celui qui est venu la première fois marchander des objets qu'il n'a pas achetés, *file* le malheureux qu'on doit voler, et s'il le voyait revenir du côté de son domicile, il ferait en sorte de l'accoster pour le retenir quelques instants, ou bien, il prendrait les devants afin de prévenir ses compagnons par un grand coup de sonnette.

Dans le courant du mois de novembre dernier, M. Keffer, marchand horloger, rue Jean-Jacques-Rousseau, n° 18, vint me trouver après avoir été victime d'un vol commis par des batteurs de dig dig, et accompagné de toutes les circonstances détaillées plus haut. Deux jours après la visite du sieur Keffer, j'étais parvenu à découvrir les coupables, qui furent mis immédiatement entre les mains de la justice.

Il est malheureux d'être forcé de recommander de ne se montrer humain qu'à bon escient. Mais les batteurs de dig dig sont en même temps si adroits et si audacieux, qu'on ne saurait prendre de trop minutieuses précautions pour se mettre à l'abri de leurs atteintes.

SANS-CHÂSSES *s.* Aveugle.

SANS-CONDÉ *adv.* Clandestinement.

SANS-DOS *s. m.* Tabouret.

SANS FADE *adv.* Sans partage.

SANS-LOCHES *s. m.* Sourd.

SANS RIGOLE *adv.* Sérieusement.

SAPIN *s. m.* Soldat. Terme des voleurs provençaux.

SATOU *s. m.* Bois.

SATOUSIER *s.* Menuisier.

SAUTER *v. a.* Cacher à ses camarades une partie du vol qui vient d'être commis. Lorsque les voleurs se disposent à commettre un vol d'une certaine importance, ceux d'entre eux qui doivent rester en *gafe*, c'est-à-dire veiller, afin que ceux qui opèrent ne soient pas inquiétés, doivent craindre que ceux qui *entolent* (qui entrent), ne gardent pour eux la plus grande partie des objets précieux; aussi ils se fouillent mutuellement après la consommation du vol, quelquefois cependant des billets de banque, des pierres précieuses, cachés dans le collet d'un habit ou dans quelque autre lieu secret, échappent aux plus minutieuses recherches; c'est ce que les voleurs appellent *faire le saut*.

Un vol, indiqué par la femme de chambre, devait être commis dans une maison sise place des Italiens; les voleurs convinrent entre eux que pour que l'*esgard* ne fût pas fait, les vêtements de tous les opérateurs seraient brûlés aussitôt après la consommation du vol, ce qui fut exécuté; cependant un individu nommé Dubois, ancien marinier, *esgara* vingt billets de 1 000 francs, en les cachant dans sa queue.

On a vu souvent des *tireurs* voler une montre d'or et ne passer au *coqueur* qu'une montre de crisocal.

SAUTER À LA CAPAHUT. Assassiner son complice pour lui enlever sa part de butin. L'origine de ce terme est assez curieuse. Un voleur, nommé Capahut, qui a désolé fort longtemps Paris et les environs, et qui a terminé sa carrière sur

la place de l'Hôtel-de-Ville, avait l'habitude de ne jamais voyager qu'à cheval.

Lorsqu'il revenait du *travail* (de voler), et qu'il était accompagné d'un de ses complices, malheur à celui-ci si les partages étaient faits; lorsque Capahut et son complice étaient arrivés dans un lieu écarté, le premier laissait tomber quelque chose sur la route, puis il piquait son cheval de manière à le faire caracoler, ce qui le mettait dans l'impossibilité de ramasser l'objet qu'il avait fait tomber; son camarade se baissait pour lui éviter la peine de descendre de cheval, Capahut saisissait un pistolet, et son complice avait cessé de vivre; l'assassin s'emparait de tout ce qu'il avait sur lui; puis, s'il en avait la possibilité, il jetait le corps dans la rivière.

SAUTERELLE *s. f.* Puce.

SAVOYARDE *s. f.* Malle.

SAVOIR LIRE *v. a.* Connaître les diverses ruses du métier de voleur.

SERGOLLE *s. f.* Ceinture à argent.

SÉNAQUI *s. f.* Pièce d'or. Terme des *Romamichels*.

SENTIR *v. a.* Aimer.

SERPE *s. m.* Couteau. Terme des *Roulottiers* du midi de la France.

* **SERPELIÈRE** *s. f.* Robe de prêtre.

SERPENTIN *s. m.* Matelas de forçat.

SERRANTE *s. m.* Serrure.

SER ou **SERT**. Signal, signe fait par un compère, et qui sert à indiquer le jeu de la personne contre laquelle on joue.

SÉZIGUE *p. p.* Lui ou elle.

SERVIETTE *s. f.* Canne.

SERVIR *v. a.* Arrêter, s'emploie aussi pour exprimer voler et prendre.

SÉZIÈRE ou * **SÉZINGARD** *p. p.* Lui, elle.

* **SIFFLE** *s. f.* Voix.

SIGUE *s. f.* Pièce d'or de 20 ou de 24 francs.

* **SIME** *s. f.* Patrouille grise, désignait autrefois le *guet*.

* **SIGLE** *s. f.* Pièce d'or.

* **SINVE** *s. f.* Homme simple, facile à tromper.

* **SITRE** *adj.* Bon.

* **SIVE** *s. f.* Poule.

SOISSONNÉ *s. m.* Haricot.

SOLLICEUR-EUSE *s.* Marchand, marchande.

SOLLICEUR À LA GOURE. Celui qui vend, en employant une ruse ou une autre, un objet beaucoup au-dessus de sa valeur.

Si vous rencontrez sur la voie publique un homme vêtu d'un costume de militaire ou de matelot, et parlant haut à un individu auquel il offre un objet ou un autre, il y a cent à parier contre un que c'est un *solliceur à la goure*. Et si, lorsque vous passerez près de lui, vous êtes assez imprudent pour lever la tête, vous êtes aux trois quarts perdu.

« Je ne puis vous donner que 17 francs de ce que vous me présentez, dit alors le particulier. — 17 francs d'un objet qui coûte en fabrique 35 francs! Il faut être bien voleur pour vouloir profiter ainsi de la misère d'un pauvre diable », répond le soldat. Puis il vous montre l'objet qu'il désire vendre, et il sait si bien s'y prendre, que vous devenez sa dupe.

Les solliceurs à la goure vendent de cette manière des parapluies, des rasoirs, des bijoux et mille autres choses encore.

D'autres solliceurs à la goure vendent de l'huile d'Aix première qualité, à

vingt-trois ou vingt-quatre sous la livre. Ils colportent cette huile dans des cruches qui peuvent en contenir huit à quinze livres. On goûte cette huile que l'on trouve excellente, et séduit par le bon marché, on se détermine à en faire emplette; on paie le contenu, et l'on se trouve n'avoir qu'une ou deux livres d'huile, lorsque l'on en a payé huit à quinze : le reste de ce que contient la cruche n'est que de l'eau. Lorsque l'on achète de l'huile, il faut dépoter, c'est le seul moyen de ne pas être dupe.

SOLLICEUR À LA POGNE *s. m.*
Marchand ambulant.

SOLLICEUR DE LACETS *s. m.* Gendarme.

SOLLICEUR DE LOFFITUDES *s. m.*
Homme de lettres.

SOLLIR *v. a.* Vendre un objet le prix qu'il vaut.

SOLLIR DE L'ONGUENT. Être attaché au poteau. Terme des voleurs de campagne. La peine de l'exposition est, selon moi, une peine immorale ou du moins une peine inutile; car elle ne répare rien et ne corrige personne. L'exposition, au contraire, enhardit celui auquel elle a été infligée; elle l'habitue à ne plus craindre la honte, et à supporter sans émotion les regards du public. Cela est si vrai, que, sur cent exposés, dix au plus paraissent se repentir. Les autres insultent le public et menacent les spectateurs de les dévaliser à l'expiration de leur peine.

La plupart des voleurs recevaient jadis la marque avec indifférence. Ils cherchaient surtout à ne point faire la grimace, et ne manquaient pas de dire au bourreau : « Eh! quoi, c'est déjà fini, ce n'est que cela! » et mille bravades de cette espèce.

SOLLISAGE *s. f.* Vente.

SONDE *s. m.* Médecin.

SONDEUR *s. m.* Commis aux barrières.

SONNETTE *s. m.* Jeune sodomite.

SORGUE *s.* Nuit.

SOUDRILLARD *s. m.* Libertin, mauvais sujet.

SOUFFLANT *s. m.* Pistolet.

SOULASSE. Ce mot, beaucoup plus usité dans les départements qu'à Paris, n'est guère employé que par les voleurs de la *haute pègre*, et signifie : « se lier avec une personne pour la tromper ensuite d'une manière quelconque ». Tous les membres de la grande famille des trompeurs peuvent donc être nommés *soulasses*.

Un assassin, exécuté à Rouen il y a plusieurs années, avait donné à ce mot une autre signification. Voici dans quelle occasion.

« Eh bien, *père Cornu*, comment vous portez-vous? Que faites-vous maintenant? lui disait un jour un voleur qu'il venait de rencontrer. — Toujours la *grande soulasse*, mon enfant », répondit le père Cornu. Et ces mots : « Toujours la grande soulasse », dans la bouche du *père Cornu*¹, ne pouvaient être traduits que par ceux-ci : « Toujours l'assassinat! »

SOÛLOGRAPHIE *s. f.* Ivrognerie.

SOUTENANTE *s. f.* Canne.

SUAGE *s. m.* Chauffage.

SUAGEURS *s. m.* Chauffeurs. Les événements de notre première Révolution avaient engagé beaucoup de personnes à cacher ou à enfouir tout l'argent monnayé qu'elles possédaient, aussi des voleurs s'étaient réunis par bandes de dix, quinze, vingt ou trente hommes,

pour attaquer les châteaux et les fermes où ils croyaient trouver de l'argent.

Souvent le château sur lequel les *suageurs* avaient jeté leur dévolu était cerné, escaladé, et avant que ses habitants eussent eu le temps de se reconnaître, ils étaient saisis et garrottés; le maître de la maison était alors amené devant une cheminée dans laquelle on avait fait un grand feu, et le chef de la bande lui demandait son argent, s'il ne faisait pas connaître de suite le lieu dans lequel il était caché, on le menaçait de lui brûler les pieds, et cette menace n'était que trop souvent exécutée.

Beaucoup de personnes ont été cruellement mutilées par les suageurs, qui très souvent ne se contentaient pas de brûler les pieds de ceux qui se montraient récalcitrants, et qui quelquefois se servaient du soufflet, supplice inventé par le nommé Chopine, dit le *Nantais*, l'un des plus intrépides et des plus cruels suageurs de la bande de Sallambier.

Un autre individu de la même bande, nommé Calandrin, dit le *Parisien*, avait proposé d'arracher les ongles à tous ceux qui n'avoueraient pas de suite tout ce qu'on exigerait d'eux, et cette proposition avait été acceptée.

Capahut, dont j'ai parlé ci-dessus, avait aussi fait partie d'une bande de chauffeurs dans les environs de Paris. Comme on a pu le voir, assassiner ses camarades pour s'approprier leur part de butin, n'était pour lui qu'une action

très ordinaire; il appelait cela *travailler en lime sourde*. Il expia ses forfaits sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

SUCE LARBIN *s. m.* Bureau de placement de domestiques. Les bureaux de placement, tels qu'ils existent maintenant, nuisent à ceux qui se font servir, et à ceux qui servent, aussi le mal qui résulte de leur existence est-il visible à tous les yeux. Les quelques notes qui suivent, sont extraites du prospectus que je publiais lorsque je me déterminais à fonder, sous le titre de *l'Intermédiaire*, une agence qui, j'ose le croire, aurait rendu d'éminents services à la société si elle avait été mieux comprise.

« Un décret impérial du 10 octobre 1810 fixa la position des individus qui étaient ou qui voulaient se mettre en service en qualité de domestiques; ce décret, à la fois juste et sévère, prévoyait tous les abus.

« Les bons domestiques l'accueillirent avec plaisir; l'homme probe ne redouta pas les investigations, il sait fort bien qu'il ne peut que gagner à être connu; mais ceux dont la conscience n'était pas nette, employèrent tous les moyens que leur suggéra leur imagination pour éluder et paralyser les effets qu'il devait produire : celui qu'ils adoptèrent devait nécessairement réussir, à une époque où la police était ombrageuse et la population inquiète.

« Si vous parlez de la police à la plupart des habitants de Paris, ils croiront tout ce que vous voudrez bien leur dire,

1. Le père Cornu, dont j'ai parlé dans mes *Mémoires*, avait trois garçons et deux filles : les garçons sont morts tous les trois sur l'échafaud, et les deux filles en prison. Le caractère de l'une d'elles, nommée Marguerite, était si cruel, qu'un jour, après avoir de complicité avec toute sa famille commis un triple assassinat, elle porta la tête de l'une des victimes dans son tablier pendant tout le temps qu'elle mit à faire plusieurs lieues.

ils flétriront du nom de mouchard tous les individus dont ils ne connaissent pas les moyens d'existence.

« Les domestiques, presque tous doués d'une certaine finesse et d'une grande perspicacité, avaient remarqué cette tendance des esprits, ils l'exploitèrent à leur profit.

« Lorsqu'ils se présentaient pour obtenir une place et qu'on leur demandait l'exhibition de leur livret, ils répondaient : "Monsieur ignore sans doute que tous les porteurs de livret sont vendus à la police; nous n'avons pas voulu en prendre afin de ne pas être contraints à exercer l'ignoble métier de mouchard." Si cette réponse eût été seulement celle de quelques individus, ce grossier subterfuge n'aurait trompé personne; les domestiques sentirent cela, aussi lorsqu'ils se trouvaient avec ceux de leurs camarades possesseurs du livret qu'ils n'avaient pu obtenir, ils disaient : "J'obtenais aujourd'hui une excellente place, si je n'avais pas eu la maladresse de montrer mon livret; les maîtres pensent que l'on n'en délivre qu'à des agents secrets de la police." Crédules comme tous les honnêtes gens, les bons domestiques croyaient cela, et lorsqu'à leur tour ils se présentaient dans une maison nouvelle, ils cachaient avec soin leur livret.

« Les mauvais domestiques furent et sont encore favorisés dans leurs desseins par l'indifférence coupable des maîtres, qui ne cherchent pas assez à connaître l'homme qu'ils admettent dans leur intérieur, auquel ils confient leur fortune et leur vie; ces derniers n'exigent de cet homme que des certificats sans authenticité; et qui, s'ils ne sont faux, sont très souvent arrachés à la complaisance; le maître les examine sans les

voir, les rend au domestique et tout est dit; souvent aussi, pour ne point se donner la peine de s'habituer à un nom nouveau, il donne à celui qu'il vient de prendre à son service le nom de son prédécesseur, il se nommait Pierre, le nouveau se nommera Pierre; le domestique dont les intentions sont mauvaises, loin de s'opposer à cette manie, la fait naître; qu'arrive-t-il ensuite? Pierre vole et se sauve; où chercher Pierre?

« L'impunité enhardit les fripons : lorsqu'un domestique a commis un vol de peu d'importance, un couvert, une montre, etc., le maître qui ne veut pas sacrifier au juge d'instruction et aux audiences de la cour d'assises un temps qu'il peut employer plus agréablement, le chasse et lui dit d'aller se faire pendre ailleurs. Qu'arrive-t-il encore? Le domestique ne va pas se faire pendre, il va voler ailleurs; encouragé par l'indulgence de son maître, il ne s'arrête plus à des bagatelles, il tente un coup hardi, et s'il réussit il peut aisément se soustraire aux recherches puisque l'on ignore jusqu'à son véritable nom.

« Ainsi sapé dans ses fondements, par la ruse des domestiques et l'insouciance des maîtres, le décret de 1810 ne vécut pas longtemps : c'est souvent le sort des meilleures institutions.

« Aujourd'hui rien ne régit la classe si nombreuse des domestiques (dans Paris seulement on en compte plus de quatre-vingt-dix mille), les effets déplorables de cet état de choses sont visibles à tous les yeux; les crimes nombreux commis par des individus de cette profession épouvantent non seulement les gens obligés de se faire servir, mais encore le philanthrope qui désire l'amélioration des classes infimes.

« Une cause qui contribue puissamment à démoraliser les domestiques, est la multitude de bureaux de placement qui infestent la capitale (on en compte plus de trois cents); la *Gazette des tribunaux* a plus d'une fois donné la mesure de la moralité des individus qui dirigent ces sortes d'établissements (nous apprenons au moment de mettre sous presse, que les tribunaux viennent de faire justice de deux de ces forbans. La *Gazette des tribunaux* rapporte, que les sieurs Prévost et Turquin, directeurs du bureau de placement rue Saint-Denis, n° 357, viennent d'être condamnés à un an de prison, cent francs d'amende, et à la restitution des sommes nombreuses extorquées par eux). Tout le monde sait que leur but unique est de gagner de l'argent; pour arriver à ce but ils doivent désirer des mutations, car plus il y a de mutations, plus il y a d'inscriptions à recevoir.

« Dans toutes les professions centralisées, lorsqu'un individu commet une faute, si elle est légère il se corrige, si elle est grave ou s'il y a récidive, il doit disparaître de la corporation; les bureaux de placement qui admettent sans examen préalable tous ceux qui se présentent, donnent aux mauvais domestiques la faculté de se produire comme des hommes nouveaux autant de fois qu'il y a d'établissement de ce genre; les maîtres qui choisissent là leurs serviteurs sont donc continuellement exposés, et, sans qu'ils s'en doutent, leurs domestiques (que l'on me pardonne cette comparaison) jouent chez eux le rôle de l'épée de Damoclès : au premier jour ils s'éveil-lent et sonnent leur domestique, il ne vient pas, ils se frottent les yeux et cherchent leur montre; plus de montre, elle a disparu

avec le domestique ayant de *bons répondants*. Un autre inconvénient des bureaux de placement, moins grave il est vrai, mais cependant très désagréable, est celui-ci : vous demandez un cocher, on vous envoie un pâtissier, vous voulez un cuisinier, c'est un palefrenier que l'on vous adresse.

« Si les bureaux de placement nuisent aux maîtres, ils nuisent aussi aux bons serviteurs; alléchés par des annonces mensongères, ces hommes laborieux grimpent bravement les quelques étages qui conduisent au cabinet du distributeur de places, paient une somme plus ou moins forte, et sortent bercés par l'espérance d'obtenir un emploi qui n'existe que sur le carton qui leur a servi d'appeau. Les directeurs de bureaux de placement ont aussi des compères chez lesquels ils envoient des sujets qui arrivent toujours trop tard.

« Lorsque l'on a toujours vécu dans une certaine sphère, on ne trouve souvent dans son cœur que du mépris pour ces individus que la société repousse de son sein, et tout le monde sait que le mépris éloigne la compassion : dans la carrière pénible que j'ai parcourue, j'ai pu étudier des mœurs qui échappent aux yeux des gens du monde; j'ai eu le courage de fouiller les sentines de la prostitution, et à quelques variantes près, j'ai toujours entendu la même histoire. Une jeune fille arrive à Paris; lorsqu'à sa descente de voiture elle ne trouve pas certaine courtière, elle porte ses pas vers le premier bureau de placement, paye et attend patiemment la place qui lui a été promise; le dénue-ment, la misère arrivent avant la place, et bientôt, ne sachant plus que faire, il faut qu'elle se prostitue à un de ces vieux libertins qui n'oseraient s'adresser

à une agence recommandable, et qui vont hardiment chercher dans les bureaux de placement les victimes de leur lubricité, ou bien qu'elle meure de faim; et que l'on ne croie pas que les choses soient ici poussées jusqu'à leurs dernières conséquences, il n'y a pas d'exagération dans ce que j'avance; je suis seulement rigoureusement vrai. Oui, cette nécessité cruelle qui crie sans cesse aux oreilles du malheureux : "Il faut vivre", a poussé plus de victimes dans l'abîme, que la corruption et la débauche.

« Quelquefois aussi il arrive que ces individus sont les premiers trompés, à ce sujet que l'on me permette de citer un exemple récent.

« Un sieur Gazon avait chargé un individu, à la fois écrivain public et directeur d'une agence de placement, de lui trouver une jeune fille probe et jolie. L'obligeant courtier, sans trop s'inquiéter de la première des qualités exigées, procura au sieur Gazon une jeune fille de dix-sept ans; ce dernier la reçut chez lui, et peu de temps après la jeune innocente lui vola 35 000 francs; la *Gazette des tribunaux* a rendu compte de ce fait (numéros des 28 août et 11 septembre 1835).

« Un établissement créé sur une vaste échelle, qui remédierait aux inconvénients, aux vices même qui viennent d'être signalés, établissement fondé dans l'intérêt des maîtres et dans celui des domestiques, doit, si je ne me trompe, satisfaire un besoin général et vivement senti : les services immenses que j'ai pu rendre au commerce depuis que mes bureaux de renseignements existent, ont engagé mes nombreux clients à désirer cet établissement, qui doit améliorer une classe nombreuse,

intéressante, et qui n'a besoin pour devenir meilleure, que d'être guidée, éclairée et surtout protégée.

« Déjà bon nombre d'industriels me trouvant toujours sur leurs pas, se sont corrigés; ils suivent d'autres errements et manifestent l'intention de devenir honnêtes : ce qui est arrivé aux flibustiers du commerce, arrivera sans doute aux domestiques; tous mes efforts du moins tendront à atteindre ce but : ceux qui ne seront qu'égarés seront ramenés avec douceur, ceux qu'on ne pourra corriger seront repoussés de l'administration, ils devront donc disparaître de la corporation : au reste, et qu'on ne croie pas que ce que je vais dire soit une de ces phrases de prospectus dont la banalité ne trompe plus personne; l'intérêt n'a pas été le moteur créateur de cette entreprise, j'ai cédé aux instances des plus recommandables philanthropes qui ont bien voulu m'honorer, m'aider de leurs conseils, et m'engager à ne point abandonner une entreprise dont je ne cherche pas à me dissimuler les écueils, et qui d'abord m'avait paru une utopie irréalisable.

« Je n'ai pas non plus commencé à agir sans m'être entouré de toutes les lumières qu'il était possible de recueillir; j'ai pris les avis des personnes haut placées qui se sont spécialement occupées de la matière; j'ai consulté d'anciens et loyaux domestiques : l'approbation des uns et des autres a été une récompense prématurée dont je saurai, je l'espère, me montrer toujours digne.

« Sans pourtant négliger les anciens domestiques, je m'occuperai plus spécialement des hommes nouveaux qui débiteront dans la capitale, car souvent les premiers pas d'un homme décident

de sa vie tout entière. Une correspondance sera établie avec MM. les maires de toutes les communes de France qui voudront bien, sans doute, encourager mes efforts et m'adresser ceux de leurs administrés qui viendraient à Paris pour servir. Aucun domestique ne sera admis à l'agence qu'il n'ait préalablement établi son individualité d'une manière positive, et justifié de l'emploi de son temps depuis sa sortie de son pays.

« Une carte dont le domestique sera porteur pour être envoyé en place, fera connaître ses nom, prénoms, ses antécédents, etc., etc.; les maîtres sauront donc enfin quelles sont les mœurs, les habitudes et le caractère de leurs serviteurs.

« Comme on l'a déjà dit, les mauvais seront impitoyablement repoussés, les bons, au contraire, seront protégés, aidés et secourus en cas de besoin.

« Je ne prétends pas avancer que ces mesures détruiront de suite le mal, le temps seul peut opérer des prodiges; mais si les maîtres veulent bien, en s'adressant exclusivement à moi, seconder mes efforts, le bien ne tardera pas à se faire sentir.

« Les domestiques sortis de l'administration devront donc jusqu'à un certain point inspirer de la confiance, car enfin ils seront connus, et leur vie passée sera la garantie morale de leur vie à venir.

« On appréciera, j'ose l'espérer, ce que je viens de dire, et pour être bien comprises, mes raisons n'ont pas besoin de plus longues explications : que l'on me permette seulement les quelques lignes qui suivent et qui doivent nécessairement terminer ce discours.

« Ceux qui se font servir considèrent aujourd'hui leurs domestiques comme des instruments nécessaires sans doute,

mais qui peuvent être brisés sans remords; cette funeste tendance des esprits a fait plus de coupables peut-être que les vices naturels à l'homme, dont l'éducation n'a pas corrigé les mœurs : le domestique qui ne reçoit en échange de son travail, de ses soins, de son dévouement même, que de l'argent seulement, se dégoûte bientôt d'une chaîne dont l'espoir d'un meilleur avenir ne vient pas alléger le poids; il se sert, pour quitter cette position devenue insupportable, de tous les moyens qui se présentent à son esprit : aussi tel individu a manqué à sa destinée qui devait être celle d'un honnête homme, parce que ses protecteurs naturels n'ont pas su deviner le fruit caché sous une rude écorce. Il existe malheureusement des hommes essentiellement vicieux et contre lesquels tous les correctifs doivent échouer; mais il en est, et le nombre de ceux-là est plus considérable qu'on ne le pense, dont les fautes sont excusables, si l'on veut bien avoir égard aux circonstances qui les ont fait commettre.

« Autrefois il n'était pas rare de rencontrer des domestiques qui honoraient leur profession par des sentiments élevés et une probité à toute épreuve, cela se conçoit; autrefois le domestique était un des membres de la famille; le maître savait lui pardonner les fautes légères, les défauts de caractère, il s'occupait de son bien-être, il cherchait à lui rendre sa position supportable, et lorsque les années avaient blanchi sa tête, il assurait son avenir. Aujourd'hui s'ils ne vont pas mourir à l'hôpital, les domestiques périssent d'inanition sur la voie publique.

« On doit à tous les hommes, quelle que soit d'ailleurs leur position sociale,

la considération qu'ils méritent : pourquoi les domestiques sont-ils déshérités de ce qui leur appartient? Les maîtres trop souvent oublient en leur parlant, qu'ils s'adressent à des êtres doués d'organes semblables aux leurs et tout aussi sensibles; ils ne ménagent pas leur susceptibilité, ne s'occupent pas de leur avenir : cette négligence, cet égoïsme font les mauvais domestiques; mais lorsqu'ils seront certains de n'avoir sous leur toit que des serviteurs probes, fidèles, laborieux, ils voudront bien sans doute leur accorder cette considération qui rehausse l'homme à ses propres yeux, l'encourage à bien faire et lui persuade que la droiture et l'honneur peuvent seuls constituer un bonheur véritable. »

SUER UN CHÊNE SUR LE TRIMARD (FAIRE). Assassiner un homme sur la route.

SURBINE. Surveillance. Le philanthrope par état est, sauf quelques rares exceptions, un individu bien gai, bien gros, qui dort la grasse matinée et s'apitoie, après boire, sur le sort des malheureux qu'il est chargé de secourir. Quelles que soient, au reste les obligations qu'impose le métier de philanthrope, il faut croire cependant que c'est un excellent métier, car, maintenant la philanthropie, comme l'esprit, court les rues; tous ceux qui ne savaient que faire se sont mis philanthropes. Ils ont taillé leur plume, et ont écrit pour le peuple et dans l'intérêt du peuple. Ils ont gagné à ce métier des biens au soleil, des décorations et des inscriptions sur le grand livre. Mais, c'est en vain que je regarde autour de moi, je ne vois pas ce que le peuple a gagné. Il est assez étonnant qu'il n'ait point recueilli les fruits que

devait produire le travail des hommes qui comprennent si bien ses intérêts.

Quelques grandes mesures ont-elles été prises? A-t-on fait quelque chose qui pût servir au bonheur ou à l'amélioration des classes infimes? Je ne le crois pas. Et cependant la plupart des plaies qui rongent la société pourraient être guéries, si seulement on y mettait le doigt.

La surveillance joue un grand rôle dans la vie du voleur, et souvent elle fixe sa destinée; aussi j'ai cru devoir donner à cet article une étendue plus grande que celle de tous ceux qui précèdent ou qui suivent, et le diviser en plusieurs paragraphes. Ils sont destinés à faire connaître les causes qui conduisent la main de la plupart des hommes lorsqu'ils commettent un premier crime; les germes de corruption que renferment les bagnes, les maisons centrales et même les maisons de correction; la possibilité d'améliorer l'état moral des libérés; le quatrième, l'inutilité de la surveillance.

I

« On naît poète, on naît maçon », dit un vieux proverbe. On pourrait dire, en donnant à ce proverbe une certaine extension, « on naît voleur », et ajouter que « la société n'a pas le droit de punir un homme seulement parce que son organisation est vicieuse ». Mais l'expérience a depuis longtemps prouvé, les phrénologistes eux-mêmes ont reconnu que l'éducation pouvait corriger les torts de la nature. Ainsi donc, une société bien organisée a le droit incontestable de punir ceux qui violent ses lois. Mais l'exercice de ce droit doit être subordonné à l'observation de quelques

conditions qui ont été énumérées par de plus habiles que moi. Ces conditions, dans l'état actuel de notre société sont-elles observées? Je ne le crois pas.

La famille des voleurs, je dois en convenir, est beaucoup plus nombreuse qu'on ne se l'imagine, et je ne parle ici que de ceux qui violent ouvertement les lois pénales du pays. Il en est de même des causes qui leur donnent naissance. Elles sont nombreuses aussi, et leur énumération formerait sans peine la matière de deux volumes semblables à ceux-ci. Je ne parlerai donc que des principales : le manque d'éducation, la misère, les passions.

Le manque d'éducation. Presque tous les voleurs sortent des rangs du peuple. Pourquoi? Il n'est pas difficile de trouver une réponse à cette question.

Les gens du peuple, sauf quelques rares exceptions, quittent leur domicile le matin pour aller à leurs travaux, et n'y rentrent que le soir pour souper et se livrer au sommeil. Ceux d'entre eux qui ont des enfants les laissent courir toute la journée dans la rue, et ne cherchent à savoir ni ce qu'ils ont fait, ni ce qu'ils ont appris. Et c'est parce qu'ils croient qu'il vaut bien mieux les laisser courir que de les enfermer, qu'ils agissent ainsi, ce n'est point par indifférence. Oh! non, les gens du peuple aiment leurs enfants.

Ces enfants, livrés ainsi à eux-mêmes, sans autre guide que leur libre arbitre, envient le sort de ceux de leurs camarades qui peuvent jouer au bouchon et acheter quelques friandises, et ils ne manquent pas de faire comme eux. Ils dérobent quelques objets de mince valeur à l'étalage d'une boutique, puis ils s'aguerrissent et deviennent d'audacieux voleurs. Que l'on ne croie pas que je tire une conséquence grave d'un fait

insignifiant, l'expérience m'a démontré la vérité de ce que j'avance ici. La plupart des enfants que j'avais vus errer sans but sur la voie publique sont devenus après avoir commencé par des riens, d'éhontés voleurs, et sont enfin tombés entre mes mains.

Mais, me répondra-t-on, tous les enfants du peuple ne sont pas élevés ainsi : il y a des salles d'asile. D'accord, mais les salles d'asile, institutions éminemment utiles, ne sont pas assez nombreuses pour que tous les enfants puissent en obtenir l'accès. Il y a aussi des écoles spécialement destinées aux enfants du peuple. Apprend-on dans ces écoles, et même dans celles d'un ordre plus élevé, à respecter les lois du pays? Non. On peut donc, jusqu'à un certain point, croire que celui qui commet un premier crime, et qui est jeune encore, ne pèche que par ignorance. Puisque tous les Français doivent connaître la loi, apprenez la loi à tous les Français. Mais tous les parents ne voudraient peut-être pas envoyer leurs enfants aux salles d'asile? Cela n'est pas probable; mais on pourrait les y contraindre, car le droit de faire le bien est un droit incontestable.

La misère. Il y a, dit-on, du travail pour tout le monde, cependant ceux qui avaient écrit sur leur drapeau vivre en travaillant ou mourir en combattant, n'avaient pas de travail. Cependant, tous les jours les tribunaux condamnent des individus qui n'ont ni domicile, ni moyens d'existence, et qui cependant ne sont pas encore devenus voleurs. Si ces individus avaient trouvé l'occasion d'utiliser leurs facultés, ils n'auraient probablement pas manqué de la saisir, car je l'ai déjà dit, et je le répète, leur

misère est une présomption en leur faveur.

Les passions. Les gens qui ont toujours vécu dans l'abondance, qui n'ont jamais eu le temps de former un désir, conçoivent difficilement que l'on commette un crime, une mauvaise action, même pour satisfaire une passion. Il est très facile d'être vertueux lorsque l'on possède. S'ils devenaient malheureux, ils auraient probablement un peu plus d'indulgence pour celui qui ne s'est jamais couché dans un bon lit, qui passe les trois quarts de sa vie exposé à toutes les injures du temps, qui mange du pain sec à la fumée de leurs cuisines, et qui vole pour se procurer quelques jouissances.

Lorsqu'il existera des écoles dans lesquelles les enfants du peuple recevront une éducation proportionnée à leurs capacités; lorsque des professeurs seront chargés de leur faire connaître et respecter les lois du pays et de leur apprendre par leurs paroles, et surtout par leur exemple, à chérir la vertu; lorsqu'en sortant de ces écoles, ils pourront entrer dans un établissement pour y apprendre un état, et y contracter des habitudes d'ordre et de sobriété.

Lorsque l'homme dénué de ressources pourra, sans craindre de se voir ravir le

plus précieux et le dernier de ses biens, la liberté, aller trouver le commissaire de police de son quartier, et lui demander ce qu'alors il obtiendra, du pain en échange de son travail; lorsque enfin, quelques lois préventives seront écrites à côté des lois répressives de notre Code, alors seulement il sera permis de se montrer sévère sans cesser d'être juste; car personne ne pourra jeter au visage du magistrat qui, lorsqu'il est assis sur son siège, représente la société tout entière : « J'ai volé pour manger, je veux bien m'acquitter de la tâche qui m'est imposée, mais je suis homme, j'ai le droit de vivre, et la société dont vous êtes le représentant n'a pas celui de me laisser mourir de faim. » Maintenant il faut admirer ceux qui restent vertueux, plaindre ceux qui succombent, leur tendre la main lorsqu'ils ont expié leurs fautes, et chercher avec soin les moyens de les empêcher de succomber de nouveau ¹.

II

On peut conclure de ce qui précède qu'il y a, parmi les hommes qui languissent dans les bagnes et dans les maisons

1. Personne, je le pense, ne mettra en doute l'utilité d'établissements semblables à ceux que je propose, mais on pourrait objecter qu'il n'y a pas d'argent pour les fonder; l'argent ne manque point lorsqu'il s'agit de futilités; avec ce que coûte un vaisseau de carton, on pourrait fonder une salle d'asile, avec ce que coûte l'érection d'un obélisque qui ressemble plus à la cheminée d'une usine qu'à toute autre chose, on pourrait établir un atelier dans lequel les nécessiteux trouveraient toujours du travail, au reste je ne sais pas pourquoi on n'imposerait point ceux qui possèdent, ils boiraient peut-être quelques bouteilles de champagne de moins, ils ne donneraient pas autant à la danseuse qu'ils entretiennent, mais où serait le mal, il est même possible de vivre sans champagne et sans danseuse.

Ces établissements, si jamais ils existent, devront être administrés par des philanthropes éclairés, et non rétribués.

Si l'on veut diminuer le nombre des malfaiteurs, il faut, ce qui n'est pas impossible, rendre meilleurs et plus heureux ceux qui appartiennent aux classes inférieures de la société.

centrales, des individus qui, quoique bien coupables sans doute, doivent cependant inspirer quelque intérêt.

Mais il y a aussi, dans les bagnes et dans les maisons centrales, des hommes qui exercent depuis si longtemps, qui se sont si bien familiarisés avec tous les crimes, et dont la nature est si corrompue, que tous les correctifs possibles doivent échouer contre eux; de ces hommes, en un mot, dont on doit désespérer, et qui doivent être regardés comme des membres gangrenés du corps social; membres qu'il faut retrancher si l'on ne veut pas que le corps tout entier périsse; l'unique occupation de ces hommes est de chercher à corrompre ceux qui ne pensent pas comme eux.

Les grands coupables, les voleurs qui ont donné des preuves de hardiesse et de capacité, sont beaucoup mieux traités dans les bagnes et dans les maisons centrales, que ceux qui expient une faute légère au bague; les places de *barberot*, de *payot*, dans les maisons centrales, celles de conducteur de travaux, leur appartiennent de droit, et cela se comprend : ils sont ordinairement plus actifs, plus industriels que les autres, ils ne se laissent pas abattre par la mauvaise fortune, et l'administration à laquelle ils rendent souvent d'importants services, et qui craint sans cesse qu'ils ne parviennent à tromper sa vigilance, leur accorde tout ce qu'elle peut leur accorder. Daumas-Dupin, exécuté à Paris il y a quelques années, était *payot* au bague de Toulon, et au moment où j'écris l'assassin Fort occupe la même place au bague de Brest, et peut se promener par la ville accompagné d'un garde-chiourme.

Ce n'est pas tout encore, les individus dont je parle reçoivent souvent des secours de leurs camarades libres; ils rient, chantent et boivent; les autres, au contraire, sont abandonnés de tous, aussi l'envie de jouir des mêmes avantages les engage à profiter des leçons qu'on veut bien leur donner; le mépris, que les grands coupables et quelquefois même les employés subalternes de la prison dans laquelle ils sont détenus leur témoignent, les humilie, et rien ne leur coûte pour conquérir l'estime de ceux auxquels d'abord ils ne pouvaient penser sans éprouver un sentiment d'horreur; cela est si vrai, que j'ai vu plus d'une fois des hommes s'accuser de crimes qu'ils n'avaient pas commis, pour acquérir le droit de dire qu'ils appartenaient à la *haute pègre*.

L'argot est à peu près la seule langue qui soit parlée dans les prisons et dans les bagnes, même par les employés supérieurs et inférieurs. Ce jargon dont tous les mots expriment les choses du métier familiarise avec elles.

L'autorité ne tient pas le moindre compte des efforts que fait le prisonnier pour reconquérir l'estime qu'il a perdue; les condamnés savent cela, et bien certains que l'on ne croira même pas à leur repentir, ils se livrent à leurs penchants au lieu de les combattre.

Le mépris que l'on témoigne aux condamnés, la rudesse avec laquelle on les traite, les humiliations qu'on leur fait éprouver, finissent par leur persuader qu'ils n'appartiennent plus à la société, et cela ne doit pas étonner, on prend pour ainsi dire le soin de leur apprendre qu'ils seront repoussés de tous lorsqu'ils seront rendus à la liberté, et que des remords véritables, une bonne conduite soutenue, n'effaceront pas la tache qui

est imprimée sur leur front. Est-il donc étonnant qu'ils se découragent et finissent par croire qu'ils doivent accepter la guerre que la société leur propose ?

J'ai dit à la fin du premier paragraphe que l'homme qui restait toujours vertueux devait être admiré, je dois dire, en terminant celui-ci, que l'on ne saurait témoigner trop de reconnaissance à celui qui, lorsque tant d'éléments de corruption ont été, pour ainsi dire, ligués contre lui, ne sort pas du baigne ou de la prison plus mauvais qu'il n'y est entré.

III

Personne encore ne s'est occupé sérieusement du sort des libérés ; on a cru probablement qu'ils n'étaient point susceptibles de se corriger, ou bien que l'entreprise n'était pas assez importante pour être tentée. Cependant, si l'on voulait bien essayer de ramener insensiblement les libérés sur la bonne voie, je crois que la morale et l'humanité gagneraient quelque chose à cet essai.

Si le législateur n'avait pas pensé que les hommes qui ont failli pouvaient se corriger, et redevenir meilleurs, il aurait sans doute conservé le code de Dracon. Mais s'il a voulu proportionner les peines aux crimes et aux délits ; s'il a laissé aux magistrats chargés de les appliquer la faculté de les modérer encore, suivant que le coupable leur paraîtrait mériter, soit par ses antécédents, soit par son repentir, plus ou moins d'indulgence, c'est qu'il avait au contraire la conviction que l'homme condamné à une peine temporaire pouvait s'amender, se corriger et reprendre dans la société la place qu'il n'avait que momentanément perdue.

J'ai vu des exemples de correction bien frappants. J'ai employé des hommes qui n'avaient jamais exercé qu'une seule profession, celle de voleur, qui avaient subi plusieurs condamnations, que l'on devait en un mot croire incorrigibles, cependant, je n'eus jamais l'occasion de me plaindre d'eux. Je puis le dire à haute voix, pas un seul des libérés que j'ai employés n'a commis une infidélité pendant qu'il était sous mes ordres. Quelques-uns furent renvoyés soit pour ivrognerie, soit pour incapacité, et replacés en surveillance dans les départements ; c'est alors seulement qu'ils se firent condamner de nouveau.

Je le répète, parce que j'en ai l'intime conviction, la plupart des libérés peuvent être amenés à résipiscence. Beaucoup de condamnés pourraient donc reprendre dans la société la place qu'ils occupaient précédemment, si la surveillance ne venait pas les saisir à leur sortie de prison.

IV

Beaucoup de personnes très estimables du reste, et dont la bonne foi ne saurait être mise en doute, considèrent la surveillance comme une mesure éminemment utile. Il leur paraît juste et naturel à la fois, que la société ait les yeux toujours fixés sur ceux de ses membres qui ont violé ses lois, et qui, par le fait seul de cette violation, se sont volontairement mis en état de suspicion légitime.

Il est malheureusement plus facile de rétorquer par des faits que par des raisonnements les arguments que ces personnes avancent pour soutenir leur opinion.

La surveillance serait une mesure utile, si nous étions tous exempts de préjugés. Malheureusement il n'en est pas ainsi.

Quoique nous soyons, dit-on, le peuple le plus éclairé de la terre, les préjugés nous dominent encore. Lorsqu'un débiteur a payé ce qu'il devait, personne ne vient lui reprocher les retards qu'il a mis à acquitter sa dette. La position du libéré est, suivant moi, tout à fait semblable à celle du débiteur retardataire. Il devait à la société une réparation quelconque, et s'il s'est acquitté en subissant la peine qui lui a été infligée, pourquoi donc lui reprocher sans cesse la faute ou le crime qu'il a commis; pourquoi le repousser impitoyablement? Lorsque les Phariséens voulaient lapider la femme adultère : « Que celui qui est sans péché lui jette la première pierre », dit le Rédempteur, et la femme adultère vécut pour se repentir. Vous êtes donc plus purs que le Rédempteur, vous tous qui êtes sans pitié.

Je connais des gens qui occupent dans le monde de très belles positions, et qui méritent sous tous les rapports l'estime qu'ils inspirent. Ces hommes cependant ont tous subi des condamnations plus ou moins fortes. Eh bien! je le répète, ils méritent l'estime qu'ils inspirent, et, cependant, si leur position était connue, ceux qui maintenant leur touchent la main, qui les admettent à leur table, s'en éloigneraient comme on s'éloigne d'un lépreux ou d'un pestiféré.

J'ai vu souvent des libérés parvenir, en cachant leur position, à se faire admettre dans un atelier, s'y très bien conduire durant plusieurs années, et cependant en être ignominieusement chassés lorsqu'elle était connue.

Les conséquences de la condamnation sont donc cent fois plus terribles que la

condamnation elle-même pour ceux qui sont soumis, à l'expiration de leur peine, à la surveillance de la haute police. Et, je ne crains pas de le dire, les libérés qui n'ont point de fortune doivent opter entre deux partis, mourir ou redevenir ce qu'ils étaient. Mourir! tous les hommes n'ont pas assez de courage pour cela. Le libéré repoussé durement par cette société que jadis il a offensée, mais à laquelle cependant il ne doit que ce que tous les hommes doivent, reprend ses anciennes habitudes, il va retrouver ses camarades du temps passé, qui lui donnent ce qui lui manque, un asile et du pain, et bientôt il redevient malgré lui ce qu'il était jadis. Qui donc a tort? C'est la société; ce sont les préjugés. Pourquoi ne pas écouter l'homme qui vient à résipiscence, l'homme auquel une circonstance souvent indépendante de sa volonté, une mauvaise éducation, une passion qui n'a pas été combattue ont fait commettre une faute quelquefois involontaire, et souvent excusable? Pourquoi se montrer inhumain pour le seul plaisir de l'être? À quoi sert un Code qui proportionne les peines aux délits, si le coupable est marqué pour toujours du sceau de la réprobation? L'injuste préjugé créa la récidive.

Que l'on ne croie pas que le libéré succombe toujours sans avoir combattu. Lorsque j'étais chef de la police de sûreté, des libérés qui avaient obtenu la permission de résider à Paris, et qui ne pouvaient trouver du travail, venaient souvent me voir et me demander des secours. Je les secourus longtemps, mais enfin je fus forcé de cesser, alors ils volèrent pour vivre.

Le séjour des grandes villes est interdit aux libérés, et cependant ce n'est que

dans les grandes villes que ceux d'entre eux qui exercent quelques-unes des professions qui se rattachent au luxe, peuvent trouver des moyens d'existence.

Ils sont souvent envoyés en résidence là où ils n'ont ni parents ni amis ! Que peuvent-ils faire ?

Si la surveillance était efficace, si elle prévenait toutes les récidives, je comprendrais qu'elle fût conservée, dût la mort de tous les libérés bons ou mauvais s'en suivre. Les intérêts particuliers doivent toujours céder le pas aux intérêts généraux ; mais, je ne crains pas de le dire, la surveillance ne sert absolument à rien.

On peut s'y soustraire moyennant 100 francs.

En bonne morale, si on laisse subsister la surveillance, il ne devrait jamais être permis au libéré de s'en affranchir, car dans l'état actuel de notre législation, si les magistrats chargés d'appliquer les lois ont infligé à un homme la peine de la surveillance, c'est que probablement il la mérite. Eh bien, je le demande, n'est-il pas ridicule que la possession d'une somme de 100 francs puisse rendre nuls les effets de la loi ? Est-ce que cette fatale tendance de notre siècle, qui n'accorde des vertus qu'à celui qui possède, serait devenue une règle assez générale pour ne point souffrir d'exceptions ? Croit-on par hasard que le libéré qui peut acheter sa surveillance est plus vertueux qu'un autre ? S'il en est ainsi, on se trompe bien grossièrement, le libéré qui veut mal faire a bientôt trouvé dans la poche de ses camarades ou dans celle du premier receleur venu, ce qui lui manque pour être tout à fait libre.

Belle garantie pour la société qu'une somme de 100 francs !

En thèse générale, on doit mieux penser de celui qui ne peut payer son cautionnement que de celui qui, le jour même de sa sortie de prison, s'empresse de porter au bureau de police de sa commune la somme exigée par l'administration.

C'est cependant pour lui que sont réservées toutes les rigueurs de la police, on ne s'occupe pas plus des autres que s'ils n'existaient pas.

Je connais à Paris un libéré du bagne de Lorient qui porte à sa boutonnière trois décorations : la Légion d'honneur, Saint-Louis et la croix de Juillet. J'ai vainement signalé cet homme à la police, on ne lui a jamais demandé, du moins je dois le croire, seulement d'où ni de qui il tenait ces décorations. Si cet homme s'était amendé, je n'en parlerais pas ; mais il est encore ce qu'il était jadis, un insigne fripon, et son unique métier est d'exploiter le commerce de Paris et des départements, il est devenu l'un des plus habiles *faiseurs* de la capitale ; aussi je crois rendre à mes lecteurs un important service en leur esquissant le portrait de cet individu. Il peut être âgé d'environ cinquante-cinq ans, sa taille est élevée, ses manières sont celles de la bonne compagnie, ses cheveux sont gris, et sa physionomie assez agréable ; il est toujours paré du ruban de ses décorations.

Je ne signale cet individu que pour prémunir les commerçants qu'il pourrait attaquer, et qui, s'ils n'étaient pas prévenus, succomberaient infailliblement, car le sieur P. A... ne manque ni d'esprit ni d'instruction ; il peut sans peine prendre toutes les formes, même celle d'un honnête homme.

Plusieurs centaines d'individus semblables à celui dont je viens de parler, et dont la position est la même, vivent et vivent bien aux dépens de ceux qu'ils dupent. Cependant on ne songe pas à les inquiéter, ils ont payé leur cautionnement.

La surveillance est donc une peine inutile et immorale en même temps : inutile parce qu'elle ne prévient ni ne répare rien, immorale parce qu'elle tourmente sans but des hommes qui peut-être ne demandent qu'à faire oublier par leur conduite à venir leur conduite passée.

Mais ce n'est pas seulement contre la peine elle-même qu'il faut s'élever, c'est aussi contre la manière dont elle est exécutée.

Les libérés qui ont obtenu la permission de résider dans les grandes villes, sont forcés de se présenter à de certaines époques au bureau de police, de sorte que s'ils parviennent à cacher toujours leur position, ils ne tardent pas à être pris pour mouchards.

Dans les communes rurales ils sont soumis à l'arbitraire du dernier garde champêtre, et ceux d'entre eux qui cultivent la terre ne peuvent quitter leur commune pour aller vendre leurs légumes au marché de la ville voisine sans rompre leur ban, et s'exposer à une peine correctionnelle.

La surveillance est donc une captivité après la captivité.

Si l'on ne veut pas que les libérés succombent de nouveau, si l'on veut qu'ils rentrent dans le sentier de l'honneur, il faut qu'une main secourable les prenne à leur sortie de la prison ou du bagne, et leur procure du travail.

Il faut quelquefois leur accorder quelques témoignages de confiance, afin de les réhabiliter à leurs propres yeux.

Leur permettre surtout de cacher leur position, car, je le répète, les préjugés qui arrêtent encore la carrière de tant d'hommes, les préjugés contre lesquels nous crions tous, et auxquels cependant nous nous soumettons tous, les préjugés repoussent le libéré, aussi ils causent plus de mal et donnent naissance à plus de récidives que les dispositions vicieuses des libérés.

Que l'on envisage avec un esprit exempt de préventions, et surtout de sang-froid la question soumise à l'appréciation du lecteur, et chacun, quelle que soit l'infériorité de son esprit et le peu de lumières qu'il possède, trouvera, sans beaucoup chercher, un remède à opposer aux maux qui marchent à la suite des erreurs et des préjugés.

Les bornes que je me suis imposées en commençant cet ouvrage ne me permettent pas de m'étendre davantage sur un sujet qui exige peut-être plus de développements. J'ai indiqué le mal et les causes qui le produisent; j'ai aussi indiqué les remèdes propres à le guérir; je souhaite que ma voix trouve un écho dans le cœur de tous les hommes généreux.

V

Que l'on me permette maintenant d'ajouter aux détails qui précèdent le récit d'un fait récent.

Par arrêt de la cour d'assises de Versailles, en date du 3 mai 1822, le sieur Jean-Louis Crosnier, alors âgé de quarante-trois ans, est condamné à cinq années de travaux forcés.

Crosnier avait commis un vol de céréales, la nuit, à l'aide d'escalade.

Tant que dura sa captivité, Crosnier sut, par une conduite digne de servir

d'exemple, mériter l'estime et la protection des gens auxquels il était subordonné. Le colonel directeur de l'artillerie de marine du port de Toulon le prit à son service, et lors de sa libération, il lui délivra un certificat conçu en termes très honorables.

Les meilleurs arguments que l'on puisse opposer à la surveillance sont, sans contredit, l'analyse du congé délivré au forçat qui s'y trouve soumis. « Le forçat libéré ne peut, à moins d'avoir obtenu une autorisation spéciale, résider ni à Paris, ni à Versailles, ni dans aucune ville où il existe des palais royaux », c'est-à-dire dans aucune des

villes où il lui serait possible de cacher sa position, et de trouver du travail, s'il exerce une des professions qui se rattachent à l'article Paris. « Il ne peut quitter sa résidence sans l'autorisation du préfet du département. » Ainsi, s'il cultive la terre, il ne pourra aller vendre ses fruits au marché de la ville voisine, sans rompre son ban.

Que peut-il donc faire? Violenter la loi, et voler pour vivre! C'est aussi ce qu'il fait presque toujours.

Crosnier, porteur d'un congé dont le modèle est ci-dessous, revint en 1827 dans son pays.

*Port
de Toulon.*

N° D'ENREGISTREMENT
2993

*Le dénommé au présent congé
a choisi pour résidence
MAURECOURT,
département de Seine-et-Oise.
40 jours*

*NB : signalement actuel pris
sur l'individu, et non copié
sur les matricules.*

Chiourmes.

Congé de forçat.

LE COMMISSAIRE DE LA MARINE, préposé à l'Administration et police du bague au port de Toulon, certifie à tous qu'il appartiendra, que, d'après les ordres de Son Excellence le MINISTRE DE LA MARINE ET DES COLONIES, en date du 28 mai 1827, il a, en sa présence, fait détacher de la chaîne et mettre en liberté le nommé CROSNIER, JEAN-LOUIS, forçat, détenu en ce port sous le n° 17, 838, fils de JEAN-LOUIS et de feu APOLINE-ROSALIE, mâle, profession de jardinier, né à Maurecourt, département de Seine-et-Oise, le... 1779, taille d'un mètre 64 centimètres, cheveux et sourcils bruns, barbe id. grisonnante, visage ovale plein, yeux gris, nez long, bouche moyenne, menton rond, front couvert et étroit, tatoué sur les deux avant-bras légèrement, lequel avait été condamné, à l'âge de quarante-trois ans, à la peine de cinq ans de fers, le 3 mai 1822, par la Cour d'Assises de Seine-et-Oise séant à Versailles, pour soustraction frauduleuse, dans un champ, de bottes de fèves, et d'un autre antérieur de raisins, commis la

DÉCOMPTE PÉCULE

Payé au forçat lui-même	20
Envoyé au Maire résidence	39 39
Total égal à la recette	59 39
Le commis de Marine, ROUBIN	



*Du
par le Contrôleur
de la Marine,*

CH. DARTUGE

(XI.) Marine. N. 125
(1825)

nuit à l'aide d'escalade et de complicité, dans un clos fermé de murs, faisant partie d'une habitation, condamné en outre à la surveillance et à 200 F de cautionnement; exposé le 9 juillet 1822. *Lequel a déclaré choisir pour résidence Maurecourt, département de Seine-et-Oise.*

En foi de quoi le présent lui a été expédié, pour lui servir et valoir ce que de raison, sous la condition qui lui a été notifiée, lorsqu'il a été remis aux Autorités civiles, de se conformer aux dispositions du Décret du 17 juillet 1806. — ART. 5. Aucun forçat libéré, à moins d'une autorisation spéciale du Directeur général de la Police, ne pourra fixer sa résidence dans les villes de Paris, Versailles, Fontainebleau et autres lieux où il existe des palais royaux, dans les ports où des bagnes sont établis, dans les places de guerre, ni à moins de trois myriamètres de la frontière et des côtés. — ART. 10. Aucun forçat libéré ne pourra quitter le lieu de sa résidence, sans l'autorisation du Préfet du département. — ART. 11. Sur toute la route à suivre par le forçat libéré, l'Officier public du lieu auquel il sera tenu de se présenter, visera sa feuille, et notera la somme qu'il aura remise au forçat libéré pour se rendre à la nouvelle couchée qu'il lui aura indiquée. — ART. 12. Arrivé à sa destination, le forçat libéré se présentera au Commissaire de police ou au Maire du lieu, qui lui délivrera son congé en échange de sa feuille de route.

Si le dénommé au présent Congé enfreint les ordres qui s'y trouvent mentionnés, et s'il est rencontré hors de la route qui lui aura été tracée, il sera arrêté et poursuivi par qui de droit, pour subir les peines qu'il aura encourues.

Fait à Toulon, le neuf du mois de juillet mil huit cent vingt-sept.

Signé, RAYNAULT.

*Vu par le Commissaire général de la Marine,
Signé, BÉRARD.*

Porteur d'un semblable congé, il n'aurait certainement pas trouvé les moyens d'utiliser son industrie s'il

n'avait eu que son travail pour se procurer des moyens d'existence. Mais heureusement pour lui, il n'en était pas

ainsi; il possédait quelques biens qu'il fit valoir. Enfin, il parvint à oublier près de sa femme et de ses enfants, les souffrances qu'il avait éprouvées.

Grâce à une conduite régulière et à une sage administration de ses biens, Crosnier est aujourd'hui un des plus aisés habitants de la commune qu'il habite, et il possède l'estime de tous ceux qui le connaissent.

Persuadé que l'on ne pouvait lui refuser sa réhabilitation, et pour obtenir le certificat de bonne conduite exigé par l'article 620 du Code d'instruction criminelle, Crosnier se présenta devant le sieur Memacle, maire de sa commune, assisté d'un conseil pourvu de procuration.

Fort du témoignage de sa conscience, et ne craignant pas que le maire pût lui dire qu'il n'avait pas de droits à recouvrer sa qualité de citoyen, Crosnier le pria de vouloir bien convoquer le conseil municipal de la commune. Le sieur Memacle lui répondit qu'il ne le pouvait sans y être autorisé par M. le préfet du département de Seine-et-Oise; et il ajouta que Crosnier ne devait pas espérer une décision favorable. « Qu'ai-je donc fait depuis que je suis dans la commune ? dit alors Crosnier. — Je ne suis pas ici à confesse, répondit le maire. Je n'ai rien à vous dire; seulement soyez bien persuadé que vous n'aurez pas ma protection. »

Crosnier, n'ayant absolument rien à craindre, se pourvut auprès de M. le préfet, et il en obtint, pour M. le maire, l'autorisation de convoquer le conseil.

Le conseil fut en effet convoqué; il était seulement composé de trois membres. Une décision, rédigée à l'avance par le maire, fut signée séance tenante par les trois membres présents, et fut

ensuite colportée chez les autres membres du conseil dont, il faut bien le croire, la religion fut surprise, car Crosnier possède des certificats signés d'eux, et qui ôtent toute valeur à la délibération du conseil municipal de Maurecourt. Cependant cette délibération ainsi faite fut envoyée au préfet du département. Il y était dit que le conseil ne pouvait délivrer le certificat qu'autant que Crosnier sortirait de la commune.

La loi, article 620 du Code d'instruction criminelle, ayant été mal interprétée par le conseil municipal de Maurecourt, ou plutôt par le maire de cette commune, M. le préfet renvoya à ce dernier la décision en question, avec l'ordre de convoquer le conseil de nouveau, afin de savoir par une nouvelle décision s'il avait lieu d'accorder le certificat, et, dans le cas contraire, énoncer les motifs de l'empêchement.

Peu de temps après, le fondé de pouvoir de Crosnier, après avoir acquis la certitude que M. le préfet avait envoyé un nouvel ordre à M. Memacle, se rendit à Maurecourt et le pria de vouloir bien convoquer le conseil. « Je n'ai pas reçu d'ordre », répondit le maire, sans s'écarter du respect qu'il devait au caractère que la loi accorde aux magistrats. Le fondé de pouvoir lui soutint qu'il avait reçu quelques jours auparavant cet ordre qu'il prétendait ne point connaître. Alors le sieur Memacle s'emporta, et dit au fondé de pouvoir que, tant qu'il serait maire, Crosnier ne serait pas réhabilité; qu'il recevait tous les jours des voleurs et des forçats libérés, et que journellement il lui parvenait des plaintes contre lui.

C'est ici le lieu de faire remarquer que c'est chez le sieur Memacle que fut

commis le crime qui conduisit Crosnier au bagne.

Quelques jours après, le fondé de pouvoir de Crosnier se trouva avec le sieur Memacle et un sieur Moret, membre du conseil municipal de la commune de Maurecourt, à la préfecture du département de Seine-et-Oise. Le sieur Memacle, qui n'avait point encore aperçu le fondé de pouvoir, dit au secrétaire général que Crosnier était craint de tous les habitants du pays, et que ce n'était que grâce à la terreur qu'il inspirait qu'il trouvait à qui parler. Le fondé de pouvoir crut que son devoir était d'intervenir, et il soutint au sieur Memacle que ce qu'il avançait contre Crosnier ne pouvait pas être, puisque ce dernier était porteur de certificats qui émanaient de personnes trop recommandables pour qu'il fût permis de croire qu'elles eussent, en les signant, cédé à un sentiment de crainte. Enfin, après quelques autres explications de ce genre, il fut convenu que le sieur Memacle convoquerait le conseil, et que l'on verrait alors si la demande de Crosnier devait lui être accordée.

En effet, une réunion du conseil municipal eut lieu, et sa décision rejeta la demande du pauvre Crosnier.

Ce qui précède n'est rien autre chose que le récit exact des faits qui se sont passés dans une circonstance particulière, mais ce récit suffira, du moins je l'espère, pour faire connaître les divers obstacles que le libéré doit surmonter avant de pouvoir reprendre la place qu'il occupait dans la société. Le vol commis par Crosnier était de très peu d'importance. De trois questions soumises au jury, la première fut résolue négativement, et les deux autres ne furent résolues dans un sens contraire qu'à la faible

majorité de sept voix contre cinq; ainsi donc, sur les douze hommes qui avaient mission de prononcer sur le sort de Crosnier, cinq ont cru à son innocence; mais ce n'est point cela, un arrêt a condamné Crosnier, mon intention n'est point d'en contester la justice, mais Crosnier a subi la peine à laquelle il a été condamné; pendant tout le temps de sa captivité, il s'est fait remarquer par sa douceur, sa soumission, sa bonne conduite. Crosnier, depuis dix ans qu'il habite la commune de Maurecourt, n'a point, quoi qu'en dise le sieur Memacle, donné le moindre sujet de plainte, c'est ce que prouvent du reste les certificats dont il est porteur, certificats émanés des plus honorables propriétaires et cultivateurs de sa commune, parmi lesquels on en distingue trois qui ont rempli la place occupée aujourd'hui par le sieur Memacle, et sous l'administration desquels Crosnier a vécu durant plusieurs années, et qui sont actuellement membres du conseil municipal existant.

Le curé de la paroisse de Maurecourt, homme éclairé, et qui comprend bien tous les devoirs de son saint ministère, estime Crosnier. Un des anciens maires dont je viens de parler est tout prêt de répondre corps pour corps du pauvre forçat, auquel cependant on refuse ce que peut-être il paierait de sa vie même.

Il faut nécessairement qu'il y ait dans cette affaire un dessous de cartes qu'il est impossible d'apercevoir.

Je veux bien croire que le sieur Memacle comprend trop bien les devoirs de sa charge pour vouloir faire servir le pouvoir que ses concitoyens lui ont confié à la satisfaction de ses inimitiés personnelles.

Je veux bien croire même qu'il a tout à fait oublié le léger dommage que lui a fait éprouver Crosnier, mais si l'on examine avec soin sa conduite, elle peut paraître au moins extraordinaire.

M. Memacle, refusant à Crosnier ce que celui-ci lui demande, est tout à la fois juge et partie, ce qui n'est guère convenable. Un homme délicat, à la place de M. Memacle, s'il ne s'était pas senti la force de pardonner, se serait récusé, et aurait laissé les choses suivre leur cours. Il est étonnant que M. Memacle, qui a été directeur du pouvoir exécutif en 1793, n'ait pas senti que son devoir était d'agir ainsi.

Il ne formule pas ses accusations, mais cependant il accuse Crosnier. M. Memacle ne me paraît guère conséquent; ou ses accusations sont fausses, ou il a manqué à ses devoirs en ne signalant pas à l'autorité judiciaire celui qu'il était chargé de surveiller.

M. Memacle a accusé Crosnier devant le conseil municipal, et il n'a pas voulu permettre au fondé de pouvoir de ce dernier de venir y présenter sa défense.

Cependant lorsque l'on condamne un homme, ce n'est qu'après l'avoir entendu lui ou son avocat.

J'ai cru devoir, dans l'intérêt du pauvre Crosnier, livrer à la publicité le récit des faits qui précèdent, et je souhaite bien vivement que l'autorité supérieure lui accorde enfin ce qu'il désire, et dont il est si digne ¹.

SURFINE ou **SŒUR DE CHARITÉ**. Les voleurs donnent ce nom à des voleuses qui procèdent à peu près de cette manière :

L'âge de la *sœur de charité* est raisonnable, sa mise décente, même quelque peu monastique, elle fréquente les églises, assiste à toutes les messes, fait l'aumône, fait allumer des cierges, se confesse et communie au besoin; après avoir quelque temps fréquenté une église et s'y être fait remarquer par sa piété et son exactitude, la sœur de charité cause avec les employés de l'église et les prie de lui indiquer quelques nécessaires dignes d'intérêt, car elle est, dit-elle, chargée de distribuer les aumônes d'une riche veuve; l'un des employés,

1. Les faits parlent plus haut que tous les discours possibles; aussi je ne puis me lasser de citer des faits. Un individu, nommé Carré, à peine âgé de treize ans, fut néanmoins condamné à seize années de travaux forcés pour un vol de deux lapins, commis de complicité à l'aide d'effraction; mais, à raison de son âge, la peine qu'il avait encourue fut commuée en seize années de prison. Carré se conduisit bien tant que dura sa captivité, et apprit l'état de polisseur de boutons. Il fut assez heureux, lors de sa libération, pour trouver de l'occupation; et, durant plusieurs années, il ne donna pas le moindre sujet de plainte; mais le métier qu'il exerçait étant venu à tomber, il se trouva tout à coup dans la plus affreuse misère. Pendant longtemps il vint tous les deux ou trois jours me voir, et à chaque visite je lui remettais trois ou quatre francs; mais, craignant sans doute que je me lassasse de le secourir, il ne revint plus, et vola, dans une cuisine, deux casseroles qui pouvaient valoir dix francs au plus; il fut arrêté pour ce fait, et condamné aux travaux forcés à perpétuité et à la marque.

Lors du départ de la chaîne, j'allai voir Carré, et, ne connaissant pas les circonstances qui l'avaient porté à commettre un nouveau crime, je crus devoir lui adresser quelques reproches. « Eh! Monsieur, me répondit-il, je ne pouvais trouver de l'ouvrage nulle part : j'étais repoussé de tout le monde, je n'ai volé que pour être condamné de nouveau au bagne; du moins je mangerai tous les jours. »

SURGEBÉ (ÊTRE)

soit la loueuse de chaises ou tout autre, lui indique aussitôt quelques pauvres auxquels elle donne immédiatement deux ou trois francs, et elle se retire après avoir pris leur adresse et leur avoir promis des secours plus considérables.

Quelques jours après la sœur de charité se rend chez un des pauvres qu'elle a assisté, et lui dit qu'elle est heureuse de pouvoir lui annoncer que M^{me} la marquise ou M^{me} la comtesse veut bien prendre sa position en considération, et lui accorder quelques secours; « mais, ajoute-t-elle, madame, qui ne veut point que ses bienfaits servent à satisfaire des passions mauvaises, ne donne jamais d'argent. Vous allez me dire ce qui vous manque, et vous l'obtiendrez en nature »; elle examine alors les effets de son protégé, fouille partout, car elle veut acquérir la certitude qu'on ne simule pas des besoins que l'on n'éprouve point.

Les pauvres honteux possèdent, presque toujours, quelques débris de leur fortune passée, qui servent à leur rappeler des temps plus heureux; pen-

dant qu'elle fouille dans les tiroirs, la sœur de charité sait s'emparer adroitement de ces objets; cela fait, elle fait sortir le pauvre diable pour le mener de suite chez la noble dame qui veut bien s'intéresser à lui, mais avant d'être arrivée à la destination indiquée elle a trouvé le moyen de s'en débarrasser.

Dans le courant de l'année 1814, deux *Romamichelles*, la mère Caron et la Duchêne, dévalisèrent, en procédant ainsi, un grand nombre de malheureux; elles avaient, à la même époque, commis un vol très considérable au préjudice du brave curé de Saint-Gervais; ces deux femmes, découvertes et arrêtées par moi, furent condamnées deux mois après la consommation de ce dernier vol.

SURGEBÉ (ÊTRE) *v. p.* Être condamné en dernier ressort.

SURGEBEMENT *s. m.* Arrêt définitif en cassation.

SUR LE GRIL (ÊTRE) *v. p.* Attendre le prononcé de son jugement.

STROC *s. m.* Septier.

T

* **TABAR** ou **TABARIN** *s. m.* Manteau.

TABLETTE *s. f.* Brique, tuile.

TAFFE ou **TRACQUE** *s.* Crainte, peur, épouvante, frayeur.

TAFFER ou **TRACQUER** *v. a.* Craindre, épouvanter, effrayer.

TAFFERIE *s. f.* Crainte, peur, épouvante, frayeur.

TAFFEUR ou **TRACQUEUR** *s.* Poltron.

TAFFETAS (AVOIR LE) *v. a.* Craindre, avoir peur.

TAILBIN *s. m.* Billet de complaisance.

TAMBOUR *s. m.* Chien.

TANTE *s. m.* Homme qui a les goûts des femmes, la femme des prisons d'hommes. Je dois l'avouer, ce n'est pas sans éprouver un vif sentiment de crainte que je me suis déterminé à donner place dans cet ouvrage, à ce mot que l'ordre alphabétique amène sous ma plume; mais cet ouvrage n'est destiné ni aux filles, ni aux femmes; on le trouvera peut-être entre les mains de celles qui assistent, parées comme pour le bal, aux audiences de la cour d'assises lorsque l'acte d'accusation promet des détails sanglants ou critiques, ou qui sont allées par une froide matinée d'hiver, enveloppées de fourrures et

nonchalamment étendues sur les cousins moelleux de leur landau, acheter bien cher une place de laquelle elles pussent voir commodément tomber les têtes de Lacenaire et d'Avril; mais à celles-là je n'apprendrais rien qu'elles ne sachent déjà, elles savent ce que c'était que la Tante Chardon, c'est tout au plus si la pile galvanique pourrait agacer leurs nerfs, et peut-être que si l'on cherchait sous leur oreiller on y trouverait les ouvrages du marquis de Sade.

Cependant ce n'est point pour elles que j'écris; aussi je n'aurais pas publié ces quelques lignes si je n'avais pas cru qu'il en dût résulter quelque bien.

Il ne faut pas croire que la pédérastie soit toujours le résultat d'une organisation vicieuse; les phrénologues, qui ont trouvé sur notre crâne la bosse propre à chaque amour, n'y ont point trouvé celle de l'amour socratique; la pédérastie n'est autre chose que le vice de toutes les corporations d'hommes qui vivent en dehors de la société; les quelques hommes vivant dans le monde que l'on pourrait me citer, sont des êtres anormaux qui ne doivent pas plus prouver contre ce que j'avance, que les boiteux, les bossus, les culs-de-jatte, ne prouvent que la nature de l'homme est d'être

boiteux, bossu, ou cul-de-jatte; ainsi donc quelques soldats, un peu plus de matelots, et beaucoup de prisonniers, seront atteints de ce vice, et cela, du reste, est facile à concevoir : tous les besoins de la nature sont impérieux, il faut que l'on trompe ceux qu'on ne peut satisfaire.

Il serait souvent plus juste de plaindre que de blâmer celui que l'on voit mal faire, car il est fort rare que l'homme succombe sans avoir combattu; c'est presque toujours la nécessité qui conduit la main de celui qui commet un premier crime, et peut-être que si à côté des lois répressives de notre Code, le législateur avait placé quelques lois préventives, tel individu qui languit dans un bagne ou dans une maison centrale, posséderait la somme de bien-être à laquelle tous les hommes ont le droit de prétendre, et qui doit être le prix de toutes facultés utilement employées.

Je ne me suis pas éloigné de mon sujet, ce que je viens de dire doit me servir à constater un fait qui malheureusement n'est que trop prouvé, et qui déjà a été signalé par des hommes vraiment recommandables : c'est que la pédérasie est la lèpre des prisons; ce vice ignoble, que l'imagination ne peut que difficilement concevoir, est le plus saillant de tous ceux qui infestent des lieux placés sous la surveillance immédiate de l'autorité; cependant les

hommes dont la mission est d'améliorer le régime pénitencier ne daignent pas seulement chercher les moyens de l'extirper.

Il y a plus même, dans les bagnes et dans les prisons, on voit souvent sans peine les voleurs audacieux s'attacher à de jeunes pédéastes, car alors ils ne cherchent plus à s'évader; les directeurs et surveillants de maison centrale ont même quelquefois souffert que des *mariages*¹ fussent célébrés avec une certaine pompe; cet abus n'existe plus, il est vrai, on se cache aujourd'hui pour faire ce qu'autrefois on faisait ouvertement, mais le mal existe toujours.

Comme je l'ai dit plus haut, ce n'est pas sans avoir combattu que l'homme succombe; mais, comme les mauvaises habitudes ont plus de force que les bonnes, il ne s'est pas plus tôt laissé séduire par l'exemple, qu'il aime ce que d'abord il ne pouvait concevoir, et bientôt son esprit affaibli, du reste, par une nourriture malsaine et insuffisante, et par une tension continuelle, ne lui permet plus de discerner les objets; alors il croit avoir trouvé ce qu'il désire, il flatte, il adule, il courtise les malheureux qu'il convoite, et qui, eux aussi, croient souvent être ce que l'autre cherche.

Oh! il est de ces spectacles qu'il faut avoir vus, pour savoir jusqu'où peut descendre l'homme; il faut être doué d'une organisation bien vigoureuse, et ne

1. Les prisonniers qui contractaient de semblables mariages ne faisaient, au reste, que ce que fit Henri III qui passa avec Maugiron, celui de ses mignons qu'il aimait le plus, un contrat de mariage que tous ses favoris signèrent, et qui donna naissance à un pamphlet intitulé : *La Pétrarade Maugiron*. J'ai extrait de cet ouvrage le quatrain suivant, destiné à servir d'épithaphe à un des seigneurs de la cour de ce monarque, ainsi qu'à sa famille.

Ci gist Tircis, son fils, sa femme,
Juge passant qui fis le pis,

Tircis prit son fils pour sa femme,
Sa femme eut pour mari son fils.

jamais s'être arrêté aux surfaces pour ne pas dire *ruca* à ses frères, lorsque l'on s'est couché sur le banc d'un baignoire ou dans la galiote d'une maison centrale; car n'est-ce pas un spectacle à dégoûter l'humanité tout entière, que de voir des hommes renoncer aux attributs, aux privilèges de leur sexe, pour prendre le ton et les manières de ces malheureuses créatures qui se vendent au premier venu, de les voir lécher la main de celui qui les frappe, et sourire à celui qui leur dit des injures? et cela cependant se passe tous les jours, et dans toutes les prisons, sous les yeux de l'autorité qui, disent ses agents, ne peut rien y faire. Vous ne pouvez rien y faire? dites-vous. Pourquoi donc le peuple paie-t-il grassement des philanthropes et des inspecteurs généraux? Vous ne pouvez rien, mais il faut pouvoir; le prisonnier est toujours un membre de la famille: la société qui vous a chargés de le punir, vous a en même temps donné la mission de le rendre meilleur, car s'il n'en était pas ainsi, le recueil de vos lois ne serait qu'un recueil d'absurdités; la peine qui ne répare rien est une peine inutile. Rendez meilleurs les hommes vicieux, voilà la réparation que la société vous demande.

Les pédérastes, à la ville, ont un signe pour se reconnaître; il consiste à prendre le revers de l'habit ou de la redingote avec la main droite, le hausser à la hauteur du menton, et à faire une révérence imperceptible.

TAP BLANC *s. f.* Dent.

TAP ou **TAPIN (FAIRE LE)** *v. a.* Être attaché au poteau.

* **TAPE** *s. f.* Fleur de lys qui était autrefois appliquée sur l'épaule des voleurs.

TAPE DUR *s. m.* Serrurier.

TAPETTE *s. m.* Faux poinçon servant à marquer les objets d'or ou d'argent.

TAPIS *s. m.* Auberge, hôtel garni, cabaret.

TAPIS DE REFAITE *s. f.* Table d'hôte.

TAPIS DE MALADES *s. f.* Cantine de prison.

TAPIS DE GRIVES *s. f.* Cantine de caserne.

TAPIS FRANC *s.* Cabaret, hôtel garni ou auberge où se réunissent les voleurs.

TAPIS VERT *s. f.* Plaine, prairie.

TAPISSIER-ÈRE *s.* Aubergiste, maître ou maîtresse d'hôtel garni.

TAROQUE *s. f.* Marque.

TAROQUER *v. a.* Marquer.

TARTE *adj.* Qualité d'une chose fautive ou mauvaise.

TARTELETTE *adj.* Qualité d'une chose fautive ou mauvaise.

* **TARTOUFFE** *s. f.* Corde.

TAS DE PIERRES *s. f.* Prison.

TAULE *s. m.* Bourreau.

TAULE *s. f.* Maison.

TAUPAGE *s. m.* Égoïsme.

TAUPER *v. a.* Travailler.

TAUPIER-ÈRE *s.* Égoïste.

* **TEMPLE** *s. m.* Manteau.

* **TENANTE**. Chopine.

TÉSIGUE ou **TÉSIGO** *p. p.* Toi.

TÊTARD *s.* Entêté, celui qui ne change pas de résolution.

TÊTUE *s. f.* Épingle.

* **TÉZIÈRE** ou **TÉZINGARD** *p. p.* Toi.

THOMAS *s. m.* Pot de nuit.

* **THOUTIMES** *p. p.* Tous.

* **THUNE** *s. f.* Aumône.

TIGNER *v.* Action du coït.

TIGNER D'ESBROUFFE *v. a.* Violer.

** **TINETTE** *s. f.* Tête.

TINTEUR *s. m.* Jeune sodomite.

TIQUER *v. a.* Voler à la carre. Terme des voleurs italiens et provençaux. (Voir **CARREUR**, *p.* 21.)

TIRANS, TIRANS DOUX ou **TIRANS RADOUCIS**. Bas, bas de soie.

TIRE JUS *s. m.* Mouchoir de poche.

TIRJUTER *v. a.* Moucher.

TIRER UNE DENT. Induire quelqu'un en erreur, et lui escroquer de l'argent en lui racontant une histoire.

TIREUR. Le vol à la *tire* est très ancien, et a été exercé par de très nobles personnages, c'est sans doute pour cela que les *tireurs* se regardent comme faisant partie de l'aristocratie des voleurs et membres de la *haute pègre*, qualité que personne au reste ne cherche à leur refuser.

Le Pont-Neuf était autrefois le rendez-vous des *tireurs de laine* ou manteaux, et des coupeurs de bourse, qu'à cette époque les habitants de Paris portaient suspendue à la ceinture de cuir qui entourait leur corps. Ces messieurs, qui alors étaient nommés *Mions de Bouilles*, ont compté dans leurs rangs le frère du roi Louis XIII, Gaston d'Orléans; le poète Villon; le chevalier de Rieux; le comte de Rochefort; le comte d'Harcourt, et plusieurs gentishommes des premières familles de la Cour; ils exerçaient leur industrie à la face du soleil, et sous les yeux du guet qui ne pouvait rien y faire. C'était le bon temps! Mais maintenant les grands seigneurs qui peuvent puiser à leur aise dans la caisse des fonds secrets, ce qui est moins chanceux et surtout plus productif que de voler quelques manteaux râpés ou quelques

bourses étiques, ont laissé le métier aux manants; et, à l'heure qu'il est, grâce à l'agent Gody, ces derniers sont très souvent envoyés en prison par leurs compagnons d'autrefois.

Les tireurs sont toujours bien vêtus, quoique par nécessité ils ne portent jamais ni cannes ni gants à la main droite; ils cherchent à imiter les manières et le langage des hommes de bonne compagnie, ce à quoi quelques-uns d'entre eux réussissent parfaitement. Les tireurs, lorsqu'ils travaillent, sont trois ou quelquefois même quatre ensemble; ils fréquentent les bals, concerts, spectacles, enfin tous les lieux où ils espèrent rencontrer la foule. Aux spectacles, leur poste de prédilection est le bureau des cannes et des parapluies, parce qu'au moment de la sortie il y a toujours là grande affluence; ils ont des relations avec presque tous les escamoteurs et chanteurs des rues qui participent aux bénéfices de la tire.

Rien n'est plus facile que de reconnaître un tireur, il ne peut rester en place, il va et vient, il laisse aller ses mains de manière cependant à ce qu'elles frappent sur les poches ou le gousset dont il veut connaître approximativement le contenu. S'il suppose qu'il vaille la peine d'être volé, deux compères, que le tireur nomme ses *nonnes* ou *nonneurs*, se mettent chacun à leur poste, c'est-à-dire près de la personne qui doit être dévalisée. Ils la poussent, la serrent, jusqu'à ce que l'opérateur ait achevé son entreprise. L'objet volé passe entre les mains d'un troisième affidé, le *coqueur*, qui s'éloigne le plus vite possible, mais, cependant sans affectation.

Il y a parmi les tireurs des prestidigitateurs assez habiles pour en remonter au

célèbre Bosco, et les grands hommes de la corporation sont doués d'un sang-froid vraiment admirable. Qu'à ce sujet l'on me permette de rapporter une anecdote bien ancienne, bien connue, mais qui, cependant, est ici à sa véritable place.

Toute la cour de Louis XIV était assemblée dans la chapelle du château de Versailles; la messe venait d'être achevée, et le grand roi, en se levant, aperçut un seigneur qui tirait de la poche de celui qui était placé devant lui une tabatière d'or enrichie de diamants. Ce seigneur, qui avait aperçu les regards du roi attachés sur lui, lui adressa, accompagné d'un sourire, un signe de la main pour l'engager à se taire. Le roi, qui crut qu'il s'agissait seulement d'une plaisanterie, lui répondit par une inclination de tête qui pouvait se traduire ainsi : « Bon ! bon ! » Quelques instants après, celui qui avait été volé se plaignit; on chercha l'autre seigneur, mais ce fut en vain. « Eh ! bon Dieu, dit enfin le roi, c'est moi qui ai servi de compère au voleur. »

Il y avait entre les tireurs du Moyen Âge beaucoup plus d'union qu'entre ceux de notre époque. Ils avaient, pour n'être point exposés à se trouver en trop grand nombre dans les lieux où ils devaient opérer, imaginé un singulier expédient. Le premier arrivé mettait dans une cachette convenue, un dé qu'il posait sur le numéro un, le second posait le dé sur le numéro deux, et ainsi de suite jusqu'à ce que le nombre fût complet. Bussy-Rabutin, qui rapporte ce fait dans ses *Mémoires secrets*, ajoute que plusieurs fois il lui arriva de retourner le dé qui était sur le numéro un, pour le mettre sur le numéro six, ce qui, dit-il,

empêcha que beaucoup de personnes fussent volées.

Méfiez-vous, lecteurs, de ces individus qui, lorsque tout le monde sort de l'église ou du spectacle, cherchent à y entrer; tordez le gousset de votre montre, n'avez jamais de bourse, une bourse est le meuble le plus inutile qu'il soit possible d'imaginer, on peut perdre sa bourse et par contre tout ce qu'elle contient; si, au contraire, vos poches sont bonnes vous ne perdrez rien, et dans tous les cas la chute d'une pièce de monnaie peut vous avertir du danger que courent ses compagnes. Ne mettez rien dans les poches de votre gilet, que votre tabatière, que votre portefeuille soient dans une poche fermée par un bouton, que votre foulard soit dans votre chapeau, et marchez sans crainte des tireurs.

TIROU *s. m.* Petit chemin.

TIRTAIGNE *s. m.* Tireur de campagne.

TOC *s. m.* Cuivre, mauvais bijoux.

TOCASSE *s.* Méchant, méchante.

TOCASSERIE *s. f.* Méchanceté, malice.

* **TOCQUANTE** *s. f.* Montre.

TOGUE ou **TOQUE** *s.* Malin, maligne.

TOLLE ou **TOLLARD** *s. m.* Bourreau.

Les bonnes gens croient encore que la loi force le fils du bourreau à remplacer son père; on conçoit facilement l'existence de ce préjugé, car cette profession est en effet si horrible, que l'on conçoit difficilement qu'un homme qui peut demander des moyens d'existence au travail, fût-ce même au plus rude, l'exerce sans y être contraint; mais les bonnes gens se trompent, la loi ne force personne à être bourreau, le fils du bourreau, comme tous les autres citoyens, peut ne point exercer la pro-

fession de son père; le bourreau même peut, lorsque cela lui convient, donner sa démission. La profession d'exécuteur des hautes œuvres n'est donc exercée que par des gens auxquels elle convient, ce qui n'empêche pas que de nombreuses demandes ne soient adressées à l'autorité chaque fois qu'il y a une vacance. Un individu qui avait obtenu, à titre de récompense nationale, une place d'exécuteur, et qui ne croyait probablement pas posséder les qualités nécessaires pour l'exercer avec honneur, chercha un acquéreur et en trouva un.

TOMBER MALADE *v. p.* Être arrêté.

** **TORNIQUET** *s. m.* Moulin.

TORTILLARD *s.* Boiteux, bancal.

TORTUE *s. m.* Vin.

TOULABRE *s.* Toulon.

TOURMENTE *s. f.* Colique.

TOURNANTE *s. f.* Clé.

TOURNE AU TOUR *s. m.* Tonnelier.

Quelques tonneliers fabriquent des tonneaux si artistement faits, qu'ils peuvent être percés partout, et ne laisser échapper autre chose que de l'eau-de-vie, et cependant un tonneau de cette espèce qui doit ordinairement contenir vingt-sept veltes de liqueurs, n'en contient que le tiers à peu près, le reste n'est que de l'eau. Ces tonneaux, destinés aux voleurs et aux solliceurs à la goure, sont si artistement faits, qu'il est très rare que la fraude soit découverte.

Ceux qui ne se servent pas de semblables tonneaux, se servent de vessies qu'ils introduisent vides dans le tonneau et qu'ensuite ils emplissent d'eau, de sorte que ce tonneau ne contient que très peu de liqueur ou d'huile.

Plusieurs épiciers de Paris qui avaient cru faire un excellent marché, n'avaient

acheté qu'un tonneau fabriqué par un *tourne au tour*, ou plein seulement de vessies. S'ils avaient eu la précaution d'introduire et de promener un bâton dans l'intérieur du tonneau qu'ils avaient acheté, cela ne leur serait pas arrivé.

Mais ils auraient dû avant tout se défier de ces hommes qui vendent des huiles ou des spiritueux au-dessous du cours, il y a presque toujours un piège de caché sous leurs offres séduisantes.

TOURNIQUET *s. m.* Moulin.

* **TOURTOUZE** *s. f.* Corde.

TOUTOUZER *v. a.* Lier.

TOURTOUZERIE *s. f.* Corderie.

TOURTOUZIER *s. m.* Cordier.

TOUSER *v. a.* Aller à la selle au commandement des argousins pendant le voyage de la chaîne.

TOUT DE CÉ *adv.* Très bien.

TRANCHE ARDANT *s. f.* Mouchette.

TRATINER *v. a.* Marcher.

** **TRACTIS** *adj.* Doux, maniable.

TRAVERSE *s. m.* Bagne, galère.

TRAVIOLE *s. f.* Traverse.

TRÈFLE ou **TREFFOIN** *s. m.* Tabac.

TREMBLANT *s. m.* Lit de sangle.

TRÈPE *s. f.* Affluence de peuple. Terme des saltimbanques et des voleurs parisiens.

TRIAGE *adv.* Une fois.

TRIFFONNIÈRE *s. f.* Tabatière.

TRIMBALLAGE *s. m.* Transport.

TRIMBALLER *v. a.* Conduire, transporter.

TRIMBALLEUR *s. m.* Conducteur, porteur.

TRIMBALLEUR DE CONIS *s. m.* Cocher de corbillard, croque-mort.

TRIMBALLEUR DE PILIER DE BOUTANCHE *s. m.* Emporteur de commis de boutique ou de magasin.

Un individu entre dans la boutique d'un marchand, d'un marchand bonnetier, par exemple; il examine, si cela lui est possible, des bas de soie de la première qualité, et il a le soin de se graver dans la mémoire la marque d'un ou de deux paquets, cela fait, il achète quelques paires de bas moyennant une somme de 50 à 60 francs, et comme il n'a pas assez d'argent sur lui pour payer, il prie le marchand de faire porter chez lui ce qu'il vient d'acheter, et donne son adresse; mais il se ravise, et dit au commis qui doit être chargé de la commission: « Ma foi, nous irons ensemble. » Et, en effet, il part accompagné du commis. Le tiers du chemin est à peine fait, lorsque le filou dit à son compagnon: « J'ai un mot à dire à une personne qui demeure ici près, allez devant, je vous aurai bientôt rattrapé. » Le commis, toujours porteur de son paquet de bas, continue sa route, et le filou retourne au plus vite chez le bonnetier, il lui dit qu'il vient de la part du commis chercher les paquets marqués A. Z. et D. H. L'indication si précise d'une marque, qu'il croit n'être connue que de lui seul, empêche le marchand de penser qu'il est aux onze et douzièmes volé, il remet au *trimballeur* ce qu'il demande, et ce n'est que lorsque son commis, qui n'a trouvé personne à l'adresse indiquée, revient au magasin, qu'il sait qu'il a été volé.

D'autres trimballeurs, suivis d'un commissionnaire qui plie sous le poids d'une malle qui ne contient que des pierres et de la paille, viennent se loger dans un hôtel de belle apparence, et paient une quinzaine ou un mois d'avance. Après

quelques jours de résidence dans l'hôtel, l'un des trimballeurs se rend chez une lingère fameée commander soit un trousseau de mariée, soit celui d'un homme du grand monde; il désire être servi de suite, car il doit suivre, dit-il, un ambassadeur ou tout autre grand personnage. Lorsqu'enfin sa commande est prête, il donne l'ordre d'apporter le tout chez lui le lendemain matin; il marchandé ensuite quelques objets, mais le prix ne lui convient pas.

Le lendemain, les objets composant le trousseau sont portés chez le trimballeur par une demoiselle de boutique, et comme le fripon a promis d'être généreux et de donner pour les rubans, elle est toute disposée à lui accorder la plus grande confiance. Lorsqu'elle arrive, elle trouve le fripon couché, il est indisposé. Il prie la jeune fille de laisser le paquet qu'elle apporte, et d'aller au plus vite chercher ce qu'il a marchandé la veille. Elle s'empresse d'obéir, et elle est à peine au bas de l'escalier, que le malade est déjà sorti de son lit; il n'est pas nécessaire de dire qu'il était couché tout habillé. Il prend le paquet, un cabriolet prévenu de la veille l'attend au coin d'une rue des environs, il fouette les cheveux et disparaît comme l'éclair.

Les fripons qui procèdent de cette manière n'attaquent pas seulement des lingères, des bijoutiers, des horlogers, des tailleurs surtout sont souvent leurs dupes.

Il ne faut donc jamais laisser les marchandises que l'on apporte chez des individus qui logent en garni, lorsqu'on n'a pas l'honneur de les connaître, quand bien même on apercevrait sur une table ou sur un somno de l'or ou des billets de banque.

En 1813, un individu récemment libéré commit plus de cinquante vols semblables à ceux que je viens de signaler, sans cependant se laisser prendre. Après l'avoir cherché longtemps, je parvins enfin à le découvrir dans la rue du Dauphin, au moment d'une exécution. Il fut condamné à dix années de réclusion, mais il trouva les moyens de mettre en défaut la surveillance d'un bon gendarme chargé de le conduire à Clairvaux, et depuis, on n'en n'a plus entendu parler.

* **TRIMARD** *s. m.* Chemin.

TRIME *s. f.* Rue.

TRIMCLE *s. m.* Fils.

TRIMER *v. a.* Marcher.

TROMBILLE *s. f.* Bête.

TROMPE-CHASSE *s. m.* Art.

TRONCHE *s. f.* La *sorbonne* est la tête qui pense, qui médite; la *tronche* est la tête lorsque le bourreau l'a séparée du tronc. Je crois qu'il serait difficile d'exprimer d'une manière à la fois plus concise et plus énergique deux idées plus dissemblables.

TRONCHE (COUP DE). Voir **COCANGE**, *p. 27.*

TROTTANTE *s. m.* Souris.

TROTTEUR *s. m.* Rat.

** **TROTTINS** *s. m.* Pieds.

TROU D'AIX *s. m.* Anus.

TROUÉE *s. f.* Dentelle.

TRUC *s. f.* Une des diverses manières de voler, profession d'un voleur.

TUNE ou **TUNEBÉE.** Bicêtre, prison du département de la Seine. C'est de Bicêtre que partent les condamnés destinés aux divers bagnes de la France. Le spectacle hideux du départ de la

chaîne attire toujours un grand concours de spectateurs empressés d'ajouter encore quelques souffrances à celles que doivent éprouver ces malheureux qui, cependant, n'ont pas été condamnés à servir d'aliment à la curiosité publique. Dès le matin du jour fixé pour le départ de la chaîne, des masses immenses envahissent le quartier Mouffetard, la barrière du Midi, et les environs de l'ancien manoir de Charles VII. Il pleut, l'éclair sillonne la nue, la foule ne se retire pas, et cependant cette foule n'est pas composée seulement d'hommes du peuple, il y a dans ses rangs des dandys et des petites-maîtresses qui, le soir peut-être, étaleront leurs grâces au balcon du Théâtre italien. Voici, au reste, en quels termes s'exprimait, à l'occasion du départ de la chaîne, un journal qui cependant n'a pas l'habitude de s'apitoyer sur les misères des malheureux que la société repousse de son sein : « Jamais pareil concours de spectateurs, dit la *Gazette des tribunaux*, ne s'était réuni pour contempler les traits des malheureux que la loi a justement frappés. On remarquait sur six files de voitures marchant de front, de brillants équipages blasonnés ou armoirés, confondus avec des voitures omnibus, des cabriolets de maître, de régie ou de places, des coucous, des charrettes, des tapissières, etc., etc. Le nombre de ces chars, numérotés ou non, et plus ou moins élégants, dépassait quinze cents.

« On ne voyait pas sans étonnement parmi les plus brillants équipages, des calèches remplies de dames en élégante toilette du matin. Les robes de soie, les chalys, les châles français, les écharpes de barèges, les chapeaux ornés de fleurs

obtenu soit à prix d'argent, soit parce qu'ils ont la protection de quelques-uns des employés de la prison, une place aux premières loges, peuvent voir des hommes vêtus d'un habit militaire et l'épée au côté, occupés à choisir et à examiner les colliers qui doivent servir aux forçats. Lorsqu'ils ont achevé leur tâche, ils placent par rangs de taille et font asseoir vingt-six individus auxquels ils lâchent les plus dégoûtantes épithètes.

C'est alors que commence le ferrage. Cette opération fait quelquefois frémir ceux qui en sont spectateurs, car elle est vraiment terrible, et si le marteau ne tombait pas d'aplomb sur le rivet du collier, il est évident que le crâne du condamné serait infailliblement fracassé. Au reste, plusieurs fois des forçats ont été blessés très grièvement. Lorsque l'opération du ferrage est terminée, et quelle que soit la rigueur de la saison, on fait déshabiller complètement chaque forçat, et les plaisanteries, assaisonnées de quelques coups de bâton, ne leur sont pas épargnées, ce qui paraît réjouir infiniment les grandes dames qui ne quittent pas les fenêtres auxquelles elles sont placées. On distribue alors à tous ceux qui doivent faire le voyage une paire de sabots, des vêtements de grosse toile grise qui les couvrent à peine; ensuite vient le perruquier qui taille en échelle les cheveux de chaque forçat, tandis que les argousins coupent le bord des chapeaux et la visière des casquettes.

Quelle que soit la saison, les forçats sont ensuite placés sur les voitures découvertes, attelées chacune de quatre chevaux, qui doivent les conduire au lieu de leur destination. Au signal du capitaine de la chaîne, le triste convoi se

met en marche, accompagné de quelques dandys à cheval qui veulent être spectateurs du dernier acte du triste drame qui se joue devant eux, et assister au *grand rapiot*.

Le grand rapiot, ou fouille générale, a lieu ordinairement à la fin de la première journée de marche. On fait alors descendre les forçats des voitures sur lesquelles ils sont juchés, on les fait déshabiller, les vêtements et les fers sont visités avec la plus scrupuleuse attention; les condamnés sont ensuite fouillés dans les endroits les plus secrets.

Cette opération se fait très vite et au commandement des argousins. Ceux des forçats qui n'exécutent pas la manœuvre avec assez de promptitude, ou qui se montrent maladroits lorsqu'il faut passer par-dessus le cordon, reçoivent des coups de bâton.

« *Tousez, Fagots.* » À ce commandement d'un argousin, les forçats doivent faire leurs nécessités.

Lorsque le cordon est arrivé au lieu où la première nuit doit être passée, on fait entrer deux cent cinquante à trois cents forçats dans une écurie ou dans tout autre lieu semblable, d'une capacité propre à en contenir seulement cinquante ou soixante. Ils trouvent dans cette écurie quinze ou vingt bottes de paille. Des argousins sont placés à toutes les extrémités de cette écurie, et ceux qui sont chargés d'aller relever les factionnaires sont obligés de marcher sur les forçats qui sont étendus sur le sol, et ils les accueillent par des coups de bâton. Le bâton est la logique des argousins.

Si, l'été, un forçat a soif, et qu'il ose demander à boire, un argousin dit aussitôt : « Que celui qui veut boire lève la main. » Le forçat qui n'est pas encore

au fait des us et coutumes de ces Messieurs, obéit; alors, un des argousins de garde se rend auprès de lui, le frappe rudement en lui disant : « Bois un coup avec le canard sans plume, potence. »

Les vivres distribués aux forçats, sont, sauf le pain qui est assez passable, de très mauvaise qualité; le vin est détestable, et la viande n'est autre chose que de sales rogatons.

La manière dont ces vivres sont distribués ajoute encore, s'il est possible, à leur mauvaise qualité. Les baquets qui contiennent la soupe et la viande semblent n'avoir jamais été lavés. Un cuisinier distribue les portions, et compte ainsi les condamnés : « Un, deux, trois, quatre; voleurs, tendez votre gamelle. » Les forçats obéissent, et le cuisinier jette dans leur gamelle environ une demi-livre de viande.

La distribution des vivres faite, le chef des argousins fait entendre un coup de sifflet; le plus grand silence s'établit aussitôt. « Avez-vous eu du pain?

— Oui.

— De la soupe?

— Oui.

— De la viande?

— Oui.

— Du vin?

— Oui.

— Eh bien! voleurs, dormez ou faites semblant, si vous ne voulez pas recevoir la visite du *juge-de-paix*. » (Le *juge-de-paix* est une longue et grosse trique de bois vert.)

Cet ordre une fois donné, le plus léger bruit excite la colère de MM. les argousins, qui se mettent à une table très bien servie, qu'ils ne quittent que pour aller bâtonner le malheureux forçat auquel la souffrance arrache quelques plaintes.

TUNECON *s. f.* Maison d'arrêt.

TUNER *v. a.* Mendier.

TUNEUR-EUSE *s.* Mendiant, mendiante. Lorsque l'on vit dans un pays civilisé, ce n'est pas sans éprouver un vif sentiment de peine que l'on rencontre à chaque coin de rue des mendiants qui laissent voir à tous les yeux des infirmités hideuses ou des plaies dégoûtantes; l'autorité a senti cela, aussi ses agents ne manquent pas d'arrêter tous les nécessiteux qu'ils trouvent sur leur chemin, à moins cependant qu'ils ne soient privilégiés, car il est bon que le lecteur sache que celui qui a quelques protections obtient la liberté de demander comme toute autre liberté; les mendiants ainsi arrêtés sont condamnés à deux ou trois jours d'emprisonnement, ils sont ensuite mis à la disposition de l'autorité administrative, qui les fait enfermer dans un dépôt de mendicité, et ne leur rend la liberté que lorsqu'ils ont acquis un petit capital. Le mendiant jeté sur le pavé avec 30 ou 40 francs, fruit du travail d'une année tout entière, dissipe cette petite somme en cherchant ou non du travail. Mais toujours est-il qu'il la dépense, et bientôt il se trouve aussi misérable que lors de son arrestation; cela n'arriverait pas si, au lieu d'une prison, ces malheureux avaient trouvé du travail convenablement rétribué.

Pour avoir le droit de blâmer la mendicité et celui de punir les mendiants, il faut avoir donné à tous les nécessiteux la possibilité de vivre, à l'aide d'un travail quelconque; si avant de s'être acquitté de cette tâche on se montre sévère, on s'expose à punir un homme qui a préféré la mendicité au vol.

Nous avons, il est vrai, des dépôts de mendicité, et l'on s'étonne que les mendiants ne s'empressent pas de s'y rendre. Mais ces dépôts ne sont autre

chose que des prisons, et l'on veut qu'un malheureux donne sa liberté, le plus précieux de tous les biens, en échange d'un morceau de pain bis et d'une soupe à la Rumfort. Cela n'est ni juste, ni raisonnable.

Je ne vois pas pourquoi on ne laisse pas aux malheureux détenus dans un dépôt de mendicité, la faculté de sortir au moins une fois par semaine.

Leur travail pourrait aussi être plus convenablement rétribué; un homme qui ne gagne que deux ou trois sous par jour se dégoûte bientôt du travail.

Presque tous les pauvres peuvent être employés utilement. Cela est si vrai, que la plupart de ceux qui sont aux bons pauvres, à Bicêtre, travaillent encore.

Ceux qui ne mendient que parce que des infirmités réelles les empêchent de travailler souffrent aussi, pourtant c'est pour eux que sont les rigueurs, et la police laisse les mendiants privilégiés vaquer tranquillement à leurs occupations.

Lorsque l'on arrête, pour les conduire dans un dépôt de mendicité, tous les mendiants que l'on rencontre dans la rue, pourquoi accorde-t-on à quelques-uns le privilège de mendier à la porte des églises? Est-ce que par hasard la mendicité est moins repoussante à la porte d'une église qu'au coin d'une rue? Je ne le crois pas.

Les fruits de la charité publique, destinés à secourir la misère des pauvres, sont on ne peut pas plus mal distribués. On inscrit sur les registres des bureaux de bienfaisance tous ceux qui se présentent avec quelques recommandations, et l'on repousse impitoyablement celui qui n'a que sa misère pour parler pour lui et qui ne peut s'étayer du nom de personne, aussi il y a dans Paris des gens qui

sont assistés à la fois dans cinq ou six arrondissements.

Celui qui est enfin parvenu à se faire inscrire dans un bureau de charité est toujours assisté, quels que soient les changements opérés dans sa position.

Les secours destinés aux pauvres sont insuffisants; il serait juste, je crois, d'imposer les gens qui possèdent, proportionnellement à leur fortune. Des gens qui possèdent 50 000 et même 100 000 livres de rente, donnent seulement quelque 100 francs par année pour les pauvres, et cependant ils croient faire beaucoup; ils méprisent, ils dédaignent les pauvres. C'est cependant dans leurs rangs qu'ils trouvent tout ce dont ils ont besoin : des ouvriers, des domestiques, des remplaçants aux armées pour leurs fils, et quelquefois même de jeunes et jolies filles pour satisfaire leurs passions.

Les ouvriers sont presque tous ivrognes et brutaux, les domestiques volent; ce n'est peut-être que trop vrai, mais à qui la faute? si ce n'est à vous MM. les richards. Si vos dons étaient proportionnés à votre fortune et aux besoins des classes pauvres, les enfants du peuple recevraient une meilleure éducation, ils connaîtraient les lois et l'histoire de leur pays, et bientôt il ne resterait pas la plus légère trace des défauts, des vices mêmes, que vous reprochez à ceux qui occupent les derniers degrés de l'échelle sociale.

Tant que pour secourir les pauvres on se bornera à leur envoyer une dame richement parée et étincelante de diamants leur porter le bon d'un pain de quatre livres et d'une tasse de bouillon.

Tant qu'on se bornera à emprisonner ceux qui imploreront la commisération

du public, la question ne sera pas résolue.

L'honorable M. de Belleyme, qui ne put faire durant sa courte administration tout le bien qu'il méditait, eut cependant le temps de fonder un établissement qui devait servir de refuge à tous les individus appartenant aux classes pauvres, et dans lequel ils devaient trouver les moyens d'employer utilement leurs facultés.

Les heureux effets que cet essai ne tarda pas à produire auraient dû encou-

rager les amis de l'humanité, mais l'institution de M. de Belleyme fut malheureusement accueillie avec cette indifférence qui n'accompagne que trop souvent les œuvres du véritable philanthrope.

* **TULLE** *s. f.* Détention, réclusion.

TURBINER *v. a.* Travailler honnêtement.

TURBINEUR-EUSE *s.* Travailleur, travailleuse; ouvrier, ouvrière.

V-Z

VADE *s. f.* Foule, multitude, rassemblement.

VACQUERIE (ALLER EN) *v. a.* Sortir pour aller voler.

VALLADE *s. f.* Poche de derrière d'un habit.

VALTREUSE *s. f.* Valise. Terme des *roulotiers* parisiens.

VALTREUSIER *s. m.* Voleur de portemanteau, valise et malle.

Les étrangers qui arrivent à Paris par la malle-poste, les diligences ou toutes autres voitures publiques, ne sauraient trop se méfier de ces individus qui ne manqueront pas de venir leur faire des offres de services à leur descente de la voiture, car il est rare qu'il n'y ait parmi eux quelques *valtreusiers*. Les *valtreusiers*, comme les commissionnaires dont ils ont emprunté le costume, se chargent de porter à l'hôtel les malles et bagages du voyageur qui a bien voulu les charger de ce soin. Pour se mettre à l'abri de leurs atteintes, il ne faut pas perdre de vue un seul instant celui que l'on a chargé de ses bagages, surtout au détour des rues, et s'il survient un embarras de voitures. Les *valtreusiers* connaissent toutes les sinuosités, tous les passages

de Paris, aussi ils savent disparaître comme l'éclair.

Si l'on ne veut pas être volé par les *valtreusiers*, il ne faut se servir que des commissionnaires spécialement attachés à l'administration des voitures que l'on vient de quitter, ou, ce qui vaut mieux encore, prendre un fiacre.

VANAGE (FAIRE UN). Faire gagner d'abord celui qu'on veut duper plus tard. Ce terme n'est employé que par les voleurs et joueurs de province.

VELO *s. m.* Postillon.

VELOSE *s. f.* Poste aux chevaux.

VERMINE *s. m.* Avocat, défenseur.

VENTERNE *s. m.* Fenêtre.

VENTERNIER *s. m.* Voleur qui s'introduit dans l'intérieur des appartements par les croisées laissées ouvertes.

Les premiers vols à la *venterne* furent commis, à Paris, en 1814, lors de la rentrée en France des prisonniers détenus sur les pontons anglais; ceux de ces prisonniers qui précédemment avaient été envoyés aux îles de Ré et de Saint-Marcou, étaient pour la plupart d'anciens voleurs; aussi, à leur retour, ils se formèrent en bandes et commirent une multitude de vols; dans une seule

nuit plus de trente vols commis à l'aide d'escalade vinrent effrayer les habitants du faubourg Saint-Germain, mais peu de temps après cette nuit mémorable, je mis entre les mains de l'autorité judiciaire trois bandes de *venterniers* fameux; la première, composée de trente-deux hommes, la seconde de vingt-huit, et la troisième de seize; sur ce nombre total de soixante-seize, soixante-sept furent condamnés à des peines plus ou moins fortes.

Il serait facile de mettre les venterniers dans l'impossibilité de nuire; il suffirait pour cela de fermer à la tombée de la nuit, et même durant les plus grandes chaleurs, toutes les fenêtres, pour ne les ouvrir que le lendemain matin.

Les Savoyards de la bande des fameux Delzaives frères étaient pour la plupart d'adroits et audacieux venterniers.

Un vol à la venterne n'est quelquefois que les préliminaires d'un assassinat. Des venterniers voulaient dévaliser un appartement situé à l'entresol d'une maison du faubourg Saint-Honoré; l'un d'eux entre par la fenêtre, visite le lit, ne voit personne, bientôt il est suivi par un de ses camarades, et tous deux se mettent à chercher ce qu'ils espéraient trouver, mais bientôt ils aperçurent une jeune dame endormie sur un canapé; elle avait au col une chaîne et une montre d'or; « elle *roupille* », dit à son compagnon, l'un des venterniers Delzaives, surnommé l'*Écrevisse*, « *il faut pesciller le bogue et la bride de jonc* » (il faut prendre la chaîne et la montre d'or); « mais si elle *crible* » (crie), répond le second venternier, le nommé Mabou, dit l'*Apothicaire*; « si elle *crible* », dit encore l'*Écrevisse*, « on lui *fauchera le colas* » (on lui coupera le col). La jeune dame qui paraissait endormie,

et qui entendait, sans en comprendre le sens, les paroles que prononçaient les voleurs, eut assez de prudence et de courage pour feindre de toujours dormir profondément; aussi il ne lui arriva rien.

Le receleur de la bande dont Delzaives, dit l'*Écrevisse*, était le chef, se nommait Métral, et était frotteur de l'impératrice Joséphine. On trouva chez lui des sommes considérables.

J'ai fait aux voleurs de la bande de Delzaives une guerre longue et incessante, et je suis enfin parvenu à les faire tous condamner.

VERBE (SALIR SUR LE) *v. a.* Vendre à crédit.

VERDOUZE *s. f.* Pomme.

VERDOUZIER-ÈRE *s.* Fruiter, fruitière.

VERGNE *s. f.* Ville.

VERGNE MEC *s. f.* Ville capitale.

VERSIGOT *s.* Versailles.

VERT EN FLEURS. Voir EMPORTEUR, *p. 40*, EMPORTAGE À LA CÔTELETTE, *p. 39*.

* **VERVER** *v. a.* Pleurer.

* **VEUVE** *s. f.* Potence.

VICELLOT *s. m.* Petit vice, défaut de peu d'importance.

VIGIE. Les conducteurs de diligences ou de voitures publiques ne sauraient exercer une trop grande surveillance lorsqu'ils auront sur l'impériale de leur voiture des sacs d'argent et en même temps des voyageurs; car les individus qui, par goût ou par raison d'économie, veulent toujours y être placés, sont très souvent des voleurs à la *vigie*, qui ne laissent pas échapper, si elle se présente, l'occasion de s'emparer des objets ou du numéraire placés près d'eux.

Voici comment procèdent ordinairement les voleurs à la vigie.

L'un d'eux retient une place sur la voiture qu'il veut débarrasser d'une partie de son chargement, et un complice qui sait à quel endroit et quel moment il exploitera, se rendra à l'avance au lieu convenu, et lorsque la voiture y arrive à son tour, il attend pour se mettre à son poste que la vigie lui ait fait un signal; si les voleurs désirent s'emparer d'un sac d'argent, celui d'entre eux qui est placé sur l'impériale de la voiture attache le sac, le laisse couler jusqu'à terre, puis il lâche la corde; si au contraire ils ont jeté leur dévolu sur des valises ou des petits paquets, il les jette tout simplement sur la route, le complice les ramasse, et tout est dit.

Deux vols à la vigie viennent d'être commis aux environs de Paris.

Les vols à la vigie ont été inventés, dit-on, par le nommé Salvador, célèbre voleur du Midi, guillotiné au bagne pour avoir blessé un argousin.

VILLOIS *s. m.* Village.

VINGT-DEUX *s. m.* Couteau. Terme des voleurs flamands et hollandais.

VIOCQUE *s. m.* Vieux.

VIOCQUIR *v. a.* Vieillir.

VIOLON (SENTIR LE) *v. a.* Être sur le point de devenir misérable.

VIOLONÉ-ÉE *s.* Celui ou celle qui est misérable, mal vêtu.

WISE AU TRÈFLE *s. m.* Apothicaire.

VOL AU VENT *s. f.* Plume.

VOLANT *s. m.* Pigeon.

** **VOLANT** *s. m.* Manteau.

* **VOUZAILLES** *p. p.* Vous.

VOYAGEUR (VOL AU). Les vols au *voyageur* se commettent tous les jours à Paris

ou aux environs. Voici comment procèdent les voleurs qui emploient ce *truc*.

L'un d'eux se met en embuscade sur l'une des grandes routes qui conduisent à Paris, et il reste au poste qu'il s'est assigné jusqu'à ce qu'il avise un voyageur doué d'une physionomie convenable, et porteur d'un sac qui paraisse lourd et bien garni. Lorsqu'il a trouvé ce qu'il cherchait, le voleur s'approche. Tout le monde sait que rien n'est plus facile que de lier conversation sur la grande route.

« Eh bien! camarade, dit-il au pauvre diable qui chemine vers la capitale, courbé sous le poids de son havresac, vous allez à Paris, sans doute.

— Oui, monsieur, répond le voyageur.

— Il est, dit-on, bien facile d'y faire fortune, aussi je fais comme vous. Connaissez-vous Paris?

— Ma foi non, je n'y suis jamais venu.

— Absolument comme moi, je ne connais ni la ville ni ses habitants; aussi, comme il n'est pas très agréable de vivre tout à fait seul, nous nous logerons dans le même hôtel. »

Cette proposition, faite par un étranger, ne surprend pas un étranger, aussi, elle est ordinairement acceptée avec empressement. Les deux nouveaux camarades s'arrêtent au premier cabaret qui se trouve sur leur chemin, boivent une bouteille de vin, que le voleur veut absolument payer, et continuent à marcher de compagnie.

« Vous avez un sac qui paraît diablement lourd, dit le voleur.

— Il n'est effectivement pas léger, répond le voyageur; il contient tous mes effets et une petite somme d'argent.

— J'ai mis mon bagage au roulage; on voyage plus commodément lorsque l'on n'est pas chargé.

— J'aurais dû faire comme vous, répond le voyageur à cette observation, en donnant un léger coup d'épaule.

— Vous paraissez fatigué, permettez-moi de porter votre sac un bout de chemin.

— Vous êtes trop bon.

— Donnez donc. »

Le voyageur, charmé de pouvoir alléger un peu ses épaules, quitte son sac, qui passe sur celles du voleur, qui paraît ne pas s'apercevoir du poids qui les surcharge. Enfin, on arrive à Paris; on ne sait où descendre, mais avec une langue on arriverait à Rome. Aussi les deux nouveaux habitants de la capitale ont bientôt trouvé une hôtellerie. Le voleur y dépose le sac qu'il n'a pas quitté, et, comme il faut, dit-il, qu'il aille chercher de l'argent chez un parent ou un ami de sa famille, il sort et prie le voyageur de l'accompagner. Le voleur,

qui connaît parfaitement Paris, fait faire à son compagnon mille tours et détours, de sorte que celui-ci croit être à une lieue au moins de l'hôtellerie lorsqu'il n'en est qu'à cent ou cent cinquante pas. « Je viens enfin de trouver mon oncle, lui dit enfin le voleur, ayez la bonté de m'attendre dans ce cabaret, je ne fais que monter et descendre. » Lorsque le voyageur est installé devant une bouteille à quinze, le voleur, au lieu de monter chez son oncle, court bien vite à l'auberge, s'excuse auprès de l'aubergiste de ce qu'il ne loge pas chez lui, et demande le sac, qu'on lui remet sans difficulté, puisque c'est lui qui l'a apporté.

VRIMALION *s. f.* Ville.

ZIG *s. m.* Camarade.

ZIF *s. m.* Voir SANS-CAMELOTE ou SOLLICEUR DE ZIF, *p.* 125.